



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

LOI DE FINANCES 2020

**RAPPORT SUR LA SITUATION ET LES
PERSPECTIVES ECONOMIQUES,
SOCIALES ET FINANCIERES
DE LA NATION**

EXERCICE 2019

— NOVEMBRE 2019 —

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

LOI DE FINANCES 2020

**RAPPORT SUR LA SITUATION
ET LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES, SOCIALES,
ET FINANCIERES DE LA NATION**

EXERCICE 2019

NOVEMBRE 2019

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE.....	1
1.1 Environnement économique international	1
1.2 Evolution récente de l'économie camerounaise.....	3
1.2.1. Croissance et prix.....	3
1.2.2. Relations avec le reste du monde.....	4
1.2.3. Monnaie et financement de l'économie	6
1.2.4. Finances publiques.....	7
1.2.5. Secteurs sociaux.....	8
1.2.6. Réformes structurelles et institutionnelles	11
1.3 Perspectives macroéconomiques et budgétaires 2019-2022	13
1.3.1. Perspectives macroéconomiques	13
1.3.2. Projections budgétaires 2020.....	18
1.3.3. Risques budgétaires 2020	21
CHAPITRE 2 : PRODUCTION.....	22
2.1. Secteur primaire	22
2.1.1. Agriculture	22
2.1.2. Elevage, chasse, pêche et pisciculture.....	28
2.1.3. Sous-secteur forestier et faunique	31
2.1.4. Environnement et protection de la nature.....	33
2.2. Secteur secondaire.....	34
2.2.1. Industries manufacturières	34
2.2.2. Industries extractives.....	37
2.3. Secteur tertiaire	42
2.3.1. Commerce.....	42
2.3.2. Tourisme	43
2.3.3. Transports	44
2.3.4. Télécommunications	46
2.3.5. PME, économie sociale et artisanat.....	47
CHAPITRE 3 : DEMANDE, PRIX ET COMPETITIVITE.....	48
3.1. Analyse des composantes de la demande.....	48
3.1.1. Demande intérieure	48
3.1.2. Demande extérieure	50
3.2. Prix.....	53
3.3. Compétitivité.....	55
3.3.1. Compétitivité globale.....	55
3.3.2. Environnement des affaires	56
CHAPITRE 4 : FINANCEMENT DE L'ECONOMIE	58
4.1. Politique monétaire	58
4.1.1. Politique de refinancement	58
4.1.2. Politique de pilotage des taux d'intérêts	58
4.2. Opérations du marché monétaire	59
4.2.1. Opérations classiques du marché monétaire	59
4.2.2. Opérations de stabilité financière.....	61
4.2.3. Autres opérations de politique monétaire	61
4.2.4. Marché interbancaire	61
4.3. Opérations du marché monétaire	61
4.4. Situation monétaire	62
4.4.1. Contreparties de la masse monétaire.....	62
4.4.2. La masse monétaire	64
4.5. Secteur bancaire.....	64
4.5.1. Dépôts de la clientèle.....	64
4.5.2. Encours des crédits	65
4.5.3. Monnaie électronique	66
4.6. Microfinance.....	67

4.6.1. Répartition des EMF par catégorie	67
4.6.2. Evolution du total des bilans.....	68
4.6.3. Evolution du total des bilans.....	68
4.6.4. Evolution des dépôts.....	68
4.6.5. Evolution des dépôts.....	68
4.6.6. Evolution des performances.....	69
4.6.7. Evolution des performances.....	69
4.7. Etablissements financiers.....	69
4.7.1. Evolution du total du bilan.....	69
4.7.2. Evolution des dépôts.....	69
4.7.3. Evolution des crédits.....	70
4.8. Assurances	70
4.9. Marché financier	71
4.9.1. Marché des actions.....	72
4.9.2. Marché obligataire	72
4.9.3. Marché hors cote.....	73
4.10. Opérations sur titres publics.....	73
4.11. Stratégie de financement de l'économie	73
CHAPITRE 5 : SECTEUR EXTERIEUR.....	75
5.1. Commerce extérieur.....	75
5.1.1. Balance commerciale.....	75
5.1.2. Evolution des échanges.....	76
5.1.3. Orientation géographique des échanges.....	79
5.2. Balance des paiements	83
5.2.1 Balance des transactions courantes	84
5.2.2 Financements extérieurs	87
5.2.3 Balances des paiements sectorielles.....	88
5.2.4 Balances des paiements bilatérales	90
5.2.5 Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2019	92
CHAPITRE 6 : SECTEUR SOCIAUX	96
6.1. Education	96
6.1.1 Enseignements de base.....	96
6.1.2 Enseignements secondaires.....	98
6.1.3 Enseignement supérieur	102
6.2. Santé.....	103
6.2.1 Santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent	103
6.2.2 Lutte contre la maladie et promotion de la santé	104
6.2.3 Lutte contre la maladie et promotion de la santé	106
6.3 Emploi et sécurité sociale.....	107
6.3.1 Promotion de l'emploi décent	107
6.3.2 Développement de la formation professionnelle	107
6.3.3 Promotion de la protection et de la sécurité sociale	107
6.4 Urbanisme et habitat	108
6.4.1 Développement de l'habitat	108
6.4.2 Amélioration de l'environnement et assainissement en milieu urbain	108
6.4.3 Développement des infrastructures de transport urbain	109
6.5 Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse.....	110
CHAPITRE 7 : EXECUTION DU BUDGET 2019 ET PROJET DE BUDGET 2020.....	114
7.1. Loi de finances rectificative et débat d'orientation budgétaire	114
7.2 Exécution du budget 2019	115
7.2.1 Ressources budgétaires	115
7.2.2 Exécution des dépenses budgétaires	119
7.2.3 Variation des arriérés de paiement et soldes budgétaires de base	122
7.3 Exposé de motifs des mesures nouvelles	123
7.3.1 Dispositions relatives aux droits et taxes de douanes	123
7.3.2 Dispositions relatives au Code Général des impôts	125
7.3.3 Autres Dispositions financières	129

7.4 Projet de budget de l'exercice 2020 130
7.4.1 Analyse des recettes..... 130
7.4.2 Analyse des dépenses..... 132
GLOSSAIRE DES SIGLES 136

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale	3
Tableau 2 : Ventilation sectorielle du PIB	14
Tableau 3 : Tableau des indicateurs clés	16
Tableau 4 : Projections budgétaires (en milliards)	20
Tableau 5 : Production, exportations et cours dans l'agriculture industrielle	24
Tableau 6 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes)	27
Tableau 7 : Evolution du cheptel et des quantités de viande issues des abattages	29
Tableau 8: Evolution des produits dérivés de l'élevage (en tonnes)	30
Tableau 9 : Plan de chasse et réalisations dans les zones d'intérêt cynégétique de l'Adamaoua, du Nord et de l'Est.	30
Tableau 10 : Production et exportations dans le secteur forestier (en milliers de m ³)	31
Tableau 11 : Evolution de la superficie d'aires protégées et du nombre de visiteurs	32
Tableau 12 : Evolution du taux de croissance du PIB dans le secteur secondaire (en %).	34
Tableau 13 : Evolution du taux de croissance par branche d'activité des industries agroalimentaires (en %)	35
Tableau 14 : Evolution du taux de croissance dans les autres industries manufacturières (en %)	36
Tableau 15 : Production de pétrole brut (en millions de barils)	37
Tableau 16 : Production de gaz (en milliards de pieds cube)	38
Tableau 17 : Production de produits pétroliers (en tonnes métriques)	38
Tableau 18 : Mises à la consommation des produits pétroliers (en milliers de litres)	39
Tableau 19 : Production d'électricité (en MWH)	40
Tableau 20 : Niveau d'exécution des projets de construction des routes en 2018	41
Tableau 21 : Niveau d'exécution des projets des ouvrages d'art en 2018	41
Tableau 22 : Evolution de la croissance dans le secteur tertiaire (en %)	42
Tableau 23 : Taux de croissance des marges de commerce par produits (en %)	42
Tableau 24 : Répartition du nombre d'hôtels classés par région et par catégorie en 2018	44
Tableau 25 : Evolution du trafic ferroviaire	45
Tableau 26 : Evolution du trafic maritime	45
Tableau 27 : Evolution du trafic aérien	46
Tableau 28 : Evolution du trafic par oléoduc	46
Tableau 29 : Evolution de l'activité dans le sous-secteur des télécommunications	47
Tableau 30 : Répartition du BIP en CP par secteurs (en milliards de FCFA)	50
Tableau 31 : Evolution des contributions à la croissance des exportations (points de pourcentage)	51
Tableau 32 : Evolution des importations de produits par branche (en %)	52
Tableau 33 : Evolution des emplois du PIB (en%)	53
Tableau 34 : Evolution de l'indice des prix par poste de consommation	54
Tableau 35 : Evolution des TCER, TCEN et termes de l'échange (en %)	55
Tableau 36 : Evolution de la position compétitive du Cameroun suivant les 10 piliers	56
Tableau 37 : Matrice des recommandations de la 10ème session du CBF	57
Tableau 38 : Evolutions des taux directeurs de la BEAC et des conditions de banques	59
Tableau 39 : Situation monétaire consolidée (en milliards)	62
Tableau 40 : Dépôts par type de clientèle (en milliards)	65
Tableau 41 : Dépôts par nature de la clientèle (en milliards)	65
Tableau 42 : Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards)	66
Tableau 43 : Répartition des EMF agréés par catégorie	67
Tableau 44 : Répartition des EMF immatriculés par catégorie	67
Tableau 45 : Evolution du total des bilans des EMF (en milliards)	68
Tableau 46 : Evolution des dépôts des EMF (en milliards)	68
Tableau 47 : Evolution du total du bilan des établissements financiers (en milliards)	69
Tableau 48 : Evolution des crédits (en milliards)	70
Tableau 49 : Evolution de l'activité dans le secteur des assurances (en milliards)	70
Tableau 50 : Capitalisation boursière des 03 derniers exercices de la DSX (en milliards)	72

Tableau 51 : Volume et valeur des transactions sur le marché obligataire de la DSX.....	73
Tableau 52 : Situation des titres publics au 31 août 2019 (en milliards).....	73
Tableau 53 : Evolution du commerce extérieur (en milliards).....	75
Tableau 54 : Evolutions des exportations (Q : quantité en milliers de tonnes, V : valeur en milliards)	76
Tableau 55 : Evolution des importations (Q : en milliers de tonnes, V : en milliards)	78
Tableau 56 : Evolution du commerce des biens par zone géoéconomique en 2018 (en milliards).....	82
Tableau 57 : Principaux clients du Cameroun.....	83
Tableau 58 : Principaux fournisseurs du Cameroun.....	83
Tableau 59 : Balance des paiements globale de 2013 à 2019 (en milliards).....	83
Tableau 60 : Balance des services (en milliards)	85
Tableau 61 : Balances des paiements sectorielles (en milliards).....	89
Tableau 62 : Balances des paiements sectorielles (en milliards).....	90
Tableau 63 : Balance des paiements avec le Nigéria, la Chine et les Etats-Unis (en milliards)	91
Tableau 64 : Balance des paiements avec la France, la CEMAC et l'Union Européenne (en milliards)....	92
Tableau 65 : Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2019 (en milliards)	93
Tableau 66 : Balance des paiements de 2013 à 2019 (en milliards).....	94
Tableau 67 : Nombre de salles de classe fonctionnelles, effectifs des élèves et enseignants dans l'enseignement maternel et primaire	98
Tableau 68: Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans l'enseignement maternel et primaire	98
Tableau 69 : Evolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire.....	100
Tableau 70 : Evolution des effectifs des élèves, enseignants et salles de classe dans le secondaire.....	100
Tableau 71 : Evolution des effectifs des élèves, enseignants et salles de classe dans le secondaire et le normal.....	101
Tableau 72: Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire (en %)	101
Tableau 73 : Evolution du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur	102
Tableau 74: Evolution de la couverture vaccinale (en %).....	103
Tableau 75 : Ressources budgétaires de l'exercice 2019 (en milliards, sauf indication contraire).....	119
Tableau 76 : Dépenses budgétaires de l'exercice 2019 (en milliards)	122
Tableau 77 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)	132
Tableau 78 : Propositions de crédits ouverts pour l'exercice 2020 (en millions)	133

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des composantes de la demande (en %)	48
Graphique 2 : Evolution du PIB réel et des composantes de la consommation	49
Graphique 3 : Contribution de la demande extérieure nette à la croissance (en %)	51
Graphique 4 : Evolution de la contribution de la demande extérieure nette de biens à la croissance	51
Graphique 5 : Evolution de la contribution de la demande extérieure des services à la croissance	52
Graphique 6 : Montant servi par la BEAC aux banques (en % des offres exprimées des banques)	60
Graphique 7 : Transactions interbancaires en milliards de FCFA	61
Graphique 8 : Poids des composantes des avoirs extérieurs nets (en %)	63
Graphique 9 : Position nette du Gouvernement (en milliards)	63
Graphique 10 : Composantes de la masse monétaire	64
Graphique 11 : Evolution des cours des actions de la DSX (en FCFA)	72
Graphique 12 : Balance commerciale sur la période 2007-2018 (en milliards)	75
Graphique 13 : Répartition du total des échanges par zone géographique en 2018	79
Graphique 14 : Répartition des exportations par zone géographique en 2018	80
Graphique 15 : Répartition des importations par zone géographique en 2018	80
Graphique 16 : Evolution des principaux soldes du compte courant de 2013 à 2019 (en milliards)	84
Graphique 17 : Répartition des recettes de voyages par zone de provenance en 2018	86
Graphique 18 : Répartition des transferts de migrants par zone de provenance en 2018	87
Graphique 19 : Evolution de la file active des personnes sous traitement ARV	105
Graphique 20 : Prévisions et réalisations des recettes internes de 2014 à 2019 (en milliards)	116
Graphique 21 : Evolution des principales composantes des recettes internes de 2014 à 2019	116
Graphique 22 : Prévisions et réalisations des impôts et taxes de 2014 à 2019 (en milliards)	117
Graphique 23 : Prévisions et réalisations des recettes douanières de 2014 à 2019 (en milliards)	118
Graphique 24 : Répartition des dépenses budgétaires de l'Etat de 2013 à 2019 (en % du total)	120
Graphique 25 : Répartition du BIP de l'exercice 2019 par secteurs	121
Graphique 26 : Répartition de l'encours de la dette publique et de la dette avalisée au 31 juillet 2019	122
Graphique 27 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure au 31 juillet 2019	122

ENCADRES

Encadré 1 : Impact de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et Sud-ouest.....	10
Encadré 2 : Impact de l'incendie de la SONARA sur les comptes macroéconomiques	14
Encadré 3 : Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles (PIDMA)	25
Encadré 4 : Impact de l'incendie de la SONARA sur le secteur financier.....	66
Encadré 5 : Evolution de la fusion des deux bourses d'Afrique Centrale.....	71
Encadré 6 : Etude sur le financement extérieur du secteur privé au Cameroun	87

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE

L'élaboration du Budget de l'Etat implique ex-ante des choix stratégiques et nécessite non seulement des données récentes et objectives sur la conjoncture nationale mais aussi sur l'évolution actuelle et future de la conjoncture internationale.

En conformité avec la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat, le projet de Loi de finances est accompagné d'un *Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la Nation*. Le présent document satisfait cette exigence. Il décrit les principales évolutions conjoncturelles de l'économie mondiale et procède à une analyse rétrospective de l'économie nationale. Le Rapport fait le point de l'exécution budgétaire à fin août 2019 et expose le projet de budget de l'exercice 2020.

1.1 Environnement économique international

L'économie mondiale, confrontée à des risques pressants enregistrerait, pour la deuxième année consécutive, un ralentissement d'activité économique en 2019. Dans l'édition d'octobre 2019 de Perspectives Economiques Mondiales, le Fonds Monétaire International estime cette croissance à 3,0% en 2019, après 3,6% en 2018 et 3,8% en 2017. Ce tassement de l'activité économique, perceptible aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement, est lié, entre autres : (i) à l'accentuation des obstacles au commerce ; (ii) aux tensions géopolitiques ; (iii) aux facteurs structurels, notamment une faible productivité dans les pays avancés. En 2020, la croissance mondiale devrait s'améliorer légèrement pour atteindre 3,4%, en raison des conditions d'investissement favorables, de l'impact à court-terme des mesures de relance budgétaire aux Etats-Unis et de l'augmentation généralisée de la demande mondiale.

Dans les pays avancés, la croissance économique continue de ralentir, dans un contexte d'incertitudes politiques et commerciales accrues. Après 2,3% en 2018, le taux de croissance de l'ensemble de ces pays est estimé à 1,7% en 2019 et projeté à 1,7% en 2020.

Aux États-Unis, l'incertitude liée au commerce a eu des effets négatifs sur l'investissement, mais l'emploi et la consommation demeurent solides, stimulés également par des mesures de relance. Comme résultante de ces facteurs, la croissance est projetée à 2,1% en 2020 et est estimée à 2,4% en 2019, après 2,9% en 2018. Cette modération repose sur l'hypothèse que l'orientation expansionniste de la politique budgétaire en 2019 deviendra globalement neutre en 2020, la relance alimentée par l'accord budgétaire bisannuel adopté récemment compensant l'estompement des effets de la réforme fiscale de 2017 (Tax Cuts and Jobs Act).

Dans la zone euro, la croissance décélère à 1,2% en 2019 après 1,9% en 2018, en raison de la faiblesse des exportations. En 2020, la demande extérieure devrait remonter en puissance et les facteurs temporaires (dont les nouvelles normes d'émission qui ont affecté la production automobile allemande) continueraient de s'estomper, ce qui aurait pour conséquence de remonter la croissance à 1,4%. Dans les principaux pays de la zone, la croissance en 2019 et 2020 se situerait à 0,5% et 1,2% en Allemagne ; 1,2% et 1,3% en France ; 0% et 0,5% en Italie et 2,2% et 1,8% en Espagne.

Au Royaume-Uni, l'incertitude liée au Brexit et l'effet négatif de la fragilité de la croissance mondiale affectent la croissance, qui est estimée à 1,2%, après 1,4% en 2018, puis projetée à 1,4% en 2020.

Au Japon, malgré des échanges pénalisés par le ralentissement de l'économie chinoise, la croissance se maintiendrait en 2019 (0,9% après 0,8% en 2018), grâce à la consommation privée et aux dépenses publiques. Elle devrait retomber à 0,5% en 2020, des mesures budgétaires temporaires amortissant en partie la diminution escomptée de la consommation privée à la suite de la hausse, en octobre 2019, du taux de la taxe à la consommation.

Dans les pays émergents et pays en développement, la croissance ralentit à 3,9% en 2019 après 4,5% en 2018, en partie à cause des incertitudes liées aux politiques commerciales et nationales. Elle devrait repartir à 4,6% en 2020, en liaison avec une récession moins forte dans des pays émergents en difficulté, comme la Turquie, l'Argentine et l'Iran, et par une reprise dans des pays où la croissance a considérablement ralenti en 2019 par rapport à 2018, comme le Brésil, le Mexique, l'Inde, la Russie et l'Arabie saoudite.

La Chine connaîtrait un ralentissement graduel de la croissance, avec un taux qui passe de 6,6% en 2018 à 6,1% en 2019 puis à 5,8% en 2020, sous l'effet de la poursuite du désendettement structurel de l'économie et des tensions commerciales. Dans les autres principaux pays émergents (Inde, Brésil et Russie), la croissance ralentirait en 2019, avant de remonter en 2020.

En Afrique subsaharienne, la croissance resterait à 3,2% en 2019 comme en 2018 et s'accélérait à 3,6% en 2020, avec cependant des contrastes selon les pays. Au Nigéria, la hausse des prix pétroliers en début d'année, quoique volatile, contribue à des perspectives meilleures ; la croissance y est estimée à 2,3% après 1,9% en 2018, puis projetée à 2,5% en 2020. En Angola, la diminution de la production pétrolière devrait entraîner une contraction de l'économie en 2019 (-0,3%), avant un léger redressement en 2020 (+1,2%). En Afrique du Sud, la croissance devrait ralentir en 2019 (+0,7% contre +0,8% en 2018), en lien principalement avec des problèmes d'approvisionnement énergétique dans le secteur minier et la faiblesse de la production agricole. En 2020, la croissance de l'économie sud-africaine est prévue à 1,1%.

Une vingtaine de pays de la région, à économies généralement plus diversifiées, représentant environ 45% de la population de l'Afrique subsaharienne et 34% du PIB de la région, devraient enregistrer une croissance supérieure à 5% en 2020.

En zone CEMAC, la reprise se poursuit, tirée par la remontée des cours du pétrole brut, la résilience des secteurs des services et le bon comportement du secteur agricole. Le FMI estime la croissance à 2,5% en 2019 contre 1,7% en 2018. Elle est projetée à 3% en 2020.

Pour ce qui est des cours des matières premières, l'indice des cours des produits de base établi par le FMI a diminué de 5,5% entre février et août 2019. Cette baisse est imputable au recul des cours de l'énergie (-13,1%) et des denrées alimentaires (-1,2%), en liaison avec les tensions commerciales persistantes et la crainte d'un ralentissement de l'économie mondiale. Pour ce qui est du pétrole, les cours ont rebondi au début de l'année, dépassant 71 dollars le baril en avril, sous l'impulsion de la dynamique positive des marchés financiers, des compressions de l'offre et de la diminution des stocks de pétrole brut des États-Unis. Ils ont néanmoins fortement baissé depuis lors sous l'effet de l'augmentation sans précédent de la production américaine et la faiblesse de la croissance mondiale. Les membres de l'OPEP, ainsi que d'autres pays exportateurs, ont alors décidé en juillet de prolonger jusqu'à la fin du premier trimestre de 2020 les réductions de production convenues en décembre 2018.

S'agissant de l'inflation, elle devrait passer d'un taux moyen de 3,6% en 2018 à 3,4% en 2019 pour l'ensemble de l'économie mondiale, puis projetée à 3,6% en 2020. Dans les pays avancés, elle est estimée à 1,5% après 2% en 2018. Aux États-Unis, ce taux serait de 1,8% contre 2,4% en 2018. Dans la zone euro, il se situerait à 1,2% en 2019 après 1,8% en 2018.

Dans les pays émergents et pays en développement, l'inflation est estimée à 4,7% en 2019 après 4,8% en 2018. Dans les principaux pays du groupe, les évolutions sont contrastées. En Afrique subsaharienne, elle demeure à un niveau élevé, avec un taux de 9,7% après 10,3% en 2018. L'inflation est à deux chiffres au Nigeria (+12,1% en 2018, 11,3% en 2019 et 11,7% en 2020). En Afrique du Sud, l'inflation est de 4,6% en 2018 et serait de 4,4% en 2019. Dans la CEMAC, l'inflation passe de 2,1% en 2018 à 2,2% en 2019 et 2,4% en 2020, tirée par la hausse des prix des produits alimentaires.

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

	2018	2019*	2020**
Croissance du PIB (en %)			
Economie mondiale	3,6	3,0	3,4
Etats-Unis	2,9	2,4	2,1
Zone euro	1,8	1,2	1,9
Japon	1,4	1,2	1,4
Chine	6,6	6,1	5,8
Inde	6,8	6,1	7,0
Afrique subsaharienne	3,2	3,2	3,6
Nigeria	1,9	2,3	2,5
Afrique du Sud	0,8	0,7	1,1
CEMAC	1,7	2,5	3,0
Inflation (en %)			
Economie mondiale	3,8	3,4	3,6
Etats-Unis	2,1	2,4	2,1
Zone euro	1,5	1,7	1,7
Japon	1,4	1,2	1,4
Chine	2,1	2,3	2,4
Inde	3,4	3,4	4,1
Afrique subsaharienne	10,3	9,7	9,6
Nigeria	12,1	11,3	11,7
Afrique du Sud	4,6	4,4	5,2
CEMAC	2,1	2,2	2,4

Source : FMI (PEM, Octobre 2019)

*Estimations **Projections

1.2 Evolution récente de l'économie camerounaise

1.2.1. Croissance et prix

Malgré un contexte marqué par le ralentissement de l'économie mondiale en 2018, l'économie camerounaise enregistre un taux de croissance estimé à 4,1% après 3,5% en 2017. Cette accélération de la croissance est soutenue par : (i) les hydrocarbures, qui bénéficient de l'entrée en production d'une nouvelle plate-forme offshore de gaz naturel ; (ii) les BTP, avec l'accélération des chantiers de la CAN ; (iii) l'exploitation forestière et (iv) les services, notamment les banques et organismes financiers. Cette dynamique est observée dans les trois secteurs d'activité économique.

Dans le secteur primaire, la croissance est estimée à 5,1% contre 3,2% en 2017, soutenue par la branche « sylviculture et exploitation pétrolière » qui bénéficie de la hausse de la demande extérieure, notamment celle exprimée par la Chine et le Vietnam. La reprise observée dans l'agriculture industrielle et d'exportation (+3,9% en 2018 contre -3,1% en 2017) tire également la croissance du secteur. La chute de la production dans le principal bassin de production qu'est le Sud-Ouest, du fait des tensions sécuritaires, a été compensée par la hausse de la production dans les autres bassins.

Dans le secteur secondaire, l'activité économique progresse de 3,1% après 1,3% en 2017. Cette évolution est attribuable : (i) à l'accroissement substantiel de la production de gaz naturel (+272,2%), qui a permis d'atténuer la baisse d'activité dans le domaine d'extraction d'hydrocarbures (-2,7% en 2018 après -16,4% en 2017, du fait de la déplétion naturelle des champs de production de pétrole brut) ; (ii) au dynamisme des bâtiments et travaux publics (BTP), soutenu par l'accélération des travaux liés aux préparatifs de la CAN et la construction des routes de désenclavement des bassins de production agricole. Toutefois, la croissance du secteur secondaire

a été plombée par l'atonie de l'activité observée dans le raffinage de pétrole brut (-48,0% après -7,8%), du fait de l'arrêt technique des activités de la SONARA au cours de la période allant d'avril à novembre 2018.

Le secteur tertiaire connaît une hausse de 4,4% après 4,3% en 2017. Cette performance est essentiellement attribuable aux branches « Commerce et réparation des véhicules » (+5,1% après +4,5%) et « Banques et Organismes financiers » (+10,2% après +6,0%). A contrario, le domaine de l'information et télécommunication régresse (-2,1% contre +5,7% en 2017), en dépit de la diversification produits aux consommateurs.

Sous l'optique de la demande, la croissance est tirée par la consommation des ménages et l'investissement privé. En effet, les dépenses de consommation finale privée s'accroissent de 4,7% en 2018 après 4,3% en 2017 et contribuent à hauteur de 3,1 points à la croissance. Elles sont soutenues par les produits agricoles, les boissons, les services d'hôtellerie et de restauration et les produits chimiques. L'investissement privé quant à lui, affiche une hausse de 9,6% après 6,7% en 2017, avec une contribution à la croissance de 2,0 points.

Concernant les composantes publiques de la demande intérieure, la consommation publique progresse de 3,9% tandis que l'investissement public diminue de 3,1%, en relation avec les difficultés inhérentes aux procédures de commande publique et à la faible exécution physico-financière des projets du BIP.

La demande extérieure nette continue de grever la croissance, avec une contribution de -1,6 point après -0,2 point en 2017, en liaison avec la dynamique soutenue des importations.

En ce qui concerne les prix, l'inflation reste contenue, avec un taux estimé à 1,6% en 2018, après 0,6% en 2017. Cependant l'on note un renchérissement des produits alimentaires (+1,2%) et des « articles d'habillement et chaussures » (+1,9%).

1.2.2. Relations avec le reste du monde

1.2.2.1. Compétitivité

En 2018, le taux de change effectif réel (TCER) qui mesure le niveau de compétitivité-prix de l'économie, augmente de 0,3% par rapport à 2017, traduisant une perte de compétitivité du Cameroun. Cette situation est principalement liée à l'appréciation de 3,2% du taux de change effectif nominal (TCEN), consécutivement à l'appréciation de l'euro vis-à-vis des autres principales monnaies (dollar, yen, yuan). Cependant, les termes de l'échange s'améliorent de 10,3% par rapport à 2017, traduisant une bonne tenue des prix des exportations par rapport à ceux des importations.

Le Gouvernement poursuit les réformes en vue d'améliorer l'environnement des affaires, notamment dans le cadre du Cameroon Business Forum (CBF). Dans cette optique, les différentes recommandations retenues lors de la session 2018 du CBF sont en cours de mise en œuvre. Ainsi, l'exécution des recommandations liées à l'exécution de 200 normes nationales issues des normes internationales et régionales, la recapitalisation de la banque des PME, et l'accélération du paiement de la dette intérieure, connaît une évolution satisfaisante.

Lors de la 10^{ème} session du CBF tenue en mars 2019 à Douala, 22 réformes ont été retenues pour être implémentées. Celles-ci visent à faciliter la création d'entreprises, la délivrance du permis de construire, l'accès au crédit et à l'électricité ainsi que le paiement rapide des impôts.

1.2.2.2. Echanges extérieurs

En 2018, les échanges avec l'extérieur s'effectuent dans un environnement marqué, entre autres, par : (i) un ralentissement de la croissance du commerce mondial, en liaison avec les tensions commerciales entre les Etats-Unis et ses partenaires, notamment la Chine ; (ii) la hausse des

mesures protectionnistes ; (iii) la remontée du cours du pétrole brut.

S'agissant des échanges commerciaux, le déficit de la balance commerciale se détériore de 204,0 milliards pour s'établir à 1 293,1 milliards. Hors pétrole, il s'aggrave de 276,4 milliards et se situe à 1 982,0 milliards. Le taux de couverture des importations par les exportations est de 62%.

Les exportations sont en hausse de 12,2% par rapport à 2017 et se chiffrent à 2 112,3 milliards. Cette évolution est attribuable aux premières exportations de gaz naturel liquéfié (125,1 milliards), et à l'augmentation des ventes des huiles brutes de pétrole (+117,8 milliards), du coton brut (+21,6 milliards), et des bois et ouvrages en bois (+13,8 milliards). A contrario, l'on enregistre une diminution des exportations de carburants et lubrifiants (-11 milliards), de caoutchouc brut (-9,3 milliards), d'aluminium brut (-7,7 milliards) et de cafés (-5,1 milliards). Hors pétrole, les exportations s'élèvent à 1 250,0 milliards, en hausse de 9,9% par rapport à 2017.

Les principaux produits exportés en 2018 sont les huiles brutes de pétrole (41% du total des exportations), les bois et ouvrages en bois (15%), le cacao brut en fèves (11,1%), le gaz naturel liquéfié (5,9%), le coton brut (5,5%), l'aluminium brut (3,2%), et la banane (1,6%).

Les importations sont évaluées à 3 405,2 milliards, en augmentation de 11,5% par rapport à 2017. Cette hausse est tirée par l'accroissement des achats des carburants et lubrifiants, des poissons de mer congelés, des machines et appareils électriques, et des machines et appareils mécaniques. Dans le même temps, les achats de riz, d'huiles brutes de pétrole, de sucre et sucrerie et de véhicules automobiles et tracteurs sont en baisse. Hors pétrole, les importations augmentent de 389,4 milliards pour se situer à 3 232,4 milliards.

Les principaux produits importés en 2018 sont les carburants et lubrifiants (13,9% du total des importations en valeur) ; les machines et appareils mécaniques (8,3%) ; les machines et appareils électriques (6,8%) ; les véhicules automobiles (5,5%) ; les huiles brutes de pétrole (5,1%) ; les poissons de mer congelés (4,5%) ; le riz (4,2%) ; les produits pharmaceutiques (3,9%) et les matières plastiques (3,1%).

Par zone géographique, l'Union européenne reste le principal partenaire commercial du Cameroun, avec 35,5% du total des échanges en valeur. Elle est suivie par l'Asie orientale (23,6%), l'Asie du sud-est (11,2%), l'Afrique de l'Ouest (8,5%), l'Amérique du Nord (4%), la CEMAC (3,5%) et l'Amérique du sud (2,3%).

Sur le plan bilatéral, la Chine reste le premier partenaire commercial du Cameroun (1^{er} client et 1^{er} fournisseur), avec 21,0% du total des échanges. Elle est suivie par la France (4^{ème} client et 2^{ème} fournisseur), dont le poids dans les échanges diminue de 4,8 points, pour se situer à 5,2%. Les autres principaux partenaires sont le Nigeria (3,5%), les Pays-Bas (3,0%), la Thaïlande (2,7%), les Etats-Unis (2,6%) et le Togo (2,1%).

Au premier semestre 2019 et en glissement annuel, le déficit commercial s'élève à 765,6 milliards et se détériore de 69,5 milliards. Le taux de couverture des importations par les exportations s'améliore de 3,3 points pour se situer à 60,5%. Hors pétrole, le déficit commercial se creuse de 129,0 milliards et se chiffre à 1 040,0 milliards. Le taux de couverture passe de 37,0% à 39,5%.

Concernant la balance des paiements, le solde global enregistre un excédent de 155,4 milliards en 2018. Cependant, le déficit du compte courant se détériore de 237 milliards par rapport à 2017 et se situe à 777,6 milliards, soit 3,6% du PIB. Cette dégradation résulte de l'aggravation des déficits des balances des biens, des services et des revenus primaires. La balance des revenus secondaires, par contre, reste excédentaire.

Par secteur, les soldes globaux de l'agriculture, de l'exploitation forestière, des hydrocarbures et des transports sont excédentaires. Ceux de l'industrie, du commerce, des télécommunications et des activités financières sont déficitaires.

Sur le plan bilatéral, les soldes globaux sont déficitaires avec le Nigeria (-279,7 milliards), la Chine (-120,5 milliards), et les Etats-Unis (-48,1 milliards). Par contre, ils sont excédentaires avec la CEMAC (+771,4 milliards), la France (+79 milliards) et l'Union européenne (+334,1 milliards).

1.2.3. Monnaie et financement de l'économie

En 2018, le financement de l'économie s'opère dans un contexte marqué par la poursuite de la mise en œuvre du programme économique et financier conclu avec le FMI, visant au plan monétaire et financier à préserver la stabilité monétaire, à rétablir les équilibres interne et externe et, à renforcer la résilience du secteur bancaire et financier. Par ailleurs, dans le but de dynamiser et de booster les opportunités du marché financier, la première phase de la fusion des deux bourses de valeur de l'Afrique centrale (DSX et BVMAC) s'est achevée le 5 juillet 2019.

En matière de politique monétaire, l'approche restrictive mise en œuvre depuis 2017, pour atteindre les objectifs du programme avec le FMI se poursuit. Ainsi, le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BEAC a délaissé les objectifs nationaux de refinancement au profit du pilotage des taux d'intérêts. A cet effet, il a procédé à la révision des décotes applicables aux effets publics et privés admissibles au refinancement de la Banque centrale. Au 30 juin 2019, les montants mis en adjudication par la BEAC représentent 43% des offres exprimées par les banques, en baisse de 42 points en glissement annuel.

En 2018, le coefficient des réserves obligatoires sur les dépôts se situe à 7% contre 5,875% en 2017 et celui des dépôts à terme à 4,5% contre 4,625%. A fin juin 2019, le montant des réserves obligatoires constituées se chiffre à 259,1 milliards, contre 233,4 milliards au 30 juin 2018. Elles représentent 25% de l'ensemble des réserves des banques à la BEAC.

En ce qui concerne la situation monétaire, elle s'équilibre en ressources et en emplois à 5 954,8 milliards à fin décembre 2018, en hausse de 15,5% en glissement annuel. Les avoirs extérieurs nets augmentent de 5,2% pour se situer à 2072,7 milliards. Cette évolution s'explique entre autres par les tirages reçus des partenaires au développement dans le cadre des appuis budgétaires, la remontée des cours du baril de pétrole et l'amélioration du rapatriement des recettes d'exportation. Le crédit intérieur s'élève à 3 181,6 milliards, en augmentation de 3,4% par rapport à fin décembre 2017. Le taux de couverture de la monnaie est de 76,4% à fin juin 2018, contre 71,4% un an plus tôt.

Au 30 juin 2019 et en glissement annuel, la masse monétaire s'accroît de 16,9% pour se situer à 6 120,3 milliards. Le crédit intérieur et les avoirs extérieurs nets enregistrent des hausses respectives de 15,2% et 19,9%, dans la période sous revue.

S'agissant du secteur bancaire et financier, l'année 2018 a été marquée par l'application, depuis le 1^{er} janvier 2018, du nouveau Règlement n° 01/17/CEMAC/UMAC du 27 septembre 2017, relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de la microfinance dans la CEMAC. Le secteur comporte 15 banques, 8 établissements financiers et 418 établissements de microfinance.

A fin décembre 2018 et en glissement annuel, les dépôts bancaires augmentent de 10,7% et se chiffrent à 4442,3 milliards, tirés par les entreprises privées et les particuliers d'une part, et par l'entrée de la CCA Bank dans le paysage bancaire, d'autre part.

Au 30 juin 2019, l'encours des crédits est de 3 596,9 milliards, en hausse de 8,3% par rapport à fin juin 2018. Par type de clientèle, 62,8% de l'encours des crédits sont destinés aux entreprises privées, 15,6% aux particuliers, 8,8% à l'administration publique centrale et 6,9% aux entreprises publiques. Le ratio de transformation des dépôts en crédits de long terme s'est amélioré, passant de 34,7% à 40,2%. Le taux de créances brutes en souffrance se dégrade de 1,5 point pour se situer à 16,95% de l'encours des crédits.

Dans le secteur de la microfinance, les dépôts baissent de 23% pour s'établir à 514,2 milliards à fin décembre 2018. Les dépôts à court terme représentent 86,7% du total des dépôts contre 8,2% pour les dépôts à moyen terme et 5,1% pour les dépôts à long terme. Les crédits octroyés baissent de 17% pour se situer à 385,1 milliards. Le taux de créances en souffrance s'est amélioré à 18,5% contre 22,9% un an plus tôt, en raison de la sortie du stock des créances de la CCA.

Dans le secteur des assurances, le marché est animé par 28 compagnies, dont 17 dans la branche "Incendie-Accidents-Risques Divers" (IARD) et 11 dans la branche "Vie et capitalisation". Par rapport à 2017, le chiffre d'affaires global est en hausse de 10,2% et se situe à 207,2 milliards. La branche "IARD" est la plus importante, avec 69,2% des parts de marché.

Sur le marché financier, la capitalisation boursière de la Douala Stock Exchange (DSX) se chiffre à 313,4 milliards, en baisse de 25,1% par rapport à fin décembre 2017. Elle se décompose en 151,3 milliards pour le marché des actions et 162,1 milliards pour le marché obligataire. Cette baisse s'explique essentiellement par la radiation de la cote officielle de deux titres, suite à l'amortissement total du capital emprunté des valeurs « Tchad 6%. 2013-2018 » et « ECMR.5, 9%. 2013-2018 ». A fin décembre 2018, 6 titres sont inscrits à la cote officielle de la DSX, dont 3 actions et 3 obligations, contre 8 en décembre 2017. L'année 2019 est marquée par l'unification des deux bourses d'Afrique Centrale (la DSX et celle de Libreville) en une nouvelle Bourse dénommée « BVMAC » (Bourse de Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale) et dont le siège est à Douala.

1.2.4. Finances publiques

L'exécution du budget de l'exercice 2019 se déroule dans un contexte marqué, entre autres, par : (i) l'adoption d'une loi de finances rectificative ; (ii) le succès des opérations d'émissions d'OTA et de BTA sur le marché monétaire, avec un accroissement significatif des montants mobilisés ; (iii) la quatrième revue du programme économique et financier qui s'est conclue par l'approbation du dossier du Cameroun par le conseil d'administration du FMI, garantissant ainsi les appuis budgétaires attendus ; (iv) la poursuite du démantèlement tarifaire lié aux APE ; (v) la persistance des problèmes sécuritaires qui perturbent les activités socio-économiques dans les régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême-nord.

Au terme des huit premiers mois de l'exercice 2019 et par rapport aux prévisions de la loi rectificative, le taux de recouvrement des ressources est de 62,2%, avec 59,4% pour les recettes internes et 68,7% pour les emprunts et dons. Le taux d'exécution des dépenses budgétaires se situe à 54,2%, avec 64,9% pour les dépenses courantes hors intérêts, 54,2% pour les dépenses d'investissement et 43,1% pour le service de la dette. Le déficit du solde primaire est de 313,9 milliards, et celui du solde primaire non pétrolier de 711 milliards.

Les recettes budgétaires internes recouvrées se chiffrent à 2 173,2 milliards et comprennent 397 milliards de recettes pétrolières, 1 747,1 milliards de recettes non pétrolières et 29,1 milliards de remboursements de prêts. Par rapport à fin août 2018, les recettes budgétaires internes recouvrées sont en hausse de 3,9%, soutenues par l'augmentation des recettes pétrolières.

Les emprunts et dons sont de 1 068,2 milliards et sont constitués de 418,4 milliards de prêts projets, 495,3 milliards d'émissions de titres publics et 43,8 milliards de dons. Ils sont en hausse de 12,2% par rapport à la période janvier-août 2018, tirés principalement par les émissions de titres publics (+306,3 milliards).

Sur l'ensemble des huit premiers mois de l'exercice 2019, les dépenses budgétaires cumulées se chiffrent à 3 051,2 milliards et comprennent 1 590,5 milliards de dépenses courantes, hors intérêts de la dette publique ; 800,7 milliards de dépenses d'investissement et 553,5 milliards de service de la dette publique. Comparées à la même période de 2018, elles sont en augmentation de 8,3%,

tirées par les dépenses courantes hors intérêts (+18,2%) et le service de la dette publique (+18,6%). Par contre, les dépenses d'investissement baissent de 15,3%, tirées à la fois par les dépenses d'investissements sur ressources propres (-15,6%) et les dépenses d'investissement sur ressources extérieures (-15,3%).

Au terme de l'exercice 2019, les estimations situent le total de ressources budgétaires à 5 083,5 milliards, constituées de : (i) 3 528,5 milliards de recettes budgétaires internes, dont 2 948 milliards de recettes non pétrolières ; (ii) 1 555 milliards d'emprunts et 100 milliards de dons. Les dépenses budgétaires seraient également de 5 083,5 milliards, réparties en 2 451,0 milliards de dépenses courantes, hors intérêts de la dette publique, 1 478,0 milliards de dépenses d'investissement et 1 154,5 milliards de service de la dette publique.

1.2.5. Secteurs sociaux

Les actions du Gouvernement dans les secteurs sociaux se concentrent sur l'amélioration des conditions de vie des populations. A cet effet, les secteurs sociaux ont bénéficié en 2019 d'une dotation de 1 184,2 milliards, dont 672 milliards pour l'éducation et 207,9 milliards pour la santé. Cette dotation est en hausse de 7,2% par rapport à 2018 et représente 22,7% du budget de l'Etat. A cette enveloppe, s'ajoutent les appuis multiformes des partenaires au développement.

S'agissant de l'éducation, les efforts du Gouvernement demeurent concentrés sur les actions visant à garantir une éducation équitable, inclusive, de qualité et un apprentissage pour tous. Au cours de l'année scolaire 2018/2019, ces efforts se sont matérialisés par : (i) l'augmentation des capacités d'accueil des établissements scolaires et universitaires ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires ; (iii) l'intensification de la professionnalisation et l'optimisation de la formation dans l'enseignement ; (iv) la professionnalisation des enseignements et la modernisation des établissements dans l'enseignement supérieur. Cependant, ces efforts ont été obérés par la crise sécuritaire dans les régions de l'Extrême-nord, du Nord-ouest et du Sud-ouest.

Comme conséquence, le taux brut de préscolarisation enregistre une baisse de 1,6 point pour se situer à 35,2%, en liaison avec la baisse des effectifs scolarisés dans les régions du Nord-ouest et Sud-ouest. De même, dans le primaire le nombre d'enfants scolarisés a diminué de 3,6% pour se situer à 4 191 992, en lien avec la crise sécuritaire. Les taux de réussite aux examens officiels de l'année scolaire 2018/2019 se sont détériorés, par rapport à 2017/2018. Au Certificat d'étude primaire, le taux de réussite passe de 88,1% à 77,8%. Au First School Leaving Certificate, il passe de 90,9% à 86,8%. Par contre, dans le secondaire, les taux de réussite aux examens officiels se sont améliorés au terme de l'année scolaire 2018/2019. Le taux moyen global de réussite aux examens relevant de la Direction des Examens, des Concours et de la Certification (DECC) a progressé de 6,2 points, pour se situer à 69,7% et celui des examens officiels relevant de l'Office du Baccalauréat est resté quasi-stable, se situant à 52,7%.

Dans le secteur de la santé, les actions du Gouvernement sont axées sur : (i) la santé de la mère et de l'adolescent, à travers la réhabilitation de 4 pavillons mère et enfant ; la formation de 42 personnels de district en soins obstétricaux d'urgence, 64 en soins essentiels du nouveau-né et 1 291 en planification familiale ; et le suivi de 361 466 femmes par un personnel qualifié lors de l'accouchement ; (ii) la lutte contre la maladie et la promotion de la santé, avec la sensibilisation de 4 millions de jeunes sur le VIH et le dépistage volontaire ; le traitement préventif gratuit contre le paludisme chez 327 939 femmes enceintes et la distribution de 150 000 moustiquaires imprégnées ; (iii) l'accroissement de l'offre de santé, à travers la construction des hôpitaux de district, la réhabilitation et le renforcement des plateaux techniques des hôpitaux régionaux.

S'agissant de l'emploi, le développement de la formation professionnelle s'est poursuivi, avec la

mise en place progressive sur toute l'étendue du territoire, des structures de formation de divers types de métiers. Les structures publiques et privées agréées de formation professionnelle ont accueilli 39 731 apprenants en 2018 contre 38 160 en 2017. En outre, 386 bourses de formation ont été attribuées aux jeunes en quête de qualification professionnelle en Algérie et au Maroc. Par ailleurs, la promotion de l'auto-emploi s'est poursuivie. Selon les statistiques du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, le nombre d'emplois créés en 2018 est estimé à 459 563 contre 473 303 en 2017. Le Fond National de l'Emploi (FNE) a inséré 42 635 chercheurs d'emplois et le Programme Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI) a renforcé les capacités techniques de plus de 3 000 promoteurs dans diverses filières.

En matière de promotion de la protection et de la sécurité sociale, les actions ont porté sur l'amélioration des conditions de travail, notamment la promotion de la sécurité sociale du grand nombre et l'amélioration de la protection au travail. La proportion de la population active intégrée dans le système de sécurité sociale, hormis les agents de l'Etat, reste stable à 22,5%. Des élections ont été organisées dans plusieurs entreprises du territoire national et ont permis, d'élire 12 014 délégués du personnel pour la mandature 2018-2020.

Pour ce qui est de l'urbanisme et de l'habitat, la mise en œuvre de la politique du Gouvernement s'est traduite par la poursuite des actions relatives : (i) au développement de l'habitat ; (ii) à l'assainissement de l'environnement urbain ; (iii) au développement des infrastructures de transport urbain. En 2018, le programme gouvernemental de construction de 10 000 logements sociaux et d'aménagement de 50 000 parcelles constructibles, lancé depuis décembre 2009, pour résorber le déficit en logements, s'est poursuivi, avec :

- l'achèvement et la réception de 420 logements, dont 340 à Douala et 80 à Yaoundé, dans le cadre de la phase pilote du programme;
- la réception de 1 520 logements construits dans les villes de Yaoundé, Douala, Limbé, Bafoussam, Bamenda et Sangmélina, grâce à la composante du programme réalisée avec la coopération chinoise ;
- la réception de 100 logements construits à Ebolowa dans le cadre du PLANUT.

Au premier semestre 2019, les travaux de construction des logements sociaux dans le cadre du PLANUT, présentent des niveaux d'avancement de 95% à Ngaoundéré ; 70% à Bertoua et Maroua, 68% à Bafoussam et 65% à Garoua. Les travaux sont restés quasi-stables à Buea et Bamenda (respectivement à 62% et 20%), en lien avec l'instabilité qui y règne.

En ce qui concerne le développement des infrastructures de transport urbain, les travaux prioritaires sont en cours dans les villes d'accueil de la CAN, sur financement fonds routier et sur financement budget spécial CAN. Les travaux de réhabilitation et de construction sur financement fond routier portant sur un linéaire de voirie de 18,5 Km, pour un montant total de 5,9 milliards, sont réalisés à 70%. Ceux sur financement du budget spécial CAN d'un montant de 26 milliards, portant sur la réhabilitation de 114 km de voie d'accès et la construction de 386 800 m² de parkings, se poursuivent.

La promotion de la prévention et de la protection sociale a été axée sur : (i) la formation de points focaux des administrations au soutien psychosociologique des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA; (ii) la formation de députés juniors pour la sensibilisation des ménages sur la nécessité de l'enregistrement des naissances ; (iii) la réhabilitation et l'équipement de l'Institution Camerounaise pour l'enfance à Bétamba ; (iv) le renforcement du plateau technique du Centre de Rééducation des Personnes Handicapées (CRPH) de Yaoundé ; (v) la poursuite des travaux de construction du CRPH de Maroua ; (vi) la prise en charge psychosociale de 23 052 enfants en détresse, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation ; (vii) la prise en charge sociale et économique de 628 340 PSV parmi lesquelles 311 migrants retournés de Libye.

Concernant la promotion de la femme et la famille, les actions du Gouvernement ont porté principalement sur : (i) la promotion et la protection de la famille ; (ii) la mobilisation des communautés pour les services de santé et les pratiques familiales essentielles ; (iii) la promotion et la protection des droits de l'enfant.

S'agissant de l'insertion socioéconomique des jeunes, le Gouvernement a financé, à travers notamment le Fond National d'Insertion des Jeunes (FONIJE), des projets dans les domaines de l'élevage, de l'agriculture et de services, pour un montant de 110 millions. Le plan triennal spécial-jeunes a également permis de financer 214 projets pour 500 millions. Par ailleurs, 5 000 jeunes ont été formés et accompagnés en entrepreneuriat et en métiers agropastoraux dans les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ). En outre, 2 856 jeunes ont bénéficié des formations en montage de projets et plans d'affaires.

Pour ce qui est de la lutte contre la pauvreté, le projet « filets sociaux » a poursuivi ses activités, à travers trois axes : (i) les transferts monétaires ordinaires, avec de mesures d'accompagnement ; (ii) les transferts monétaires d'urgence et ; (iii) la réalisation des travaux publics à haute intensité de main d'œuvre. Ainsi, à fin septembre 2019, quarante mille (40 000) ménages répartis dans 1 200 villages, 64 quartiers et 35 communes ont bénéficié de 13,43 milliards dans le cadre du volet « transferts monétaires ordinaires », doté de mesures d'accompagnement. Le volet « transferts monétaires d'urgence », qui a touché 12 000 ménages, s'est réalisé dans certaines communes de la région de l'Extrême-nord, pour répondre aux problèmes liés à l'afflux massif des personnes déplacées et des réfugiés ; les paiements y relatifs d'un montant total de 2,16 milliards se sont achevés en janvier 2019. Le volet « réalisation des travaux publics à haute intensité de main d'œuvre, s'est déroulé dans 5 régions (Extrême-nord, Nord, Adamaoua, Est, Nord-ouest) et a concerné 30 000 personnes dans les chantiers de microprojets communautaires, pour un montant total de rémunération de 2,34 milliards.

Encadré 1 : Impact de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et Sud-ouest

L'évaluation de l'incidence socio-économique des troubles sécuritaires en 2017 et en 2018¹ a identifié et analysé les fragilités structurelles de ces deux régions. Elle est appelée à servir de base à l'élaboration d'un Plan de Reconstruction et de Développement (PRD), inclusif et adapté aux potentialités existantes.

Au plan social, outre le risque de crise alimentaire, les migrations qui en résultent et les pertes en vies humaines, il est noté une dégradation quantitative et qualitative de l'offre des services sociaux, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé. Dans le domaine de l'éducation, les effectifs se sont inscrits en baisse, dans chaque sous-secteur (primaire, secondaire et supérieur), principalement en 2017/2018. Cette baisse a été plus prononcée dans l'éducation de base (-20,8% et -54,6% respectivement dans le Sud-Ouest et dans le Nord-Ouest) et dans l'enseignement privé confessionnel. En outre, de nombreux arrêts d'enseignements résultant de la destruction des infrastructures scolaires et des menaces proférées à l'endroit des acteurs du système éducatif (élèves, enseignants, parents) ont été courants. Dans le secteur de la santé, les structures sanitaires ont été vandalisées et incendiées, entraînant la fermeture² de certaines d'entre elles, induisant le déplacement du personnel médical dans d'autres régions, avec comme conséquence, une baisse de 17% du nombre de médecins spécialistes.

¹ Cette étude menée par le MINEPAT a utilisé l'approche « before- after », qui compare les performances pendant la période de crise à celles antérieures.

² A titre d'exemple, 18 centres de santé ont été fermés dans la région du Nord-Ouest. Cette situation a entraîné des baisses des effectifs des médecins généralistes et des infirmiers de 9% et de 13% respectivement. L'hôpital de Kumba a été incendié.

Au plan économique les études dédiées conduites par le MINEPAT mettent en relief l'incidence de la crise à travers : (i) le fonctionnement des unités de production (agriculture, élevage, industrie, services) ; (ii) les circuits d'approvisionnement en intrants et d'écoulement des produits ; (iii) le développement des infrastructures productives (privées et publiques) ; (iv) le développement du transit et du commerce transfrontalier ; (v) les finances publiques, notamment la mobilisation des recettes et l'exécution du programme des dépenses publiques.

Globalement, il en ressort qu'au cours de la période antérieure au déclenchement des troubles, les deux régions ont enregistré une importante activité agricole illustrée notamment par la présence de plusieurs unités agroindustrielles. Celles-ci ont tiré profit de la qualité des sols et du climat favorable. L'agriculture s'est également accompagnée du développement des activités d'extraction minière (pétrole brut et gaz), de l'activité de raffinage de pétrole, du développement des activités touristiques dû à l'existence d'une zone côtière, des sites naturels pittoresques et, des activités de commerce et de transit du fait de la proximité avec le Nigéria. Ainsi, en 2015, la contribution directe des régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest au PIB, approximée par la quote-part du chiffre d'affaires généré par les unités modernes desdites régions, était évaluée à 16,3%. Au plan national, la crise dans ces régions a conduit à une perte de 0,5 point de croissance du PIB en 2017 et de 0,3 point en 2018 avec des implications conséquentes en termes de réduction des recettes fiscales. Au niveau local, une évaluation globale³ de l'incidence de la crise fait apparaître une baisse de près de 30% des performances des unités industrielles et des services installés dans ces régions en 2017. Selon les données collectées auprès des opérateurs économiques, cette contre-performance se manifeste par : (i) une baisse du chiffre d'affaires liée à la dégradation des capacités de production et à la déstructuration des circuits de commercialisation ; (ii) un renchérissement et une irrégularité des approvisionnements en matières premières et autres intrants ; (iii) une dégradation de l'appareil de production et une désorganisation interne ayant entraîné une réaffectation du personnel, des mises en chômage technique et une redéfinition des horaires de travail. En 2018, ces contreperformances se poursuivent dans la région du Sud-Ouest avec une baisse de 2,3% par rapport à 2017. A contrario on observe un léger regain d'activité dans les unités industrielles dans la région du Nord-Ouest par rapport au niveau de 2017.

Afin d'adresser le risque structurel de délitement socio-économique de ces régions déjà déclarées économiquement sinistrées par les Autorités, la réponse humanitaire du Gouvernement, est appelée à être complétée par des actions de moyen et long terme, qui devraient contribuer au relèvement du tissu économique et à l'amélioration des conditions de vie des populations du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. C'est déjà le sens des avantages fiscaux des dispositions des articles 121 et 121 bis du Code Général des Impôts, relatifs à la mise en œuvre du statut de zone économiquement sinistrées.

1.2.6. Réformes structurelles et institutionnelles

En vue d'améliorer la compétitivité de l'économie camerounaise, des réformes structurelles sont menées en 2019 dans les domaines des entreprises publiques, de la gestion des finances publiques et de l'environnement des affaires.

Au niveau du secteur financier, la Douala Stock Exchange (DSX) et la Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale (BVMAC) de Libreville ont fusionné le 5 juillet 2019, conformément aux recommandations des Chefs d'Etat de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) en 2018. Ainsi, Libreville abrite le siège de la Commission des Marchés Financiers qui est le régulateur, tandis que l'entreprise de marché est domiciliée à Douala.

En vue d'améliorer la gouvernance et de renforcer l'efficacité des entreprises publiques et des

³ Cette évaluation globale est basée sur la consommation énergétique des unités industrielles et des services.

établissements publics, le Président de la République a signé trois décrets. Il s'agit du : 1) décret n°2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics et des Entreprises Publiques ; 2) décret N°2019/321 du 19 juin 2019 fixant les catégories d'entreprises publiques, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants ; et 3) décret n°2019/322 du 19 juin 2019 fixant les catégories d'établissements publics, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants.

Sur un autre plan, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a signé le 2 septembre 2019 un décret, déclarant les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, « zones économiquement sinistrées ». L'Etat décide ainsi d'offrir des incitations diverses (sous forme d'exonération d'impôts) aux entreprises désireuses de d'investir dans ces zones, touchées par l'insécurité.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL), le Ministre de l'Eau et de l'Energie a signé et publié le 27 juillet 2019, les Codes de marché et de raccordement. Ces deux instruments juridiques vont permettre à cette entreprise publique de collecter directement les redevances dues par les utilisateurs du réseau électrique depuis le 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre des réformes structurelles cohérentes avec le Document de stratégie pour la croissance et l'Emploi, cadre de référence de l'action Gouvernementale sur la période 2010-2020.

Parallèlement, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du Programme Economique et Financier (PEF) appuyé par la Facilité Elargie de Crédit du FMI, et soutenu par plusieurs partenaires techniques et financiers à l'instar de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement.

La mise en œuvre desdites réformes conditionne les décaissements des appuis budgétaires de la Banque Mondiale, de la BAD et de l'UE, tandis que la conclusion satisfaisante des différentes revues conditionne les décaissements des appuis budgétaires de l'AFD et du FMI.

Au terme de l'exercice 2018, la mise en œuvre des différentes réformes ainsi que la conclusion satisfaisante de la troisième revue avec le FMI ont permis au Cameroun de bénéficier d'un concours financier sous forme d'appui budgétaire de l'ordre de 360 milliards de francs (77,5 milliards du FMI, 66 milliards de l'AFD, et 216,5 milliards de la BAD) et 15,7 milliards, sous forme, de don de l'UE.

Pour le compte de l'année 2019, la quatrième revue du FMI, du 29 avril au 10 mai 2019, a été concluante, ce qui a permis un nouveau décaissement de ce partenaire.

En ce qui concerne les autres partenaires, les mesures envisagées relevant des conditions générales ont déjà été réalisées en matière notamment, de politique sectorielle, de stabilité macroéconomique, de gestion des finances publiques et de transparence budgétaire. Pour ce qui est des conditions particulières, une seule n'a pas été réalisée. Les procédures devant permettre les décaissements de ces partenaires ont démarré.

En matière de finance publique, les réformes visent globalement la maîtrise des dépenses publiques et une bonne mobilisation des ressources budgétaires, qui permettent d'améliorer la trajectoire du déficit public et de stabiliser la dynamique de la dette.

Ainsi, les réformes mises en œuvre ont concerné :

- (i) l'amélioration de la viabilité budgétaire et le cadre de gestion des finances publiques. A cet effet, le Gouvernement a réduit les dépenses fiscales, réformé le système de passation des marchés publics, et modernisé la gestion de la Fonction publique et des entreprises

publiques ;

- (ii) le renforcement du cadre de planification stratégique et de gestion des dépenses d'investissement public par : a) la stabilisation du niveau des dépenses d'investissement en pourcentage du PIB sur le moyen-terme ; b) l'accélération de la formulation des orientations relatives à la seconde phase de la vision stratégique 2035 ; c) l'amélioration des outils de maturation des projets d'investissements ; et d) la réduction de l'influence négative du processus d'indemnisation sur la mise en œuvre des projets d'infrastructures ;
- (iii) l'amélioration de l'attractivité et le renforcement de la compétitivité dans les secteurs productifs, par la mise en œuvre des mesures attendues dans les secteurs de transport, de l'énergie et dans l'agropastoral ;
- (iv) le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de pilotage du secteur agropastoral, par la mise en place d'un système efficace et efficient d'accès aux principaux intrants et aux services agropastoraux ; le renforcement de la recherche publique, du conseil et de la vulgarisation agricole ; et la mise en place d'une stratégie de désenclavement des bassins de production ;
- (v) l'amélioration des services sociaux de base, par un meilleur financement et une bonne exécution des dépenses de santé, d'éducation et de protection sociale, pour réduire la vulnérabilité des pauvres.

1.3 Perspectives macroéconomiques et budgétaires 2019-2022

1.3.1. Perspectives macroéconomiques

En 2019, l'activité économique se déroule dans un environnement marqué : (i) sur le plan international par les tensions commerciales, la poursuite du ralentissement en Chine, les incertitudes en Europe ; et (ii) sur le plan interne, par la persistance de la crise socio-politique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, l'incendie de la SONARA en fin mai 2019 et l'accroissement substantielle de la production gazière.

Dans ce contexte, le taux de croissance de l'économie nationale est estimé à 3,9% en 2019, après 4,1% en 2018. Ce ralentissement est consécutif à celui de la croissance du secteur non pétrolier, qui passe de 4,4% en 2018 à 3,6%. Par contre, le secteur pétrolier enregistre une croissance de 10,4%, après trois années consécutives de baisse. Cette évolution fait suite à l'augmentation de la production pétrolière mais aussi gazière.

Par secteur d'activités, les évolutions sont contrastées. La croissance du secteur primaire est estimée à 2,1% contre 5,1% en 2018. Cette décélération est imputable à la contreperformance de la branche *ylviculture et exploitation forestière*, en liaison avec la baisse de la demande chinoise et l'atonie de l'activité dans l'agriculture. Toutefois, certaines filières de l'agriculture industrielle et d'exportation connaissent un dynamisme, notamment les filières cacao et coton, soutenu par : (i) la demande locale des industries de transformation des fèves de cacao ; (ii) la bonne tenue des cours de ces produits et ; (iii) l'amélioration des équipements de production de la SODECOTON.

La croissance du secteur secondaire est estimée à 4,4% après 3,1% en 2018, essentiellement tirée par les hydrocarbures (+10,4%). La croissance des activités industrielles devrait connaître un léger ralentissement, passant de 3,6% en 2018 à 3,2%, en lien avec l'arrêt des activités de la SONARA et la sous performance d'ALUCAM. Néanmoins, les branches « industries du cacao, café, thé, sucre et oléagineux », « travail des grains et fabrication des produits amylacés » et les cimenteries restent dynamiques, stimulées par une demande de plus en plus forte. Par ailleurs, les BTP continuent de soutenir la croissance, en liaison avec la poursuite de la mise en place d'infrastructures dans la perspective de l'organisation de la CAN.

Le secteur tertiaire, qui représente en moyenne 56,5% du PIB, devrait progresser de 3,8%, grâce à la bonne performance des branches « commerce et réparations » et « transport et entrepôts ». Cependant, les activités dans la branche télécommunication sont en baisse de 0,7%, en dépit de la diversification dans la fourniture des nouveaux produits et services innovants aux consommateurs. Dans la branche « services non marchands des APU », les efforts d’ajustement budgétaire, notamment la rationalisation des dépenses de fonctionnement, pourraient y induire un ralentissement de la croissance.

Du côté de la demande, la croissance est soutenue principalement par la demande intérieure, avec un apport de 3,6 points dont 3 points par la consommation privée. Après deux années successives d’accélération, l’investissement des entreprises devrait ralentir à 3,5% contre 9,6% en 2018. Par contre, l’investissement public devrait progresser de 1,7%, avec l’accroissement par rapport à l’exercice 2018 des dotations consacrées aux dépenses publiques en capital.

Tableau 2 : Ventilation sectorielle du PIB

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur primaire	5,0	3,2	5,1	2,1	3,6	4,2	4,7
Agriculture							
Agriculture des produits vivriers	5,8	4,8	5,1	3,7	4,7	5,3	5,4
Agriculture industrielle et d'exportation	6,6	-3,1	3,9	0,4	2,3	3,1	5,1
Elevage et chasse	4,3	4,7	4,4	4,7	4,7	4,7	4,7
Pêche et pisciculture	5,0	4,5	3,1	3,3	3,5	3,5	3,5
Sylviculture et exploitation forestière	1,2	6,3	7,3	-2,4	1,0	2,2	2,0
Secteur secondaire	3,6	1,3	3,1	5,2	3,1	2,7	3,8
Industries extractives	-3,4	-16,1	-2,6	10,4	0,6	-5,6	-4,8
<i>Dont Hydrocarbures</i>	-3,6	-16,4	-2,7	10,4	0,6	-5,6	-4,8
Industries Agro-alimentaires	5,7	7,5	4,0	3,4	3,8	4,6	4,8
Autres industries manufacturières	4,4	5,6	3,3	3,0	2,0	4,1	5,2
Production et distribution d'électricité	3,3	5,9	1,2	2,9	4,5	4,9	3,8
Production et distribution d'eau et assainissement	-1,4	6,5	2,6	3,0	3,0	3,0	4,0
Bâtiments et Travaux Publics	10,4	8,9	7,6	5,8	6,0	6,1	7,8
Secteur tertiaire	4,9	4,3	4,4	3,8	4,6	4,8	4,6
Commerce et réparation de véhicules	5,6	4,5	5,1	4,4	4,4	6,3	6,1
Restaurants et hôtels	6,6	5,3	4,3	4,0	4,8	7,0	4,0
Transports, entrepôts et communications	2,2	4,2	4,0	4,7	5,0	5,8	4,9
Informations et télécommunications	6,0	5,7	-2,3	-0,7	1,5	3,0	1,9
Banques et organismes financiers	5,2	6,0	10,2	5,6	5,5	6,1	6,0
Autres services marchands	5,9	3,2	4,3	3,8	4,8	3,9	3,4
Administration publique et sécurité sociale	3,6	4,8	3,5	2,7	5,2	2,1	3,0
Autres services non marchands	4,0	3,9	4,2	3,3	3,9	3,8	3,8
PIB aux coûts des facteurs	4,5	3,3	4,1	3,9	4,0	4,1	4,4
PIB	4,6	3,5	4,1	3,9	4,0	4,1	4,4

Source : MINFI/ DP

Encadré 2 : Impact de l’incendie de la SONARA sur les comptes macroéconomiques

Un incendie d’origine accidentelle est intervenu à la SONARA le 31 mai 2019, entraînant la destruction quasi-totale de l’outil de production de l’entreprise (la raffinerie) et conséquemment son arrêt.

Entreprise publique ayant l’Etat comme actionnaire unique, la SONARA qui dispose de la seule unité de raffinerie de pétrole avait entrepris ces dernières années, les travaux de modernisation et d’extension de ses capacités de production en vue notamment de couvrir à moyen terme, la demande nationale en produits blancs. Cette modernisation portait également sur l’installation d’un cracker dans le but de rendre la raffinerie capable d’utiliser le brut camerounais comme input et de

réduire d'une part, l'importante facture en importations (518 milliards en 2018) des produits blancs qui dégrade la balance commerciale et d'autre part, les manques à gagner qui constituent une charge importante pour le budget de l'Etat. Au-delà de son caractère stratégique eu égard au monopole naturel dont bénéficie cette entreprise, fleuron de l'industrie nationale, son activité a également une influence particulière dans l'animation de l'activité économique de la région du Sud-Ouest.

Du fait de l'importance de la SONARA relevée supra, l'incendie du 31 mai a nécessité l'évaluation de son impact sur les principaux comptes macroéconomiques. Ainsi :

Au niveau des comptes nationaux et à titre préliminaire, approximée par le poids de la SONARA dans la branche autres industries manufacturières du secteur secondaire, en 2019, l'incendie a conduit à une révision à la baisse de la croissance de cette branche de 1 point à 4,3% contre une prévision initiale de 5,3% et une réalisation en 2018 de 3,3% selon les comptes nationaux. La progression initiale de 3,3% en 2018 à 5,3% en 2019 reposait sur l'hypothèse d'une activité soutenue pendant toute l'année. En glissement annuel, la production estimée des cinq premiers mois de l'année 2019⁴, est en augmentation de 8,7% par rapport à toute l'année 2018, en sorte que la révision à la baisse de la croissance évalue la perte par rapport à la prévision initiale. Au plan national, l'incendie de la SONARA participe également de la révision à la baisse de la croissance en 2019 à 3,9% contre 4,4% initialement prévu, lorsque viennent dans cette dernière estimation, se greffer, sans être isolés, les effets indirects qui prendraient en compte ses conséquences sur les activités dans la région du Sud-ouest et dans les autres secteurs de l'économie. Il y a lieu de noter que dès 2020, la SONARA sortira du secteur industriel pour être reclassée dans le secteur purement commercial car, confinée à jouer un rôle de marketeur. Ce reclassement aura pour conséquence de baisser le poids du secteur secondaire dans l'économie et d'augmenter celui du secteur tertiaire.

Concernant les finances publiques, la Direction Générale des Impôts (DGI) enregistrerait une contreperformance d'environ 70 milliards sur la SONARA. Quant aux recettes de porte mobilisées par la Direction Générale des Douanes, une perte d'environ 63 milliards dont 44 milliards au titre des arriérés et 20 milliards au titre des droits des droits contemporains a été enregistrée au 31 août. A celle-ci s'ajoute 90 milliards dont 60 milliards au titre des liquidations non acquittés et 25,5 milliards au titre des engagements directs. Au niveau des dépenses, une augmentation de la subvention des produits pétroliers à la pompe devrait être observée compte tenu du fait que la production de la SONARA réduisait les importations des autres marketeurs.

S'agissant de la balance commerciale, l'effet net dépendra de la baisse des importations du brut par la SONARA dont le prix est moins élevé et de l'augmentation des importations compensatrices des produits finis mieux valorisés. En tout état de cause, la balance commerciale se dégradera davantage.

Pour ce qui est de la situation monétaire, il s'agira principalement du traitement par l'Etat, unique actionnaire de la SONARA, des engagements de la société envers le système bancaire. Il y a lieu de relever à cet effet que certaines dettes de l'entreprise ont été garanties par l'Etat dans le but de favoriser l'atteinte de son équilibre financier. L'Etat s'est par ailleurs déjà substitué à la SONARA pour honorer ses engagements financiers en 2019.

En 2020, les perspectives macroéconomiques restent favorables. L'objectif global de la politique économique demeure la soutenabilité des grands équilibres macroéconomiques, malgré un contexte international volatile et incertain. Pour cela, la recherche d'une croissance soutenue et créatrice d'emplois, la poursuite de la maîtrise de l'inflation, le renforcement du profil des finances publiques et l'amélioration des comptes extérieurs sont des fondamentaux macroéconomiques à préserver.

⁴ Estimation basée sur la moyenne de la production des trois premiers mois de l'année étendus sur 5 mois.

Pour **une croissance soutenue**, les actions du Gouvernement devront prioritairement porter sur l'accompagnement du secteur privé dans la modernisation de l'appareil de production ; la promotion des industries locales et de transformation accrue des produits locaux ; l'amélioration de la compétitivité des entreprises, du climat des affaires et de l'accès au financement et, l'intégration de l'économie camerounaise dans les chaînes de valeur mondiales, notamment par la valorisation plus poussée des matières premières locales.

La croissance économique est projetée 4%. Elle serait soutenue essentiellement par le secteur non pétrolier. Le secteur pétrolier progresserait de 0,6%, tiré par la production de gaz. La croissance dans le secteur non pétrolier devrait s'améliorer et atteindre 4,2% en 2020. Elle serait soutenue par (i) La finalisation des travaux de construction liés aux préparatifs de la CAN de 2021 ; (ii) la reprise de l'activité agricole à la suite de l'apaisement attendu dans les régions en proie à l'insécurité ; (iii) la mise en œuvre en cours des mesures visant à accroître la production et la productivité des cultures vivrières ; (iv) les effets positifs des programmes de développement des filières café, banane, coton et caoutchouc ; (v) l'amélioration de l'offre en énergie à travers la mise en service des barrages hydroélectriques et la finalisation des travaux de construction des infrastructures de transport d'électricité par la SONATREL; (vi) la bonne tenue de l'industrie agroalimentaire, des industries manufacturières et chimiques, et de la transformation du bois ; et (vii) la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières.

Sur la période 2020-2022, la croissance devrait atteindre progressivement le niveau de 4,2%, portée par le secteur non pétrolier qui devrait progresser graduellement pour atteindre 4,8% en 2022. La mise en exploitation effective d'infrastructures importantes dans les secteurs de l'énergie et du transport, ainsi que par l'augmentation de l'investissement privé.

S'agissant de l'inflation, mesurée par la variation de l'indice des prix à la consommation finale des ménages, elle ne devrait pas excéder le seuil de 3% en 2020, en liaison avec des mesures prises par le Gouvernement pour maîtriser les prix d'une part, et pour améliorer l'offre locale en produits de grande consommation, d'autre part.

Pour ce qui est des finances publiques, la poursuite de la politique budgétaire contra cyclique, qui vise la consolidation budgétaire et le soutien de l'économie nationale face aux effets de la volatilité des cours des matières premières, va améliorer les comptes budgétaires. Ainsi, il est prévu un déficit du solde budgétaire global de 2,1% du PIB en 2020.

Pour ce qui des comptes extérieurs, les projections tablent sur une réduction progressive du déficit du compte courant qui devrait se situer à 2,7% en 2020. Le Gouvernement devrait accélérer la mise en œuvre des mesures en vue de soutenir le compte courant. Ces mesures concernent notamment la diversification des exportations, la transformation des produits primaires (le cacao, le bois, le café, etc.), le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et la réduction progressive des importations par l'amélioration de l'offre locale des produits de consommation de masse (riz, poisson, textile, les produits pétroliers, etc.).

Tableau 3 : Tableau des indicateurs clés

	Historiques		Estimations	Projections		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur réel						
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	20328	21493	22692	23925	25029	26452
PIB pétrolier	718	1000	1140	1093	973	907
PIB non pétrolier	19610	20493	21551	22832	24056	25545
PIB à prix constant	15629	16264	16904	17584	18312	19110
PIB pétrolier	<i>846</i>	<i>823</i>	<i>908</i>	<i>914</i>	<i>863</i>	<i>822</i>

	Historiques		Estimations	Projections		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PIB non pétrolier	14783	15441	15996	16670	17449	18288
	Croissance annuelle (en %)					
PIB à prix constant	3,5	4,1	3,9	4,0	4,1	4,4
PIB pétrolier	-16,4	-2,7	10,4	0,6	-5,6	-4,8
PIB non pétrolier	5,0	4,4	3,6	4,2	4,7	4,8
Prix						
Déflateur du PIB	1,5	1,6	1,6	1,4	0,5	1,3
Déflateur du PIB pétrolier	37,9	43,0	3,3	-4,7	-5,8	-2,1
Déflateur du PIB non pétrolier	-0,2	0,0	1,5	1,7	0,7	1,3
Prix à la consommation (inflation)	0,6	1,1	2,4	2,2	2,0	2,0
Prix des exportations	3,1	7,4	-0,2	-2,4	-3,4	-1,1
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	<i>21,4</i>	<i>24,8</i>	<i>-4,4</i>	<i>-6,0</i>	<i>-5,5</i>	<i>-2,0</i>
Prix des importations	-0,3	2,5	-0,8	0,8	0,4	1,0
Termes de l'échange	3,4	4,9	0,6	-3,2	-3,8	-2,0
Les composantes de la demande (en % du PIB)						
Consommation	81,1	81,6	81,0	80,7	80,2	81,1
Privée	70,0	70,5	70,3	70,2	69,1	71,0
Publique	11,1	11,1	10,7	10,5	11,2	10,1
FBCF	23,0	22,8	23,5	23,8	24,3	24,0
Privée	18,6	18,8	19,7	20,0	20,6	20,5
Publique	4,4	4,0	3,8	3,7	3,7	3,5
Exportations B&S	18,6	19,3	19,8	19,3	18,4	17,8
Importations B&S	22,6	23,7	24,3	23,7	23,0	22,4
Secteur public						
Recettes totales et Dons	15,0	15,7	16,4	15,2	15,1	14,9
<i>pétrolières</i>	<i>1,9</i>	<i>2,3</i>	<i>2,3</i>	<i>1,9</i>	<i>1,5</i>	<i>1,1</i>
<i>non pétrolières (Pression fiscale)</i>	<i>12,3</i>	<i>12,6</i>	<i>13,6</i>	<i>13,0</i>	<i>13,2</i>	<i>13,5</i>
<i>non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>	<i>12,8</i>	<i>13,2</i>	<i>14,3</i>	<i>13,6</i>	<i>13,8</i>	<i>13,9</i>
Dépenses	18,8	18,5	18,7	17,4	16,7	16,4
<i>courantes</i>	<i>11,2</i>	<i>11,3</i>	<i>12,0</i>	<i>11,1</i>	<i>10,8</i>	<i>10,4</i>
<i>en capital</i>	<i>7,2</i>	<i>6,5</i>	<i>6,3</i>	<i>6,3</i>	<i>5,9</i>	<i>6,0</i>
Solde budgétaire global (base ordonnancements)						
Hors dons	-4,1	-2,9	-2,7	-2,6	-2,0	-1,9
Dons y compris	-3,8	-2,5	-2,3	-2,1	-1,6	-1,9
Solde global, base caisse	-4,3	-3,0	-3,5	-3,0	-2,0	-1,9
Solde budgétaire de référence (CEMAC)	-3,3	-2,9	-2,9	-2,2	-1,3	-1,0
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-4,9	-3,9	-3,4	-2,8	-1,7	-1,1
Secteur extérieur						
Solde compte courant	-3,4	-3,5	-2,8	-2,7	-2,6	-2,8
Solde compte courant hors transferts publics	-3,6	-3,8	-3,0	-3,0	-2,9	-3,1
Situation Monétaire (croissance nominale)						
Masse monétaire (M2)	5,9	14,4	5,9	5,9	6,0	5,2
Avoirs extérieurs nets	15,5	5,2	6,2	2,5	5,1	0,7
Crédit à l'économie	2,6	12,1	5,7	6,0	6,0	5,6

Source : MINFI/ DP

1.3.2. Projections budgétaires 2020

L'objectif de la politique budgétaire pour l'exercice 2020 reste la réduction du déficit budgétaire global conformément au programme des réformes économiques et financières conclu avec le FMI et avec les critères fixés dans le cadre de stabilité et de convergence des politiques des pays de la sous-région CEMAC. Le cadrage budgétaire dégage une réduction du déficit budgétaire global (base engagements), passant de 2,3% du PIB en 2019 à 2,1% en 2020, sous l'effet d'une amélioration de la mobilisation des recettes non pétrolières et, d'une maîtrise et une plus grande efficacité des dépenses publiques.

En matière de politique fiscale, l'objectif du Gouvernement demeure la mobilisation optimale des recettes internes non pétrolières, dans l'optique d'accompagner la relance économique, dans un contexte marqué par la mise en œuvre des APE avec l'Union européenne et la fluctuation des cours des matières premières, notamment ceux du pétrole brut.

En 2020, le taux de pression fiscale devrait s'établir à 13% en 2020. La mobilisation fiscale aura pour ressort : (i) l'élargissement de l'assiette, (ii) la sécurisation des recettes, (iii) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, et (iv) la promotion du civisme fiscal.

Il est ainsi envisagé les mesures suivantes :

❖ En matière d'optimisation des recettes fiscales :

- l'institution d'un taux réduit de TVA sur certains biens de première nécessité jusqu'ici exonérés ;
- le réajustement du seuil d'assujettissement à la TVA pour un meilleur rendement de cet impôt ;
- la consécration d'un dispositif approprié de taxation des transactions électroniques ;
- le renforcement du dispositif de lutte contre les transferts illicites de bénéficiaires à travers l'arrimage aux normes internationales en la matière ;
- la modernisation des modalités de perception de certains droits de timbre ;

❖ En matière d'amélioration du climat des affaires :

- l'allègement des modalités d'imposition des PME ;
- la réduction du nombre de paiement des impôts et taxes ;
- la rationalisation de la fiscalité des entreprises de placement de la main d'œuvre dans le cadre de la promotion de l'emploi.

❖ Quant aux recettes douanières, leur mobilisation optimale devra être favorisée par :

- le réajustement du taux d'imposition du droit d'accises sur les produits qui nuisent à la santé, à la moralité et à l'environnement (tabacs, alcools, hydroquinone, déchets industriels, véhicules, motos, produits finis à fort pourcentage de sucre, motos), en vue d'arrimer leur taxation au régime défini par la nouvelle directive CEMAC sur l'harmonisation des droits d'accises ;
- la restauration graduelle des droits de douane sur les produits défiscalisés (riz, blé, poisson, etc.) avec en contrepartie l'affectation éventuelle d'une partie du produit subséquent à des fonds de développement local de ces filières ;
- l'ajustement des taux d'imposition à l'exportation au degré de transformation des produits exportés ou à leur plus-value locale notamment en ce qui concerne le bois, le cacao, etc. ;
- la révision des taux du tarif extérieur commun, en liaison avec la CEMAC, afin de prendre en considération la nouvelle configuration industrielle et commerciale des pays de la sous-région, pour mieux protéger notre économie ;
- la mise sur pied d'un régime spécifique de taxation des véhicules destinés au transport en commun des personnes en vue d'encourager les investissements dans ce secteur ;

- la rationalisation, la simplification et l’harmonisation des procédures appliquées par tous les acteurs de la chaîne logistique et de dédouanement en vue de réduire les délais de passage et le coût des marchandises.

Les ressources budgétaires comprennent les recettes internes et les emprunts et dons. Les recettes internes regroupent les recettes pétrolières et les recettes non pétrolières. Les recettes pétrolières comprennent la redevance SNH et l’impôt sur les sociétés pétrolières, auxquelles seront ajoutées en 2020 les recettes provenant de l’exportation du gaz naturel. La projection de la redevance sur le pétrole est basée sur : (i) une production de pétrole à 26,5 millions de barils ; (ii) un cours du baril à 57,9 dollars, desquels on enlève 3,5 dollars de décote, soit un prix du baril camerounais à 54,4 dollars ; (iii) un taux de change de 552,7 francs FCFA par dollar. Ainsi calculée, la redevance SNH pétrole attendue est de 293,2 milliards. La prévision de la redevance gaz repose sur : (i) une production projetée à 72,8 milliards de scf (standard cubic feed) correspondant à 21,1 millions de baril ; (ii) un prix du baril à 5,9 dollars ; (iii) un taux de change de 555,1 francs FCFA par dollar. Sur cette base, la redevance gaz est évaluée à 48,3 milliards. Assis essentiellement sur les bénéfices de l’exercice 2019, le montant attendu de l’impôt sur les sociétés pétrolières est de 101,5 milliards. Au total, les recettes pétrolières consolidées se chiffrent à 443 milliards en 2020, en baisse de 88,8 milliards par rapport aux estimations de l’exercice 2019.

Les recettes non pétrolières sont supposées augmenter au même rythme que le PIB nominal non pétrolier, majorées de l’impact des nouvelles mesures fiscales et administratives. En 2020, la croissance nominale du PIB non pétrolier est prévue à 5,9%. Prenant en compte l’impact des mesures nouvelles, les recettes non pétrolières attendues s’élèvent à 3 174,2 milliards, dont 2 103 milliards d’impôts et taxes, 859,2 milliards de recettes douanières et 212 milliards de recettes non fiscales.

Les emprunts et dons sont prévus à 1 334,5 milliards. Ils se répartissent en 767 milliards de prêts projets, 115,5 milliards d’appuis budgétaires dans le cadre du programme avec le FMI, 320 milliards d’émissions de titres publics, 102 milliards de dons et 30 milliards de financement bancaire.

Pour ce qui est des dépenses, le Gouvernement entend garantir la soutenabilité des finances publiques à travers la rationalisation de la dépense publique. Les mesures envisagées concernent notamment :

- la poursuite des efforts de réduction du train de vie de l’Etat à travers la réduction des frais de mission, des commissions, l’application stricte de la mercuriale des prix et la limitation des procédures exceptionnelles ;
- la poursuite de l’assainissement du fichier solde à travers notamment des mesures visant l’amélioration continue de la qualité de la masse salariale ;
- la mise en fonction effective de l’application SIGIPES II pour assurer une gestion intégrée et déconcentrée de la solde, des pensions et des carrières des personnels de l’Etat ;
- la priorisation des dépenses en capital à travers la finalisation des grands projets de première génération, afin de relever la productivité de l’économie et au lancement de ceux de deuxième génération, destinés à accélérer l’industrialisation du pays. En raison de l’accident survenu à la SONARA courant 2019, les dotations budgétaires provisionnées au profit de la restructuration de la SONARA seront renforcées pour permettre à cette importante société de mettre son infrastructure à niveau.
- le renforcement du suivi de l’exécution budgétaire ;
- le renforcement de la programmation et le suivi des décaissements des projets sur financements non-concessionnels ;
- le maintien des interventions directes de la SNH à un niveau compatible avec les défis sécuritaires auxquels fait face le Cameroun.

Les dépenses budgétaires se subdivisent en trois grandes rubriques : les dépenses courantes, les dépenses en capital et la dette publique.

Les dépenses courantes sont projetées à 2 443,5 milliards contre 2 531 milliards estimés pour l'exercice 2019. Les dépenses de personnel sont budgétisées à 1 066,2 milliards. Cette provision tient compte des nouveaux recrutements prévus dans la fonction publique et l'armée. Les dépenses sur biens et services se chiffrent à 780 milliards. Les transferts et subventions sont prévus à 597,4 milliards, en baisse de 119,6 milliards par rapport à l'estimation de 2019. Les transferts et subventions comprennent 382,4 milliards de subventions et 215,0 milliards des pensions.

Les dépenses en capital sont provisionnées à hauteur de 1 496,3 milliards, en augmentation de 67,5 milliards par rapport à l'estimation de 2019. Elles comprennent 654,4 milliards de dépenses sur ressources propres, 796 milliards de dépenses sur financements extérieurs et 45,9 milliards de dépenses de restructuration.

Le service de la dette publique est projeté à 1 011,9 milliards, réparti en 472,2 milliards pour la dette extérieure et 539,7 milliards pour la dette intérieure. Par rapport à 2019, le service de la dette publique enregistrerait une baisse de 333,3 milliards.

En définitive, le projet de budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4 951,7 milliards, en baisse de 428,7 milliards par rapport aux estimations à fin 2019 et de 233,3 milliards (-4,5%) par rapport à la loi de finances rectificative de l'exercice 2019.

Tableau 4 : Projections budgétaires (en milliards)

	LF. 2019	Estimations 2019	LF 2020	Variations
		a	b	(b- a)
A -RESSOURCES TOTALES (I+II+III)	4 850,5	5 380,5	4 951,7	-428,9
I -RECETTES INTERNES	3 529,5	3 695,7	3 617,2	-78,6
1-Recettes pétrolières + gaz	450,0	531,8	443,01	-88,8
- Redevance pétrole SNH	321,7	372,7	293,2	-79,5
- Redevance gaz SNH	36,0	61,8	48,3	-13,4
- Impôts/Stés pétrolières	92,2	97,3	101,5	4,2
2-Recettes non pétrolières brutes	3 079,5	3 164,0	3 174,2	10,2
* Recettes non pétrolières	3 079,5	3 164,0	3 174,2	10,2
- Impôts et taxes	2 058,0	2 070,0	2 103,0	33,0
- Recettes douanières	841,5	912,0	859,2	-52,8
- Recettes non fiscales	180,0	182,0	212,0	30,0
II - EMPRUNTS et DONS	1 321,0	1 684,8	1 334,5	-350,3
dont - Prêts projets	588,0	747,0	767,0	20,0
- Programme FMI-BAD-AFD-BM-UE	329,0	358,0	115,5	-242,5
- Dons	79,0	100,0	102,0	2,0
- Emission de titres publics	260,0	350,0	320,0	-30,0
- Autres Emprunts		104,8		-104,8
- Financement bancaire	65,0	25,0	30,0	5,0
B - DEPENSES TOTALES (I+II+III+IV)	4 850,5	5 380,8	4 951,7	-429,1
I - DEPENSES COURANTES	2 465,5	2 531,0	2 443,5	-87,5
1- Dépenses de personnel	1 058,0	1 012,0	1 066,2	54,2
2- Achats sur biens et services	895,2	802,0	780,0	-22,0
3- Transferts et subventions	512,3	717,0	597,4	-119,6
II- DEPENSES EN CAPITAL	1 327,6	1 428,8	1 496,3	67,5
* Dépenses sur FINEX	617,0	775,0	796,0	21,0
* Dépenses sur ressources internes	670,6	603,8	654,4	50,6
* Dépenses de restructurations	40,0	50,0	45,9	-4,1
III-PRETS NETS	0,0	75,8	0,0	-75,8
IV- DETTE PUBLIQUE	1 057,3	1 345,2	1 011,9	-333,3

	LF. 2019	Estimations 2019	LF 2020	Variations
		a	b	(b- a)
* Dette extérieure	461,0	495,0	472,2	-22,8
- Intérêts	151,0	151,9	170,0	18,1
- Principal	310,0	343,1	302,2	-40,9
* Dette intérieure	596,3	850,2	539,7	-310,5
dont : - Intérêts	47,0	48,0	49,9	1,9
- Principal	272,4	364,1	345,8	-18,3
- Restes à payer	176,9	165,2	72,0	-93,2
- Remboursement Crédits TVA	100,0	81,4	72,0	-9,4
- arriérés intérieurs du Trésor		75,5		-75,5
Besoin / capacité de financement (+/-)	0,0	0,3	0,0	-0,2

Source : MINFI/DP

1.3.3. Risques budgétaires 2020

En tant que prévision, le budget est susceptible de ne pas être réalisé, tant en ressources qu'en dépenses, avec des implications différentes suivant le cas de figure. Les perspectives macroéconomiques, et par ricochet les perspectives budgétaires peuvent être influencées par des risques, externes et internes. Les risques externes qui pourraient peser sur la croissance économique concernent essentiellement les incertitudes liées aux tensions commerciales internationales entre les Etats-Unis et la Chine, au ralentissement de la croissance économique chez nos partenaires commerciaux, et à la volatilité persistante des prix des produits de base, notamment ceux du pétrole brut et du cacao. Sur le plan intérieur, une persistance de l'insécurité dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et une détérioration du climat sociopolitique avant et après les prochaines élections législatives et municipales pourraient nuire aux efforts de consolidation budgétaire en cours et à la mise en œuvre des réformes.

CHAPITRE 2 : PRODUCTION

L'économie camerounaise est restée résiliente en 2018 en raison de sa relative diversification, malgré les perturbations liées aux crises sécuritaires et à la fluctuation des cours des matières premières. La croissance économique a été de 4,1% après 3,5% en 2017, soutenue par les secteurs primaire et secondaire, dont les contributions sont passées respectivement de 0,4 à 0,7 point et de 0,3 à 0,8 point.

2.1. Secteur primaire

En 2018, la croissance du secteur primaire est de 5,1% contre 3,2% en 2017. Ce secteur représente 14,4% du PIB nominal.

La mise en œuvre par le Gouvernement d'une politique, axée sur le développement des chaînes de valeur dans les filières agrosylvopastorale et halieutique, devrait continuer à soutenir la croissance dans ce secteur. Par ailleurs, la poursuite des actions de désenclavement des bassins de production, d'encadrement et de formation des producteurs et, de gestion durable des ressources naturelles participera également à l'amélioration de la production.

2.1.1. Agriculture

Ce sous-secteur regroupe l'agriculture industrielle et d'exportation et, l'agriculture vivrière.

2.1.1.1. Agriculture industrielle et d'exportation

La valeur ajoutée de la branche « agriculture industrielle et d'exportation » a progressé de 3,9% en 2018, contre une baisse de 3,1% en 2017. Après la chute de la production dans les zones en crise sécuritaire, la production est en grande partie assurée par les autres bassins de production. L'évolution enregistrée dans ce sous-secteur est liée entre autres à : (i) l'extension des surfaces cultivées dans les autres zones ; (ii) l'entrée en production de nouveaux champs ; (iii) les conditions climatiques favorables ; (iv) l'accroissement des rendements des anciennes plantations par les traitements phytosanitaires ; (v) l'utilisation des variétés à fort rendement ; (vi) l'amélioration des cours de certains produits (cacao, coton fibre et banane). Par ailleurs, la chute de la production dans les zones en crise sécuritaire a été compensée par celle des autres bassins de production.

Cacao

En 2018, la production de cacao progresse de 4,6%, contre une baisse de 5,8% en 2017, pour s'établir à 325 298 tonnes. Cette évolution est attribuable à la restauration des anciens vergers, l'intensification des traitements phytosanitaires, la vulgarisation des bonnes pratiques post récoltes et l'augmentation des superficies cultivées dans les autres bassins de production. L'utilisation par les planteurs depuis plus de 6 ans, de plants de cacaoyers améliorés participe également à l'augmentation de la production.

Pour accroître la production, les actions suivantes ont été entreprises : (i) la distribution de 6 719 000 plants améliorés et de 21 678 géniteurs ; (ii) la création de 6,5 ha de champs semenciers et 1 ha de parcs à bois ; (iii) l'entretien et la réhabilitation de 48,3 ha de champs semenciers et 7,3 ha de parcs à bois ; (iv) la distribution de 47 120 cabosses de cacao aux pépiniéristes.

En 2019, la production augmenterait de 5,8% par rapport à 2018. Par ailleurs, la hausse de la demande intérieure des industries de transformation locale et la bonne tenue des cours participeraient à la consolidation des activités dans la filière, avec notamment la hausse de la production des produits dérivés du cacao.

Cafés

En 2018, la production de café robusta augmente de 2,2% et s'établit à 27 798 tonnes et celle d'arabica croît de 4,4% et se situe à 7 418 tonnes. La filière fait face depuis quelques années, au

vieillessement des plantations et des planteurs, ainsi qu'aux coûts élevés des intrants. Il y a toutefois lieu de noter que, les troubles sécuritaires dans deux des principaux bassins de production que sont le Nord-ouest et le Sud-ouest, ainsi que les problèmes internes de l'Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest (UCCAO), ont plombé la production des cafés

Pour accroître la production, les actions du Gouvernement ont portées entre autres sur : (i) la distribution de 400 000 plants de caféiers arabica et 100 000 géniteurs de caféiers robusta ; (ii) la production de 1 512 849 boutures racinées de robusta ; (iii) la réhabilitation et l'entretien de 21,2 ha de champs semenciers d'arabica et de 27,6 ha de robusta ; (iv) l'appui à la relance des activités de l'UCCAO.

La transformation locale est de plus en plus dynamique sous l'action conjuguée d'une trentaine d'entreprises de torréfaction et d'une centaine d'usines actives. La promotion de la consommation locale s'intensifie également grâce à l'organisation des journées promotionnelles du café et l'institutionnalisation du Festival national du café « Festicoffee ».

Caoutchouc naturel

En 2018, la production de caoutchouc naturel progresse de 8,2% par rapport à 2017, pour se situer à 45 354 tonnes. Cette évolution est liée aux conditions climatiques favorables, à la montée en production de nouvelles plantations villageoises et à la poursuite des traitements des plantations existantes. La filière bénéficie des appuis du Gouvernement, notamment à travers le *projet national de développement du palmier à huile et de l'hévéa*, en termes de distribution des intrants et de formation des producteurs sur les itinéraires techniques de production et de collecte de latex.

La principale société de la filière, HEVECAM, a investi depuis plus de 5 ans près de 44 milliards, dont 8,5 milliards sur ressources propres, pour le renouvellement des arbres, l'extension et la sécurisation des plantations. Au premier semestre 2019 et en glissement annuel cependant, la production de caoutchouc naturel est en baisse de 21,1% et les exportations reculent de 25%, du fait des problèmes sécuritaires de la CDC.

Coton

En 2018, les productions de coton graine et de coton fibre augmentent de 18,9% et de 29% pour s'établir respectivement à 295 100 tonnes et 108 628 tonnes. Après la contre-performance enregistrée en 2017, consécutivement aux difficultés financières de la SODECOTON, la collecte auprès des producteurs s'est améliorée. Les exportations croissent de 11,5% en 2018 et les cours progressent de 9,3%. La SODECOTON poursuit son plan d'investissement axé sur le renforcement des équipements de production et du matériel roulant. Dans ce cadre, elle a bénéficié des financements intérieurs et extérieurs à hauteur de 30 milliards. Au premier semestre 2019 et en glissement annuel, la production de coton fibre est en hausse de 1,7%. Les exportations croissent de 14,2% grace aux stocks.

Banane d'exportation

En 2018, la production de la banane d'exportation reste sur une tendance baissière. Après un recul de 9,3% en 2017, elle baisse de 3,6%, pour se situer à 333 771 tonnes. Cette situation est principalement liée aux difficultés rencontrées par la CDC, deuxième producteur national de banane, en liaison avec les tensions sécuritaires dans la région du Sud-ouest. Toutefois, les investissements réalisés dans cette filière ont crû de 44,2%. Ils concernent, notamment l'acquisition des engrais, des vitro plants et des intrants, l'amélioration des voies de transport et, l'entretien et le renouvellement du matériel roulant. Les exportations chutent de 21,2% par rapport à 2017. Au premier semestre 2019, la baisse de la production se poursuit, consécutivement à la quasi-cessation d'activités de la CDC. Les exportations chutent de 20,6% en glissement annuel.

Huile de palme brute

En 2018, la production industrielle d'huile de palme brute progresse de 10,9%, après 19,2% en

2017, pour se situer à 171 955 tonnes. Ce ralentissement est attribuable à l'insécurité dans le bassin de production du Sud-ouest.

Le niveau de production demeure insuffisant pour satisfaire la demande des industries locales de transformation. Pour y remédier, le Gouvernement a octroyé aux industriels de la filière, une autorisation d'importations de 80 000 tonnes d'huile de palme brute au taux TEC de la CEMAC de 5% et en exonération de la TVA.

Tableau 5 : Production, exportations et cours dans l'agriculture industrielle

Libellés	2011	2012	2013	2014	2015	2016*	2017*	2018**
Cacao								
Production (tonnes)	246 120	268 941	275 000	281 196	308 753	330 412	311 094	325 298
Exportation (tonnes)	190 214	173 794	192 836	192 637	265 306	263 746	221 667	218 793
Cours (en Fcfa/kg)	1 695	1 356	1 386	1 732	1 756	1 654	1 158	1 265
Café Arabica								
Production (tonnes)	8 563	10 000	7 000	8 020	6 504	7 024	7 106	7 418
Exportation (tonnes)	2 441	5 148	2 228	2 434	2 004	1 943	1 730	1 146
Cours (en Fcfa/kg)	3 993	2 748	2 070	2 975	2 227	2 188	2 131	2 001
Café robusta								
Production (tonnes)	38 256	42 000	31 127	37 115	27 094	29 762	27 188	27 798
Exportation (tonnes)	28 383	36 436	19 280	28 171	31 163	30 914	22 273	17 765
Cours (en Fcfa/kg)	1 702	1 622	1 483	1 553	1 391	1 361	1 492	1 254
Caoutchouc								
Production (tonnes)	50 983	46 318	51 510	51 559	46 920	40 983	41 911	45 354
Exportation (tonnes)	36 792	42 851	54 068	57 150	48 902	42 328	42 381	41 560
Cours (en Fcfa/kg)	2 125	1 479	1 216	812	864	1 019	1 279	1 050
Coton graine								
Production (tonnes)	185 000	227 000	240 000	274 286	289 994	258 000	248 150	295 100
Coton fibre								
Production (tonnes)	61 392	82 124	88 854	98 375	107 585	91 970	84 218	108 628
Exportation (tonnes)	55 742	76 173	91 532	90 854	119 075	101 427	101 893	113 623
Cours (en Fcfa/kg)	1 528	878	868	799	920	865	975	1 066
Banane d'exportation								
Production (tonnes)	296 110	256 789	321 814	343 616	363 029	381 525	346 382	333 771
Exportation (tonnes)	237 278	231 802	261 808	265 276	283 436	295 180	275 717	217 177
Cours (en Fcfa/kg)	539	553	569	554	482	505	502	536
Huile de palme								
Production industrielle (tonnes)	135 215	99 238	113 940	127 321	140 212	130 129	155 066	171 955

Sources : MINADER, INS, MINFI, WEO, * données mises à jour, ** données estimées

2.1.1.2. Agriculture des produits vivriers

En 2018, la croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture vivrière est de 5,1% après 4,8% en 2017. La dynamique de l'activité s'est poursuivie, bénéficiant de la mise à disposition aux producteurs, des semences améliorées et des engrais, dont les importations se sont accrues de 16,2%.

Les actions menées par le Gouvernement pour booster la production du sous-secteur portent entre autres sur : (i) la poursuite de l'encadrement et la formation des producteurs ; (ii) le financement de la recherche des variétés à haut rendement ; (iii) l'acquisition et la distribution des semences et du matériel végétal à rendement élevé. Les groupes de cultures concernés sont : les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses et, les fruits et légumes.

Céréales

Les céréales regroupent principalement le maïs, le mil/sorgho et le riz paddy. En 2018 et par rapport à l'année 2017, les productions de toutes ces spéculations ont progressé. Les conditions

climatiques ont été favorables, notamment dans la zone septentrionale avec la baisse des tensions sécuritaires, grand bassin de production des céréales. Par ailleurs, l'accroissement des surfaces cultivées et l'intensification des interventions phytosanitaires ont également contribué à l'augmentation de la production.

Maïs

En 2018, la production croît de 5,3% par rapport à 2017 pour s'établir à 2 257 807 tonnes. Cette évolution est liée à l'accroissement de la demande, notamment des meuniers et des éleveurs. Les actions menées par le Gouvernement ont porté sur : (i) l'accompagnement dans l'accroissement de 15 ha des superficies cultivées ; (ii) l'acquisition et la distribution de 2 070 tonnes de semences certifiées et de 13 tonnes de semences améliorées. Les principales contraintes à la production de maïs à grande échelle sont : l'enclavement des bassins de production, les difficultés d'accès au foncier, le coût élevé des engrais et pesticides, la faible accessibilité aux semences améliorées et l'insuffisante mécanisation.

Mil/Sorgho

La production de mil/sorgho progresse de 6,4% en 2018, contre une baisse de 0,6% en 2017, et se situe à 1 210 608 tonnes. Cette amélioration est liée aux conditions climatiques favorables et à l'accroissement de la demande. Les actions du Gouvernement ont porté, notamment sur la mise à la disposition des agriculteurs de 233 tonnes de semences certifiées de sorgho de saison sèche et de 240 kilogrammes de semences certifiées de sorgho de saison de pluie.

Encadré 3 : Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles (PIDMA)

L'objectif du Projet est de soutenir, la transformation des filières maïs, manioc et sorgho, dont les cultures sont traditionnellement de subsistance et de faible productivité, en cultures commerciales compétitives et orientées vers le marché des cinq zones agro-écologiques du pays.

Le Projet, financé à hauteur de 50 milliards par la Banque Mondiale, a été approuvé le 25 Septembre 2014 et est entré en vigueur le 29 Janvier 2015 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2019. Le PIDMA cible trois spéculations que sont le maïs, le manioc et le sorgho. Les bénéficiaires finaux sont les membres des coopératives identifiées dans 34 bassins de production. Le projet s'appuie sur trois composantes : (A) Appui à la production, la transformation et la commercialisation agricoles ; (B) Appui au système de production et de diffusion des semences, aux services publics clés et au transfert de technologie et (C) Coordination et gestion du projet.

Les sous projets de coopératives approuvés, font l'objet des contrats tripartites entre les coopératives, les agro business et les Banques. Les contributions de financement sont :

- Coopérative : au moins 10% du montant total du business plan comme apport personnel ;
- PIDMA : 70% du montant total du business plan comme subvention de l'Etat ;
- La Banque : au plus 20% du montant total du business plan sous forme de crédit.

A fin 2018, les conventions cadres déjà signées avec les industries agroalimentaires, concernent entres autres :

(i) Guinness Cameroun SA (GCSA), qui a apporté une assistance technique aux coopératives d'une part, en préfinançant les achats (autour de 250 tonnes de produit acheté à l'avance) et d'autre part, en mettant en place des unités de pré-nettoyage de sorgho, avant l'acquisition des unités de nettoyage et la construction des magasins par le PIDMA, au profit des coopératives bénéficiaires. Les besoins en sorgho déclarés dans la convention s'élèvent à environ 23 000 tonnes par an.

(ii) Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC), dont les besoins en maïs s'élèvent à 35 000 tonnes par an.

(iii) NESTLE, qui a émis une intention d'achat d'amidon auprès de la Cameroun Cassava Associates for Development (CCAD), coopérative encadrée par le PIDMA. Le rétro planning des activités est en cours de mise en œuvre, afin qu'au terme de l'année 2019, le produit répondant aux exigences de qualité soit livré.

Au 31 juillet 2019, on dénombre 12 contrats de partenariats productifs signés entre les coopératives, les agro business et les Banques. Le montant des ressources financières mobilisées est de 13,5 milliards, dont 1,9 milliard par les coopératives, 8,3 milliards par le PIDMA et 3,3 milliards par les banques commerciales et les établissements de microfinance. Les volumes commercialisés se chiffrent à 9 249,2 tonnes de maïs, 10 500 tonnes de sorgho et 2 002,1 tonnes de manioc.

De 2015 à 2018, les rendements des cultures suivies sont passés de 21,8 t/ha à 23,5 t/ha pour le manioc, de 1,5 t/ha à 4,2 t/ha pour le maïs et de 1 t/ha à 1,7 t/ha pour le sorgho.

Riz paddy

En 2018, la production de riz paddy augmente de 9,4% pour atteindre 364 456 tonnes. Ce résultat est essentiellement dû à l'extension des superficies rizicoles, à la réhabilitation et l'entretien des infrastructures de production de la SEMRY, et à la formation et l'accompagnement des agriculteurs. La filière a bénéficié dans le cadre du PLANUT, des aménagements hydroagricoles de 90 107 ha entre 2017 et 2018.

S'agissant de la riziculture pluviale, le Projet de développement de la riziculture irriguée et pluviale (Proderip), lancé en 2011, a permis de former près de 10 000 agriculteurs et de distribuer 75 000 tonnes de semences. La deuxième phase du Proderip actuellement en cours vise la formation de près de 4 000 nouveaux agriculteurs.

Pour ce qui est de la riziculture de bas-fonds, le Projet d'appui au développement des filières agricoles (Padfa), a permis depuis 2011, d'aménager 800 hectares de terrains pour la culture du riz, d'encadrer 1 276 groupements de producteurs, pour un total de 25 140 agriculteurs, de développer des semences à haut rendement et de faire passer les rendements à 6 tonnes à l'hectare dans les zones de bas-fonds.

Les actions menées par le Gouvernement ont porté sur : (i) la distribution de 27,7 tonnes de semences certifiées, 21 000 sachets de fongicides spécial riz et de 2 038 litres d'insecticides ; (ii) l'installation et la mise en service d'une nouvelle unité de décorticage du paddy frais dans la ville de Yagoua ; (iii) la poursuite de la vulgarisation de la culture du riz pluvial.

Racines et tubercules

En 2018, à l'exception du macabo/taro dont la production baisse de 3,8%, les productions des autres spéculations sont en hausse. Par spéculation on enregistre : (i) un ralentissement de la production de manioc à 1,6% après 3,9% en 2017, du fait de la crise sécuritaire dans la région du Sud-ouest, un des principaux bassins de production ; (ii) un accroissement de la production de pomme de terre de 19,3% contre une baisse de 11% en 2017, en liaison avec la mise à disposition aux producteurs dans les délais requis, des semences améliorées et des engrais ; (iii) un accroissement de la production d'igname de 3,9% contre 3,7% en 2017. Les actions menées par le Gouvernement ont porté sur la production et la distribution de 408,2 tonnes de semences de pomme de terre et de 52 916 semençaux d'ignames, ainsi que la mise à la disposition des multiplicateurs de 25,3 millions de boutures certifiées de manioc.

La filière connaît quelques contraintes liées entre autres : (i) à la disponibilité des semences certifiées, conformément au calendrier agricole ; (ii) au manque d'unités de transformation adéquates ; (iii) au déficit en équipements de stockage, tels que les chambres froides répondant aux normes de qualité. Par ailleurs, l'insuffisance d'infrastructures de commercialisation et la non-maîtrise du système de stockage froid de longue durée par les producteurs et les commerçants constituent également un obstacle à une meilleure performance de l'activité dans la filière.

Légumineuses

En 2018, les estimations des principales productions des légumineuses sont en hausse. Les croissances sont enregistrées pour l'**arachide** (+4,3%), le sésame (+2%), le **niébé** (+3,1%), le **soja** (+43%), le **haricot** (+0,3%). Le **voandzou** baisse de 0,4%. Le soja enregistre la plus forte

progression en raison de l'augmentation des superficies cultivées de près de 50 000 hectares dans le septentrion, principal bassin de production, avec l'appui de la SODECOTON.

Produits maraîchers, fruits et légumes

En 2018, les productions des légumes, produits maraîchers et fruits sont estimées à la hausse par rapport à 2017. Les progressions sont de 5,2% pour la **tomate**, 12% pour l'**oignon**, 0,3% pour le **gombo**, 9,8% pour la **pastèque**, 12,8% pour le **piment**, 3,1% pour la **banane plantain** et 2,5% pour l'**ananas**. Les actions du Gouvernement dans la filière se poursuivent dans le cadre de la distribution des semences et des vitro plants, la création des superficies cultivées, et la formation des producteurs sur les itinéraires techniques de production.

Tableau 6 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes)

Rubriques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018**
Céréales								
Maïs	1 572 067	1 749 976	1 948 019	2 062 952	2 070 572	2 101 631	2 144 083	2 257 807
Mil/Sorgho	1 240 970	1 425 895	1 638 377	1 735 040	1 040 902	1 144 992	1 138 243	1 210 608
Riz paddy	174 089	181 818	189 890	201 090	278 281	311 674	333 076	364 456
Légumineuses								
Niébé	154 914	171 955	179 000	186 000	199 000	195 408	220 113,0	226 961,5
Voandzou	30 876	35 199	36 639	40 000	46 000	27 864	34 796	34 650
Sésame	44 563	50 802	51 496	54 000	56 000	68 422	70 344	71 775
Arachide	564 230	643 222	666 947	729 000	781 000	622 732	633 470,9	660 485,3
Soja	13 077	14 908	12 241	16 000	17 000	24 558	24 558	35 117,0
Haricot	366 463	417 768	438 000	473 000	506 000	390 816	397 367	398 459
Racines et tubercules								
Manioc	4 082 903	4 287 177	4 501 671	4 600 707	5 224 735	5 284 683	5 492 522	5 582 387
Macabo/taro	1 568 804	1 614 103	1 660 710	1 697 245	1 757 249	1 801 180	1 848 432	1 778 194
Igname	517 069	537 802	559 366	571 672	602 228	618 136	641 117	666 331
Patate douce	307 955	327 126	347 490	355 135	391 905	426 899	468 538	501 938
Pomme de terre	196 687	210 015	224 246	224 562	346 332	384 429	342 155	408 236
Produits maraîchers, fruits et légumes								
Tomate	853 060	889 795	954 384	965 000	1 000 000	1 182 114	1 087 669	1 144 517
Oignon	184 032	198 024	212 000	226 000	240 000	303 781	333 249	373 184
Piment	33 310	37 307	41 548	40 000	43 000	58 903	61 033	68 862
Banane plantain	3 425 757	3 569 318	3 718 895	3 834 180	4 477 344	4 280 305	4 378 915	4 516 580
Gombo	63 533	69 060	72 661	77 000	78 000	80 780	83 851,8	99 292,4
Pastèque	46 113	50 108	69 587	70 907	73 793	76 745	79 981,1	87 620,7
Ananas	165 471	167 853	170 269	282 334	296 047	214 106	232 831	238 561

Sources : MINADER, INS, MINFI, WEO

* données mises à jour, ** données estimées

Dans le cadre du développement du secteur agricole en 2018, plusieurs actions transversales ont été menées par le Gouvernement. Elles concernent essentiellement le développement des infrastructures et le renforcement des capacités des acteurs.

En ce qui concerne le développement des infrastructures, on enregistre : (i) la réhabilitation de 67,7 km de pistes agricoles ; (ii) l'ouverture de 76,1 km de pistes agricoles ; (iii) l'amélioration de l'accès des exploitants au matériel et équipements mécanisés par l'acquisition de 67 billonneuses, 64 charrues à disques, 75 cultivateurs à 13 dents, 170 motopompes et 3 405 pulvérisateurs et atomiseurs.

S'agissant du renforcement des capacités, 249 714 acteurs ont été formés sur la gestion des exploitations agricoles et itinéraires techniques de repiquage et, 100 761 producteurs sur le traitement des plantations, la maîtrise des pertes post récoltes et les itinéraires techniques de production.

2.1.2. Elevage, chasse, pêche et pisciculture

2.1.2.1. Elevage et chasse

En 2018, la valeur ajoutée de la branche élevage et chasse croît de 4,4% après 4,7% en 2017. La croissance de cette branche reste soutenue par les productions de bovins et de petits ruminants.

Bovins

Le cheptel bovin évalué à 8,8 millions de têtes en 2018, augmente de 8,7% par rapport à 2017. Cette évolution s'explique par : (i) la mise en place des actions contre le vol de bétail et la fermeture des corridors pour réduire les sorties frauduleuses des bovins vers le marché nigérian ; (ii) l'intensification de l'utilisation des techniques innovantes de reproduction et la vulgarisation de l'embouche bovine. Le nombre de bêtes abattues croît de 5,7% pour une quantité de viande estimée à 142 436 tonnes, en hausse de 6,6%, en lien avec l'évolution de la demande.

Les actions mises en œuvre pour accroître le cheptel ont porté sur : (i) le renforcement des capacités de 196 producteurs en techniques d'insémination artificielle ; (ii) la distribution de 131 géniteurs bovins aux éleveurs ; (iii) l'insémination artificielle de 890 vaches, dont 683 à la SODEPA et 207 à la station de Lougguere ; (iv) la vaccination de 1 658 504 bovins contre la péripneumonie contagieuse bovine, 1 010 137 contre le charbon symptomatique, 950 089 contre la dermatose nodulaire, 856 696 contre la pasteurellose et 447 900 contre l'anthrax.

En ce qui concerne l'amélioration de l'alimentation animale, il s'est agi notamment de : (i) la mise en place par le programme d'appui à la sécurisation et à la gestion intégrée des ressources agropastorales au Nord Cameroun, de 201 ha de culture fourragère et jachère améliorée ; (ii) l'aménagement et l'exploitation de 41 ha de pâturages et la diffusion d'une tonne de semences fourragères par la SODEPA ; (iii) la distribution de 11 928 kg de semences fourragères à 28 comités de gestion locale, la formation de 35 formateurs sur l'amélioration des pâturages et des centres de démonstration, ainsi que la formation de 144 éleveurs 'pastoralistes' sur la production fourragère, avec un accent sur l'ensilage par le Livestock and fisheries development project.

Porcins

Le cheptel porcin progresse de 0,5% après 3,5% en 2017 et se situe à 3,6 millions de têtes. Ce repli de la croissance s'explique par les impacts négatifs sur le cheptel, de la peste porcine de 2016 et 2017, et la crise sociopolitique dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest. La quantité estimée de viande porcine recule de 14,1%. Ce qui s'est traduit par le relèvement des prix de la viande porcine de 4,1%.

les actions du Gouvernement en faveur de la relance de la filière se traduisent entre autres par : (i) la délivrance de 42 autorisations de création de fermes porcines ; (ii) la mise à disposition au profit des organisations de producteurs de 451 porcelets améliorés de race naïma ; (iii) la poursuite de l'élargissement de la couverture sanitaire des cheptels et le renforcement de l'épidémiolo-surveillance avec la création des pôles de développement en santé animale ; (iv) la production de 69 tonnes d'aliments pour porc à la station de Kounden.

Petits ruminants

Le cheptel d'ovins s'accroît de 5,4% par rapport à 2017 et s'évalue à 3,6 millions de bêtes. Celui des caprins progresse de 4,1% et s'établit à 6,7 millions de têtes. Les actions qui ont soutenu la

hausse de la production sont notamment : (i) la vaccination de près d'un million de petits ruminants contre la peste dans les départements du Mayo-Sava et du Logone-et-Chari ; (ii) la poursuite de la formation des producteurs en technique de conduite d'élevage ; (iii) l'amélioration de l'alimentation par la densification de la production fourragère ; (iv) la production de près de 8 millions de doses de vaccins contre la peste des petits ruminants par le LANAVET.

Volailles

L'effectif de volailles essentiellement constitué de poulets à hauteur de 81,3 millions de têtes est en baisse de 1,7% par rapport à 2017, consécutivement aux épizooties de grippe aviaire de 2016 et 2017. Les efforts entrepris dans la reconstitution du cheptel parental après la survenue de la grippe aviaire ont porté sur : (i) l'accord pour l'importation de 809 000 reproducteurs, 42 802 800 œufs à couvrir, 6 153 000 poussins d'un jour ; (ii) la poursuite du contrôle et de la surveillance de la grippe aviaire ; (iii) le renforcement des capacités de 400 producteurs sur l'élevage de poulet de chair, la commercialisation et, le développement des chaînes de valeurs avicoles; (iv) la distribution de 170 000 poussins d'un jour à 470 producteurs membres de 33 coopératives dans les sept départements du Nord-ouest.

Tableau 7 : Evolution du cheptel et des quantités de viande issues des abattages

Rubriques	2016		2017		2018		Variations en %	
	Cheptel (en nombre de tête)	Viande (en tonnes)	Cheptel (en nombre de tête) (a)	Viande (en tonnes) (b)	Cheptel (en nombre de tête) (c)	Viande (en tonnes) (d)	(c/a)	(d/b)
Bovins	7 442 405	122 306	8 075 009	133 625	8 777 899	142 436	8,7	6,6
Ovins	3 283 086	11 693	3 397 994	12 544	3 580 878	14 700	5,4	17,2
Caprins	6 365 528	35 135	6 441 915	37 517	6 706 358	25 114	4,1	-33,1
Porcins	3 491 280	50 442	3 613 475	62 749	3 632 924	53 878	0,5	-14,1
Volailles	81 924 222	137 469	82 661 540	138 706	81 289 339	156 430	-1,7	12,8

Source : MINEPIA

Autres produits d'élevage

Les autres produits de l'élevage concernent, notamment les œufs, le lait et le miel. En dehors du miel pour lequel la production est en baisse, les productions des œufs de table et de lait sont en hausse.

La production des œufs de table progresse de 21,2% par rapport à 2017 pour se situer à 82 407 tonnes. Cette évolution s'explique par le retour au niveau normal de production de 2016, avant la survenue de la grippe aviaire en 2017. Les actions menées par le Gouvernement pour relancer la filière portent entre autres sur : (i) la reconstitution du cheptel parental de poules ; (ii) l'acquisition et la mise à disposition des éleveurs de poussins d'un jour, des œufs à couvrir et des reproducteurs ; (iii) le renforcement de la veille sanitaire.

La production laitière progresse de 11,3% par rapport à 2017 pour se situer à 266 275 tonnes. Les actions en faveur de l'accroissement de la production se sont orientées, notamment vers l'identification et la restructuration des producteurs autour des centres de collecte de lait, et la création de nouvelles unités de transformation artisanale dans les bassins de production.

La production de miel s'établit à 5 276 tonnes, en baisse de 13,3%, en liaison avec la crise sécuritaire dans la région du Nord-ouest, l'un des grands bassins de production. Pour booster la production, les actions du Gouvernement ont concerné notamment la formation de 60 apiculteurs en techniques modernes de pollinisation et de production du miel et, l'organisation de la commercialisation par la construction des centres de collecte de miel.

Tableau 8: Evolution des produits dérivés de l'élevage (en tonnes)

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018*	Variations (en %)
(Eufs de table	70 846	79 059	84 129	67 999	82 407	21,2
Lait	191 908	208 604	223 527	239 174	266 275	11,3
Miel	4 536	4 626	5 040	6 087	5 276	-13,3

Source : MINEPIA ; *Données provisoires

Chasse

Conformément à la réglementation en vigueur, l'activité de chasse est organisée dans les zones cynégétiques et donne lieu à la perception d'une taxe journalière dont le taux est fixé par la Loi de finances. L'abattage ou la capture des animaux dans un territoire de chasse obéit aux prescriptions du plan de tir fixé par arrêté du Ministre en charge de la faune. Ce plan précise chaque année, les quotas d'abattage et de capture des différentes espèces et les latitudes de prélèvement par type de permis.

Au cours de la saison de chasse 2018/2019 et hors chasse informelle, l'activité a été prépondérante dans les zones d'intérêt cynégétiques de l'Adamaoua, du Nord et de l'Est. Dans les zones de l'Adamaoua et du Nord, le plan de tir porte sur 3 557 animaux. Le nombre d'animaux prélevés dans ces zones est de 773. Les principales espèces prélevées sont : l'Eland derby (99), les buffles (83), les Waterbuck (35) et les babouins (33). Dans la zone de chasse de l'Est, le plan de tir porte sur 1 147 animaux.

Les recettes issues des activités fauniques s'élèvent à 696 millions en hausse de 7,7% par rapport à 2017.

Tableau 9 : Plan de chasse et réalisations dans les zones d'intérêt cynégétique de l'Adamaoua, du Nord et de l'Est.

Zones de chasse des régions de l'Adamaoua et du Nord					Zones de chasse de la région de l'Est					
Espèces	2017/2018		2018/2019		Espèces	2017/2018		2018-2019		
	Plan de tir	Réalisations	Plan de tir	Réalisations		Plan de tir	Réalisations	Plan de tir	Réalisations	
Eléphant	23	3	21	1	Eléphant	19	9	24	ND	
Buffle	215	71	238	83	Buffle	89	8	91		
Eland Derby	207	87	225	99	Bongo	123	66	135		
Hippopotame	13	2	17	3	Sitatunga	88	26	92		
Phacochère	154	12	174	21	Hylochère	57	9	58		
Lion	14	5	14	2	Potamochère	71	3	70		
Babouin	38	4	194	33	Antilope de Bate's	96	0	96		
Python	75	14	87	8	Python	77	0	27		
Damalisque	40	0	36	13	Céphalophe de Peters	118	9	122		
Hyène tachetée	68	3	66	7	Céphalophe bleu	129	15	140		
Waterbuck	170	29	176	35	Vipère du Gabon	19	0	26		
Varan	16	0	18	0	Varan	20	0	10		
Autres	2370	439	2291	468	Autres	2356	4	256		
Total	3403	669	3557	773	Total	3262	149	1147		ND

Source : MINFOF, ND : Non déclaré

2.1.2.2. Pêche et pisciculture

La croissance du sous-secteur pêche et pisciculture est de 3,1%, après 4,5% en 2017. La croissance dans le sous-secteur reste tirée par les activités de pêche. Les coûts de production dans le sous-secteur croissent de 8,2% en 2018, en lien avec la hausse de la consommation de carburants, du fait de l'augmentation de l'effort de pêche.

La production des pêches de capture (industrielle, artisanale maritime et continentale) est estimée à 300 708 tonnes, soit une augmentation de 10,1%. Ce résultat est le fruit de plusieurs actions, notamment : (i) le renforcement de la surveillance des activités de pêche, à travers la mise en œuvre de la convention de collaboration MINEPIA-MINDEF, relative à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non règlementée ; (ii) la réduction des pertes post capture par la mise à la disposition des pêcheurs et des mareyeurs, de la glace pour la conservation des produits halieutiques ; (iii) l'appui à la mise en œuvre effective du repos biologique et la co-gestion des ressources halieutiques dans les retenues d'eau ; (iv) le développement de la pêche dans les bassins créés dans le cadre de la construction des barrages hydroélectriques ; (v) l'encadrement des pêcheurs à travers les centres de pêches, la mission de développement de la pêche artisanale et maritime et la caisse de développement de la pêche maritime ; (vi) la vulgarisation des techniques améliorées de transformation.

S'agissant de la pisciculture, la production est évaluée à 5 214 tonnes en 2018, en hausse de 14,9% par rapport à 2017. Cette dynamique est liée à l'entrée de nouveaux producteurs dans la filière et à la capitalisation des appuis du Gouvernement aux producteurs à travers le Programme agropole. D'autres actions ont été menées notamment : (i) la poursuite de la formation des acteurs (pêcheurs, pisciculteurs, agents d'encadrement...) sur les techniques modernes d'aquaculture et de production des alevins, à travers le Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Aquacole (PPEA) ; (ii) la réhabilitation, la construction et la modernisation des stations aquacoles.

2.1.3. Sous-secteur forestier et faunique

Le sous-secteur forestier et faunique repose sur les activités de sylviculture, de conservation des ressources forestières et fauniques et de leur exploitation. Les actions du Gouvernement restent axées entre autres sur : (i) l'aménagement et l'exploitation des forêts ; (ii) le reboisement ; (iii) la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées ; (iv) la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses.

2.1.3.1. Sylviculture et exploitation forestière

La croissance du sous-secteur sylviculture et exploitation forestière est de 7,3% en 2018, après 6,3% en 2017. Cette dynamique est liée à l'accroissement de la demande internationale en bois, notamment en provenance de la Chine et du Vietnam.

L'exploitation forestière se déroule sur la base du plan d'aménagement et des plans de gestion des forêts du domaine permanent (UFA et forêts communales) et du domaine non permanent (forêts communautaires et ventes de coupe). Une superficie de 56 778 ha de forêt mise sous aménagement dans le domaine permanent, portant la superficie totale de forêt aménagée à 6 263 838 ha. L'approvisionnement légal des marchés s'est fait à travers l'octroi aux opérateurs économiques de 78 permis annuels d'opération des unités forestières d'aménagement et de 29 permis annuels d'opération des forêts communales.

Le volume de bois légal mis sur le marché est estimé à 2 953 500 m³, en augmentation de 7,4% par rapport à 2017. Cette évolution est attribuable à l'accroissement de la demande, notamment en provenance de l'Amérique latine et de l'Asie. L'enveloppe globale des taxes issues de l'exploitation forestière s'élève à 58,8 milliards, soit une hausse de 63,3% par rapport à 2017. Cette progression se justifie par les déstockages massifs de 2018, après la congestion du port de Douala en 2017.

Tableau 10 : Production et exportations dans le secteur forestier (en milliers de m³)

Libellés	2015	2016	2017 (a)	2018 (b)	Variations % (b/a)
Production					
Grumes	3 108 700	2 968 600	2 750 000	2 953 500	7,4
Bois sciés	1 010 400	1 114 800	964 500	1 057 092	9,6
Placage en bois	84 300	104 100	121 000	150 000	24,0

Libellés	2015	2016	2017 (a)	2018 (b)	Variations % (b/a)
Exportations					
Bois et ouvrages en bois	1 361 309	1 305 093	1 507 959	1 718 185	13,9
Dont Grumes	911 545	807 029	1 017 971	1 096 775	7,7
Bois sciés	627 713	663 800	641 188	742 535	15,8
Placage en bois	23 645	30 357	35 069	45 977	31,1
Contre-plaqués	4 661	3 964	2 116	4 219	99,4

Sources : MINFOF/COMCAM, MINFI/DGD

Dans le domaine non permanent, une superficie de 64 466 ha de forêt a été mise sous aménagement et exploitée en gestion participative. En outre, un appui financier de 10,5 milliards a été octroyé dans le cadre de la gestion participative des ressources forestières, aux communes et communautés pour leurs projets de développement. Des permis annuels d'opération et des certificats ont été attribués respectivement pour l'exploitation de 144 forêts communautaires et de 111 ventes de coupe. Au premier semestre 2019, les communes et communautés ont reçu 6 milliards au titre des recettes forestières dans le cadre de la gestion participative des ressources forestières.

2.1.3.2. Régénération des ressources forestières

En 2018, une superficie de 672,5 ha de forêt a été régénérée, soit une hausse de 2,3% par rapport à l'année précédente. Cette hausse se justifie par la plantation de 129 721 arbres par 22 communes et 8 associations. Par ailleurs, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) a bénéficié d'une subvention pour la production de 215 188 plants d'arbres.

2.1.3.3. Valorisation des ressources fauniques et des aires protégées

L'objectif est de valoriser et de gérer durablement la faune, et les aires protégées à travers : (i) l'aménagement des aires protégées ; (ii) la valorisation des ressources fauniques et la promotion des aires protégées ; (iii) la sécurisation des aires protégées.

En ce qui concerne l'aménagement des aires protégées, 513 889 ha ont été mis sous aménagement en 2018. Le total des aires protégées sous aménagement est passé à 6 415 856 ha contre 5 901 967 ha en 2017.

Dans le cadre de la valorisation des ressources fauniques, le centre d'accueil du parc national de Waza a été réhabilité. Le nombre de touristes chasseurs est de 285 en 2018 après 275 en 2017. Celui des visiteurs des aires protégées est de 45 986, en baisse de 42,7%. Ce recul est consécutif à l'insécurité dans la partie septentrionale. Par ailleurs, la dégradation et la vétusté des infrastructures et divers aménagements, ainsi que le non-renouvellement des espèces participent également au recul du nombre de visiteurs.

Pour ce qui est de la sécurisation des aires protégées, 23 opérations coup de poing ont été menées pour lutter contre le braconnage. En outre, 250 armes kalachnikov ont été mises à la disposition des services de conservation des aires protégées.

Tableau 11 : Evolution de la superficie d'aires protégées et du nombre de visiteurs

Années	2016	2017	2018
Superficie d'aires protégées sous aménagement en ha	5 120 061	5 901 967	6 415 856
Nombre de visiteurs des aires protégées	90 994	80 292	45 986

Source : MINFOF

2.1.3.4. Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses

La valorisation des ressources ligneuses et non ligneuses porte sur : (i) la commercialisation des essences de promotion à l'extérieur ; (ii) la formation aux métiers du bois ; (iii) l'intensification de la valorisation du bois ; (iv) la valorisation des produits forestiers non ligneux.

En ce qui concerne la commercialisation des essences de promotion à l'extérieur, 1,3 million de m³

de bois des essences de promotion ont été exportés et 459 827,5 m³ de bois débité légal vendus sur le marché national. Par ailleurs, l'accent a été mis sur la vulgarisation des fiches techniques des essences de promotion à la foire internationale « Dubaï woodshow ».

Pour ce qui est de la formation aux métiers du bois, le renforcement des capacités techniques et matérielles des industriels et des artisans du bois s'est poursuivi, avec la formation de 366 artisans aux métiers du bois, notamment la fabrication des ouvrages en panneaux de bois massif à lames continues.

S'agissant de l'intensification de la valorisation du bois, les actions ont porté notamment sur le développement de la filière bois énergie, avec la commercialisation de 22 682 tonnes métriques de bois. En outre, la sensibilisation s'est poursuivie auprès des détenteurs des unités de transformation de bois et des populations sur la valorisation des rebuts de scierie. Quant à la valorisation des produits forestiers non ligneux, 5 025,4 tonnes de produits forestiers non ligneux ont été exportées pour un montant de 4,7 milliards.

2.1.4. Environnement et protection de la nature

L'objectif du Gouvernement est d'assurer la compatibilité sociale et environnementale par la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques, dans une perspective de développement durable. Les actions se poursuivent dans le cadre de : (i) la lutte contre la désertification et les changements climatiques ; (ii) la gestion durable de la biodiversité ; (iii) la lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives ou dangereuses.

2.1.4.1 Lutte contre la désertification et les changements climatiques

En 2018, la lutte contre la désertification s'est poursuivie à travers l'opération « Sahel vert » et l'aménagement du bassin versant de la Bénoué. Les réalisations concernent : (i) la restauration de 1 250 ha de terre, avec la plantation de 150 000 plants dans le Diamaré, le Mayo-Kani, le Mayo-Danay et le Mayo-Sava ; (ii) la plantation de 10 000 plants sur les sites de l'université de Maroua ; (iii) la stabilisation de 10 km de berges dégradées sur le bassin versant de la Bénoué, avec la mise en terre de 5 000 plants ; (iv) la construction de 03 forages et la distribution de 11 500 foyers améliorés.

2.1.4.2. Gestion durable de la biodiversité

En 2018, les résultats obtenus dans le cadre de la gestion durable de la biodiversité sont entre autres : (i) la restauration de 3,5 ha de mangrove, portant à 12,6 ha la superficie des écosystèmes de mangrove restaurée ; (ii) le nettoyage des plantes envahissantes sur une étendue de 10 ha, ce qui porte à 110 ha la superficie des plans d'eaux débarrassée de la jacinthe d'eau (Wouri, retenue de Lagdo et Nyong) ; (iii) la plantation de 23 200 plants de palétuviers dans les Communes de Mouanko et Dizangué ; (iv) la délivrance par le Gouvernement de 155 certificats de conformité environnementale.

2.1.4.3. Lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives ou dangereuses

En 2018, les inspections et les contrôles environnementaux se sont poursuivis auprès de 4 343 entreprises et 919 navires. Elles ont conduit à la saisie de 110,3 tonnes d'emballages plastique non conformes, l'élimination de 101,5 tonnes de déchets des produits chimiques toxiques ou dangereux et la délivrance de 207 notifications d'amende. Les amendes recouvrées se sont élevées à 97,3 millions. Par ailleurs, la formation des techniciens sur la manipulation des équipements contenant des substances appauvrissant la couche d'ozone se poursuit.

2.1.5. Recherche et innovation

En 2018, les activités dans le cadre de la recherche et de l'innovation se poursuivent et portent entre autres sur : (i) le développement des variétés agropastorales et halieutiques, (ii) le renforcement de

la recherche pour le développement des infrastructures et la promotion de l'innovation.

En ce qui concerne le développement des variétés agropastorales, on peut citer entre autres: (i) la mise en exergue de 5 types de bio fertilisants pour la culture du blé, 20 variétés de blé prometteuses pour les conditions fluviales de basse altitude, 17 variétés de manioc, 6 variétés de blé et 6 variétés de haricot ; (ii) le développement de la méthode de lutte biologique contre les scolytes des biais de caféier ; (iii) le développement de 3 systèmes d'irrigation pour la productivité du piment dans les zones soudano- sahéliennes et de 61 ha de parcelles de production de semences de lignées parentales, composites et hybrides de maïs; (iv) l'amélioration variétale et technologique cotonnière, et la multiplication des cotonniers et de l'hibiscus; (v) la fabrication de pierre à lécher pour les ruminants ; (vi) la construction des bacs bétonnés pour l'élevage de poissons, la promotion et la dissémination des techniques de production des alevins, poissons de table et aulacodes; (vii) la maîtrise des techniques de prétraitement des graines à l'acide sulfurique par échantillonnage et par scarification, (viii) la mise en place des échantillons, le reclassement et l'enrichissement de la palynothèque de l'Herbier National.

Pour ce qui est du renforcement de la recherche pour le développement des infrastructures et la promotion de l'innovation, les actions mises en œuvre se sont orientées notamment vers : (i) la production en micro-bétons de 248,68 m² de tuiles, 15,33 mètres linéaires de faitières rondes et 99, 98 mètres linéaires de faitières en V ; (ii) le renforcement de l'outil de recherche, avec l'acquisition d'une tractopelle et de 2 chaînes complètes de production automatique respectivement de tuiles en micro-béton et de parpaings vibrés ; (iii) la caractérisation physico-chimique de plusieurs échantillons de marbre de la région du Nord ; (iv) la fabrication de l'engrais bio à base des peaux de bananes plantains et des roches, (v) la fabrication d'une décortiqueuse d'arachide à base de bois.

2.2. Secteur secondaire

En 2018, la croissance du secteur secondaire s'accélère de 1,8 point et s'établit à 3,1%. Cette amélioration est principalement attribuable aux industries extractives dont la croissance passe de -16,1% à -2,6%. Hors industries extractives, on enregistre une décélération de la croissance à 4,6% après 7,1% en 2017. La contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB réel est de 0,8 point et son poids dans le PIB est de 25,8%.

Tableau 12 : Evolution du taux de croissance du PIB dans le secteur secondaire (en %)

Libellés	2015	2016	2017	2018
Secteur secondaire	9,6	3,6	1,3	3,1
Industries extractives	24,8	-3,4	-16,1	-2,6
Secteur secondaire hors Industries extractives	4,8	6,1	7,1	4,6
Industries manufacturières	3,1	5,0	6,5	3,6
Production et distribution d'électricité	8,9	3,3	5,9	1,2
Production et distribution d'eau et assainissement	10	-1,4	6,5	2,6
BTP	8,4	10,4	8,9	7,6

Source : INS

2.2.1. Industries manufacturières

Après une accélération au cours des deux dernières années, les activités des industries manufacturières affichent une progression de 3,6% en 2018 après 6,5% en 2017. Cette décélération s'explique essentiellement par les problèmes de fourniture et de rationnement de l'énergie électrique, l'arrêt prolongé des activités de la SONARA et les effets négatifs des crises sécuritaires sur la demande adressée aux entreprises. Par sous-secteurs, la croissance ralentit dans les « industries agroalimentaires » (4% en 2018 après 7,5% en 2017) et les « autres industries manufacturières » (3,3% après 5,6%), pâtissant de la chute de 41,8 points de la croissance de la branche raffinage de pétrole et cokéfaction. La contribution des industries manufacturières à la croissance du secteur secondaire passe de 3,2 points à 1,9 point en 2018.

2.2.1.1. Industries agroalimentaires

En 2018, le taux de croissance des « industries agroalimentaires » est de 4%. Cette croissance est attribuable principalement aux branches « industries des corps gras et d'aliments pour animaux » (+9,1%), « industries de boissons » (+7,9%), et « industries de viande et du poisson » (+4,5%). Cette performance a été freinée par la baisse de la production dans les branches « travail des grains et fabrication des produits amylacés » (-1,1%) et « fabrication de produits à base de céréales » (-1,8%).

La croissance dans les « industries des corps gras et d'aliments pour animaux » se poursuit et se situe à 9,1% en 2018. Cette performance est soutenue entre autres par : (i) la bonne tenue de la production d'huile de palme brute, principale matière première de cette branche ; (ii) l'octroi par le Gouvernement aux opérateurs de la filière des autorisations d'importations, afin de garantir leur approvisionnement en huile brute de palme ; (iii) la lutte contre la concurrence déloyale dans la filière, à travers le respect de la norme et le prix de référence.

La valeur ajoutée des « industries de boissons » progresse de 7,9%, en liaison avec la hausse de la production des boissons gazeuses (+8,2%) et de l'eau minérale (+13,9%). Cette branche a bénéficié de l'accroissement de la demande, du fait de la situation particulière de l'année 2018, marquée par l'organisation des élections, notamment présidentielle. De même, l'extension et le renouvellement des chaînes de production de certains opérateurs de la filière, notamment la SABC, qui a investi 22,5 milliards en 2018, pour la mise en place d'une nouvelle chaîne de production de boissons en cannette, participe également de cette bonne tenue de l'activité. Le chiffre d'affaires de la filière a connu une hausse de 4,6%, du fait de l'amélioration des commandes et le développement des stratégies marketing.

La croissance dans les « industries de viande et poisson » se poursuit et se situe à 4,5%. Cette évolution est liée à l'accroissement de la production de viande issue des abattages et des pêches, principales matières premières de la branche.

Par ailleurs, on observe depuis 2015 un dynamisme dans la branche « industries du cacao, du café, du thé et du sucre », soutenu par l'entrée de nouvelles unités de transformation de fèves de cacao. Le Gouvernement mise sur la transformation du cacao pour tirer profit de la valeur ajoutée. D'un taux de transformation de 13% en 2010, le pays transforme actuellement 32% de sa production et envisage de passer à 50% à partir de l'année 2020. Les principaux produits dérivés issus de la transformation du cacao sont la masse, le beurre, les tourteaux et la poudre de chocolat. La transformation du cacao profite aussi aux industries cosmétiques. Cette vitalité de la branche se reflète sur les exportations de masse et de beurre de cacao qui sont respectivement en hausse de 19% et 13,8% en 2018.

La valeur ajoutée de la branche « travail des grains et fabrication des produits amylacés » baisse de 1,1% et celle de la branche « fabrication des produits à base de céréales » recule de 1,8%. Ces évolutions sont attribuables à la hausse des coûts de production du fait de la pression sur les principaux intrants que sont le maïs, le riz et le sorgho, avec la demande additionnelle des industries brassicoles. En 2018, l'indice des prix des céréales a progressé de 3,7% et celui des farines, semoules et gruaux a crû de 2,8%. Par ailleurs, les importations de blé ont progressé de 9,4%, contribuant à renchérir le coût de production dans ces branches.

Tableau 13 : Evolution du taux de croissance par branche d'activité des industries agroalimentaires (en %)

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018
Industries agroalimentaires	1,9	1,9	5,7	7,5	4,0
Industries de viande et du poisson	2,5	3,4	1,2	9,6	4,5
Travail des grains et fabrication des produits amylacés	3,6	2,1	11,7	1,8	-1,1
Industries du cacao, du café, du thé et du sucre	-4,2	21,7	9,1	21,0	3,9

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018
Industries des corps gras et d'aliments pour animaux	-10,0	7,9	3,3	17,6	9,1
Fabrication des produits à base de céréales	7,0	5,3	-0,1	4,5	-1,8
Industries du lait, des fruits et légumes	19,3	-18,3	20,7	-3,1	1,4
Industries de boissons	2,0	-5,0	1,2	-0,6	7,9
Industries du tabac	18,5	2,8	21,8	3,3	-1,6

Source : INS

2.2.1.2 Autres industries manufacturières

Dans les « autres industries manufacturières », les activités ont progressé de 3,3% en 2018. Cette évolution est portée notamment par les branches : « industries du bois sauf fabrication des meubles », « production de caoutchouc et fabrication d'articles en caoutchouc » « fabrication d'autres produits minéraux non métalliques », « fabrication d'équipements et d'appareils audiovisuels », « fabrication de machines, d'appareils électriques » et « fabrication des produits métallurgiques de base ». La croissance a été obérée par les branches « raffinage de pétrole, cokéfaction et industries » et « fabrication de papier et d'articles en papier ».

La croissance de la branche « industries du bois sauf fabrication des meubles » se situe à 9,8%, soutenue par la bonne tenue de la demande mondiale en bois sciés. La branche « production de caoutchouc et fabrication d'articles en plastique » progresse de 4,1%. La bonne tenue de l'activité dans la branche s'explique principalement par la hausse de la demande en emballages plastiques et en polystyrènes. Dans la branche « fabrication d'autres produits minéraux non métalliques », la croissance est de 8,6%, en lien entre autres avec la forte demande en ciment des chantiers de construction des infrastructures de la CAN. Les branches « fabrication d'équipements et d'appareils audiovisuels » et « fabrication de machines et d'appareils électriques » progressent de 6,9% et 13,5% respectivement.

S'agissant de la fabrication des produits métallurgiques de base, elle enregistre une progression de 3,4% en 2018, après le bond de 17,3% observé en 2017. Ce ralentissement est imputable à la baisse des activités d'ALUCAM, principal opérateur de la branche. Les exportations d'aluminium brut ont enregistré une baisse de 19,4% en volume.

La branche « raffinage de pétrole, cokéfaction et industrie nucléaire » a enregistré une chute de 48% de sa valeur ajoutée en volume en 2018, suite à l'arrêt technique de huit (08) mois de la SONARA. Cet arrêt visait à connecter les unités de production de la phase 1 de son plan d'extension et de modernisation. L'incendie survenu le 31 mai 2019 dans cette raffinerie compromet la capitalisation des investissements réalisés pour la mise à niveau de ses installations, en vue de transformer davantage le pétrole brut camerounais.

L'activité de « fabrication de papier et d'articles en papier » connaît une baisse de 7,4% de sa valeur ajoutée en 2018. Cette situation est attribuable à l'afflux des importations des produits de l'imprimerie et de l'édition ainsi que des journaux et périodiques qui ont augmenté de 26,7% et 37% respectivement.

Tableau 14 : Evolution du taux de croissance dans les autres industries manufacturières (en %)

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018
Autres industries manufacturières	0,4	4,0	4,4	5,6	3,3
Industries du textile et de la confection	-4,2	4,7	7,9	5,3	5,0
Industries du cuir et fabrication des chaussures	2,8	3,1	4,2	4,4	1,7
Industries du bois sauf fabrication des meubles	-6,8	9,5	4,9	1,1	9,8
Fabrication de papiers et d'articles en papier	-6,2	0,8	-3,3	-5,8	-7,4
Raffinage de pétrole, cokéfaction et industries	9,2	3,1	7,5	-7,8	-48,0
Industries chimiques et fabrication de produits chimiques	4,6	-4,8	3,6	10,4	0,9
Production de caoutchouc et fabrication d'articles	-2,7	-6,1	-5,4	11,5	4,1

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	10,0	40,8	11,0	13,4	8,6
Fabrication des produits métallurgiques de base	15,6	-2,7	-2,8	17,3	3,4
Fabrication de machines, d'appareils électriques	2,3	-0,1	2,0	5,2	13,5
Fabrication d'équipements et d'appareils audiovisuels	-11,6	6,9	57,6	1,8	6,9
Fabrication de matériel de transport	15,0	-17,6	14,6	-7,7	2,6
Fabrication de meubles et autres activités de fabrications	5,4	6,0	4,1	8,4	2,7
Réparation et installation des machines	7,1	-22,1	11,4	6,6	0,9

Source : INS

2.2.2. Industries extractives

En 2018, la contre-performance de la branche industries extractives s'est atténuée avec une croissance qui passe à -2,6% après -16,1% en 2017. Cette amélioration résulte de la hausse de la production de gaz et de la baisse moins prononcée de la production de pétrole. Ce sous-secteur contribue de -0,5 point à la croissance du secteur secondaire.

2.2.2.1. Mines

En 2018, la production d'or est de 448,2 kg, en baisse de 37,1% par rapport à 2017. Ce recul s'explique, notamment par le départ de certains exploitants miniers vers les pays voisins, du fait de la suspension des autorisations d'exploitation, dans l'attente des textes d'application du nouveau code minier. La quote-part de la production rétrocédée à l'Etat par le CAPAM est de 141,4 kg d'or contre 255 kg en 2017. Par ailleurs, le CAPAM a acheté pour le compte de l'Etat, 24,4 kg d'or auprès des petits exploitants informels. Les actions mises en œuvre pour améliorer la gouvernance dans le secteur minier se sont poursuivies avec l'attribution de 91 titres miniers (permis de recherche, permis de reconnaissance, autorisations d'exploitation des carrières, etc.). Au premier semestre 2019 et en glissement annuel, la production d'or baisse de 30,4% et se situe à 224,6 kg, dont 45,6 kg transférée au trésor public.

Le Projet de renforcement des capacités dans le secteur minier (PRECASEM) poursuit ses activités en vue de la mise en place progressive d'un cadastre minier modernisé. Ainsi, 302 indices miniers ont été découverts à la suite des campagnes géophysiques aéroportées organisées sur le territoire national.

2.2.2.2. Hydrocarbures

2.2.2.2.1. Pétrole brut

En 2018, la production de pétrole brut s'établit à 25,1 millions de barils, en baisse de 9,4% par rapport à 2017. Cette évolution s'explique par le déclin naturel des champs en exploitation.

Au premier semestre 2019 et en glissement annuel, la production de pétrole baisse de 15,8% et se situe à 12,3 millions de barils. Elle serait de 26,5 millions de barils au terme de l'année. Dans le cadre de la promotion des activités d'exploration et de production pétrolière, la SNH a signé le 21 février 2019, avec la société Perenco Rio Del Rey, un contrat de partage de production dans le bloc Bomana. En outre, les activités de recherche ont été intensifiées avec la promotion de neuf blocs libres du domaine minier national.

Tableau 15 : Production de pétrole brut (en millions de barils)

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Production	27,5	35	33,7	27,7	25,1	26,5
Variation (en %)	13,2	27,3	-3,9	-17,8	-9,4	5,6

Source : SNH * prévisions

2.2.2.2. Gaz naturel

En 2018, la production de gaz naturel augmente de 271,9% et s'établit à 51,7 milliards de pieds cube. Cette hausse s'explique par la mise en exploitation du Hilli Episeyo, usine flottante de liquéfaction de gaz naturel installée au large de Kribi.

Une convention gazière a été signée le 08 juin 2018, entre le Gouvernement et la Société britannique CMLNG S.A, pour l'installation et l'exploitation d'une usine flottante de liquéfaction de gaz naturel dans le Bloc Etinde au large de Limbé. Au premier semestre 2019, la production de gaz naturel est de 35,4 milliards de pieds cube. Elle serait de 71,8 milliards de pieds cube au terme de l'année.

Tableau 16 : Production de gaz (en milliards de pieds cube)

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Production	10,8	12,8	12,6	13,9	51,7	71,8
Variation (en %)	100	18,5	-1,6	10,3	271,9	38,9

Source : SNH, * prévisions

2.2.2.3. Produits pétroliers avals

Production

En 2018, la production des produits pétroliers blancs est de 433 963 tonnes métriques, en baisse de 52,5% par rapport à 2017. Celle des produits lourds et du butane recule également. Cette baisse s'explique par l'arrêt de fonctionnement de la SONARA sur huit mois, pour les travaux de maintenance et la poursuite de la modernisation de l'appareil productif.

Au premier semestre 2019 et en glissement annuel, la production des produits pétroliers blancs progresse de 44,8% et se situe à 494 879 tonnes métriques. Cette performance découle de la modernisation de l'appareil de production. A l'exception du butane dont la production chute de 74,2%, la tendance est la même pour tous les autres produits pétroliers : le fuel oil (+48,7%), le distillat (+320,8%). Le 31 mai 2019, la SONARA a été victime d'un incendie qui a détruit les installations nouvellement modernisées, entraînant l'arrêt de ses activités de production.

Tableau 17 : Production de produits pétroliers (en tonnes métriques)

Libellés	2017*	1 ^{er} Sem. 2018	2018	1 ^{er} Sem. 2019	Variations (en %)	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(c/a)	(d/b)
Produits blancs,	913 520	341 795	433 963	494 879	-52,5	44,8
dont : Super	250 151	105 382	128 046	129 067	-48,8	22,5
Gasoil	473 654	171 818	223 071	263 371	-52,9	53,3
Kérosène (Jet A1)	189 715	64 595	82 846	102 441	-56,3	58,6
Fuel oil (1500 et 3500)	271 022	68 877	89 793	102 422	-66,9	48,7
Butane	14 341	6 012	6 012	1 552	-58,1	-74,2
Distillat	97662	34 534	34 534	145 307	-64,6	320,8

Source : SONARA * données mises à jour

Mises à la consommation

En 2018, hormis le fuel 1500, dont les quantités consommées baissent de 4,3%, les mises à la consommation des autres produits pétroliers progressent par rapport à 2017. La baisse de consommation du fuel 1500 s'explique par la diminution des travaux de terrassement et d'ouverture des routes liés à l'exécution des chantiers de la CAN. Par produit, les quantités consommées croissent respectivement de 4,5% pour le pétrole lampant, 3,9% pour le gasoil, 3% pour le super et 60,8% pour le fuel 3500. Celles de jet A1 sont quasi-stables par rapport à 2017.

L'approvisionnement du marché national en gaz domestique est évalué à 114 461 tonnes métriques, dont 94 396 tonnes importées. Les mises à la consommation de gaz domestique sont évaluées à 114 013 tonnes métriques, en progression de 10,6% par rapport à 2017.

Au premier semestre 2019 et en glissement annuel, à l'exception du pétrole lampant, toutes les quantités consommées des produits pétroliers avals sont en baisse, du fait notamment du ralentissement des activités observées dans les transports et les bâtiments et travaux publics. Les quantités consommées de gaz domestique progressent de 19,6%, en lien avec l'augmentation des prix du bois énergie.

Tableau 18 : Mises à la consommation des produits pétroliers (en milliers de litres)

Libellés	2017	1 ^{er} Sem. 2018	2018	1 ^{er} Sem. 2019	Variations (en %)	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(c/a)	(d/b)
Produits blancs	1 760 038	925 131	1 819 131	926 786	3,4	0,2
dont Super	658 670	338 899	678 208	337 804	3,0	-0,3
Pétrole lampant	111 491	58 159	116 513	65 288	4,5	12,3
Jet A1	122 183	60 394	122 667	57 350	0,4	-5,0
Gasoil	867 694	467 679	901 743	466 344	3,9	-0,3
Fuel 1500	50 892	25 365	48 685	17 568	-4,3	-30,7
Fuel 3500	15 664	16 382	25 186	14 773	60,8	-9,8
Gaz domestique*	103 078	49 135	114 013	58 760	10,6	19,6

Source : SCDP * données en tonnes métriques

2.2.3. Production et distribution d'électricité

En 2018, la croissance de la branche « production et distribution d'électricité » a ralenti à 1,2% après 5,9% en 2017. Cette décélération s'explique principalement par la baisse de 15,2% observée sur la demande de consommation des clients haute tension, notamment ALUCAM.

En ce qui concerne la production d'électricité, elle repli à 1,7% après 5,4% en 2017, pour se situer à 6 977 310 MWH. La production hydraulique baisse de 0,9% et est de 4 970 905 MWH et les achats reculent de 0,8% pour s'établir à 1 515 272 MWH. Par contre, la production thermique augmente de 54% et se chiffre à 491 133 MWH.

Afin d'améliorer l'offre d'énergie, le développement des capacités de production se poursuit, avec la construction de l'usine de pied du barrage de Lom Pangar, dont les travaux ont démarré en septembre 2018. La réception provisoire du barrage de Memve'ele a été effectuée et 60 MW sont injectés au quotidien et en permanence dans le réseau interconnecté Sud, en attendant l'achèvement des travaux de construction de la ligne d'évacuation d'énergie. Une centrale thermique à gasoil de 5MW a été construite à Bertoua. Celle à gaz de Logbaba a été remise en fonction après l'arrêt observé. Les accords de financements relatifs à la construction du barrage hydroélectrique de Natchigal ont été signés pour un montant d'environ 786 milliards.

Dans le cadre de la diversification des sources d'énergie électrique, une centrale solaire d'une capacité de 1,6 MW a été construite à Kye-ossi. La première phase du projet de construction des centrales solaires dans 166 localités est achevée. Elle a permis d'électrifier 7 005 ménages en zone rurale. La deuxième phase du projet, qui concerne 184 localités réparties dans les 10 régions, a démarré. Les travaux de génie civil sont achevés dans 148 localités, pour lesquelles les équipements sont installés dans 142 et les lignes de distribution dans 13.

Pour renforcer les capacités de transport de l'énergie électrique, les actions suivantes ont été réalisées : (i) la construction de la ligne d'évacuation d'énergie du barrage de Memve'ele de 225 kilovolts (kV) et des postes associés de Nyabizan - Ahala - Nkolkoumou, dont les travaux sont exécutés à 65% ; (ii) la construction de la ligne HT 90 Kv Mbalmayo - Ebolowa de 100,5 km, dont les travaux sont exécutés à 77%, ainsi que la construction des postes de transformation 90/30 KV de Mbalmayo et d'Ebolowa ; (iii) la construction de la ligne 90 KV Lom Pangar-Bertoua, exécutée à 10% ; (iv) la construction des réseaux MT/BT dans les départements du Nyong et So'o, de la Mifi et du Koung Khi.

Par ailleurs, le contrat de concession, de transport et de gestion du réseau de transport de l'électricité qui liait l'Etat du Cameroun à ENEO est arrivé à son terme le 31 décembre 2018.

L'opérationnalisation de la Société National de Transport d'Electricité (SONATREL), qui dorénavant reprend en charge les activités de transport effectuées par Eneo, est en cours.

Tableau 19 : Production d'électricité (en MWH)

Libellés	2016	2017	2018	Variation (en %)
		(a)	(b)	(b)/(a)
Production hydraulique	4 751 999	5 014 376	4 970 905	-0,9
Production thermique	287 589	318 927	491 133	54,0
Achats d'électricité	1 471 525	1 527 597	1 515 272	-0,8
Total production d'électricité	6 511 113	6 860 900	6 977 310	1,7

Source : ENEO

2.2.4. Production et distribution d'eau et assainissement

En 2018, la croissance de la branche « production et distribution d'eau et assainissement » a ralenti à 2,6% après 6,5% en 2017. Les actions menées pour soutenir la production d'eau ont porté, entre autres sur : (i) le développement des capacités de production ; (ii) l'accroissement de l'accès des populations à l'eau potable.

Pour ce qui est du développement des capacités de production, le Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir de la Sanaga (PAEPYS) est réalisé à 50%. Le projet d'amélioration de la desserte en eau potable de Yaoundé et trois villes secondaires se poursuit, avec des taux d'exécution de 60% pour Yaoundé, de 55% pour la ville de Bertoua, 50 % pour Edéa et 25% pour Ngaoundéré. Par ailleurs, 71 mini systèmes d'alimentation en eau potable, 01 ouvrage de traitement d'eau et 210 forages ont été construits.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, les interventions réalisées et les campagnes de branchement sociaux, ont permis de porter le nombre d'abonnés en milieu urbain de 411 874 en 2017 à 427 902 en 2018, soit une progression de 4%. En zone rurale, le Projet d'alimentation de sept centres secondaires en eau potable, initié en 2015, est arrivé à son terme en 2018 et a permis de construire : (i) 14 forages équipés d'électropompes avec abris et champ photovoltaïque ; (ii) 7 sources aménagées et captées avec station de pompage et champ photovoltaïque ; (iii) 7 réservoirs de volume variant entre 150 et 250 m³ ; (iv) 90 bornes fontaines. Ces réalisations ont permis d'assurer l'approvisionnement en eau potable à 450 000 personnes.

2.2.5. Bâtiments et Travaux Publics

En 2018, la branche bâtiments et travaux publics (BTP) contribue pour 0,4 point à la croissance du PIB et sa valeur ajoutée progresse de 7,6% après 8,9% en 2017. Les activités dans les BTP concernent d'une part la construction des routes et autres infrastructures, et d'autre part la réhabilitation, la maintenance et l'entretien des routes et autres ouvrages.

2.2.5.1. Construction des routes et autres infrastructures

Dans le domaine de la construction des routes et des autres infrastructures, les actions du Gouvernement ont porté entre autres sur : (i) le développement du réseau autoroutier et le bitumage du réseau structurant ; (ii) le désenclavement des bassins de production agricoles ; (iii) la construction des ouvrages d'art, des bâtiments et édifices publics.

En ce qui concerne le développement du réseau autoroutier et le bitumage du réseau structurant, le taux de réalisation de l'autoroute Yaoundé-Douala phase 1 passe de 50% à fin décembre 2017 à 67% à fin décembre 2018. Sur l'axe Kribi-Lolabé, le taux de réalisation passe de 70% à fin 2017 à 89% à fin 2018. A mi-septembre 2019, le taux de réalisation de la première phase de l'autoroute Yaoundé -Douala est de 78%. Les travaux du bitumage du réseau structurant se poursuivent et portent sur la construction de 317,63 km de routes principales et 44 km de routes à trafic modéré. Ils concernent, entre autres l'aménagement de l'entrée Ouest de la ville de Douala (phase 1), la voie d'accès au barrage de Memve'ele, Ndoulou-Mangamba-Bonaléa (phase 1)-et Djoum-Essong-Yen Le désenclavement des bassins de production agricole de l'Ouest porte sur un linéaire de 217 km.

Les travaux ont été réalisés sur le tronçon Baleveng- Bangang- Batcham- Galim et ses bretelles (5,69%) et porte le taux de réalisation global à 22,7%. Le taux de réalisation du tronçon Galim-Bamendjing- Foubot- Bangangté passe de 25% à 50,3%.

Dans le cadre du Plan d'Urgence Triennal (PLANUT), les différents linéaires et les taux d'exécution sont les suivants : Maroua-Bogo (39 km ; 30%), Douala-Bonépoupa (45 km ; 22%), Bonépoupa-Yabassi (50 km ; 17%), Ekondo titi-Kumba (60 km ; 11,5%), Mandjou- Akokan (45 km ; 19%), Akokan- Batouri (45 km ; 55%), Soa-Esse-Awaé (72 km ; 21,2%).

Tableau 20 : Niveau d'exécution des projets de construction des routes en 2018

Projets	Linéaire	Taux de réalisation (%)	
		2017	2018
Réseau autoroutier			
Yaoundé-Douala, phase 1	60 km et 25 km de rétablissement	50	67
Kribi-Edéa : tronçon Kribi-Lolabé	38,5 km + 4 km	70	89
Yaoundé-Nsimalen rase campagne		80	85
Planut			
Lot 1 : Maroua-Bogo	41 km	19	30
Lot 2 : Douala-Bonépoupa	45 km	14	22
Lot 4 : Ekondo Titi-Kumba	60 km	11,5	11,5
Lot 7 : Awaé-Esse-Soa	72 km	15	23
Mandjou- Akokan	45 km		19
Akokan- Batouri	45 km		55
Bonépoupa-Yabassi	50 km		17
Désenclavement des bassins de production agricole			
Baleveng- Bangang-Batcham- Galim	110 km	17	22,7
Galim- Bamendjing-Foubot- Bangangté	107km	25	50,3
Réhabilitations			
Tronçons : Maroua-Mora	61,4 km	15	33
Ngaoundéré-Dang, phase 1	12 km	8,8	25,16
fin falaise-pont de Sala, phase 1	120 km	18	35,39
Nsimalen-Mbalmayo-Ebolowa	160 km	5	31,64

Source : MINTP

En ce qui concerne les ouvrages d'art, les travaux de construction du pont sur le Mayo Galké se sont achevés. D'autres projets de construction d'art se poursuivent, il s'agit de : (i) la construction du deuxième pont sur le Wouri, réalisée à 98,8% à fin 2018 et de ses aménagements complémentaires (90%) ; (ii) la construction de 15 ponts métalliques ACROW (25%) ; (iii) la construction du dalot de l'entrée Est de la ville de Douala (50%) ; (iv) la construction du pont et de ses accès sur le Mayo Soulabé à Banyo (81%) ; (v) la construction du pont et de ses accès sur la rivière Mmem à Olorunti (58%).

Tableau 21 : Niveau d'exécution des projets des ouvrages d'art en 2018

Projets	Objectif	Taux de réalisation en 2017 (%)	Taux de réalisation en 2018 (%)
Construction du second pont sur le Wouri			98,8
Aménagements complémentaires au projet de	/	71	90
Pont sur le Mayo-Soulabé à Banyo	17 ml	63,2	81
Pont sur la rivière Mmem à Olorunti	70 ml	40,1	58
Pont sur Mayo Galké et de ses accès sur le Mayo Galké à Galké entre Tcholliré et Touboro sur la RN3,	/	92	100
Travaux de construction d'un dalot à l'entrée Est de la ville de Douala			50
Conception/réalisation de 55 ponts métalliques ACROW sur l'étendue du territoire : les ouvrages à construire d'un linéaire de tablier de 2 200 ml	55 ponts	Démarrage de 15 ponts	25

Source : MINTP

ml=mètre linéaire

Pour ce qui est des constructions civiles, plusieurs projets de 2017 se poursuivent. Il s'agit notamment des immeubles-sièges du MINTP, de l'INS, de l'ART et des extensions des services du Premier Ministre, du MINFI et du MINJUSTICE, etc.

Au premier semestre 2019, 32 dalots en béton armé ont été réalisés en remplacement des buses métalliques sur la route nationale N°3 entre Yaoundé et Douala. Les autres projets de construction des routes et autres ouvrages d'art se poursuivent.

2.2.5.2. Réhabilitation des routes et autres ouvrages

En 2018, les réhabilitations des routes se poursuivent et se présentent ainsi qu'il suit : (i) Yaoundé-Ebebda-Kalong, lot N°1 de la route Yaoundé-Bafoussam-Babadjou (53,3%) et (ii) Nfaitock-Mamfé (90%), Kumbo-Ndu-Nkambé-Misaje (56%), Misaje-Sabonguida-Frontière Nigéria (91%), Nkor-Lassin- Kamala- Misaje (99%) de la RING ROAD. Au premier semestre 2019, les réhabilitations se sont achevées sur 322,69 km de routes dans les communes de Mbouda (48,65 km), Bamendjou (103,3 km), Mbankomo (37,1 km), Mbalmayo (8,5 km), Dibang (6,85 km), Nyambaka (71,64 km) et Guider (46,65 km). Elles se poursuivent sur Ebebda- Kalong (58%), Kalong- Tonga (57,75%), Sangmelima- Mezesse- Meyomessala (97,19%) et Nsimalen- Mbalmayo (52%).

2.3. Secteur tertiaire

En 2018, la croissance du secteur tertiaire est de 4,4%, après 4,3% en 2017. Cette performance est liée au dynamisme des branches « commerce et réparation des véhicules » et « banques et organismes financiers ». La branche « informations et télécommunications » a contribué négativement à la croissance du secteur. La contribution du secteur tertiaire à la croissance du PIB réel est de 2,3 points et son poids est de 51,6%. En 2019, la croissance de ce secteur serait de 4,6%.

Tableau 22 : Evolution de la croissance dans le secteur tertiaire (en %)

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018
Secteur tertiaire	4,8	3,4	4,9	4,3	4,4
dont : Commerce, réparation véhicules	6,4	3,5	5,6	4,5	5,1
Restaurants et hôtels	-2,1	2,2	6,6	5,3	4,3
Transports, entrepôts, communications	3,0	4,3	2,2	4,2	4,0
Informations et télécommunications	7,3	5,1	6,0	5,7	-2,3
Banques et organismes financiers	5,6	6,9	5,2	6,0	10,2

Source : INS

2.3.1. Commerce

En 2018, la valeur ajoutée de la branche « commerce et réparation véhicules » progresse de 5,1% après 4,5% en 2017. Sa contribution à la croissance du secteur tertiaire est de 1,6 point. La performance de cette branche est essentiellement liée à la hausse de la demande des importations des biens destinées à la consommation des ménages d'une part, et à l'accélération de la croissance des marges commerciales qui passent de 1,5% en 2017 à 3,6% en 2018 d'autre part.

Par branche d'activité, l'évolution des marges commerciales est contrastée. Elles progressent dans les branches « machines, appareils électriques et matériels » (+ 17,3%), « élevage et de la chasse » (+6,0%), et « Industries du bois sauf fabrication de meubles » (+5,7%). En revanche, elles sont en baisse dans les branches « Autres produits d'extraction » (-13,1%), « Travail des grains et fabrication des produits amyliacés » (-21,6%), « Fabrication de papier, articles en papier, imprimerie » (-9,1%) et « Raffinage de pétrole, cokéfaction et industries » (-11,7%).

Tableau 23 : Taux de croissance des marges de commerce par produits (en %)

Libellés	2015	2016	2017	2018
Produits de l'agriculture	6,7	5,5	3,5	0,3
Produits de l'élevage et de la chasse	10,5	4,7	6,1	6,0
Produits sylvicoles	1,2	-4,3	7,5	4,6

Libellés	2015	2016	2017	2018
Produits de la pêche et de la pisciculture	1,9	4,3	3,3	-0,2
Autres produits d'extraction	12,3	3,9	16,0	-13,1
Viande et poisson	1,8	5,8	-2,7	3,8
Produits du travail des grains et des produits	1,4	-1,5	4,1	-21,6
Produits du cacao, du café, du thé et du sucre	17,9	3,6	17,4	2,6
Oléagineux et aliments pour animaux	-1,6	0,9	15,6	5,1
Produits à base de céréales	6,2	3,9	3,6	-2,1
Produits laitiers; produits à base de fruits	-4,0	5,7	1,3	1,6
Boissons	-3,6	2,3	-0,4	4,6
Produits à base de tabac	-18,9	-21,5	18,2	-8,8
Produits de l'industrie textile et de l'habillement	7,7	5,5	2,5	1,7
Cuirs et chaussures	2,9	8,5	0,3	0,3
Produits du travail du bois et articles en bois	12,4	0,1	-1,9	5,7
Papiers et cartons ; produits édités et imprimés	23,6	-2,1	-7,4	-9,1
Produits du raffinage et de la cokéfaction	2,5	-2,5	4,7	-11,7
Produits chimiques	6,3	9,1	2,5	4,2
Produits en caoutchouc et en plastique	-0,5	1,6	0,9	3,6
Autres produits minéraux non métalliques	14,1	12,3	4,6	-1,2
Produits métalliques de base et ouvrages en métaux	-3,2	-5,1	2,8	5,5
Machines, appareils électriques et matériels	2,4	1,2	4,1	17,3
Equipements et appareils audiovisuels	-8,5	29,9	-49,7	1,9
Matériel de transport	-9,1	2,1	-7,9	-1,4
Meubles, produits des industries div.	7,9	2,8	4,6	-1,0
Vente en gros et en détail	3,1	2,9	1,5	3,6

Source : INS

Les actions du Gouvernement sont orientées vers : (i) la protection de l'espace économique, la lutte contre la contrebande et la concurrence déloyale ; (ii) la lutte contre la vie chère.

En ce qui concerne la protection de l'espace économique, la lutte contre la contrebande et la concurrence déloyale, les mesures prises par le Gouvernement ont permis de saisir 946 produits impropres à la consommation. De même, 37 870 sanctions ont été infligées, dont 19 537 pour les infractions relatives aux prix illicites et à la concurrence déloyale, 15 955 relatives à la métrologie et 2 378 concernant la qualité et le service après-vente.

S'agissant de la lutte contre la vie chère, le Gouvernement a intensifié les concertations avec les acteurs des filières sensibles, afin d'assurer l'approvisionnement régulier des marchés. De même, des ventes promotionnelles des produits de grande consommation ont été organisées. Elles se sont déroulées dans le cadre des « Journées de consommation », de la « rentrée commerciale », de l'opération « produit du mois » et de la « quinzaine de Noël », et ont permis de promouvoir le « made in Cameroon ».

2.3.2. Tourisme

L'évaluation des activités de tourisme s'effectue à travers la branche « restaurants et hôtels » dont la croissance est de 4,3% en 2018 contre 5,3% en 2017. Le dynamisme dans la branche est porté par le sous-secteur de la restauration qui progresse de 7,3%, en lien avec l'accroissement de la demande. Dans le sous-secteur hôtellerie, on enregistre un ralentissement attribuable, entre autres aux crises sécuritaires, ainsi qu'aux anticipations des touristes sur la situation politique de l'année, marquée par l'organisation de l'élection présidentielle.

Le nombre de touristes baisse de 3,2% en 2018 après le recul de 8,4% en 2017. Le nombre de nuitées baisse de 7% et le taux moyen d'occupation des chambres recule de 4,5 points, pour se situer à 49,7 %.

En ce qui concerne la capacité d'accueil, le nombre d'établissements d'hébergement a crû, passant de 2 213 en 2017 à 2 275 en 2018. Le nombre d'établissements classés progresse de 5,5% pour se situer à 819. Le nombre de chambres s'accroît de 10,1% et se situe à 21 180 chambres. Cette augmentation s'explique principalement par les constructions et les réhabilitations effectuées, en prélude de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations.

S'agissant des sites touristiques, le Cameroun compte 908 sites naturels, historiques et culturels. Ces destinations touristiques se retrouvent pour la plupart dans les régions de l'Adamaoua (142), de l'Ouest (118), de l'Extrême-nord (109) et du Centre (105). Les activités de tourisme se déroulent également dans les 104 aires protégées d'une superficie de 10 210 581,57 ha. On dénombre en outre 280 agences de tourisme et 461 établissements de restauration agréés en 2018.

Tableau 24 : Répartition du nombre d'hôtels classés par région et par catégorie en 2018

Régions	Capacités en chambres	Catégories					Total
		5 étoiles	4 étoiles	3 étoiles	2 étoiles	1 étoile	
Centre	4 891	1	4	10	40	113	168
Littoral	5 360	0	4	24	54	68	150
Ouest	2 768	0	0	8	48	87	143
Nord-ouest	1 857	0	0	8	16	49	73
Sud-ouest	1 065	0	0	4	9	23	36
Adamaoua	923	0	0	2	10	27	39
Nord	718	0	0	3	4	28	35
Extrême-nord	1 390	0	0	6	6	59	71
Est	717	0	0	1	4	34	39
Sud	1 491	0	1	10	13	41	65
Total	21 180	1	9	76	204	529	819

Source : MINTOUL

2.3.3. Transports

En 2018, la croissance de la branche « transports, entrepôts et communications » est de 4,0%, après 4,2% en 2017. La croissance dans ce secteur a été principalement tirée par le transport maritime. Le sous-secteur transport est constitué des transports routier, ferroviaire, aérien, maritime et par oléoducs.

2.3.3.1. Transport routier

En 2018, les activités de transport routier se sont raffermies. La dynamique dans ce sous-secteur est appréciée par les quantités de super et de gazoil mises à la consommation qui progressent de 3,5%. Cette évolution s'explique par : (i) l'accroissement du fret terrestre, en liaison avec le dynamisme observé au niveau du commerce et des BTP ; (ii) l'accroissement du nombre de voyageurs du fait des déplacements des populations des zones en crise sécuritaire.

Le parc automobile du Cameroun a enregistré 62 231 véhicules en 2018, faisant passer le nombre de véhicules à 940 342. La politique du Gouvernement demeure l'incitation à l'achat des véhicules de moins de 10 ans. Le nombre de nouvelles immatriculations est de 153 795 véhicules, parmi lesquels 45 743 véhicules de moins de 10 ans, soit 29,7% contre 27,3% en 2017.

Dans le cadre de la sécurité routière, les missions permanentes de contrôle et de la répression se sont poursuivies avec le concours des forces de sécurité. Le nombre d'accidents de circulation passe de 2 242 en 2017 à 1 414, soit une baisse de 36,9%.

2.3.3.2. Transport ferroviaire

En 2018, le transport ferroviaire connaît une augmentation de 7,4% de son chiffre d'affaires. Cette évolution est tirée par les activités du transport marchandises, dont le trafic s'accroît de 5,2%. Les principales cargaisons transportées sont constituées des conteneurs (+28,4%), des farines et céréales (+19,8%) et d'hydrocarbures (+2,3%).

Au premier semestre 2019 et en glissement annuel, le chiffre d'affaires du trafic ferroviaire progresse de 3,8%. Cette évolution résulte, d'une augmentation de 7% du trafic marchandises et de 1,4% du trafic passager. Pour booster les activités dans le secteur, la Camrail a réceptionné en janvier 2019, cinq locomotives d'une valeur de 12,3 milliards pour le fret. Il est prévu également l'acquisition de quatre locomotives financées par l'Etat pour le transport des passagers.

Par ailleurs, dans le cadre du programme quinquennal d'infrastructures ferroviaires, les travaux de renouvellement des voies et ballasts sur 175 km sont effectués à 91,3% et, 12 ponts ferroviaires sur 55 programmés sont réhabilités.

Tableau 25 : Evolution du trafic ferroviaire

Libellés	2017	2018	1er Sem 2018	1er Sem 2019	Variations (en %)	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(b)/(a)	(d)/(c)
Trafic voyageurs (voyageurs/Km)	262	264,1	124	125,7	0,8	1,4
Trafic marchandises (tonne/Km)	806	847,7	438	468,7	5,2	7,0
Chiffre d'affaires (millions)	38 715	41 587	20 322	21 094	7,4	3,8

Source : CAMRAIL, *Estimations

2.3.3.3. Transport maritime

En 2018, le trafic maritime progresse de 2,9% par rapport à 2017. Cette évolution résulte de la hausse du tonnage des marchandises à l'importation (+2,4%) et à l'exportation (+3,4%). L'amélioration de la qualité des services portuaires, avec notamment le drainage du chenal du port autonome de Douala, ainsi que la mise en exploitation du port autonome de Kribi participent à l'accroissement du trafic maritime.

L'accroissement du tonnage à l'importation est dû entre autres à l'augmentation des quantités importées de carburants et lubrifiants (+41,1%), de coques et bitume (+137,7%), d'oxyde d'aluminium (+29,1%), de clinker (+6,4%), de poissons et crustacés (+24,1%) et d'engrais (+16,2%). La hausse du tonnage à l'exportation est imputable notamment aux bois et ouvrages en bois (+13,9%), coton fibre (+11,5%), beurre de cacao (+19%) et pâte de cacao (+13,8%).

Au premier semestre 2019 et en glissement annuel, le tonnage global des marchandises croît de 12,5%, sous l'effet de l'augmentation de 27,2% de marchandises importées. Le tonnage des marchandises à l'exportation baisse quant à lui de 2,3%.

Tableau 26 : Evolution du trafic maritime

Libellés	2017	1er Sem. 2017	2018	1er Sem. 2019	Variations (en %)	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(c)/(a)	(d)/(b)
Trafic (en milliers de tonnes)	14 485	6 564	14 903	7 384	2,9	12,5
Importations (en milliers de tonnes)	7 978	3 285	8 173	4 180	2,4	27,2
Exportations (en milliers de tonnes)	6 507	3 279	6 730	3 204	3,4	-2,3

Source : PAD, DGD

La performance des activités portuaires s'apprécie au port de Douala à travers la jauge brute moyenne, le temps d'attente moyen des navires à la bouée de base et le délai moyen des conteneurs au terminal à conteneurs.

En ce qui concerne la jauge brute moyenne, qui mesure la capacité d'accostage des grands navires dans le port de Douala, elle est passée de 19 085 tonneaux de jauge brute en 2017 à 20 660 tonneaux de jauge brute en 2018. Cette amélioration est liée à l'entretien de la côte du chenal d'accès et l'enlèvement des épaves des navires, ce qui libère les quais et augmente la capacité d'accueil.

Pour ce qui est du temps d'attente moyen des navires à la bouée de base, qui mesure le temps mis par les grands navires à la bouée de base pendant le déchargement, il est passé de 51,87 heures en 2017 à 25,24 heures en 2018, en liaison avec l'enlèvement des épaves et la construction des quais 51 et 52 qui ont permis d'accroître les espaces de stockage.

2.3.3.4. Transport aérien

En 2018, le nombre de passagers transportés est de 1 572 303, en hausse de 10,4% par rapport à 2017. Le fret aérien progresse de 11%, sous l'impulsion de l'accroissement des échanges du Cameroun avec l'extérieur. Le secteur enregistre une amélioration de l'offre et de la qualité des services, avec notamment l'achèvement des travaux de la phase 1 du projet de réhabilitation de l'aéroport international de Douala, l'accroissement du nombre de vols, l'ouverture de nouvelles destinations régionales et internationales.

Tableau 27 : Evolution du trafic aérien

Libellés	2016	2017	2018	Variations (en %)	
	(a)	(b)	(c)	(b)/(a)	(c)/(b)
Passagers (nombre)	1 214 228	1 424 357	1 572 303	17,3	10,4
Bagages et Fret (tonnes)	23 650	22 447	24 910	-5,1	11,0

Source : ADC

2.3.3.5. Transport par oléoduc

En 2018, le volume de pétrole brut tchadien transporté par oléoduc qui relie le Tchad et le Cameroun, s'élève à 42,9 millions de barils, contre 36,1 millions de barils un an plutôt. Le droit de transit pétrolier se chiffre à 30 milliards, en hausse de 9% par rapport à 2017.

Au cours des quatre premiers mois de l'année 2019, environ 15,1 millions de barils de pétrole tchadien ont été enlevés au terminal de Kribi, contre 12 millions de barils en glissement annuel. Cette hausse est en lien avec l'augmentation de la production. Le droit de transit au Cameroun a généré des recettes d'un montant de 11,5 milliards, en hausse de 38,1% par rapport à la même période de 2018, en lien avec notamment la revalorisation de cet impôt en septembre 2018. Cet impôt passe de 1,30 dollar US le baril à 1,32 dollar US.

Tableau 28 : Evolution du trafic par oléoduc

Périodes	2017 (a)	2018 (b)	janv-avril 2018 (c)	janv-avril 2019 (d)	b/a (%)	d/c (%)
Volume de pétrole brut transporté (en millions de barils)	36,1	42,9	12,0	15,1	18,9	25,8
Droits de transit générés (en milliards de FCFA)	27,5	30,0	8,3	11,5	9,0	38,1

Source : CPSP (Comité de pilotage et de suivi des pipelines)

2.3.4. Télécommunications

En 2018, la valeur ajoutée de la branche « informations et télécommunications » baisse de 2,3% après la hausse de 5,7% en 2017. Le nombre total d'abonnements a diminué de 6,9% en 2018 par rapport à 2017 pour se situer à 20 202 518, à la suite de l'application des dispositions réglementaires relatives à l'identification des abonnés. Le chiffre d'affaires recule de 5,2%, en raison selon les opérateurs d'un plus grand recours à la communication via internet, bien moins coûteuse pour les abonnés. Les bénéfices dans le secteur sont également en baisse

Pour améliorer la couverture du territoire national et la qualité des services, les investissements ont porté principalement sur l'extension des réseaux de communications électroniques, avec l'implantation de plus 1 000 stations de base supplémentaires. Le trafic voix augmente de 32,1%, du fait principalement du réaménagement des forfaits du service d'itinérance ou roaming.

Dans le cadre de la promotion de l'économie numérique, le service « mobile money », favorise l'inclusion financière des abonnés. Le nombre de transactions a crû de 90,3%, générant un chiffre d'affaires de 13,1 milliards contre 6 milliards en 2017.

Tableau 29 : Evolution de l'activité dans le sous-secteur des télécommunications

Libellés	2016	2017	2018	Variations (%)	
	(a)	(b)	(c)	(b)/(a)	(c)/(b)
Nombre total d'abonnements	19 453 159	21 690 521	20 202 518	11,5	-6,9
Fixe (CDMA) et MVNO	636 688	606 237	860 872	-4,78	42,00
Mobile	18 816 471	19 706 027	18 391 632	4,73	-6,67
Internet	8 084 716	8 278 198	10 184 017	2,39	23,02
Trafic					
Trafic voix (en milliards de min)	15,9	15,3	20,2	-3,89	32,13
Trafic SMS sortants (en milliards)	12,6	23,3	23,5	84,92	0,85
Chiffre d'affaires (en millions)	565 370	580 544	550 420	2,7	-5,2
Fixe	96 701	99 751	101 467	3,15	1,72
Mobile	468 670	480 793	448 953	2,59	-6,62

Sources : ART /DP MINFI

2.3.5. PME, économie sociale et artisanat

Le nombre d'entreprises créées en 2018 dans les centres de formalité de création des entreprises (CFCE) augmente de 80 par rapport à 2017 pour s'élever à 13 423, dont 12 129 entreprises dans le tertiaire, 1 000 dans le secondaire et 294 dans le primaire.

Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité et la promotion de l'esprit d'entreprise, les actions du Gouvernement ont porté sur : (i) la mise à niveau de 266 PME ; (ii) la création de 55 PME de transformation des matières premières locales ; (iii) l'accompagnement de 616 PME dans le cadre des activités de la bourse de sous-traitance et partenariat du Cameroun ; (iv) la signature de 9 contrats de sous-traitance qui ont généré 157 emplois dont 26 à durée indéterminée ; (v) la formation de 1 125 jeunes à l'entrepreneuriat ; (vi) l'adhésion de 1 400 entrepreneurs aux initiatives des centres de gestion agréés ; (vii) l'octroi d'un montant de 150 millions au centre d'incubation des entreprises numériques (Sup'ptic Business Academy), de l'Ecole nationale supérieure des postes, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (Sup'ptic).

Pour ce qui est de la promotion de l'économie sociale et de l'artisanat, 69 879 artisans ont migré du secteur informel vers le secteur formel et, 148 organisations de l'économie sociale ont bénéficié des appuis financiers. Par ailleurs, les travaux de construction du village artisanal de Bamenda se poursuivent.

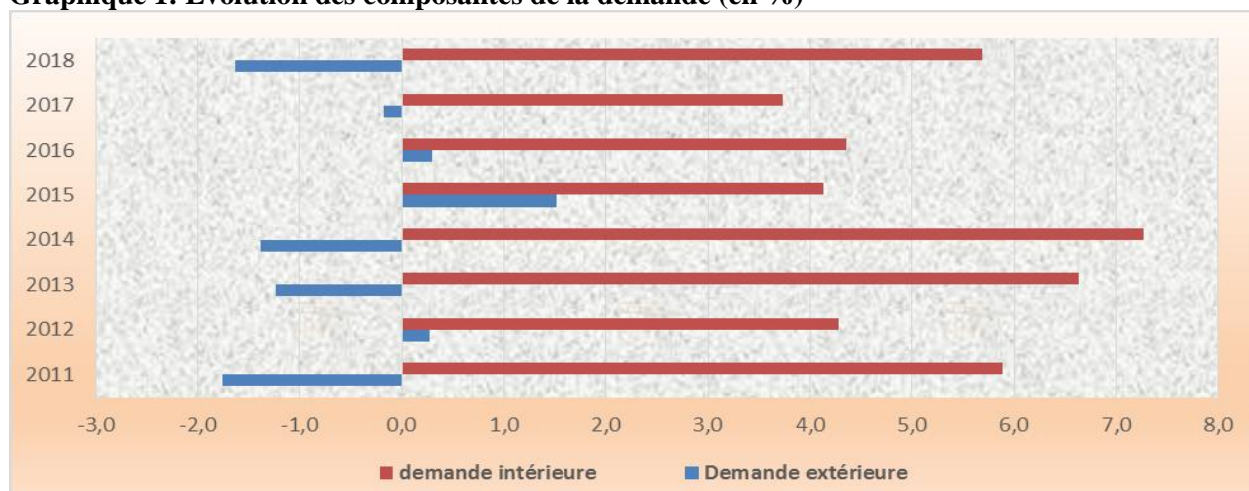
Au premier semestre 2019, on dénombre 8 028 entreprises créées dans les CFCE, dont 6 984 dans le tertiaire, 723 dans le secondaire et 321 dans le primaire.

CHAPITRE 3 : DEMANDE, PRIX ET COMPETITIVITE

En 2018, le taux de croissance économique est estimé à 4,1% contre 3,5% réalisé en 2017. Cette amélioration est tirée principalement par la consommation des ménages et l'investissement privé. Concernant les prix, l'inflation est restée contenue en dépit d'une accélération de 0,5 point par rapport à 2017, son taux se situant à 1,1% en 2018.

En 2019, la croissance économique devrait se situer à 4,0%, tandis que l'inflation s'accélérait, en liaison avec la hausse des prix des produits alimentaires, mais resterait en dessous du seuil de 3% fixé par la CEMAC comme norme communautaire.

Graphique 1: Evolution des composantes de la demande (en %)



Sources : INS, MINFI

3.1. Analyse des composantes de la demande

3.1.1. Demande intérieure

La croissance de la demande intérieure se renforce de 1,7 point pour se situer à 5,2% en 2018, tirée par ses deux composantes. En 2019, la croissance de la demande intérieure est estimée à 3,7%.

3.1.1.1. Consommation finale

En 2018 la consommation finale est restée sur une tendance ascendante avec un taux de 4,6% contre 3,3% en 2017. Cette évolution est favorisée notamment par la maîtrise de l'inflation et une évolution positive des revenus des ménages. Ceux-ci ont bénéficié d'une situation globalement favorable du marché de l'emploi dans le cadre des travaux de la CAN. En outre, on enregistre des augmentations des revenus pour les ménages exerçant dans les activités agropastorales (cacao, bananes, produits vivriers et élevage), commerciales et du secteur informel. Les crédits à la consommation qui maintiennent une évolution positive (+14,2% en 2018) participent également au renforcement de la croissance de la consommation des ménages.

3.1.1.1.1. Consommation privée

En 2018, les dépenses de consommation privée, représentant 70,5% du PIB, progressent de 4,7% par rapport à 2017 et contribuent pour 3,1 points à la croissance réelle. Les dépenses relatives à la plupart des grands groupes de produits augmentent, notamment celles concernant les postes «services financiers» (+15,9%), «produits oléagineux» (+14,2%), «électricité» (+10,9%), «produits sylvicoles» (+10,5%), «boissons» (+8,2%), et «produits du raffinage, de la cokéfaction» (+8,1%). Par contre, l'on enregistre une baisse dans les dépenses de consommation en «papiers et cartons ; produits édités et imprimés» (-10,1%) et en «produits du travail des grains et des produits» (-4,3%).

S'agissant de la structure de consommation des ménages, les produits agricoles demeurent le groupe prépondérant, avec un poids de 13,2% du total. Ils sont suivis des postes : « hôtellerie et restauration » (9,3%), « transport » (6,3%), « services immobiliers » (6%), « produits de l'industrie textile et de l'habillement » (5,3%), « éducation » (4,7%) et « viande et poisson » (3,4%).

3.1.1.1.2. Consommation publique

Les dépenses de consommation publique enregistrent une croissance de 3,9% en 2018 contre une baisse de 1,6% en 2017. Cette évolution s'explique par la dynamique des dépenses courantes de l'Etat, tirées essentiellement par la masse salariale.

En 2019, le Gouvernement poursuit la politique de rationalisation de la dépense publique dans le cadre du programme économique et financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit. La croissance de la consommation publique devrait ralentir pour se situer à 1,1%.

Graphique 2 : Evolution du PIB réel et des composantes de la consommation



Source INS, MINFI

3.1.1.2. Investissement

L'investissement a enregistré une accélération de sa progression, passant d'un taux de 4% en 2017 à 7,2% en 2018, soutenue par la vigueur de l'investissement des entreprises. Il a représenté 22,4% du PIB et a contribué à hauteur de 1,9 point à la croissance économique.

3.1.1.2.1 Investissement privé

En 2018, l'investissement privé se renforce, avec une contribution à la croissance de 2,0 points. Sa progression est passée de 2,3% en 2016 à 6,7% en 2017, et est estimée à 9,6% en 2018. Le dynamisme des investissements des entreprises est marqué par un accroissement de la demande d'importations en produits métallurgiques (+15%), machines et appareils électriques (+20,2%), équipements et appareils audiovisuels (+8,2%) et matériel de transport (+6,9%). Cette accélération est liée à l'augmentation des crédits à l'économie (+12,1%), en particulier les financements octroyés aux entreprises sous-traitantes des travaux relatifs aux projets structurants et de construction des infrastructures de la CAN. Par ailleurs, la vigueur de l'investissement des entreprises est soutenue par des investissements directs étrangers (IDE) qui s'élèvent à 425 milliards en 2018. Les principaux secteurs bénéficiaires sont : les industries pétrolières (113,2 milliards), les industries manufacturières (89,3 milliards), le commerce (85,5 milliards), le secteur financier (37,5 milliards), les télécommunications (17,9 milliards) et les transports (16,9 milliards).

Les investissements des entreprises se sont orientés principalement vers : (i) l'exploration et la production des hydrocarbures (441,09 millions de dollars US en 2018), en liaison avec la remontée des cours du pétrole brut ; (ii) les travaux de réhabilitation pour les unités agricoles et, (iii) la modernisation des infrastructures de la branche « hôtellerie et restauration ».

En 2019, les entreprises poursuivent leurs programmes d'investissement, notamment sur les équipements. Toutefois, l'investissement privé ralentirait à 3,5%, après deux années successives d'accélération.

3.1.1.2.2 Investissement public

En 2018, l'investissement public enregistre une nouvelle baisse (-3,1% après -6% observée en 2017), grevant ainsi la croissance réelle du PIB à hauteur de 0,2 point. Cette baisse est liée à la diminution de 17,4% de la dotation courante du BIP. La baisse est perceptible dans la plupart des secteurs.

Tableau 30 : Répartition du BIP en CP par secteurs (en milliards de FCFA)

Secteurs	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Variations 2018/2017 (en %)
Infrastructures	981,8	1001,1	784,4	-21,6
Production et commerce	152	145,6	102,7	-29,5
Santé	132,5	135,1	91	-32,6
Dépenses communes	60,3	97,9	147,2	50,4
Enseignement, formation et recherche	60,6	74,1	68,5	-7,6
Administration générale et financière	40,9	70,4	49,8	-29,3
Souveraineté	28,2	24,1	24,2	0,4
Défense et sécurité	49,5	22	6	-72,7
Affaires sociales et emplois	15,2	11,6	11,6	0,0
Communication, culture, loisir et sports	5	5,1	5,3	3,9

Source : MINEPAT

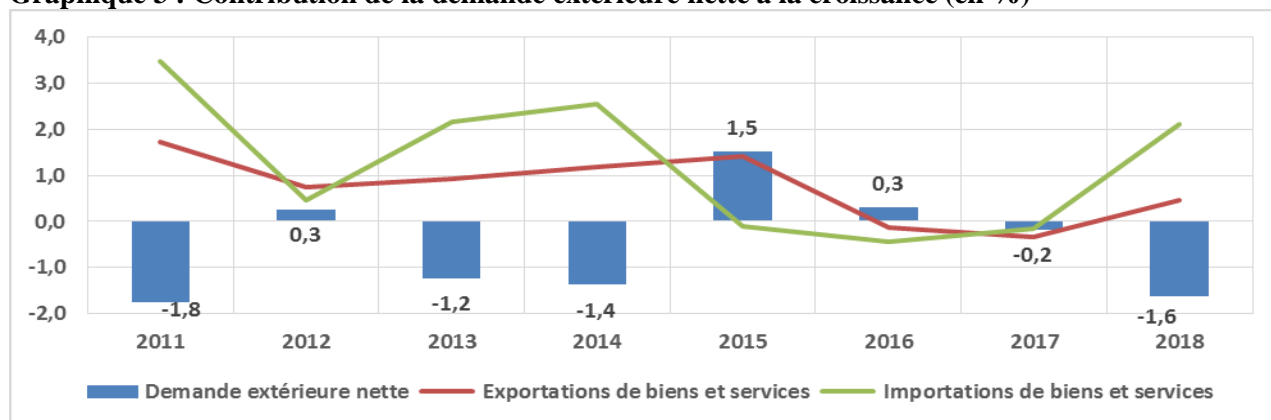
Au 31 décembre 2018, le taux de réalisation physique du BIP est de 64,5% contre 91,9% à la même période en 2017, soit une baisse de 27,4 points. Cette contre-performance est liée à plusieurs contraintes, notamment celles inhérentes aux procédures relatives à la commande publique et à l'exécution physico-financière des projets.

Le rapport d'exécution du BIP 2018 relève des difficultés liées à la contractualisation des projets, l'appropriation insuffisante des procédures par certains cocontractants et le non-respect des plans de passation des marchés. Par ailleurs, les entraves à l'exécution physique des projets concernent : (i) l'abandon des chantiers par certains prestataires ; (ii) l'insuffisante qualification des ressources humaines de certaines entreprises adjudicataires ; (iii) le non-respect des délais contractuels ; (iv) l'insuffisance de ressources matérielles de certaines entreprises adjudicataires ; (v) le retard dans l'exécution de certains projets routiers. En ce qui concerne les difficultés liées à l'exécution financière des projets, deux facteurs sont cités : la non-production des plans d'engagement dans les délais et les retards dans le paiement des décomptes, ce qui entraîne l'arrêt de nombreux chantiers et le retard dans l'exécution physique des projets.

3.1.2 Demande extérieure

En 2018, la contribution de la demande extérieure nette à la croissance demeure globalement négative (-1,6 point après 0,2 point en 2017). La dynamique soutenue des importations continue d'éponger les gains enregistrés en termes de relèvement de l'offre exportable. En effet, les exportations ont contribué à hauteur de 0,5 point au taux de croissance réelle tandis que les importations en ont grevé de 2,1 points.

Graphique 3 : Contribution de la demande extérieure nette à la croissance (en %)

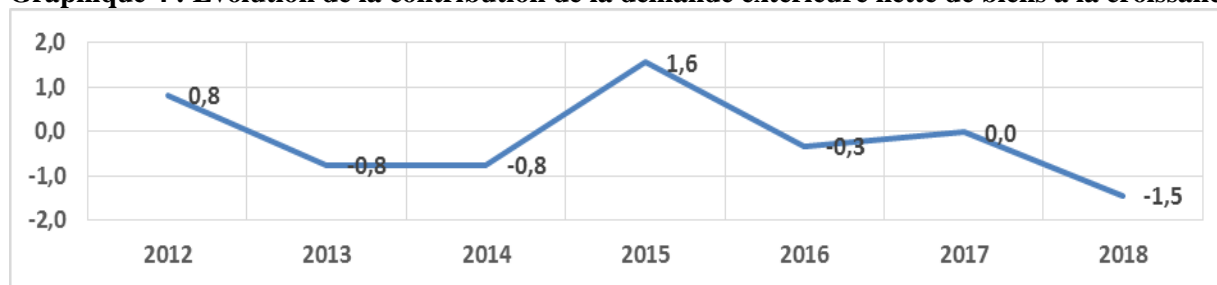


Sources : INS, MINFI

3.1.2.1. Demande extérieure de biens

La demande extérieure nette de biens obère la croissance à hauteur de 1,5 point. Cette situation est la résultante d'une contribution de 0,3 point des exportations et de -1,8 point des importations.

Graphique 4 : Evolution de la contribution de la demande extérieure nette de biens à la croissance



Source : MINFI

3.1.2.1.1 Exportations de biens

En 2018, les exportations en volume augmentent de 2,3%, après une baisse de 5% en 2017. Les contributions les plus significatives à cette croissance sont celles des branches « extraction d'hydrocarbures » (2 points), « sylviculture et exploitation forestière » (0,8 point), et « produits chimiques » (0,5 point). Par contre, les branches « autres industries manufacturières » et « industries agro-alimentaires » grèvent la croissance des exportations de biens, respectivement de 0,6 point et 0,1 point.

Tableau 31 : Evolution des contributions à la croissance des exportations (points de pourcentage)

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018
Produits du secteur primaire	0,1	2,8	0,7	1,7	1,1
Agriculture	0,4	2,5	1,1	-2,9	0,0
Elevage et pêche	-0,5	0,1	-0,2	0,3	0,3
Sylviculture et exploitation forestière	0,2	0,1	-0,1	4,3	0,8
Produits du secteur secondaire	10,3	8,0	-5,1	-6,7	1,3
Extraction d'hydrocarbures	7,2	11,6	-7,8	-11,6	2,0
Industries Agro-alimentaires	-0,2	-0,2	0,3	2,1	-0,1
Autres Industries manufacturières	3,2	-3,4	2,3	2,5	-0,6
dont: Produits de l'industrie textile et de l'habillement	-0,7	1,1	-0,3	0,2	0,1
Produits du travail du bois et articles en bois	0,2	0,4	2,0	0,9	1,1
Papiers et cartons ; produits édités et imprimés	-0,2	0,0	0,0	0,2	-0,2
Produits du raffinage, de la cokéfaction	1,0	-1,9	1,0	0,2	-1,0
Produits chimiques	0,5	-1,1	0,0	-0,2	0,5
Produits en caoutchouc et en plastique	-1,2	-0,2	0,9	-0,6	-0,1
Autres produits minéraux non métalliques	-0,3	0,0	0,1	0,1	0,0
Produits métalliques de base et ouvrages en métaux	2,7	-0,8	-0,3	1,6	-0,8

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018
Machines, appareils électriques et matériels	1,2	-1,0	-0,8	-0,2	-0,1
Equipements et appareils audiovisuels	0,1	-0,1	0,0	0,1	0,0
Matériel de transport	0,0	0,2	-0,2	0,1	-0,2
Total des exportations de biens	10,4	10,8	-4,4	-5,0	2,3

Source : INS

3.1.2.1.2. Importations des biens

Le volume des importations de biens augmente de 9,3% après une baisse de 3,8% en 2017. Cet accroissement est tiré par celui des importations des produits industriels, notamment les produits chimiques (+4,7%), les produits métallurgiques (+15,3%), les machines et appareils électriques (+20,2%), les équipements et appareils audiovisuels (+8,2%), et le matériel de transport (+6,9%). A contrario, les importations des hydrocarbures diminuent de 66,4%, en particulier celles du pétrole brut, en liaison avec l'arrêt prolongé des activités de la SONARA.

Tableau 32 : Evolution des importations de produits par branche (en %)

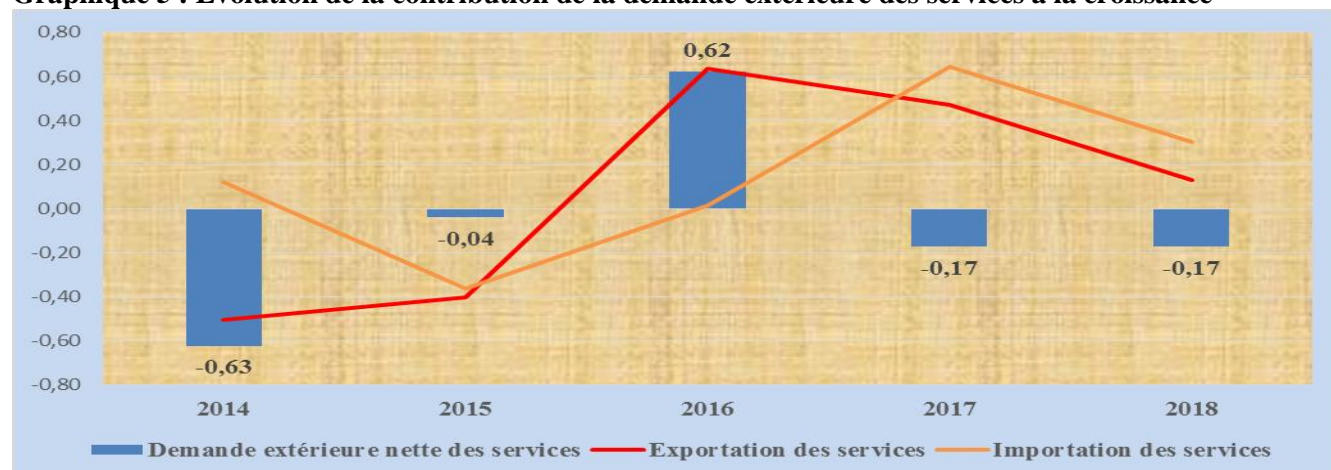
Libellés	2014	2015	2016	2017	2018
Secteur primaire	-4,9	12,1	-0,6	13,8	-3,2
Agriculture	8,9	9,1	2,9	14,9	-5,4
Secteur secondaire	11,6	0,7	-2,1	-4,5	9,8
Extraction d'hydrocarbures	52,6	-15,0	-16,1	-63,7	-66,4
Industries Agro-alimentaires	-15,3	2,0	-3,7	6,6	0,0
Autres Industries manufacturières	13,5	1,2	-0,9	-3,4	17,5
dont industrie textile	-11,9	39,5	-9,0	-2,8	0,8
industrie chimique	8,9	10,4	-4,0	2,8	4,7
produit métallurgique	7,8	11,9	13,1	-22,6	15,3
machine et appareils électriques	18,5	-2,5	4,5	-0,7	20,2
matériel de transport	51,5	-15,5	-11,7	-6,8	6,9
Equipements et appareils audiovisuels	15,4	-9,9	30,2	-52,5	8,2
Importations de biens	10,9	1,1	-2,0	-3,8	9,3

Source : INS

3.1.2.2. Demande extérieure de services

En 2018, la demande extérieure nette des services grève la croissance de 0,17 point. Cette situation résulte d'une contribution des exportations des services à hauteur de 0,13 point et des importations des services de 0,3 point.

Graphique 5 : Evolution de la contribution de la demande extérieure des services à la croissance



Source : INS, *année de base =2005

3.1.2.2.1 Exportations de services

En 2018, les exportations de services représentent 26,6% du total des exportations. Elles concernent principalement les branches « transports, entrepôts, communications » (36,4% du total des exportations de services), « services professionnels, scientifiques et techniques » (16,4%), « banques et organismes financiers » (15,1%) et « autres services » (4,4%).

Les exportations de services en volume ralentissent à 2,4% après 9,2% en 2017. Les branches qui ont contribué à ce ralentissement sont : les « transports, entrepôts, communications » (-8,2% contre +6,0%) ; les « banques et organismes financiers » (+9,8% contre +88,5%) en rapport avec la hausse des coûts liés aux transactions financières ; les « autres services » (+2,8% contre +6,7%). Par contre, la branche « services professionnels, scientifiques et techniques » a accéléré (+9,1% contre -11,9%).

3.1.2.2.2 Importations de services

En 2018, les services importés représentent 24,1% des importations totales. Les principales branches d'importations de services sont les « transports, entrepôts, communications » (33,5% du total des importations de services), les « services professionnels, scientifiques et techniques » (25,9%), les « banques et organismes financiers » (7,3%) et les « autres services » (4,6%).

Les importations de service ralentissent à 4,7% après 10,7% en 2017. Cette évolution est liée à la décélération des branches « services professionnels, scientifiques et techniques » (+6,5% contre +85,9%) et « autres services » (+6% contre +49,0%). Les postes « transports, entrepôts, communications » et « banques et organismes financiers » accélèrent à 2,3% et 7,1% après avoir baissé de 10,1% et 5,8% respectivement.

Tableau 33 : Evolution des emplois du PIB (en%)

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018
1. Dépense de consommation finale	4,2	4,2	2,7	2,6	3,6
dont privée	3,6	3,6	2,2	2,8	3,1
publique	0,6	0,6	0,4	-0,2	0,5
2. FBCF	3,3	0,7	1,2	1,0	1,9
dont privée	3,1	0,7	0,5	1,4	2,0
publique	0,2	0,0	0,8	-0,3	-0,2
3. Variation des stocks	-0,2	-0,8	0,4	0,1	0,2
4. Investissement (2+3)	3,1	-0,1	1,7	1,1	2,1
5. Exportations nettes	-1,4	1,5	0,3	-0,2	-1,6
6. Exportations	1,2	1,4	-0,1	-0,3	0,5
Exportations des biens	1,7	1,8	-0,8	-0,8	0,3
Exportations des services	-0,5	-0,4	0,6	0,5	0,13
7. Importations	2,6	-0,1	-0,4	-0,2	2,1
Importations des biens	2,4	0,3	-0,5	-0,8	1,8
Importations des services	0,1	-0,4	0,0	0,6	0,30
PIB (1+4+5)	5,9	5,7	4,6	3,5	4,1

Source : INS

3.2 Prix

En 2018, l'indice des prix à la consommation finale des ménages augmente de 1,1% par rapport à 2017. Cette hausse est principalement liée au renchérissement des postes « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+1,2%) et des « articles d'habillement et chaussures » (+1,9%), pour lesquels les dépenses y relatives représentent respectivement 31,8% et 9,8% du total des dépenses des ménages. La hausse des prix des produits alimentaires s'observe principalement au niveau des poissons et fruits de mer (+6,5%), pains et céréales (+4,9%), laits, fromages et œufs (+1,9%), sucres, confiture, miel, chocolat et confiserie (+1,3%). Dans les autres postes de consommation, les

prix sont restés quasi-stables pour la plupart, excepté ceux des « restaurants et hôtels » (+1,7%), « biens et services divers » (+1,5%) et « enseignement » (+1,2%). Cette évolution de l'inflation pourrait être aussi analysée selon l'origine du produit consommé, les secteurs de production et les régions.

Tableau 34 : Evolution de l'indice des prix par poste de consommation

Postes de dépenses	Poids	2016	2017	2018	1 ^{er} sem. 2018	1 ^{er} sem. 2019	Variations (en %)	
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(b)	(e)/(d)
I - Evolution suivant les fonctions de consommation								
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	31,8	110,9	111	112,3	111,5	114,5	1,2	2,7
Boissons alcoolisées et tabacs	1,4	120,2	122	123,8	122,9	128,4	1,5	4,5
Articles d'habillement et chaussures	9,8	105,3	106,3	108,3	107,6	110,6	1,9	2,8
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	12,9	113	114,3	114,8	114,4	115,6	0,4	1,0
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	5,1	106,1	106,4	107,4	106,9	109	0,9	2,0
Santé	4,8	101,7	102	102,5	102,2	103	0,4	0,8
Transports	11,3	119,9	120,8	121,6	120,8	123,6	0,7	2,3
Communication	4,6	89,4	90	90,2	90,2	90,4	0,2	0,2
Loisirs et culture	3,4	102,9	103,6	104,5	104,1	105,3	0,8	1,2
Enseignement	3,1	112,8	113,9	115,3	114,7	116,5	1,2	1,5
Restaurants et hôtels	6,7	118,6	119,7	121,8	120,5	127,7	1,7	6,0
Biens et services divers	5,2	108,2	110,2	111,9	111,2	114,2	1,5	2,7
Indice Général	100	110,2	110,9	112,1	111,5	114,1	1,1	2,4
II - Evolution suivant les groupes								
Produits locaux		112	112,7	113,4	112,7	115,5	0,7	2,5
Produits importés		105,3	105,7	107,9	107,2	109,9	2,0	2,5
Produits issus du secteur primaire		114,7	115,3	115,7	115,1	118,4	0,3	2,9
Produits issus du secteur secondaire		104,5	105	106,6	106	107,8	1,5	1,7
Produits issus du secteur tertiaire		112,4	113,3	114,6	113,9	116,6	1,1	2,4

Sources : INS, MINFI

Suivant l'origine des produits, l'inflation en 2018 a été soutenue par la montée des prix des biens importés (+2,0%) contre (+0,7%) pour les biens locaux. Parmi ces produits, l'on note une hausse des prix à l'importation des produits tels que : les vins (+49,7%), les fruits comestibles (+20,4%), les préparations alimentaires à base de fruits et légumes (16,1%), les liqueurs (10,6%), les vêtements autres qu'en bonneterie (12,6%) et les poissons de mer congelés (9,1%). La hausse des prix des produits importés pourrait également être mise en liaison avec l'insécurité persistante dans certaines régions (Extrême-nord, Est, Nord-ouest et Sud-ouest), qui a entraîné une diminution de l'offre extérieure en provenant des pays voisins, notamment du Nigeria.

Concernant les secteurs de production, l'inflation en 2018 est principalement tirée par un accroissement des prix des biens du secteur secondaire (+1,5%) et des services du secteur tertiaire (+1,1%). La hausse des prix des biens du secteur secondaire est tirée par celle des prix de biens durables (+1,3%) et celle des biens semi-durables (+1,6%).

Sur le plan spatial, les prix des biens de consommation ont crû à des rythmes différents. Les plus fortes hausses ont été enregistrées dans les villes de Bertoua (+2,8%), Buea (+2,0%), Garoua (+1,6%), Ngaoundéré (+1,3%), Yaoundé (+1,1%) et Bamenda (+1,1%). Les prix à la consommation sont restés quasi-stables dans les villes de Douala (+0,7%), Maroua (+0,7%), Bafoussam (+0,5%) et Ebolowa (+0,5%).

En 2018, les actions menées par le Gouvernement pour lutter contre la vie chère ont porté sur la poursuite et l'intensification des concertations avec les acteurs des filières sensibles, en vue

d'assurer un approvisionnement régulier du marché d'une part, et de contenir les prix, à des niveaux raisonnables d'autre part. L'encadrement des activités promotionnelles s'est poursuivi à travers : (i) les « Journées de la Consommation », organisées périodiquement dans tous les chefs-lieux de régions ; (ii) la « Quinzaine de Noël », afin d'accompagner les familles dans la préparation des fêtes de fin d'année ; (iii) les marchés témoins périodiques et marchés forains, organisés sous l'égide de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP).

En outre, les prix et les tarifs de plusieurs produits et services restent soumis à la procédure d'homologation préalable. Il s'agit notamment de : l'eau et les services afférents, les transports collectifs des voyageurs par route et chemin de fer, le gaz domestique, le sucre, le lait, les livres et manuels scolaires, l'huile de palme brute, le poisson congelé importé, la farine de froment, la farine de maïs, le riz importé, le sel de cuisine et les huiles de table.

Au premier semestre 2019, les prix à la consommation finale des ménages enregistrent une hausse de 2,3% contre 1,8% au premier semestre 2018. Cette évolution est imputable à l'augmentation des prix des « produits alimentaires » (+2,7%), des « articles d'habillement et chaussures » (+2,8%), des « restaurants et hôtels » (+6,0%) et des « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+4,5%).

Selon les régions, les prix à la consommation ont progressé dans toutes les villes, à l'exception de la ville de Maroua (-0,7%). Les plus fortes hausses sont enregistrées dans les villes de Bamenda (+5,4%), suivie de Buea (+3,5%), Ebolowa (+2,8%), Bafoussam (+2,6%) et Douala (+2,5%). Les autres villes ont enregistré des hausses inférieures à celles du niveau national. Il s'agit notamment des villes de Yaoundé (+2,3%), Ngaoundéré (+2,2%), Bertoua (+2,1%) et Garoua (+1,6%).

3.3 Compétitivité

La compétitivité de l'économie est analysée à travers la compétitivité globale et l'environnement des affaires.

3.3.1 Compétitivité globale

La compétitivité globale s'apprécie à travers l'évolution du taux de change effectif réel (TCER), des termes de l'échange, et du classement du Doing business publié par la Banque Mondiale.

En 2018, le TCER augmente de 0,3% par rapport à 2017, traduisant une perte de compétitivité du Cameroun. Cette évolution est imputable essentiellement à l'appréciation de 3,2% du taux de change effectif nominal (TCEN). L'appréciation du TCEN est consécutive à celle de l'euro qui s'apprécie par rapport aux principales monnaies (dollar US, Yen, Yuan), en lien avec : (i) l'amélioration des perspectives de croissance en zone euro ; (ii) les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis qui pourraient entraîner une détérioration de leurs soldes commerciaux, avec pour conséquence la poursuite de la dépréciation de leurs monnaies respectives.

Les termes de l'échange s'améliorent de 10,3% par rapport à 2017, traduisant une bonne tenue des prix des exportations par rapport aux importations. Cette évolution résulte d'une hausse de 13,5% des prix des exportations plus importante que celle des importations de 3,2%. A titre illustratif, les prix moyens des exportations du pétrole brut progressent de 29,5% pour se situer à 68,4 dollars le baril, après 52,8 dollars le baril en 2017. De même, celui du cacao augmente de 12,8% pour se situer à 2 290 dollars la tonne.

Tableau 35 : Evolution des TCER, TCEN et termes de l'échange (en %)

Libellés	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TCER	0,2	-3,5	3,0	1,3	-3,0	2,0	0,2	0,3
TCEN	1,2	-3,1	3,7	1,6	-3,7	3,6	2,6	3,2
Termes de l'échange	0,5	10,0	-1,4	-7,3	-13,8	2,4	-5,1	10,3

Source : FMI, avril 2019, base 100 en 2010

Selon le classement du rapport Doing Business 2019 de la Banque mondiale sur la compétitivité des économies et le climat des affaires, le Cameroun perd trois places et occupe le 166^{ème} rang sur 190 pays classés, bien que ses performances soient restées quasi-stables, passant de 47,23 points en 2018 à 47,78 en 2019.

Par piliers de compétitivité, le Cameroun progresse dans 3 des 10 piliers de la classification, à savoir, « la facilité de Création d'entreprise » (+30 places), « les facilités d'obtention d'un permis de construire » (+8 places), et « les paiements des taxes et impôts » (+1 place). Par contre, il recule dans les piliers : (i) « Raccordement à l'électricité » (-8 places) ; (ii) « obtention des prêts » (-5 places) ; (iii) « exécution des contrats » (-4 places), iv) « Protection des investisseurs minoritaires » et « règlement des insolvabilités » (-2 places). Le classement du Cameroun reste inchangé pour les piliers « Transfert de propriété » et « Commerce transfrontalier ».

Tableau 36 : Evolution de la position compétitive du Cameroun suivant les 10 piliers

Libellés	2018		2019		Variations score	Evolution du classement
	score	rang	Score	rang		
Classement global	47,23	163 ^{ème}	47,78	166 ^{ème}		-3
Création d'entreprise	82,39	122	86,26	92	3,87	+30
Obtention d'un permis de construire	59,74	140	62,04	132	2,3	+8
Raccordement à l'électricité	60,35	121	61,04	129	0,69	-8
Transfert de propriété	37,33	176	37,93	176	0,6	0
Obtention de prêts	60	68	60	73	0	-5
Protection des investisseurs minoritaires	41,67	138	41,67	140	0	-2
Paiement des taxes et impôts	36,34	183	36,34	182	0	+1
Commerce transfrontalier	15,99	186	15,99	186	0	0
Exécution des contrats	41,76	162	39,91	166	-1,85	-4
Règlement de l'insolvabilité	36,73	125	36,63	127	-0,1	-2

Source : Banque Mondiale, 2019

3.3.2 Environnement des affaires

Selon les conclusions de la 10^{ème} session du Cameroon Business Forum (CBF) tenue en mars 2019, le Gouvernement a déjà mis en œuvre 150 recommandations sur les 200 envisagées depuis dix ans. Ces recommandations sont principalement liées à : « l'absence de rigueur suffisante, la lenteur dans le processus de prise de décision, la bureaucratie excessive dans le traitement des dossiers, la mauvaise appropriation des réformes par les administrations, les problèmes de gouvernance, la dématérialisation de l'offre de certains services administratifs, etc. ». 90 des recommandations exécutées ont abouti à des réformes déterminantes parmi lesquelles 70 réformes sont éligibles aux critères du Doing business.

S'agissant en particulier du CBF 2018, sur les 28 recommandations adoptées, l'exécution de 5 a connu une évolution satisfaisante. Il s'agit notamment des recommandations liées à l'exécution de 200 normes nationales issues des normes internationales et régionales, la recapitalisation de la banque des PME, et l'accélération du paiement de la dette intérieure. Les recommandations en cours de finalisation sont au nombre de 15.

La 10^{ème} session du CBF tenue en mars 2019 à Douala a retenu 22 réformes à implémenter en vue d'améliorer la gouvernance d'une part, et d'autre part de renforcer la facilitation à la création d'entreprise, la délivrance du permis de construire, l'accès au crédit, l'accès à l'électricité et, le paiement des impôts.

Tableau 37 : Matrice des recommandations de la 10ème session du CBF

N°	Domaines d'intervention	Recommandations	Institution compétente
1	Création d'entreprises	Etendre l'application « My Business.cm » dans 3 capitales de Régions, en l'occurrence Bamenda, Bafoussam, Ebolowa	MINMEEPSA
2		Informatiser le processus de délivrance des registres du commerce et de crédits mobiliers dans les tribunaux de 1ère instance des villes de Douala, Yaoundé et Garoua	MINJUSTICE
3		Porter à 10 millions, le seuil du capital minimum des S.A.R.L.	
4		Intégrer les services de la CNPS aux Centres de formalités de création d'entreprises	CNPS
5	Délivrance du permis de construire	Homologuer et revoir à la baisse les coûts des autorisations administratives d'occupation des sols	MINHDU
6		Finaliser le processus d'engagement décennal pour les professionnels de la construction notamment les architectes, les ingénieurs agissant comme maîtres ;	MINHDU
7	Accès à l'électricité	Etendre la phase pilote de « SCADA »	ENEO
8	Transfert de propriétés	Opérationnaliser la mutualisation des formalités d'enregistrement fiscal et foncier	MINDCAF MINFI
9	Commerce transfrontalier	Adopter et implémenter un plan de fin de projet pour la dématérialisation des opérations de commerce extérieur	CONAFE, GUCE
10		Implémenter le concept d'opérateur agréé	MINFI/DGD, CONAFE
11		Supprimer les contrôles intermédiaires de transport des marchandises en transit et les check-points conventionnels.	MINFI/DGD, MINDEF
12	Règlement des différends	Initier la création des tribunaux de commerce et autoriser la création de tribunaux pilotes à Douala, Yaoundé, Buea et Bamenda	MINJUSTICE
13		Initier la réforme en vue de la mise en place des juges de mise en état	MINJUSTICE
14	Paiement des impôts	Finaliser la mise en place du télépaiement au profit des grandes et moyennes entreprises	MINFI
15		Procéder à la dématérialisation complète des procédures contentieuses et de contrôle	MINFI, APECCAM
16		Conduire une étude en vue de la diminution du nombre de paiements annuels par entreprises	MINFI
17		Finaliser l'institution du timbre fiscal électronique pour les formalités en ligne	MINFI
18		Procéder à la dématérialisation de la procédure d'enregistrement des décisions de justice	MINFI
19	Gouvernance	Finaliser l'élaboration d'un livre blanc pour appuyer le développement du secteur privé	PLATEFORME DU SECTEUR PRIVE et MINEPAT
20		Finaliser l'élaboration d'une Charte nationale de la PME	MINPMEESA, PLATEFORME DU SECTEUR PRIVE
21	Accès aux crédits	Opérationnaliser le répertoire national des sûretés mobilières	MINFI, CNC
22	Inspection	Finaliser la révision de la loi sur les établissements classés	MINMIDT, MINEPDED, MINSANTE, MINTOUL

Source : SPM

CHAPITRE 4 : FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

En 2018, le financement de l'économie s'effectue dans un contexte marqué par la poursuite de la mise en œuvre du programme économique et financier conclu avec le FMI. Au plan monétaire et financier, ce programme vise à préserver la stabilité monétaire, rétablir les équilibres interne et externe et, renforcer la résilience du secteur bancaire et financier, à travers notamment la vulgarisation et l'application de la nouvelle réglementation des changes et du nouveau règlement CEMAC régissant l'activité des établissements de microfinance. Par ailleurs, dans le but de dynamiser et de booster les opportunités du marché financier les deux bourses de valeur de l'Afrique centrale (DSX et BVMAC) ont été unifiées au cours du premier semestre 2019.

Le financement de l'économie se caractérise par un accroissement de la masse monétaire (+14,6%), qui se traduit par une hausse de ses contreparties que sont les avoirs extérieurs nets (+5,2%), les créances nettes sur l'Etat (+240%), et les crédits à l'économie (+12,1%). Suivant cette évolution, les crédits bancaires ont crû de 8,3%, tirés par ceux accordés aux entreprises privées. Les dépôts bancaires augmentent aussi, de 10,7%.

4.1. Politique monétaire

La politique monétaire est définie et mise en œuvre par la BEAC, qui émet la monnaie et en garantit la stabilité, tout en apportant son soutien aux politiques économiques des Etats membres. La stabilité de la monnaie se décline par la maîtrise de l'inflation et le maintien du taux de couverture de la monnaie à un niveau supérieur à 20%, conformément aux statuts de l'Institut d'émission.

Dans le cadre du programme conclu avec le FMI, une politique monétaire restrictive visant le relèvement du niveau des avoirs en devises est mise en œuvre depuis 2017. Pour ce faire, la BEAC utilise ses deux instruments traditionnels : la politique de refinancement et la politique des réserves obligatoires, qui régissent par ailleurs les opérations de marché monétaire et influencent les transactions interbancaires.

4.1.1. Politique de refinancement

La politique de refinancement, principal outil d'intervention de la BEAC, mise en œuvre à travers le marché monétaire, revêt deux modes : une action par les quantités (objectif de refinancement des banques) et une action par les prix (maniement des taux d'intérêts).

Depuis mars 2018, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a délaissé les objectifs nationaux de refinancement au profit du pilotage des taux d'intérêts. A cet effet, il a procédé à la révision des décotes applicables aux effets publics et privés admissibles au refinancement de la Banque centrale. D'ores et déjà, en décembre 2017, les avances de la Banque centrale aux Etats avaient été supprimées et leurs encours consolidés. Pour le Cameroun, le montant des facilités accordées au Trésor avait été consolidé à 576,9 milliards.

4.1.2. Politique de pilotage des taux d'intérêts

Dans le cadre de la politique de pilotage des taux d'intérêts, le Comité de Politique Monétaire de la BEAC ajuste en cas de besoin les taux d'intérêts au regard des risques pesant sur la stabilité monétaire et l'évolution macroéconomique. Ainsi, depuis juillet 2018, les taux débiteurs ont été progressivement ajustés à la hausse. Le taux d'intérêts des appels d'offres a cru, passant de 2,95% en juillet 2018, à 3,50% en juillet 2019. De même, le taux de pénalité aux banques est passé de 7,00% à 8,30% et le taux de facilité marginale de prêt a progressé de 4,70% à 6,00%. Le taux d'intérêt sur les placements des banques, dénommé « taux de facilité marginale des dépôts », a été maintenu à 0,0%.

De même, les taux de rémunération des dépôts publics sont restés inchangés. Ainsi, le taux d'intérêt sur placement public au titre du fonds de réserve pour les générations futures (TISPP₀) est resté à 0,40%, le taux d'intérêt sur placement public au titre du mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires (TISPP₁) à 0,05% et, le taux d'intérêt sur placement public au titre des dépôts spéciaux (TISPP₂) à 0,00%.

Pour ce qui est des conditions de banque, le Taux créateur minimum est resté inchangé à 2,45%.

Tableau 38 : Evolutions des taux directeurs de la BEAC et des conditions de banques

Rubriques	Du 25.07.18 au 30.10.18	Du 31.10.18 au 18.12.18	Depuis le 18.12.18
I Opérations de Trésor			
Taux d'Intérêt sur Placements Publics (TISPP)			
. Taux d'intérêt sur placement public au titre du fonds de réserves sur les Générations futures (TISPP ₀)	0,40	0,40	0,40
. Taux d'Intérêt sur placement public au titre du mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires (TISPP ₁)	0,05	0,05	0,05
. Taux d'intérêt sur placement Public au titre des dépôts spéciaux (TISPP ₂)	0,00	0,00	0,00
II - Marché monétaire			
1-Instruments de politique monétaire			
. Taux d'intérêts des appels d'offres (TIAO)	2,95	3,50	3,50
. Taux de la facilité de prêt marginal (TFPM)	4,70	5,25	6,00
. Taux de la facilité de dépôt (TFD)	0	0	0
. Taux de pénalité aux banques (TPB)	7,00	7,55	8,30
2- Guichet spécial de refinancement			
. Taux effectifs sur anciens CMT irrévocables **	3,25	3,25	3,25
III - Taux Créateur Minimum (TCM)	2,45	2,45	2,45

Source : BEAC

4.2. Opérations du marché monétaire

Les opérations du marché monétaire couvrent : (i) les opérations classiques du marché monétaire ; (ii) les opérations de stabilité financière ; (iii) les autres opérations du marché monétaire et; (iv) les opérations du marché interbancaire.

4.2.1. Opérations classiques du marché monétaire

Les opérations classiques du marché monétaire sont les instruments classiques de refinancement des banques par la Banque centrale. Elles intègrent aussi les conditions de rémunérations des dépôts des banques à la Banque centrale.

Les opérations classiques du marché monétaire regroupent : (a) les opérations principales d'injection de liquidité ; (b) les facilités marginales de prêt à 24 heures ; (c) les facilités marginales

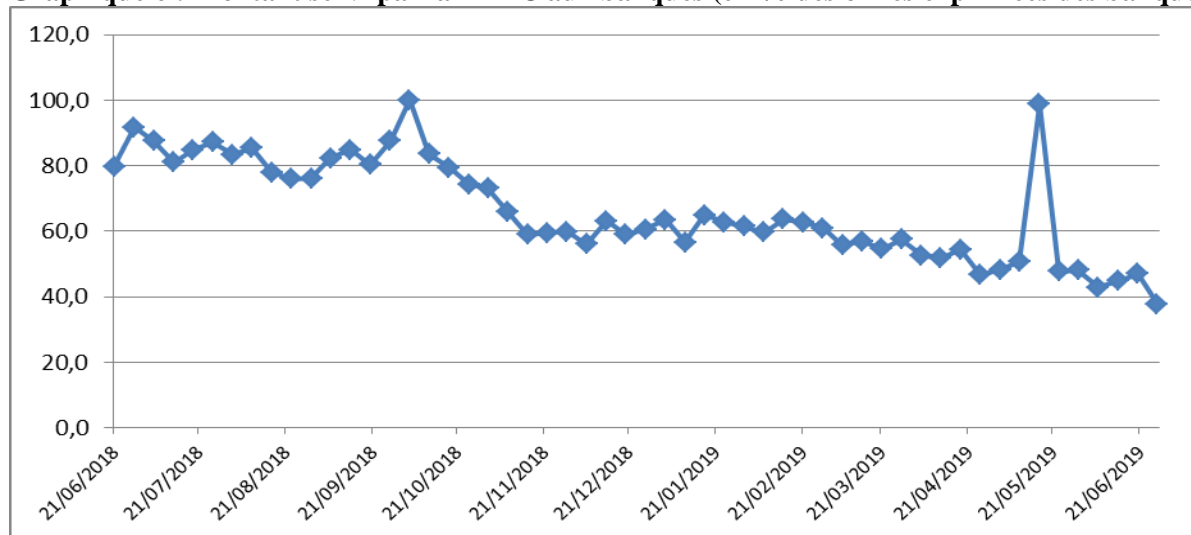
de dépôt à 24 heures et ; (d) les opérations de réglage de fin.

4.2.1.1 Opérations principales d'injection de liquidité

En cohérence avec l'unicité de la politique monétaire, les objectifs nationaux de refinancement ont été remplacés par les injections de liquidité par adjudication. Le montant des adjudications est arrêté par la BEAC après une évaluation du besoin global, l'injection de liquidité se faisant à taux multiple sur une base compétitive, le taux de référence de la BEAC (TIAO) en étant le plancher.

Les montants mis en adjudication par la BEAC en faveur des établissements de crédit se sont inscrits en baisse. Ils passent en moyenne de 85% des offres exprimées par les banques en juin 2018 à 43% en juin 2019, en lien avec le nombre de banques participantes, qui passe de 20 à 7, la politique monétaire restrictive, et du fait aussi de la surliquidité de certaines banques.

Graphique 6 : Montant servi par la BEAC aux banques (en % des offres exprimées des banques)



Sources : BEAC, MINFI

4.2.1.2 Facilité marginale de prêt à 24 heures

La facilité marginale de prêt à 24 heures est un instrument financier à travers lequel la BEAC accorde des concours aux établissements de crédits. Elle vise à combler le gap de trésorerie qui n'a pas été satisfait à l'issue de l'opération principale d'injection de liquidité et après épuisement des possibilités de refinancement offertes sur le marché interbancaire. Le montant de ces concours additionnels s'est situé en moyenne à 7 milliards en juin 2019 contre 11 milliards en juin 2018. Il convient de relever que ce concours est le plus onéreux du marché monétaire.

4.2.1.3 Facilité marginale de dépôt à 24 heures

Cette facilité permet aux établissements de crédit n'ayant pas trouvé entière satisfaction sur le compartiment interbancaire en termes d'opportunité de placement, de déposer aux guichets de la BEAC moyennant une rémunération. Au cours de la période sous revue, aucune facilité marginale de dépôt à 24 heures n'a été enregistrée, car la BEAC rémunère pour le moment, ce placement à un taux nul, dans le but d'encourager les banques commerciales à financer l'économie ou à échanger de la liquidité entre elles sur le compartiment interbancaire.

4.2.1.4 Opérations de réglage de fin

Elles visent à corriger les évolutions anormales de liquidité transitoires et non désirées, notamment en fin de période de constitution des réserves obligatoires. Le marché n'a enregistré jusqu'ici aucune demande de cette nature venant des banques.

4.2.2. Opérations de stabilité financière

Elles sont constituées des avances dites intra-journalières et des apports de liquidité d'urgence, en cas de tension de trésorerie. Ces deux instruments n'ont pas été sollicités par les banques camerounaises au cours de la période sous revue.

4.2.3. Autres opérations de politique monétaire

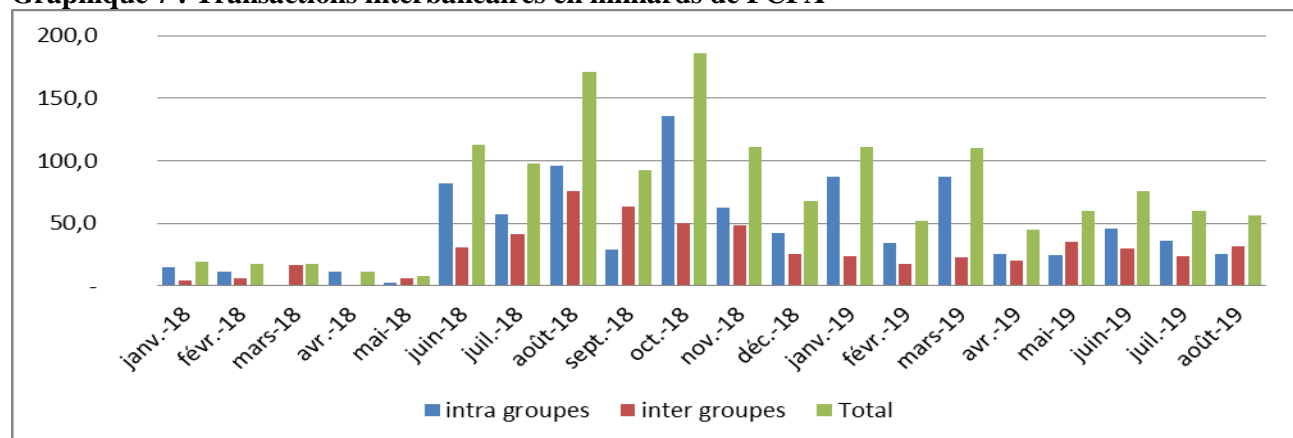
Les autres opérations de politique monétaire concernent : (i) les opérations de longue maturité (maturité de 1, 3, 6 ou 12 mois) et (ii) les opérations structurelles décidées par le Comité de Politique Monétaire, en cas d'un déséquilibre prononcé de liquidité sur une longue période sans que les instruments classiques n'aient pu le résorber.

En ce qui concerne les opérations de longue maturité, la BEAC a procédé en février 2019 au lancement des premières opérations d'injection de liquidité de 3 mois de maturité. L'encours moyen des crédits est de 14 milliards, avec un maximum de 19,5 milliards et un minimum de 2,8 milliards. Les taux d'intérêts appliqués aux banques dans ce cadre varient entre 5,25% et 5,85%. Pour ce qui est des opérations structurelles, aucune transaction n'a encore été enregistrée par les banques camerounaises.

4.2.4. Marché interbancaire

Au premier semestre 2019, et par rapport à la même période de l'année 2018, l'on note un regain des opérations sur le marché interbancaire. Le volume des transactions est passé de 48,9 milliards à 266,4 milliards. Les opérations intra-groupes constituent près de trois quarts des transactions. La maturité est de 7 jours et les taux d'intérêts appliqués varient entre 3,25% et 6,5%, avec une moyenne de 5% observée au premier semestre 2019, plus élevée que la moyenne de 3,8% du premier semestre 2018.

Graphique 7 : Transactions interbancaires en milliards de FCFA



Source : BEAC

4.3. Opérations du marché monétaire

En 2018, le coefficient des réserves obligatoires sur les dépôts à vue augmente de 1,125 point pour se situer à 7% ; celui des dépôts à terme baisse de 0,125 point pour se situer à 4,5%. Cette mesure vise à décourager les dépôts à vue au profit des dépôts à terme, et à favoriser le développement des opérations interbancaires.

A fin juin 2019, le montant des réserves obligatoires constituées se chiffre à 259,1 milliards, contre 233,4 milliards au 30 juin 2018. Elles sont rémunérées au taux de 0,05%, et représentent 25% de l'ensemble des réserves des banques à la BEAC.

4.4. Situation monétaire

A fin décembre 2018, la situation monétaire s'équilibre en ressources et en emplois à 5954,8 milliards, en hausse de 15,5% par rapport à fin décembre 2017. L'évolution de la situation monétaire se caractérise par un accroissement de toutes ses composantes : (i) les avoirs extérieurs nets se raffermissent ; (ii) le crédit intérieur augmente, et en particulier les créances nettes sur l'Etat quadruplent ; (iii) la masse monétaire croît. A fin juin 2019, la situation monétaire s'équilibre à 6120,3 milliards, en progression de 16,9% par rapport au 30 juin 2018.

Tableau 39 : Situation monétaire consolidée (en milliards)

Libellés	déc-17	juin-18	déc-18	juin-19	Variations (en %)		
	a	b	c	d	c/a	d/b	d/c
Contreparties des ressources du système monétaire	5155,4	5 237,4	5 954,8	6 120,3	15,5	16,9	2,8
Avoirs extérieurs nets	1970,1	1 846,6	2 072,7	2 214,6	5,2	19,9	6,8
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	1321,8	1255,2	1477,2	1701,5	11,8	35,6	15,2
dont : Compte d'opérations	1579,5	1604,5	1948,1	2156,7	23,3	34,4	10,7
Avoirs en devises	156,1	51,2	23,5	60,0	-84,9	17,2	155,3
Avoirs extérieurs nets des BCM	648,2	591,3	595,4	513,1	-8,1	-13,2	-13,8
Crédit intérieur (A+B)	3185,3	3 390,9	3 882,1	3 905,7	21,9	15,2	0,6
Créances nettes sur l'Etat (A)	136,8	165,5	465,2	544,2	240,1	228,9	17,0
Position Nette du Gouvernement	195,9	223,8	508,3	556,4	159,5	148,7	9,5
Créances sur l'économie (B)	3048,5	3 225,4	3 416,9	3 361,5	12,1	4,2	-1,6
Institutions bancaires en liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	20,0		
Autres institutions bancaires non éligibles au refinancement de la BEAC	11,5	10,5	9,3	7,3	-19,0	-29,9	-21,3
institutions financières non bancaires	56,4	79,7	51,2	27,9	-9,2	-65,0	-45,6
Entreprises publiques non financières	146,1	270,3	242,8	247,1	66,1	-8,6	1,8
Secteur privé non financier	2834,4	2 864,9	3 113,6	3 079,1	9,9	7,5	-1,1
Total des ressources du système monétaire	5155,4	5 237,4	5 954,8	6 120,3	15,5	16,9	2,8
Monnaie fiduciaire	969,5	902,8	1 056,3	1 042,6	9,0	15,5	-1,3
Monnaie scripturale	1895,3	1 887,9	2 179,9	2 273,0	15,0	20,4	4,3
Quasi-monnaie	1534,0	1 649,9	1 807,0	1 854,1	17,8	12,4	2,6
Disponibilités monétaires et quasi-monétaires	4398,8	4 440,6	5 043,1	5 169,7	14,6	16,4	2,5
Autres postes nets	756,6	796,8	911,6	950,6	20,5	19,3	4,3

Source : BEAC

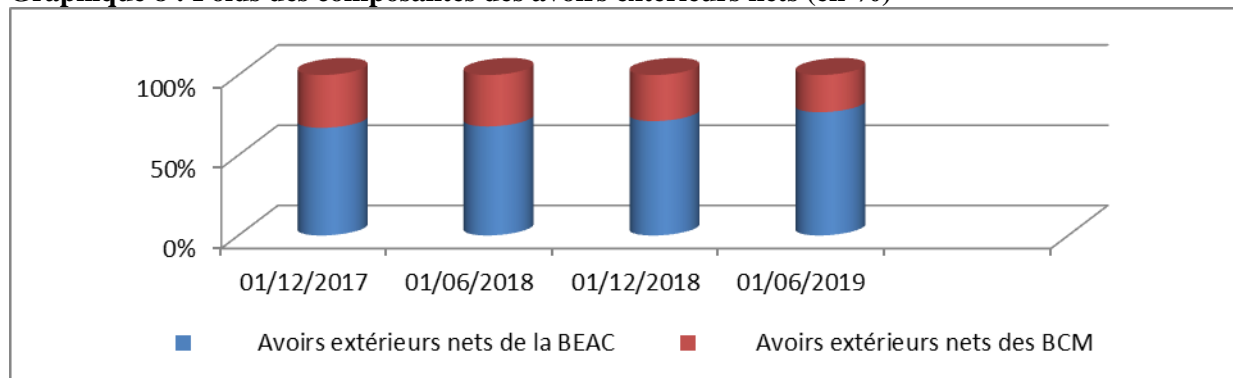
4.4.1. Contreparties de la masse monétaire

4.4.1.1. Avoirs extérieurs nets

Au 31 décembre 2018, et par rapport à la même date de 2017, les avoirs extérieurs nets progressent de 5,2% pour se situer à 2072,7 milliards. Cette évolution s'explique entre autres par les tirages reçus des partenaires au développement dans le cadre des appuis budgétaires, la remontée des cours du baril de pétrole et l'amélioration du rapatriement des recettes d'exportation.

Au 30 juin 2019, les avoirs extérieurs nets se situent à 2214,6 milliards, en hausse de 19,9% par rapport au 30 juin 2018. Cette évolution résulte de la hausse de 35,6% des avoirs extérieurs nets de la BEAC, atténuée par la diminution de 13,2% des avoirs extérieurs nets des banques créatrices de monnaie. Les avoirs extérieurs nets sont constitués de 23% de ceux des banques et de 77% de ceux de la BEAC. Les avoirs extérieurs bruts du Cameroun à la BEAC peuvent couvrir 5,8 mois d'importations des biens et services, contre 4,2 mois à fin juin 2018. Toutefois, le principe communautaire de mise en commun des réserves de change contraste cette performance, en ce sens que les avoirs extérieurs de la CEMAC ne peuvent couvrir que 3 mois d'importations.

Graphique 8 : Poids des composantes des avoirs extérieurs nets (en %)



Sources : BEAC, MINFI

Le taux de couverture de la monnaie, défini comme le rapport entre les avoirs officiels bruts en devises et le total des engagements à vue de la Banque centrale, s'est conforté, passant de 71,4% à fin juin 2018 à 76,4% à fin juin 2019. Cette évolution est aussi observée pour l'ensemble des pays de la CEMAC, où le taux de couverture passe de 56,2% à 62,8% sur la même période.

4.4.1.2. Crédit intérieur

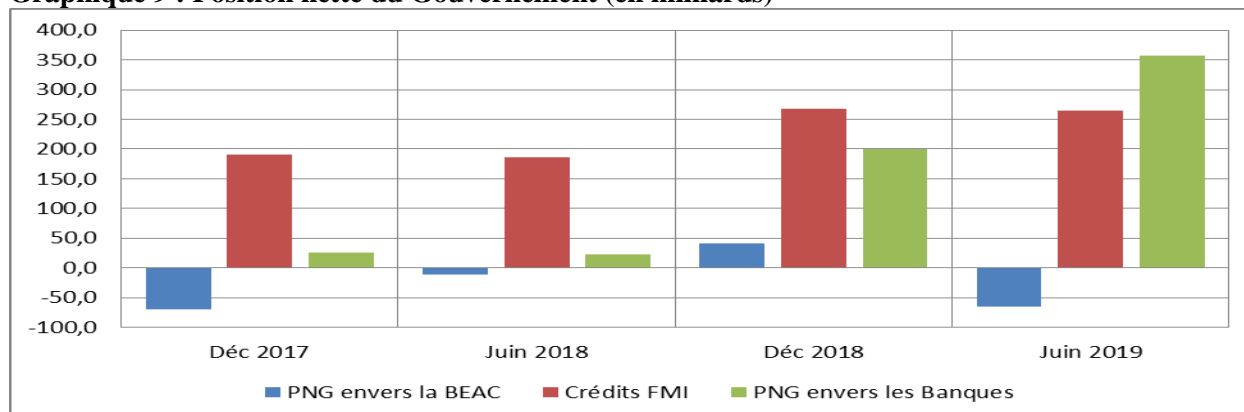
Au 31 décembre 2018, le crédit intérieur s'élève à 3882,1 milliards, en progression de 21,9% par rapport à fin décembre 2017. Cette évolution résulte de la hausse de 328,4 milliards des créances nettes sur l'Etat et de 368,4 milliards des crédits à l'économie.

La Position Nette du Gouvernement (PNG), principale composante des créances nettes sur l'Etat, s'est renforcée de 361,5 milliards pour se situer à 508,3 milliards. Cette évolution résulte essentiellement de : (i) la progression du crédit FMI, qui est passé de 191,4 milliards à 267,8 milliards ; (ii) l'accroissement de la PNG vis-à-vis des banques, qui passe de 25,8 milliards à 199,6 milliards ; (iii) l'augmentation de 111,3 milliards de la PNG envers la BEAC.

Les crédits à l'économie augmentent de 12,1% pour se situer à 3 416,9 milliards. Les crédits au secteur privé non financier, composante principale des crédits à l'économie (93% de l'encours) s'accroissent de 9,9%, et ceux aux entreprises publiques non financières de 66,1%. S'agissant de la maturité, les crédits à court terme représentent 60,1% de l'encours des crédits à l'économie, ceux à moyen terme 37,2% et ceux à long terme 2,7%.

A fin juin 2019 et par rapport au 30 juin 2018, le crédit intérieur augmente de 15,2%, tiré par la hausse des créances nettes sur l'Etat (+228,9%) et des crédits à l'économie (+4,2%). La PNG se renforce à 556,4 milliards, tirée par l'accroissement à 333,5 milliards de la PNG envers les banques.

Graphique 9 : Position nette du Gouvernement (en milliards)



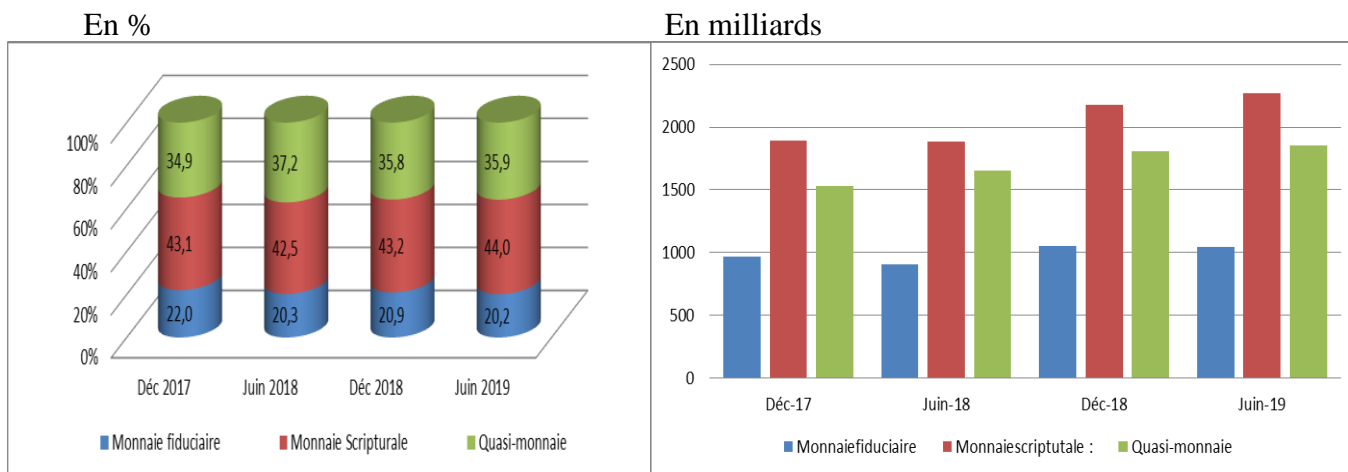
Sources : BEAC, MINFI

4.4.2. La masse monétaire

A fin décembre 2018, et reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire au sens large progresse de 14,6% en glissement annuel pour se chiffrer à 5043,1 milliards. Toutes ses composantes ont sensiblement augmenté sur la période : +9,0% pour la monnaie fiduciaire, +15,0% pour la monnaie scripturale et +17,8% pour la quasi-monnaie.

Au 30 juin 2019 et en glissement annuel, la masse monétaire s'accroît de 16,4% pour se situer à 5169,7 milliards. Elle est composée de 20,2% de monnaie fiduciaire, 44,0% de monnaie scripturale et 35,8% de quasi-monnaie.

Graphique 10 : Composantes de la masse monétaire



Sources : MINFI, BEAC

4.5. Secteur bancaire

Le secteur bancaire s'est caractérisé par un regain d'activités décliné par : (i) la hausse du total des bilans ; (ii) l'augmentation des dépôts de la clientèle ; (iii) l'accroissement des crédits à la clientèle ; (iv) l'amélioration de l'inclusion financière ; (v) l'amélioration du respect des normes prudentielles.

Au 31 décembre 2018 et par rapport au 31 décembre 2017, le total du bilan de l'ensemble des banques a progressé à un rythme plus élevé (10,2%, contre 2,2%), pour se situer à 5858,2 milliards. Afriland first Bank occupe la première place, avec 18,4% du total du bilan de l'ensemble des banques. Elle est suivie par la Société générale-Cameroun (16,2%), la BICEC (14,5%), la S.C.B (10,1%), ECOBANK (8,9%).

Au 30 Juin 2019, le total du bilan des banques s'équilibre à 6122,7 milliards, en hausse de 13,3% par rapport à la même période en 2018. Par la loi de finances rectificative du 29 mai 2019, l'Etat s'est engagé à recapitaliser la BC-PME à hauteur de 10 milliards.

4.5.1. Dépôts de la clientèle

A fin décembre 2018 et en glissement annuel, les dépôts augmentent de 10,7% et se chiffrent à 4442,3 milliards. Cette évolution est tirée d'une part, par les entreprises privées et les particuliers, et d'autre part, par l'entrée de la CCA Bank dans le paysage bancaire.

A fin juin 2019 et en glissement annuel, les dépôts progressent de 13,6% pour se chiffrer à 4678,7 milliards, tirés par les entreprises privées, les particuliers, et les compagnies d'assurances. Par nature, les dépôts à régime spéciaux (bons de caisse) et les dépôts à vue sont en hausse, tandis que les dépôts à terme sont en baisse. Par type de clientèle, les particuliers détiennent la plus grande part des dépôts. Cette part a progressé de 2 points pour se situer à 41,6% à fin juin 2019. Celle des entreprises privées a également cru de 20,3% à 24,2%, tandis que les parts de l'administration

publique centrale et des entreprises publiques ont fléchi, passant respectivement de 12,2% à 9,1% et de 6,2% à 5,2%.

Tableau 40 : Dépôts par type de clientèle (en milliards)

Libellés	Déc. 2017	Juin 2018	Déc. 2018	Juin 2019	Variations en %		Poids en % à fin juin 2019
	a	b	c	d	c/a	d/b	
Administration publique centrale	473,1	515,2	409,1	428,1	-13,5	-16,9	9,1
Administration publique locale	19,2	19,2	20,6	46,9	7,2	144,3	1,0
Organismes publics	166,1	187,5	164,6	167,0	-0,9	-10,9	3,6
Administrations privées	155,0	166,2	167,2	107,1	7,9	-35,6	2,3
Entreprises publiques	224,8	246,9	215,2	244,0	-4,3	-1,2	5,2
Entreprises privées	933,4	834,1	1 001,6	1 133,1	7,3	35,8	24,2
Sociétés d'assurance et de capital	145,6	145,3	149,5	152,5	2,6	5,0	3,3
Entreprises individuelles	113,8	139,7	189,2	174,5	66,2	24,9	3,7
Particuliers	1 553,0	1 631,3	1 855,3	1 946,9	19,5	19,4	41,6
Divers	228,1	232,6	270,0	278,6	18,4	19,8	6,0
Total	4 012,1	4 118,0	4 442,3	4 678,7	10,7	13,6	100,0

Source : BEAC

Par maturité, les dépôts à vue restent prépondérants avec 79,4% de l'ensemble des dépôts, contre 20,6% pour les bons de caisse et les dépôts à terme.

Tableau 41 : Dépôts par nature de la clientèle (en milliards)

Libellés	Déc. 2017	Juin 2018	Déc. 2018	Juin 2019	Variations		Poids en Juin 2019
	a	b	c	d	c/a	d/b	(en %)
Dépôts à régime spécial	305,1	325,7	342,0	361,2	12,1	10,9	7,7
Dépôts à terme	595,1	684,1	614,7	603,1	3,3	-11,8	12,9
Dépôts à vue	3 111,9	3 108,1	3 485,5	3 714,3	12,0	19,5	79,4
Total	4 012,1	4 118,0	4 442,3	4 678,7	10,7	13,6	100,0

Source : BEAC

4.5.2. Encours des crédits

Au 31 décembre 2018, l'encours des crédits s'élève à 3596,9 milliards, en hausse de 8,3% par rapport à la même période de 2017. Cette évolution est tirée par les crédits octroyés aux entreprises publiques, aux particuliers et aux entreprises privées. Par contre, les crédits accordés aux administrations publiques baissent de 3,4%.

A fin juin 2019, l'encours des crédits est de 3595,1 milliards, en hausse de 6,2% par rapport au 30 juin 2018. Cette progression résulte de l'augmentation des crédits octroyés aux particuliers, à l'Administration Publique Centrale et aux entreprises privées. En revanche, les crédits aux entreprises publiques sont en baisse.

Les principaux secteurs d'activités bénéficiaires des crédits octroyés sont: « bâtiments et travaux publics » (20,7% du total des crédits), « Commerce, restauration et hôtellerie » (17,4%), « transports et activités auxiliaires de transport » (16,5%), « agriculture, élevage et chasse, sylviculture et pêche » (14%), « production et distribution d'électricité, gaz et eau » (11,7%), « industries extractives » (11,1%), « productions des services aux collectivités et personnels » (5,5%), « activités des institutions financières, affaires immobilières et services destinés aux entreprises » (2,7%).

Le taux de créances brutes en souffrance se dégrade de 1,5 point pour se situer à 16,95% de l'encours des crédits, tandis que la position extérieure des banques baisse en glissement annuel.

Encadré 4 : Impact de l'incendie de la SONARA sur le secteur financier

Sur le plan financier, l'incendie dans les installations de la SONARA à Limbé, déclenché le 31 mai 2019, ravageant le site de production de l'entreprise avec l'explosion des cuves de produits inflammables, devrait se traduire par une dégradation plus importante de la qualité du portefeuille de la clientèle. En effet, les engagements de la SONARA envers le système financier sont estimés à 119,3 milliards à fin juin 2019, soit 3,3% du volume total des crédits bruts. Les risques qui pèsent sur ses engagements financiers, en raison de la suspension des activités de la SONARA, pourraient à court et moyen terme, dégrader le taux des créances en souffrance du système bancaire camerounais à environ 20,25% au lieu de 16,95% à fin juin 2019.

Le nombre total de comptes bancaires est de 2 985 075, contre 2 201 255 en juin 2018, soit une hausse de 35,6%. Cette évolution est essentiellement expliquée par l'entrée de CCA Bank dans le paysage bancaire.

Par type de clientèle, 62,8% de l'encours des crédits a été octroyé aux entreprises privées, y compris les individuelles ; 15,6% aux particuliers ; 8,8% à l'Administration publique centrale et 6,9% aux entreprises publiques.

Tableau 42 : Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards)

Libellés	Déc. 2017	Juin 2018	Déc. 2018	juin 2019	Variations en %		Poids en % en juin 2019
	a	b	c	d	c/a	d/b	
Administration publique centrale	267,4	259,1	258,3	315,4	-3,4	21,7	8,8
Administration publique locale	1,4	1,3	1,4	1,0	-0,1	-25,6	0,0
Organismes publics	0,0	11,1	7,5	0,0	33 822,7	-99,7	0,0
Administrations privées	30,2	16,1	53,8	11,9	78,5	-26,3	0,3
Entreprises publiques	152,4	267,0	251,1	247,1	64,8	-7,4	6,9
Entreprises privées	2 233,5	2 237,8	2 321,0	2 256,2	3,9	0,8	62,8
Sociétés d'assurance et de capital	3,2	18,8	3,8	5,2	17,8	-72,5	0,1
Entreprises individuelles	148,1	124,3	182,3	160,2	23,1	28,9	4,5
Particuliers	444,6	443,3	509,5	560,1	14,6	26,3	15,6
Divers	40,7	5,1	8,2	38,1	-79,9	646,8	1,1
Total	3 321,5	3 384,0	3 596,9	3 595,1	8,3	6,2	100,0

Source : BEAC

Au 30 juin 2019, le niveau d'intermédiation financière, mesuré en rapportant les crédits sur les dépôts, a baissé pour se situer à 76,8%, contre 82,6% en juin 2018. Le ratio de transformation des dépôts en crédits de long terme s'est amélioré, passant de 34,7% à 40,2%.

Sur les 15 banques qui opèrent sur le marché camerounais, la situation des ratios prudentiels se présente ainsi qu'il suit : (i) 13 banques respectent le ratio de représentation du capital minimum et de fonds propres, (ii) 11 banques respectent la norme relative au ratio de couverture des risques, (iii) 9 banques sont conformes au ratio de division de risque, (iv) 11 banques sont conformes à la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, (v) 14 banques respectent le ratio de liquidité et, (vi) 9 respectent le coefficient de transformation à long terme.

4.5.3. Monnaie électronique

En 2018, les principaux services offerts dans le domaine de la monnaie électronique demeurent le "mobile money" et les cartes bancaires prépayées. L'évolution des activités dans le secteur est tirée par "mobile money" dont la valeur des transactions progresse de 87,6% par rapport à 2017 pour se situer à 6 469,6 milliards, et représente plus de la moitié des transactions enregistrées dans la zone CEMAC. Le nombre de comptes mobile money créés a baissé de 3,4% pour se situer à 6 182 207, tandis que celui des comptes actifs a augmenté de 43,9% et s'élève à 5 008 112.

Les opérations relatives au "mobile money" sont soumises à l'autorisation de la BEAC et à la

régulation de la COBAC. Les banques tirent plusieurs avantages de cette activité notamment : la densification de l'inclusion financière, à travers une large couverture des populations ayant accès aux services financiers, ainsi que le désengorgement des agences bancaires.

4.6. Microfinance

L'année 2018 est marquée dans le secteur de la microfinance par l'application, depuis le 1^{er} janvier 2018, du nouveau Règlement n° 01/17/CEMAC/UMAC du 27 septembre 2017, relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de la microfinance dans la CEMAC. Les innovations du nouveau Règlement portent sur : (i) l'obligation pour les EMF indépendants de 1^{ère} catégorie de se mettre en réseau pour exercer leurs activités ; (ii) la réforme du régime des agréments par le renforcement des éléments constitutifs des dossiers y relatifs ; (iii) la constitution des EMF sous une forme juridique permettant l'existence d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration et d'une direction générale ; (iv) les renforcements des modalités de contrôle interne et externe des EMF ; (v) le rallongement de la liste des interdits pour les administrateurs des EMF ; (vi) l'augmentation du nombre minimum de sociétaires ou coopérateurs à 100 millions contre 30 initialement, pour les EMF de 1^{ère} catégorie.

Au cours de l'année 2018, le secteur de la microfinance enregistre la transformation en banque de l'établissement CCA qui pèse 25% de l'activité du secteur. Cette évolution s'est traduite par : (i) une baisse du total de bilans (-13,2%) ; (ii) une diminution des dépôts de la clientèle (-23,0%) ; (iii) une baisse des crédits accordés à la clientèle (-17,0%) ; (iv) une réduction du nombre de comptes de la clientèle (-26,6%).

4.6.1. Répartition des EMF par catégorie

Au 31 décembre 2018, les 418 EMF agréés sont répartis en trois catégories dont : 367 EMF de 1^{ère} catégorie (87,8%), 48 de 2^{ème} catégorie (11,5%) et 3 de 3^{ème} catégorie. Les EMF de 1^{ère} catégorie sont répartis en 123 EMF indépendants, et 245 EMF en réseau.

Tableau 43 : Répartition des EMF agréés par catégorie

Catégorie	Année 2017	Année 2018	Poids en fin 2018 (%)
Première catégorie	454	367	87,8
Deuxième catégorie	43	48	11,5
Troisième catégorie	3	3	0,7
Total	500	418	100

Source : CNC.

Les EMF immatriculés au registre du Conseil National du Crédit sont au nombre de 281 et représentent 67,2% de l'ensemble.

Tableau 44 : Répartition des EMF immatriculés par catégorie

Catégorie	Année 2017	Année 2018	Poids en 2018 (%)
Première catégorie	227	231	82,2
Deuxième catégorie	44	48	17,1
Troisième catégorie	2	2	0,7
Total	273	281	100

Source : CNC.

4.6.2. Evolution du total des bilans

Au 31 décembre 2018, le total des bilans se chiffre à 708,5 milliards, dont 321,5 milliards pour la 1^{ère} catégorie, 385,1 milliards pour la 2^{ème} catégorie et 1,8 milliard pour la 3^{ème} catégorie.

Tableau 45 : Evolution du total des bilans des EMF (en milliards)

Catégorie	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Variations (en %)	
	(a)	(b)	(c)	(b/a)	(c/b)
1 ^{ère} catégorie	320,2	314,4	321,5	-1,8	2,3
2 ^{ème} catégorie	447,0	499,3	385,1	11,7	-22,9
3 ^{ème} catégorie	1,0	2,6	1,8	160,0	-30,8
Total	768,2	816,4	708,5	6,3	-13,2

Source : CNC

4.6.3. Evolution du total des bilans

A fin 2018, le nombre de points de vente des EMF, toutes catégories confondues, est de 1686, en baisse de 4,8% (soit 86 agences) par rapport à 2017. Cette baisse est due à la fermeture de plusieurs guichets d'Express-Union-Finance et au passage de CCA en établissement de crédit.

Les zones rurales abritent 46,8 % des points de vente, contre 45,5 % en 2017. La région du Centre compte le plus grand nombre de points de vente avec 437 agences, représentant 26% de l'ensemble. Elle est suivie par le Littoral (381 agences pour 23%) et l'Ouest (251 agences pour 15%). Le nombre de comptes est estimé à 2 222 163, contre 3 031 096 en 2017.

4.6.4. Evolution des dépôts

A fin 2018, les dépôts collectés par les EMF s'élèvent à 514,2 milliards, dont 248,8 milliards par les EMF de la 1^{ère} catégorie et 265,4 milliards par ceux de la 2^{ème} catégorie. Les EMF de 3^{ème} catégorie ne sont pas autorisés à faire appel à l'épargne publique. En glissement annuel, les dépôts collectés sont en baisse de 23,0 %. Par nature, 86,7 % des dépôts collectés par les EMF sont à vue, contre 8,2 % pour les dépôts à moyen terme et 5, 1 % pour les dépôts à long terme.

Tableau 46 : Evolution des dépôts des EMF (en milliards)

Catégorie	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Variations (en %)
	(a)	(b)	(c)	(c/b)
1 ^{ère} catégorie	253,7	252,0	248,8	-1,3
2 ^{ème} catégorie	357,5	416,1	265,3	-36,2
Total	611,2	668,2	514,2	-23,0

Source : CNC

4.6.5. Evolution des dépôts

A fin 2018, les crédits octroyés par les EMF sont passés à 385,1 milliards, après 464,2 milliards en 2017, soit une baisse de 17%. La baisse du volume des crédits observée est consécutive à la sortie de la CCA du secteur et à la crise sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest. La 2^{ème} catégorie a octroyé le plus grand volume de crédits (54,2%), suivi de la 1^{ère} catégorie (45,3%) et de la 3^{ème} catégorie (0,5%).

En ce qui concerne la qualité du portefeuille, le taux de créances en souffrance s'est amélioré à 18,5% contre 22,9% un an plus tôt, en raison de la sortie du stock des créances de la CCA. La 3^{ème} catégorie présente le taux de créances en souffrance le plus élevé avec 27,8 %, suivie de la 2^{ème} catégorie (23,6%) et de la 1^{ère} catégorie (12,3%).

4.6.6. Evolution des performances

A fin décembre 2018, le poids de la microfinance dans l'ensemble du système financier est en baisse consécutivement à la migration de la CCA vers le secteur bancaire. Le total du bilan du secteur de la microfinance représente 10% de l'ensemble du secteur financier en 2018, contre 12,7% en 2017. Les dépôts dans les EMF représentent 10,3% des dépôts du secteur financier contre 14,2% en 2017.

Du point de vue de la rentabilité, la 2^{ème} catégorie demeure la plus rentable. Le rendement des fonds propres s'établit à 5,5% dans cette catégorie, contre -20,2% en 1^{ère} catégorie et -80,2% en 3^{ème} catégorie.

4.6.7. Evolution des performances

A fin décembre 2018, les normes prudentielles qui ne sont pas observées par les EMF regroupent essentiellement le fonds de solidarité, le ratio de couverture des risques par les ressources disponibles, le ratio de couverture des immobilisations et les normes de qualité.

4.7. Etablissements financiers

Au 31 décembre 2018, le Cameroun compte désormais 7 établissements financiers, contre 8 en 2017, du fait de l'absorption d'Africa Leasing Company par Afriland first Bank. Il s'agit de : Campost, SRC, SNI, Crédit Foncier du Cameroun (CFC), Alios Finance, Pro-PME, Société Camerounaise d'Equipement (SCE). L'analyse des principaux agrégats du secteur porte sur 4 établissements financiers, retenus du fait de la disponibilité de leurs données dans la base CERBER de la BEAC Il s'agit du CFC, d'Alios Finance, de Pro-PME et de la SCE.

4.7.1. Evolution du total du bilan

A fin décembre 2018, le total du bilan consolidé des établissements financiers se situe à 442,7 milliards, contre 407,9 milliards à fin décembre 2017, soit une hausse de 6,5%. Le CFC demeure en tête en termes de total de bilan (357,4 milliards). Il est suivi par Alios-Finance (50,5 milliards), SCE (15,1 milliards) et PRO-PME (11,6 milliards).

Tableau 47 : Evolution du total du bilan des établissements financiers (en milliards)

	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018	Poids à fin 2018 (en %)
CFC	312,6	329,2	357,4	82,2
Alios-Finance	46,6	45,3	50,5	11,6
SCE	10,6	14,1	15,1	3,5
Pro-PME	13,2	11,2	11,6	2,7
ALC	8,4	8,1	0,0	-
Total	391,4	407,9	434,6	100,0

Source : CNC

4.7.2. Evolution des dépôts

A fin décembre 2018, les dépôts de la clientèle se chiffrent à 47,4 milliards, contre 34,3 milliards à fin décembre 2017, soit une augmentation de 38,1%. En termes de parts de marché, le CFC se maintient à la première place avec 74,1% des dépôts, suivi par Alios- Finance (3,8%), la SCE (3,5%) et Pro-PME (1,2%). Les dépôts à régime spécial représentent 48,3% de l'encours, les dépôts à vue (44,9%) et les dépôts à terme (6,8%).

4.7.3. Evolution des crédits

Les crédits accordés par les établissements financiers à la clientèle se chiffrent à 210,7 milliards à fin décembre 2018, soit une augmentation de 6,5% en glissement annuel. Les créances brutes en souffrances s'élèvent à 140,1 milliards et représentent 67,3% des crédits accordés.

Tableau 48 : Evolution des crédits (en milliards)

	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018	Poids à fin 2018 (%)
CFC	167,8	171,2	184,6	87,6
Pro-PME	9,7	9,7	10,1	4,8
SCE	6,4	8,3	8,5	4,0
Alios - Finance	8,9	5,7	7,5	3,6
ALC	3,1	3,4		
Total	195,9	198,3	210,7	100,0

Source : CNC

4.8. Assurances

A fin décembre 2018, le marché camerounais des assurances reste animé par 28 compagnies, dont 17 dans la branche « Incendie-Accidents-Risques-Divers » (IARD) et 11 dans la branche « Vie et capitalisation ». Le chiffre d'affaires du secteur est de 207,2 milliards, en hausse de 10,2% par rapport à 2017. Le chiffre d'affaires de la branche « IARD » progresse de 9,2% pour se situer à 143,3 milliards, celui de la branche « Vie et capitalisation » augmente de 12,3% pour s'établir à 63,9 milliards.

Le montant des sinistres payés dans la branche « IARD » s'élève à 63 milliards en hausse de 8,3% par rapport à 2017. Dans la branche « Vie et capitalisation » les charges de prestations, assimilables aux sinistrés payés s'élèvent à 46,4 milliards en hausse de 24,7%.

Dans l'ensemble, le secteur des assurances dégage en 2018 un bénéfice de 10,3 milliards, dont 9 milliards pour la branche « IARD » et 1,3 milliard pour la branche « Vie et capitalisation ». Par rapport à 2017, ces résultats sont en hausse de 9,2% pour la branche « IARD » et 12,3% pour la branche « Vie et capitalisation ».

Tableau 49 : Evolution de l'activité dans le secteur des assurances (en milliards)

Branches	2016	2017	2018	Variations (en %)
	a	b	c	c/b
IARD				
Chiffre d'affaires	130,7	131,2	143,3	9,2
Sinistres payés	54,8	58,3	63	8,1
Produits financiers	5,5	5	5	0,0
Autres charges nettes	33,8	38,9	38,6	-0,8
Résultats nets exploitation		12,2	9	-26,2
Vie et capitalisation				
Chiffre d'affaires	54,3	56,9	63,9	12,3
Charges des prestations	39,5	37,2	46,4	24,7
Produits financiers	4,4	4,8	3,9	-18,8
Autres charges nettes	9,9	10,2	13,1	28,4
Résultats nets d'exploitation		3,4	1,3	-61,8
Chiffre d'affaires des deux branches	185	188,1	207,2	10,2

Source : MINFI

Les sociétés d'assurance avaient jusqu'au 31 mai 2019 pour s'arrimer au règlement CIMA du 06 avril 2016 relatif à l'augmentation de leur capital social minimum à 03 milliards. En outre, les sociétés d'assurance ont jusqu'au 1er Janvier 2021 pour relever leur capital social minimum à 05 milliards. Au 30 juin 2019, trois sur onze des sociétés d'assurances de la branche « vie et capitalisation » sont en conformité avec ces exigences. Dans la branche IARD, sept sur dix-sept observent cette règle de mise en conformité du capital social minimum avec les dispositions de la CIMA.

4.9. Marché financier

A fin décembre 2018, 06 titres sont inscrits à la cote officielle de la Douala Stock Exchange « DSX », dont 03 pour les actions et 03 pour les obligations. Comparé à fin décembre 2017, on enregistre une baisse de 02 titres pour les obligations, le nombre de titres pour les actions restant inchangé. La capitalisation boursière baisse de 25,1% par rapport à fin décembre 2017 et se chiffre à 313,4 milliards dont 151,3 milliards pour le marché des actions et 162,1 milliards pour le marché obligataire. Cette baisse s'explique essentiellement par la radiation de la cote officielle de deux titres, suite à l'amortissement total du capital emprunté. Il s'agit de la valeur « Tchad 6% 2013-2018 », le 25 novembre 2018, et de la valeur « ECMR 5,9 % 2013- 2018 », le 27 décembre 2018.

Depuis le 16 décembre 2019, la BVMAC est devenue opérationnelle et compte 16 titres dont 04 pour les actions et 12 pour les obligations. Sur les compartiments des actions, l'entrée en bourse de l'action SIAT-GABON a porté le nombre à 04 titres. Sur le marché obligataire, l'entrée en bourse de 9 nouveaux titres a porté le nombre à 12 titres. Il s'agit de : ALIOS 1; ALIOS-GABON; BGFI-Holding; EOCG1; FAGACE; EOG2; EOG3. EOG4 et GSEZ

Le processus d'unification des 02 bourses d'Afrique Centrale (la DSX et celle de Libreville) avance vers son terme conformément à la décision prise par les Chefs d'Etat de la CEMAC en octobre 2017. La Bourse unifiée d'Afrique Centrale en abrégé « BVMAC », dont le siège est à Douala, prend progressivement corps avec 02 conventions de transfert des valeurs mobilières et leur support de gestion. Ainsi, le marché financier unique dénommé « BVMAC » sera articulé autour de 03 piliers :

- Le régulateur unique (Cosumaf) basé à Libreville au Gabon ;
- Une Bourse unique basée à Douala au Cameroun ;
- Et un dépositaire central qu'est la BEAC à titre transitoire, basé à Yaoundé.

La nouvelle configuration vise à rendre la BVMAC plus viable, dynamique et pérenne.

Encadré 5 : Evolution de la fusion des deux bourses d'Afrique Centrale

Conformément à la décision des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale prise en octobre 2017, le processus de fusion des 02 bourses d'Afrique Centrale a connu une évolution significative le 29 mai 2019. Aux termes d'un acte sous seing privé, la DSX et la BVMAC ont établi un projet de fusion-absorption de la DSX par la BVMAC. Les termes du projet soumis à l'approbation des assemblées générales extraordinaires des deux entités prévoyaient entre autres :

-un apport par la DSX de la totalité de son actif évalué à 6,269 milliards, avec une déduction de son passif de l'ordre de 2,090 milliards, soit un apport net de l'ordre de 4,178 milliards. En vue de rémunérer l'apport effectué par la DSX, la BVMAC devrait procéder à une augmentation de son capital à hauteur de 3,542 milliards, par émission de 35 429 nouvelles actions de 100 000 FCFA chacune, entièrement libérées, assorties d'une prime de fusion globale s'élevant à 633,88 millions. Il a été prévu que ces 35 429 actions nouvelles soient attribuées aux actionnaires de l'ex DSX, à raison de 02 actions BVMAC pour une action DSX. Tout ce dispositif est encadré par les conditions prévues par l'acte uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et des

G.I.E.

- Le projet de fusion prévoyait aussi la dissolution de la société absorbée c'est à dire la DSX ; ce qui est effectif depuis le 05 juillet 2019. Le nouveau marché financier unique, dénommé la bourse des valeurs mobilières d'Afrique Centrale en abrégé « BVMAC », sera articulé autour de 03 piliers à savoir : (i) un régulateur unique (la COSUMAF) basé à Libreville, (ii) une bourse unique la « BVMAC » basée à Douala et ; (iii) un dépositaire Central logé à titre transitoire à la BEAC à Yaoundé.

4.9.1. Marché des actions

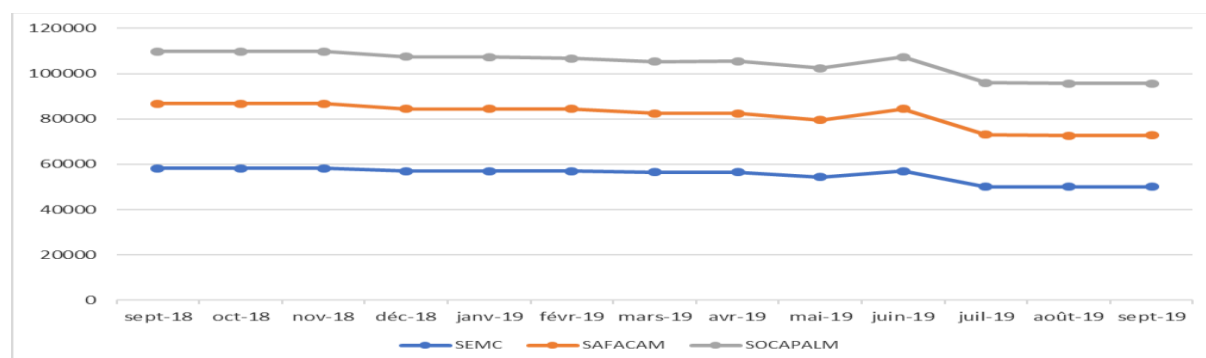
Au 31 décembre 2018, la capitalisation boursière du marché des actions est en hausse de 4 % par rapport à fin décembre 2017, et se situe à 151,3 milliards. Cette hausse se justifie principalement par une bonne performance de la valeur SOCAPALM (+7,7%), atténuée par les contre-performances des actions SAFACAM (-1,9%) et SEMC (-9,8%). Le volume des transactions est en hausse de 1,5% par rapport à 2017. Le nombre de transactions passent de 9 300 à fin décembre 2017 à 9 445 à fin 2018. L'action SOCAPALM représente le plus grand volume de titres échangés soit 101 transactions sur toute la période, représentant 84,6% du total des actions échangées sur le marché officiel de la cote des échanges. Le chiffre d'affaires est en baisse de 7,1 % par rapport à 2018 à 217,6 millions contre 234,4 millions à fin 2017. Cette situation est imputable à l'évolution des valeurs SEMC « -70,7 % » et SAFACAM « -48,4 % ».

Tableau 50 : Capitalisation boursière des 03 derniers exercices de la DSX (en milliards)

VALEURS	2016	2017	2018	Variations en %	
	a	b	c	b/a	c/b
SEMC	12,5	12,3	11,1	-1,6	-9,8
SAFACAM	42,2	36,0	35,3	-14,7	-1,9
SOCAPALM	93,9	97,3	104,8	3,7	7,8
CAPITALISATION	148,6	145,6	151,4	-2,1	4,1

Source : DSX.

Graphique 11 : Evolution des cours des actions de la DSX (en FCFA)



Source : DSX .

4.9.2. Marché obligataire

Au terme de l'année 2018, la capitalisation du marché obligataire de la DSX se situe à 162,1 milliards soit une baisse de 40,7 % en glissement annuel. Cette évolution s'explique essentiellement par la radiation de la cote officielle des valeurs « ECMR 5,9% net. 2013-2018 » et « Etat du Tchad 6%.2013-2018 ». La valeur la plus échangée courant 2018 a été l'obligation souveraine « ECMR. 5,5 % net ; 2016-2021 », avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 6,2 milliards représentant 88 % des valeurs des échanges.

Tableau 51 : Volume et valeur des transactions sur le marché obligataire de la DSX

Emetteurs	Volumes des transactions			Valeurs des transactions (en milliers)		
	2017	2018	Variations en %	2017	2018	Variations en %
« ECMR 5,9 % net. 2013-2018 »	1426	40 000	2705,0%	7312,2	102909,6	1307,3
« Etat du Tchad 6%.2013-2018 »	-	0	-	0	0	-
«FAGACE. 5,25 %. 2014-2019 »	-	0	-	0	0	-
« ECMR5,5%.2014-2019 »	14 443	141 900	882,4	110393,6	729236,8	560,5
« ECMR5,5%.2016-2021 »	204 960	606 058	195,7	2103680,1	6250048,5	197,1
TOTAL	220 829	787 958	256,8	2221385,9	7082194,9	218,8

Source : DSX.

4.9.3. Marché hors cote

Le marché hors cote est dédié aux opérations de placement et de négociation des obligations du Trésor à coupon zéro (O.T.Z). Il est principalement dominé par les transactions sur les OTZ de la SONARA. Au cours de l'année 2018, la DSX a enregistré sur ce marché une baisse par rapport à 2017, avec 03 transactions portant sur un montant de 217,9 millions après 20 transactions passées en 2017, pour une valeur de 16,3 milliards.

4.10. Opérations sur titres publics

Au 31 décembre 2018, l'encours des titres publics est de 913,6 milliards en hausse de 20% par rapport à 217. Ils sont composés de 102 milliards pour le marché des adjudications, 361,2 milliards pour le marché de la syndication et 450,4 milliards pour l'eurobond 2015-2025.

Au 31 Août 2019, l'encours des titres publics s'établit à 1 204,9 milliards, dont 175 milliards pour le marché des adjudications, 579,5 milliards pour le marché de la syndication et 450,4 milliards pour l'eurobond 2015-2025. Il est détenu à hauteur de 88,7% par des résidents et 11,3% par des non-résidents.

Tableau 52 : Situation des titres publics au 31 août 2019 (en milliards)

	Encours au 31/12/2017 (a)	Encours au 31/12/2018 (b)	Emission à fin août 2019	Remboursements à fin août 2019	Encours 31/08/2019	Variation (b/a) en %
BTA	85	102	277	204	175	20,0
OTA	260	361,2	218,3		579,5	38,9
Eurobond	450,4	450,4	0		450,4	0,0
Total	795,4	913,6	495,3	204	1204,9	14,9

Source : MINFI

4.11. Stratégie de financement de l'économie

La stratégie de financement de l'Economie est assise sur deux axes prioritaires : (i) l'émission des titres publics, pour lisser la trésorerie de l'Etat (BTA) et pour financer les projets d'infrastructures de base et éventuellement accompagner les entreprises stratégiques en difficulté (OTA) et, (ii) le recours davantage aux emprunts concessionnels, et dans une moindre mesure, aux emprunts non concessionnels destinés au financement des projets porteurs de croissance et d'emplois, capables

de générer des ressources suffisantes pour couvrir le service de la dette y relative.

Elle est en revanche soumise à plusieurs exigences dont notamment : (i) la recherche du maintien de la viabilité de la dette publique dans le cadre du respect de la mise en œuvre de la stratégie d'endettement public et de la gestion de la dette publique et ; ii) le respect des critères de convergence de la CEMAC et du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI pour lequel la consolidation budgétaire est fondamentale.

S'agissant des emprunts intérieurs et dans le but de favoriser également le financement du secteur privé et, tout en sollicitant lui-même l'épargne nationale tant pour le financement de ses énormes besoins que pour le comblement de ses décalages de trésorerie, le Gouvernement s'est engagé à promouvoir le développement du marché financier. S'agissant des emprunts extérieurs et en cohérence tant avec les objectifs de viabilité tant globale qu'extérieure et tout en visant la réduction des SENDS, la stratégie de financement privilégiera les emprunts concessionnels, les emprunts non concessionnels étant exclusivement destinés aux projets à fort rendement économique et financier.

CHAPITRE 5 : SECTEUR EXTERIEUR

En 2018, les échanges avec l'extérieur ont été marqués par : (i) un ralentissement du commerce mondial (3% contre 4,6% en 2017), en liaison avec les tensions commerciales entre les Etats-Unis et ses partenaires notamment la Chine ; (ii) la remontée du prix du pétrole brut ; (iii) la persistance des crises sociopolitiques et sécuritaires ; (iv) le renforcement de l'application de la réglementation de changes ; (v) l'exécution satisfaisante du programme économique et financier avec le FMI.

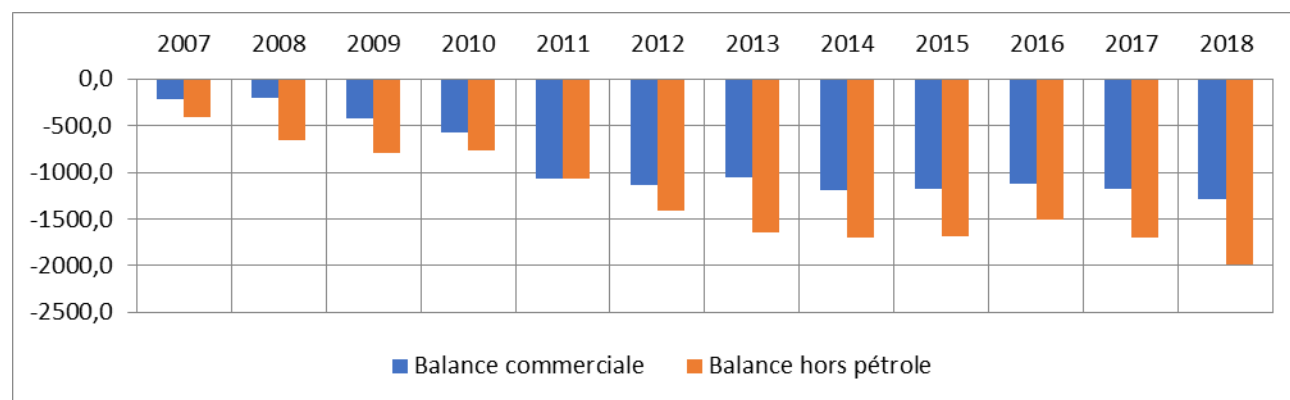
5.1. Commerce extérieur

En 2018, les échanges de biens entre le Cameroun et l'extérieur sont de 5 517,5 milliards, en hausse de 11,8% par rapport à 2017. Cette évolution résulte d'une augmentation de 12,2% des exportations et de 11,5% des importations. Au premier semestre 2019 et en glissement annuel, les échanges progressent de 21,8% pour se situer à 3 113,9 milliards.

5.1.1. Balance commerciale

En 2018, le déficit de la balance commerciale s'aggrave de 204,0 milliards pour s'établir à 1 293,1 milliards. Hors pétrole, le déficit est plus prononcé, et passe de 1 705,6 milliards en 2017 à 1 982,0 milliards. Cette évolution est imputable à l'augmentation des dépenses d'importations des carburants et lubrifiants de 221 milliards.

Graphique 12 : Balance commerciale sur la période 2007-2018 (en milliards)



Source : MINFI

Au premier semestre 2019 et en glissement annuel, le déficit s'aggrave de 69,5 milliards pour se situer à 765,6 milliards. Le taux de couverture des importations par les exportations s'améliore de 3,3 points pour se situer à 60,5%. Hors pétrole, le déficit commercial se creuse de 129,0 milliards et se chiffre à 1 040,0 milliards. Le taux de couverture passe de 37,0% à 39,5%.

Tableau 53 : Evolution du commerce extérieur (en milliards)

Libellés	2017	2018	Janv-Juin	Janv-Juin	Variations (%)	
	(1)	(2)	2018	2019	(2)/(1)	(b/a)
Exportations	1 881,9	2 112,3	929,5	1 173,5	12,2	26,3
Pétrole brut	744,5	862,3	386,9	494,6	15,8	27,6
hors pétrole	1 137,4	1 250,0	542,6	679,9	9,9	25,3
Importations	3 054,3	3 405,2	1 625,9	1 939,4	11,5	19,3
Pétrole brut	211,3	172,8	172,8	219,9	-18,2	27,3
hors pétrole	2 843,0	3 232,4	1 453,1	1 719,5	13,7	18,3
Balance commerciale	-1 172,3	-1 292,8	-696,4	-765,9		
Balance hors pétrole	-1 705,6	-1 982,0	-911,0	-1 040,0		

Libellés	2017	2018	Janv-Juin 2018	Janv-Juin 2019	Variations (%)	
	(1)	(2)	(a)	(b)	(2)/(1)	(b/a)
Taux de couverture (en %)	61,6	62,0	57,2	60,5		
Taux de couverture hors pétrole (en %)	40,0	38,7	37,3	39,5		

Source : MINFI

5.1.2. Evolution des échanges

En 2018, la valeur des échanges du Cameroun avec l'extérieur progresse de 581,3 milliards pour se situer à 5 517,5 milliards. Cette évolution est liée à une augmentation de 230,4 milliards en exportations et de 350,9 milliards en importations. Le poids des importations est de 61,7% du total des échanges de biens. Le pétrole brut en représente 18,8%.

5.1.2.1 Exportations

En 2018, les exportations se situent à 2 112,3 milliards, en hausse de 12,2% par rapport à 2017. Cette augmentation est attribuable aux premières exportations de gaz naturel liquéfié (+125,1 milliards), et à la hausse des ventes d'autres produits de base, notamment : les huiles brutes de pétrole (+117,8 milliards), le coton brut (+21,6 milliards), et les bois et ouvrages en bois (+13,8 milliards). Cette évolution a été amoindrie par la baisse des exportations de carburants et lubrifiants (-11 milliards), de caoutchouc brut (-9,3 milliards), d'aluminium brut (-7,7 milliards) et de cafés (-5,1 milliards). Hors pétrole, les exportations augmentent de 112,6 milliards pour se situer à 1 250,0 milliards.

Les ventes progressent avec la Chine (+295,5 milliards), l'Italie (+26,4 milliards), les Pays-Bas (+23,9 milliards), le Bangladesh (+23,7 milliards), l'Allemagne (+20,4 milliards), la Malaisie (+19,3 milliards) et le Tchad (+15,9 milliards). Elles diminuent avec la France (-51,5 milliards), l'Espagne (-46,6 milliards), la Belgique (-26,4 milliards), l'Inde (-13,7 milliards) et le Togo (-11,2 milliards).

Au premier semestre 2019, la valeur des exportations est de 1 173,5 milliards, en hausse de 244,0 milliards par rapport à la même période de 2018. Cette évolution est principalement attribuable aux ventes de gaz naturel liquéfié (+109,8 milliards), d'huiles brutes de pétrole (+106,6 milliards) et de cacao brut en fèves (+16,2 milliards). Hors pétrole, les exportations progressent de 137,3 milliards et s'établissent à 680,0 milliards.

Tableau 54 : Evolutions des exportations (Q : quantité en milliers de tonnes, V : valeur en milliards)

Périodes	2017		2018		Jan-Juin 2018		Jan-Juin 2019		Variations (en %)			
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Libellés	a		b		c		d		b/a		d/c	
Bananes (y compris plantains)	275,7	36,4	217,2	34,2	118,6	15,7	94,2	12,4	-21,2	-6,1	-20,6	-20,9
Café	24,1	23,9	19,0	18,9	9,8	10,0	7,8	6,4	-21,3	-21,2	-20,3	-35,8
<i>dont café robusta</i>	22,3	21,0	17,8	17,1	9,4	9,4	7,4	5,9	-20,2	-18,6	-20,8	-36,8
Cacao brut en fèves	221,7	234,1	218,8	233,4	95,7	91,8	89,3	108,0	-1,3	-0,3	-6,7	17,6
Pâte de cacao	23,4	41,1	26,7	40,7	13,7	20,0	14,3	22,7	13,8	-1,1	4,5	13,7
Beurre de cacao	15,0	26,5	17,8	27,5	8,6	12,7	10,0	16,5	19,0	3,7	16,4	29,2
Chocolats et autres prép. à base de cacao	3,7	7,4	3,5	7,0	1,8	3,6	1,8	3,4	-5,1	-6,0	-3,1	-5,7
Ciments	57,5	5,4	26,0	2,5	15,9	1,5	22,1	1,0	-54,8	-53,8	39,1	-37,8

Périodes	2017		2018		Jan-Juin 2018		Jan-Juin 2019		Variations (en %)			
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Libellés	a		b		c		d		b/a		d/c	
Huiles brutes de pétrole	3 488,0	744,5	2 904,3	862,3	1 493,2	386,9	1 877,7	493,6	-16,7	15,8	25,7	27,6
Carburants et lubrifiants	244,0	64,1	176,5	53,1	63,3	17,8	41,8	18,0	-27,7	-17,2	-33,9	0,6
Gaz naturel liquéfié			785,6	125,1	195,3	19,6	599,5	129,4	-	-	206,9	561,6
Savons de ménage en morceaux	58,6	30,2	52,9	26,4	28,8	14,6	24,3	12,6	-9,7	-12,6	-15,5	-13,7
Caoutchouc brut	42,4	39,3	41,6	30,0	18,7	14,0	14,0	9,5	-1,9	-23,7	-25,0	-32,4
*Bois et ouvrages en bois	1 508,0	293,2	1 718,2	307,0	912,8	159,4	803,9	145,1	13,9	4,7	-11,9	-9,0
Bois brut (grumes)	1,0	113,8	1,1	121,2	0,6	67,3	0,5	48,9	7,7	6,5	-18,9	-27,4
Bois sciés	0,6	151,7	0,7	157,8	0,4	77,2	0,4	81,9	15,8	4,0	6,0	6,1
Coton brut	101,9	95,3	113,6	117,0	66,8	70,6	76,3	77,1	11,5	22,7	14,2	9,2
Aluminium brut	77,6	75,4	62,6	67,7	26,4	25,5	26,1	30,2	-19,4	-10,2	-1,0	18,3
Total hors pétrole	3 019,2	1 137,5	3 825,2	1 250,0	1 710,6	542,5	1 974,4	680,0	26,7	9,9	15,4	25,3
Total général des exportations	6 507,3	1 881,9	6 729,5	2 112,3	3 203,8	929,5	3 852,1	1 173,5	3,4	12,2	20,2	26,3

Source : MINFI *Q en millions de m3 pour les bois et ouvrages en bois

Les principaux produits exportés en 2018 sont : les huiles brutes de pétrole (41% du total des exportations), les bois et ouvrages en bois (15%), le cacao brut en fèves (11,1%), le gaz naturel liquéfié (5,9%), le coton brut (5,5%), l'aluminium brut (3,2%), et la banane (1,6%).

Au premier semestre 2019, les huiles brutes de pétrole représentent 42,1% du total des exportations, suivies par les bois et ouvrages en bois (12,4%), le gaz naturel liquéfié (11,0%), le cacao brut en fèves (9,6%), le coton brut (6,6%), et l'aluminium brut (2,6%).

5.1.2.2 Importations

En 2018, les importations s'établissent à 3 405,2 milliards, en hausse de 350,9 milliards par rapport à 2017. Cette progression est attribuable à l'accroissement des achats des carburants et lubrifiants (+221,4 milliards), des poissons de mer congelés (+40,3 milliards), des machines et appareils électriques (+29,5 milliards), des machines et appareils mécaniques (+16,2 milliards), des ouvrages en fer, fonte et acier (+13,3 milliards) et de butane liquéfié (+13,3 milliards). Les baisses des achats de riz (-39,6 milliards), d'huiles brutes de pétrole (-38,4 milliards), de sucre et sucrerie (-14,5 milliards), de véhicules automobiles et tracteurs (-12,4 milliards) et de produits céramiques (-7,9 milliards) atténuent cette augmentation. Hors pétrole, les importations augmentent de 389,4 milliards pour se situer à 3 232,4 milliards.

Les principaux produits importés sont les hydrocarbures (22% du total des importations), les machines et appareils mécaniques (8%), les machines et appareils électriques (7%), les véhicules automobiles et tracteurs (6%), les produits pharmaceutiques (4%), les ouvrages en fonte, fer et acier (3%).

Par pays d'origine, les importations progressent avec la Chine (+110,8 milliards), les Pays-Bas (+94,8 milliards), le Nigeria (+42,3 milliards), la Corée du Sud (+40,5 milliards), la Grande Bretagne (+38,1 milliards), la Belgique (+ 32 milliards) et la Turquie (+24,8 milliards). A contrario, elles baissent avec l'Espagne (-38,4 milliards), le Togo (-37,8 milliards), la Thaïlande (-29,0 milliards), la Pologne (-17,9 milliards), la France (-13,2 milliards), l'Allemagne (-12,3 milliards), et le Tchad (-10,0 milliards).

Au premier semestre 2019 et en glissement annuel, les importations sont en hausse de 313,5 milliards et s'établissent à 1 939,4 milliards. Cette évolution est principalement imputable aux achats des carburants et lubrifiants (+219,2 milliards), des huiles brutes de pétrole (+47,6 milliards), et du riz (+30,8 milliards). Les importations hors pétrole progressent de 266,4 milliards pour se situer à 3 232,4 milliards. Les produits importés concernent essentiellement les hydrocarbures (31% du total des importations), les céréales (9% dont 4,2% du riz), les machines et appareils mécaniques ou électriques (15,1%), les véhicules automobiles, tracteurs (5,5%), les poissons de mer congelés (4,5%) et les produits pharmaceutiques (3,9%).

Tableau 55 : Evolution des importations (Q : en milliers de tonnes, V : en milliards)

Périodes	2017		2018		Jan-Juin 2018		Juin-Juin 2019		Variations (en %)			
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
	a		b		C		d		b/a		d/c	
Animaux et produits du règne animal	201,0	145,5	248,2	194,0	112,0	85,4	100,2	83,8	23,5	33,3	-10,6	-1,9
Poissons de mer congelés	181,7	114,3	225,3	154,6	99,8	64,5	89,6	65,0	24,0	35,3	-10,2	0,8
Produits du règne végétal	1616,0	345,7	1465,2	313,7	756,1	156,5	860,3	198,4	-9,3	-9,3	13,8	26,8
Céréales	1475,0	299,2	1332,3	267,4	681,3	132,9	787,0	170,3	-9,7	-10,6	15,5	28,2
Froment (blé) et méteil	681,8	103,7	745,7	115,9	385,6	57,9	383,6	67,7	9,4	11,7	-0,5	16,8
Riz	728,4	183,7	561,1	144,1	277,8	71,3	401,3	102,0	-23,0	-21,6	44,5	43,2
Produits alimentaires industriels	321,4	170,4	302,1	162,5	131,6	76,9	123,6	70,9	-6,0	-4,6	-6,0	-7,8
Sucres et sucreries	128,8	41,4	92	27	47,2	15,9	14,3	4,1	-29	-35	-70	-74
Produits minéraux	4010,2	615,1	4274,7	845,5	2222,4	406,8	3069,6	660,2	6,6	37,5	38,1	62,3
Carburants et lubrifiants	726,9	252,0	1026,0	473,4	298,3	127,9	812,1	347,1	41,1	87,9	172,2	171,4
Huiles brutes de pétrole	855,6	211,3	540,9	172,8	540,9	172,8	719,5	219,9	-36,8	-18,2	33,0	27,2
Clinkers	1870,9	80,9	1991,0	81,9	1026,9	41,9	1245,4	52,9	6,4	1,3	21,3	26,2
Produits des industries chimiques	518,9	365,2	606,9	426,0	341,7	225,5	344,2	213,4	17,0	16,6	0,7	-5,3
Produits pharmaceutiques	14,4	131,6	16,2	132,9	8,8	67,4	9,2	63,7	11,9	1,0	4,2	-5,5
Engrais	180,0	32,2	209,2	39,3	140,7	25,2	142,7	29,1	16,2	22,0	1,5	15,5
Matières plastiques et caoutchouc	127,4	138,8	137,1	149,2	67,4	71,6	69,5	73,0	7,6	7,5	3,1	2,0
Matières textiles et leurs ouvrages	117,5	85,4	121,1	95,6	59,2	44,2	56,9	49,0	3,1	11,9	-3,9	11,0
Friperie	76,5	40,6	76,2	42,7	37,4	20,1	34,2	18,7	-0,4	5,3	-8,6	-6,9
Ouvrages en pierre, ciment et verre	287,4	61,4	230,7	53,4	112,8	25,0	198,7	44,6	-19,7	-12,9	76,2	78,7
Produits céramiques	238,2	46,9	187,8	39,0	88,6	18,2	175,9	35,9	-21,1	-16,9	98,7	97,3
Métaux communs et leurs ouvrages	270,6	219,5	306,1	240,9	154,1	113,3	159,4	134,8	13,1	9,8	3,5	18,9
Fonte, fer et acier	193,3	97,2	206,3	109,2	106,2	55,4	105,0	53,1	6,7	12,3	-1,2	-4,3
Ouvrages en fonte, fer et acier	53,9	81,2	76,4	94,5	37,0	39,8	42,5	55,1	41,8	16,3	14,9	38,6
Aluminium et ouvrages en aluminium	9,7	17,5	10,3	15,6	4,6	7,0	5,6	17,4	6,6	-11,0	19,4	150,5
Machines et app. mécaniques ou électriques	118,4	489,7	125,9	515,8	58,8	225,5	55,7	202,6	6,3	5,3	-5,4	-10,1
Appareils pour la	1,8	60,5	4,0	60,5	1,2	25,5	1,7	21,5	117,6	0,1	34,8	-15,5

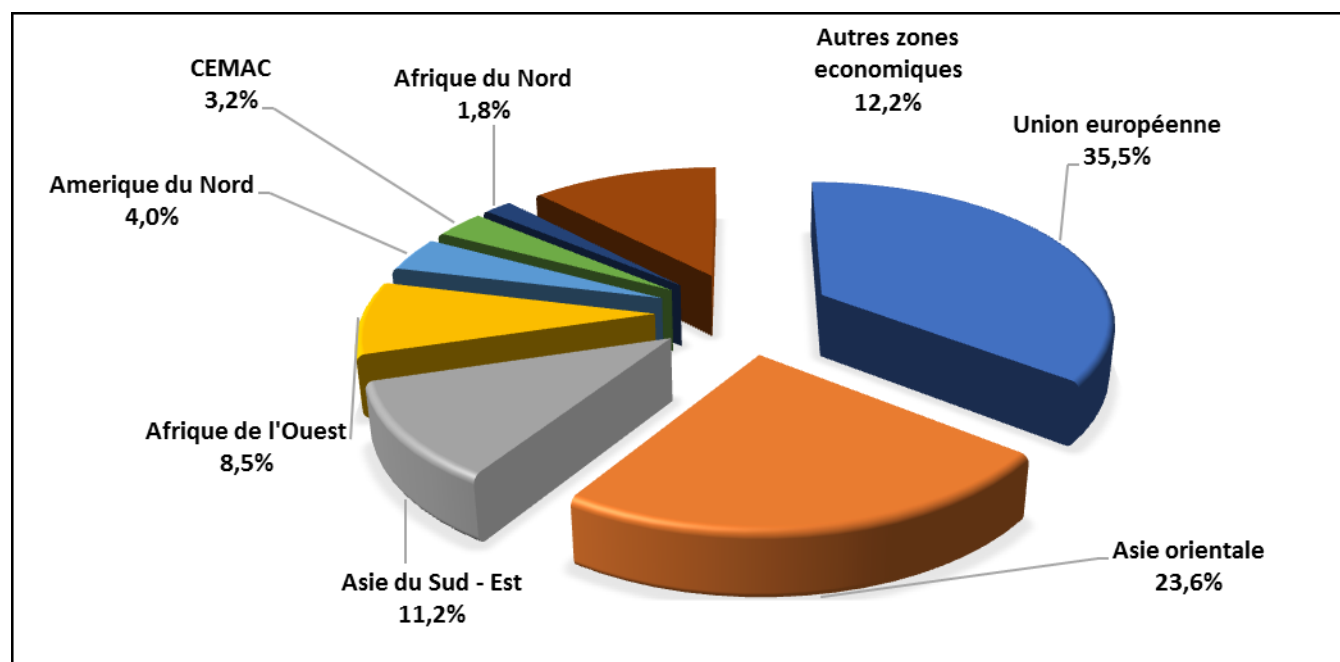
Périodes	2017		2018		Jan-Juin 2018		Juin-Juin 2019		Variations (en %)			
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
	a		b		C		d		b/a		d/c	
téléphonie												
Matériel de transport	156,5	220,5	120,6	212,6	63,9	109,0	56,8	110,6	-22,9	-3,6	-11,0	1,5
Véhicules automobiles et tracteurs	111,7	201,2	102,4	188,7	50,7	93,3	52,1	101,1	-8,3	-6,2	2,8	8,4
Marchandises et produits divers	38,9	37,9	57,1	45,5	17,5	17,0	20,2	21,9	46,9	19,9	15,6	29,2
Meubles et mobilier médical etc.	26,4	24,9	43,2	32,3	11,6	11,1	14,3	16,0	63,8	29,5	23,2	43,9
Total hors pétrole	7122,5	2843,0	7632,4	3232,3	3638,9	1453,1	4485,6	1719,5	7,2	13,7	23,3	18,3
Total général des importations	7978,2	3054,3	8173,2	3405,2	4179,7	1625,9	5205,0	1939,4	2,4	11,5	24,5	19,3

Source : MINFI *Q en millions de m³

5.1.3. Orientation géographique des échanges

En 2018 et par rapport à 2017, la valeur globale des échanges progresse principalement avec l'Asie orientale (+52,9%), l'Afrique Australe (+37,4%), le Moyen Orient (+30%), l'Amérique du Nord (+26,9%), l'Afrique du Nord (24,1%), l'Amérique du Sud (+11,2%) et l'Afrique de l'Ouest (+5,4%). Les échanges baissent avec l'Asie du sud-est (-3,1%). L'Union européenne reste le principal partenaire commercial du Cameroun, avec 35,5% du total des échanges. Elle est suivie par : l'Asie orientale (23,6%), l'Asie du sud-est (11,2%), l'Afrique de l'Ouest (8,5%), l'Amérique du Nord (4%), la CEMAC (3,5%) et l'Amérique du sud (2,3%).

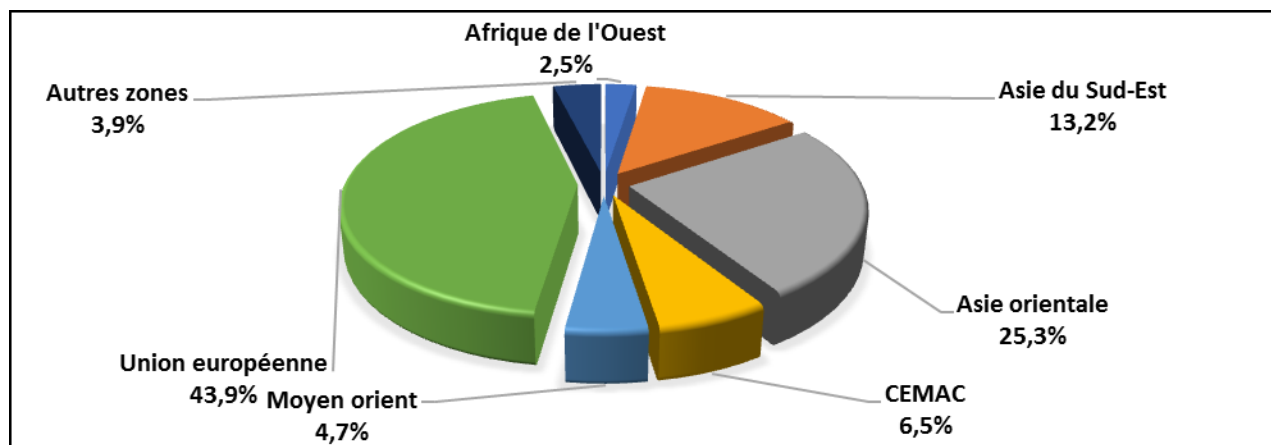
Graphique 13 : Répartition du total des échanges par zone géographique en 2018



Source : MINFI

En 2018, l'Union européenne reste la principale zone de destination des exportations. Les ventes vers cette zone représentent 43,9% du total, en baisse de 10,8 points par rapport à 2017. Elle est suivie par l'Asie orientale (25,3%) et l'Asie du Sud-Est (13,2%). La CEMAC représente 6,5%.

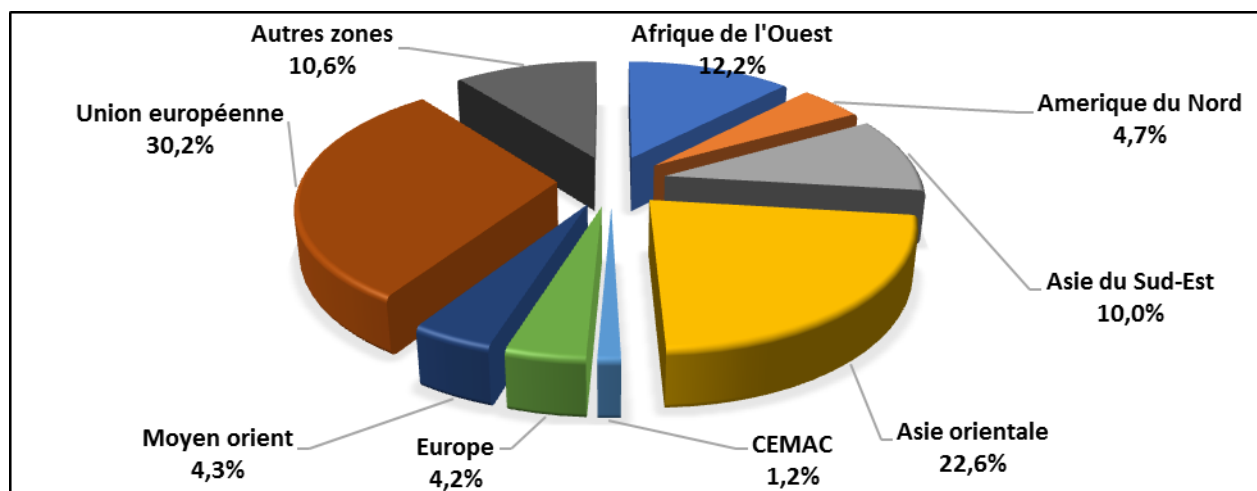
Graphique 14 : Répartition des exportations par zone géographique en 2018



Source : MINFI

En 2018, la part des achats en provenance de l'Union européenne reste stable autour de 30,2% des importations. L'Asie orientale vient en deuxième position avec 22,6% du total, suivie de l'Afrique de l'Ouest (12,2%) et l'Asie du Sud-Est (10,0%). Les importations en provenance de la CEMAC représentent 1,2% du total.

Graphique 15: Répartition des importations par zone géographique en 2018



Source : MINFI

5.1.3.1 Echanges par zones géographiques

Union européenne

En 2018, l'Union européenne demeure le premier fournisseur et le premier client du Cameroun. Le déficit commercial avec cette zone est de 100,6 milliards, contre un excédent de 99 milliards en 2017. Cette évolution résulte de la baisse des exportations (-107,0 milliards) conjuguée à la hausse des importations (+92,6 milliards).

Les principaux produits exportés vers l'Union européenne sont : les huiles brutes de pétrole (425,4 milliards), le cacao brut en fèves (173,5 milliards), l'aluminium brut (66,9 milliards), la banane fraîche (34 milliards), le beurre, graisse et huile de cacao (27,5 milliards), le café robusta (14,7 milliards) et le gaz naturel (12,7 milliards). Les principaux produits importés sont : les gazoles (89,1 milliards), les médicaments (45,4 milliards), la friperie (31,9 milliards), les véhicules (22,9 milliards) et, le lait et crème (15,5 milliards).

Asie orientale

En 2018, l'Asie orientale demeure le second partenaire du Cameroun. Elle est le deuxième fournisseur avec 22,6% du total des importations, et le deuxième client avec 25,3% des exportations.

Le déficit avec cette zone se réduit, passant de 390 milliards en 2017 à 235,2 milliards en 2018. Cette évolution résulte de la hausse plus importante des exportations (+303,1 milliards) que des importations (+148,1 milliards). La hausse des exportations est essentiellement attribuable à l'accroissement des ventes vers la Chine, notamment de bois sciés. Dans cette zone, les échanges avec la Chine représentent 98,1% des recettes d'exportations et 81,7% des dépenses d'importations.

Les exportations vers l'Asie orientale sont essentiellement constituées de bois sciés (289,8 milliards) et de feuilles de bois pour placages (60,6 milliards). Les pays de cette région fournissent des produits variés au Cameroun : les véhicules (40,8 milliards), les gazoles (33,5 milliards), les appareils de réception/émission/voix (30,6 milliards), les pneus neufs (21,4 milliards), les carreaux (20,9 milliards) et les tilapias (15,3 milliards).

Asie du Sud-Est

En 2018, l'Asie du sud-est reste le troisième partenaire du Cameroun (deuxième client et quatrième fournisseur). Le déficit du solde commercial se réduit de 22,8 milliards pour se situer à 62,4 milliards. Cette évolution résulte d'un accroissement des exportations de 5,6% et d'une baisse des importations de 2,3%.

Les principaux produits exportés vers cette zone sont : les bois bruts et sciés (69,9 milliards), les huiles brutes de pétrole (61,8 milliards), le cacao brut en fèves et la pâte de cacao (50,1 milliards), le gaz naturel liquéfié (49,2 milliards) et le coton brut (41,9 milliards). Les principaux produits importés sont : le riz (136,6 milliards), l'huile de palme brut (11,7 milliards) et les gazoles (11 milliards).

Afrique de l'Ouest

En 2018, l'Afrique de l'ouest conserve son rang de quatrième partenaire (cinquième client et troisième fournisseur), avec 2,5% des exportations et 12,2% des importations. Le déficit commercial avec la zone s'aggrave de 55,7 milliards par rapport à 2017, pour s'établir à 361,5 milliards. Le Nigeria reste le premier partenaire dans cette zone, avec 34,6% du total des exportations et 45,9% des importations.

Les principaux produits exportés vers l'Afrique de l'ouest sont : les bois sciés (11,1 milliards), les savons de ménage (9,9 milliards), les fiouls lourds (6,2 milliards) et les gazoles (3 milliards). Les importations en provenance de cette zone concernent le super (48 milliards), les gazoles (63,3 milliards) et les carburateurs (20,9 milliards).

Amérique du Nord

En 2018, l'Amérique du nord demeure le cinquième partenaire commercial (sixième client et cinquième fournisseur), avec 2,9% du total des exportations et 4,7% du total des importations. Le déficit commercial avec la zone se creuse de 26 milliards par rapport à 2017 pour s'établir à 100,0 milliards, en liaison avec le déficit de 73,4 milliards généré par les Etats-Unis.

Les exportations comprennent les pâtes de cacao (16,6 milliards), les huiles et produits de distillation de goudrons (11,1 milliards), les bois sciés (8,9 milliards), le caoutchouc naturel (7,8 milliards) et les fiouls lourds (7,6 milliards). Les principaux produits importés sont : le butane liquéfié (14,2 milliards), les articles de friperie (11,5 milliards) et les véhicules (1,6 milliard).

CEMAC

En 2018, la CEMAC occupe le sixième rang des partenaires commerciaux (quatrième client et onzième fournisseur), avec 6,5% du total des exportations et 1,2% du total des importations. L'excédent commercial se réduit de 2,7 milliards pour s'établir à 95,5 milliards. La balance commerciale est excédentaire avec tous les pays de la zone : le Tchad (+52 milliards), la RCA (+30,9 milliards), le Gabon (+20,4 milliards), la Guinée Equatoriale (9,9 milliards) et le Congo (+0,5 milliards).

Les principaux produits exportés vers la zone sont : les savons de ménage (16,0 milliards), les gazoles (9,9 milliards), les barres en fer/acier non allié (8,5 milliards) et le riz (5,1 milliards). Les principaux produits importés sont : l'huile brute de pétrole (13,8 milliards), les butanes liquéfiés (11,5 milliards) et l'huile de palme brute (4,3 milliards).

Tableau 56 : Evolution du commerce des biens par zone géoéconomique en 2018 (en milliards)

Libellés	Exportations		Importations		Balance commerciale
	Valeurs	Variations (en %)	Valeurs	Variations (en %)	Valeurs
Union européenne	927,8	-10,1	1 028,4	14,6	-100,6
Asie orientale	534,4	130,2	769,5	21,9	-235,1
Chine	524,1	129,2	628,7	21,4	-104,6
Asie du Sud-Est	277,8	5,6	340,2	-2,3	-62,4
Inde	116,4	-10,6	115,2	5,8	1,2
Malaisie	64,3	42,9	36,1	-7,2	28,2
Afrique de l'Ouest	52,6	-24,1	414,1	10,4	-361,5
Nigéria	18,2	-16,9	190,0	28,6	-171,8
Côte-d'Ivoire	4,1	20,6	46,9	93,8	-42,8
Amérique du Nord	61,0	40,6	161,0	18,4	-100,0
Etats-Unis d'Amérique	59,4	40,8	132,8	26,7	-73,4
CEMAC	137,1	4,5	41,6	26,1	95,5
Guinée équatoriale	25,6	-41,2	15,7	14,6	9,9
République du Congo	17,6	-14,1	17,1	26,7	0,5
Gabon	25,7	-18,7	5,3	82,8	20,4
RCA	30,9	22,1	0,0	-100,0	30,9
Tchad	55,5	40,2	3,5	29,6	52,0
Amérique du Sud	3,1	82,4	121,9	-13,5	-118,8
Afrique du Nord	3,4	-47,7	95,5	24,8	-92,1
Algérie	1,2	-73,9	3,1	29,2	1,2
<i>Afrique du Sud</i>	1,8	-47,1	53,5	35,4	-51,7

Source : MINFI

5.1.3.2 Commerce bilatéral

5.1.3.2.1 Principaux partenaires

En 2018, la Chine reste le premier partenaire commercial du Cameroun avec 21,0% du montant total des échanges, contre 15% en 2017. Elle est suivie par la France dont le poids des échanges diminue de 4,8 points, pour se situer à 5,2%. Les autres principaux partenaires sont : le Nigeria (3,5% des échanges), les Pays-Bas (3,0%), la Thaïlande (2,7%), les Etats-Unis (2,6%) et le Togo (2,1%).

5.1.3.2.2 Principaux clients

En 2018, la Chine est le premier client du Cameroun, suivie de l'Italie, des Pays-Bas, de la France et de l'Espagne. L'Espagne, l'Inde et la Belgique conservent leurs classements de 2017, respectivement 5^e, 6^e et 7^e client. La Malaisie fait son entrée parmi les dix premiers clients.

Tableau 57 : Principaux clients du Cameroun

Libellés	2017		2018	
	Parts dans les Exportations (%)	Rang	Parts dans les Exportations (%)	Rang
Chine	12,1	2	24,8	1
Italie	13,9	1	13,7	2
Pays-Bas	9,6	4	9,7	3
France	10,5	3	6,9	4
Espagne	9,0	5	5,9	5
Inde	6,9	6	5,5	6
Belgique	5,4	7	3,6	7
Bangladesh	2,5	10	3,3	8
Vietnam	3,1	9	3,1	9
Malaisie	2,4	11	3,0	10

Source : MINFI

5.1.3.2.3 Principaux fournisseurs

En 2018, la Chine et la France se maintiennent respectivement au premier et au deuxième rangs du classement des principaux fournisseurs. Elles sont suivies par le Nigéria (5,6% du total des importations), les Pays-Bas (+4,8%), la Thaïlande (4,2%), les Etats-Unis d'Amérique (3,9%), le Togo (3,4%), l'Inde (3,4%), la Belgique (3,1%) et l'Allemagne (3,0%). La Belgique et les Pays-Bas font leur entrée parmi les dix premiers fournisseurs.

Tableau 58 : Principaux fournisseurs du Cameroun

Libellés	2017		2018	
	Poids dans les Importations (%)	Rang	Poids dans les Importations (%)	Rang
Chine	17,2	1	18,5	1
France	9,8	2	8,3	2
Nigéria	4,9	5	5,6	3
Pays-Bas	2,3	13	4,8	4
Thaïlande	5,7	3	4,2	5
Etats-Unis d'Amérique	3,5	9	3,9	6
Togo	5,1	4	3,4	7
Inde	3,6	8	3,4	8
Belgique	2,5	11	3,1	9
Allemagne	3,8	7	3,0	10

Source : MINFI

5.2. Balance des paiements

En 2018, le déficit courant de la balance de paiements s'est creusé, mais il a été compensé par un afflux de financements extérieurs qui ont permis de dégager un solde global excédentaire de 155,4 milliards, après 216,2 milliards en 2017.

Tableau 59 : Balance des paiements globale de 2013 à 2019 (en milliards)

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
I- SOLDE COURANT	-557	-692	-694	-613	-541	-778	-678,8
1- Balance des biens	-97,5	-222	-220	-137	-117	-295	-152
2- Balance des services	-306	-310	-403	-351	-286	-324	-335
3- Balance des revenus primaires	-304	-338	-258	-331	-385	-411	-477
4- Balance des revenus secondaires	150,4	177	187,4	205,2	246,4	252,5	285,3

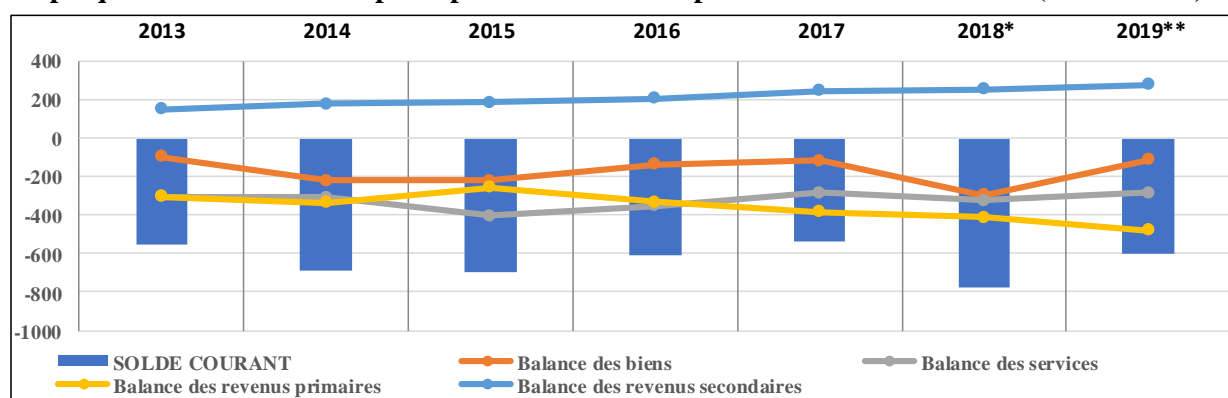
Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	586,2	764	1226	-203	776,8	947,5	1082
1- Secteur privé non bancaire	239,1	333	363	-571	256,2	-81,1	119,8
Investissements Directs Etrangers (IDE)	348,2	364	377,5	416,5	459,1	364,6	299,2
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. dérivés	2,5	-0,2	-25,9	-45,1	14,2	5	5,049
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-112	-30,7	11,4	-942	-217	-451	-184
2- Administration publique	510,8	519	904	438,2	850,8	975,8	878,3
Dons projets (y compris C2D)	46,3	45,3	58,2	58,2	65,6	85,9	100
Tirages nets sur emprunt obligataire	-10,5	-10,5	442,4	40	0	-14,4	-14,4
Tirages nets (hors obligations du trésor)	474,9	484	403,4	340	785,2	904,3	792,7
3- Banques Créatives de monnaie	-164	-88,5	-40,6	-70,4	-330	52,8	83,8
III- ERREURS ET OMISSIONS	-72,9	-42,5	-49,5	-8,2	-19,8	-14,7	4,001
IV- SOLDE GLOBAL	-43,9	28,9	483	-825	216,2	155,4	430,6
V- FINANCEMENT DU SOLDE	43,9	-28,9	-483	824,5	-216	-155	-430,6

Source : MINFI *Estimations.

5.2.1 Balance des transactions courantes

Le déficit courant s'est détérioré pour se situer à 777,6 milliards (3,6% du PIB), contre 540,8 milliards (2,7% du PIB) en 2017. Cette aggravation est générée par les balances des biens, des services et des revenus primaires. L'excédent des revenus secondaires se poursuit. En 2019, le déficit courant pourrait se réduire de 98,8 milliards, pour s'établir à 678,8 milliards.

Graphique 16 : Evolution des principaux soldes du compte courant de 2013 à 2019 (en milliards)



Source : MINFI *Estimations

5.2.1.1. Balance des biens

Le déficit des biens se creuse à 295 milliards, après 117 milliards en 2017. Cette évolution résulte d'une augmentation des dépenses d'importations (+388,2 milliards), plus élevée que l'augmentation des recettes d'exportations (+210,3 milliards). Les statistiques douanières affichent une hausse des exportations de 12,2%, pour se situer à 2 112,3 milliards, sous l'effet de l'accroissement des recettes dans le secteur des hydrocarbures. Les recettes pétrolières augmentent de 15,8%, du fait de la bonne tenue des cours mondiaux. Le gaz naturel, nouveau produit d'exportation, génère des recettes de 125 milliards. Les importations augmentent de 11,5% et se situent à 3 405,2 milliards. Cette évolution est imputable à l'accroissement des achats de carburants et lubrifiants (+88,8%), de poissons de mer congelés (+35%), de produits des industries chimiques (+17%), de métaux communs et leurs ouvrages (+10%).

5.2.1.2. Balance des services

Le déficit des échanges de services se creuse pour se situer à 324,3 milliards, après 285,7 milliards en 2017. Cette évolution est générée par l'aggravation du déficit des postes « transports », « autres services » et « assurances ». Le déficit du poste « voyages » se réduit.

Tableau 60 : Balance des services (en milliards)

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018	Variations (en milliards)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(e-d)
Solde des services	-310	-403	-351	-285,7	-324,3	-38,6
Transports	-214	-261	-204	-144,6	-179,9	-35,3
Dont Passagers	-82,3	-87,4	-117,9	-110,7	-97,7	13,0
Fret	-164,9	-208,4	-132,8	-98,3	-137,9	-39,6
Autres transports	35,5	34,8	47,0	64,3	55,7	-8,6
Voyages	-17	-70	-65,7	-65	-56,8	8,3
A titre professionnel	-31,3	-18,7	-48	-43,6	-41,9	1,7
A titre personnel	14,3	-51,2	-17,7	-21,4	-14,8	6,6
Assurances	-34	-42,2	-47,8	-38,9	-42,4	-3,5
dont: Assurance du fret	-37,1	-33,0	-35,9	-29,2	-34,0	-4,8
Assurance vie	2,6	1,0	-2,6	-2,6	-3,2	-0,6
Autres assurances	20,9	13,2	11,8	15,0	16,1	1,1
Autres services	-45,5	-29,8	-33,4	-37,2	-45,2	-8,0
Services de communications	34,6	37,8	36,4	33,1	47,8	14,7
Autres services aux entreprises	-136,9	-126,4	-129,8	-146,5	-160,9	-14,4
dont : Assistance technique	-83,4	-45,3	-43	-67	-79,7	-12,7
Services de construction	-28,5	-54,5	-54,9	-53,0	-62,1	-9,1
Services privés n.c.a.*	48,0	48,4	45,2	51,4	53,2	1,8
Services fournis ou reçus par les APU	8,8	10,5	14,8	24,8	26,6	1,8

Source : MINFI

* non classés ailleurs.

5.2.1.2.1 Transports

Le déficit des transports s'aggrave à 179,9 milliards, après 144,6 milliards en 2017. Cette dégradation est principalement imputable au creusement du déficit du fret, qui s'amplifie de 39,6 milliards, en liaison avec la hausse des importations de biens. L'excédent du poste « autres transports » se réduit de 8,6 milliards, pour se situer à 55,7 milliards.

Les recettes de transport de passagers, de fret et de différentes prestations de services fournies aux compagnies étrangères augmentent de 30,6 milliards, pour se situer à 371,8 milliards. Les dépenses effectuées auprès des compagnies étrangères se chiffrent à 551,8 milliards, en augmentation de 65,9 milliards.

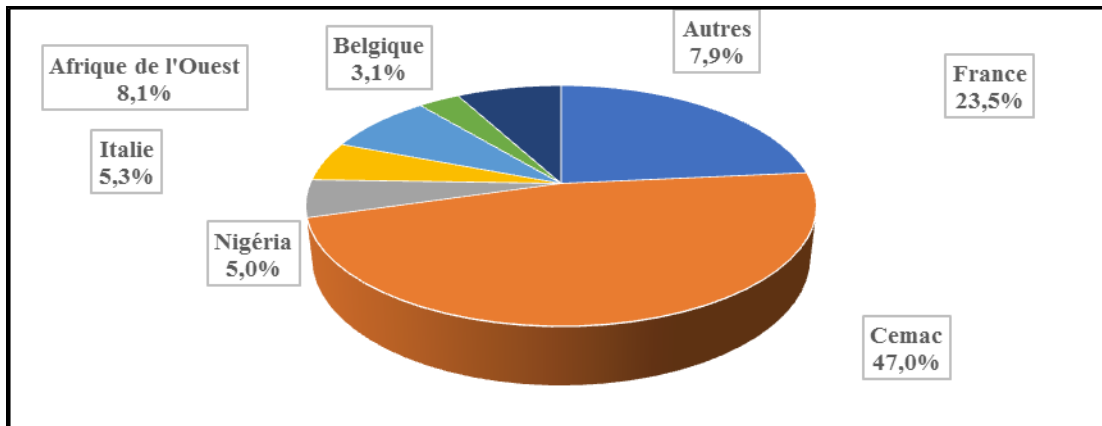
5.2.1.2.2 Voyages

Les voyages enregistrent un déficit de 56,8 milliards, en diminution de 8,3 milliards par rapport à 2017. Il est généré par les « voyages à titre professionnel » (-41,9 milliards) et les « voyages à titre personnel » (-14,8 milliards). Les recettes de voyages progressent de 5,9% pour atteindre 324,5 milliards. Les dépenses se chiffrent à 381,3 milliards.

En 2018, la CEMAC est le premier client du Cameroun en matière de voyages touristiques, pour lesquels elle fournit 47% des recettes. Elle est suivie par la France (23,5%), l'Afrique de l'Ouest

(8,1%) et l'Italie (5,3%). Dans la CEMAC, le Gabon est le premier client, avec 43,4% des recettes issues de la CEMAC ; suivi du Congo (24,1%), du Tchad (14,8%) et de la République Centrafricaine (12,4%).

Graphique 17 : Répartition des recettes de voyages par zone de provenance en 2018



Source : MINFI

5.2.1.2.1 Assurances

Les assurances sont déficitaires de 42,4 milliards, en aggravation de 3,6 milliards par rapport à 2017. Ce déficit est essentiellement généré par l'«assurance du fret». Le déficit du poste « assurance-vie » se creuse à 3,2 milliards et l'excédent du poste « autres assurances » s'améliore de 1,1 milliard, pour s'établir à 16,1 milliards.

5.2.1.2.2 Autres services

Le poste « autres services » comprend les services de communications, les autres services aux entreprises, les services privés non classés ailleurs et les services fournis ou reçus par les administrations publiques. Son déficit s'aggrave pour se situer à 45,2 milliards, après 37,2 milliards en 2017. Cette évolution est principalement induite par l'aggravation du déficit des « autres services aux entreprises », dominés par l'« assistance technique » et les « services de construction ».

5.2.1.2.3 Balance des revenus primaires

Les revenus primaires comprennent la rémunération des salariés, les revenus des investissements et les autres revenus primaires (impôts sur la production et les importations, subventions, loyers...).

En 2018, le déficit de la balance des revenus primaires est de 410,8 milliards, après 384,5 milliards en 2017. Cette évolution est imputable à la hausse des bénéfices versés par les filiales locales des entreprises étrangères et des intérêts versés au titre du paiement de la dette publique extérieure. Les dépenses se chiffrent à 524,2 milliards, en augmentation de 28 milliards ; tandis que les recettes passent de 111,6 milliards à 113,4 milliards.

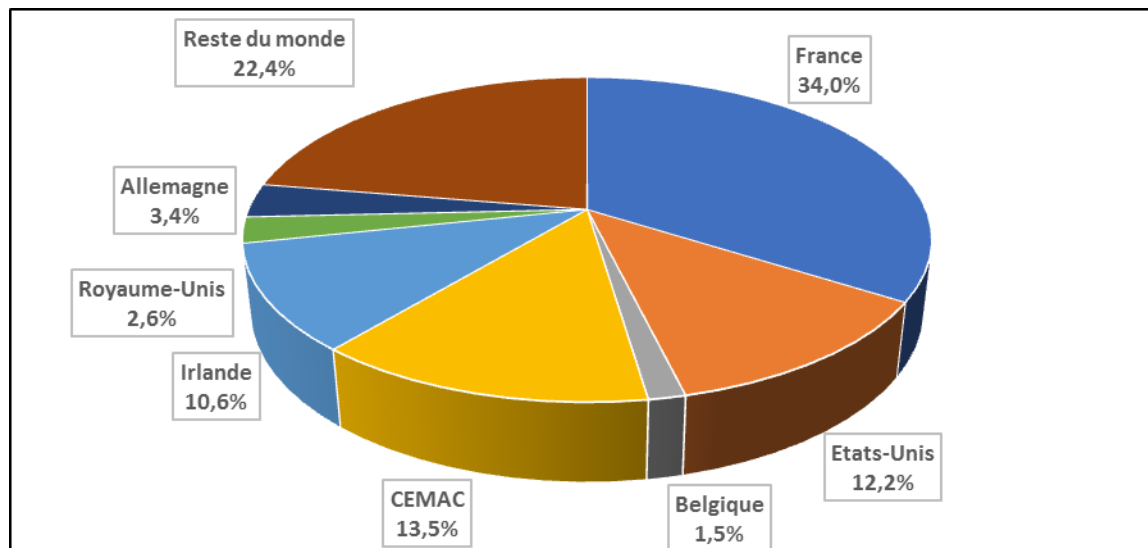
5.2.1.3 Balance des revenus secondaires

Les revenus secondaires sont constitués essentiellement des transferts courants. L'excédent de la balance des revenus secondaires passe à 252,5 milliards, après 246,4 milliards en 2017. Cette évolution est attribuable à l'augmentation des transferts de la diaspora, ainsi que des transferts reçus des administrations publiques étrangères.

Les transferts reçus de la diaspora s'élèvent à 344,1 milliards, après 335,8 milliards en 2017. Ils proviennent principalement de la France, avec 34% du total, suivie de la CEMAC (13,5%), des Etats-Unis (12,2%) et de l'Irlande (10,6%). Les transferts reçus de la CEMAC proviennent

principalement de la République Centrafricaine (27,1%), de la Guinée Equatoriale (26,9%) et du Gabon (25,8%).

Graphique 18 : Répartition des transferts de migrants par zone de provenance en 2018



Source : MINFI

5.2.2 Financements extérieurs

En 2018, les financements extérieurs augmentent de 170,7 milliards pour se situer à 947,5 milliards. Cette amélioration provient : (i) de l'accroissement des emprunts du secteur public pour le financement des projets d'investissements ; (ii) des appuis budgétaires obtenus dans le cadre du programme économique et financier ; (iii) de l'accroissement du rapatriement des avoirs extérieurs du secteur bancaire.

5.2.2.1 Financements extérieurs du secteur privé non bancaire

Les financements extérieurs du secteur privé non bancaire se soldent par des sorties nettes de 37,8 milliards, contre des entrées nettes de 256,2 milliards en 2017. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des avoirs extérieurs de 233,7 milliards et de la réduction des flux d'investissements directs étrangers de 94,5 milliards. Les investissements de portefeuille enregistrent des entrées nettes de 5 milliards, après 14,2 milliards en 2017.

Encadré 6 : Etude sur le financement extérieur du secteur privé au Cameroun

L'étude réalisée en 2018 par le Ministère des Finances sur le financement extérieur des entreprises montre qu'au cours des cinq dernières années, une entreprise sur trois a eu recours aux financements extérieurs. Ces financements sont constitués des emprunts effectués, auprès des entreprises du groupe, des banques et institutions financières internationales ou des fournisseurs étrangers.

Par secteur d'activités, les secteurs dont les entreprises ont le plus bénéficié des emprunts extérieurs sont : « électricité, gaz et eau » (100% des entreprises du secteur) ; « télécommunications » (50%) ; « commerce et autres services » (44,4%) ; « activités extractives » (40%) ; « agriculture, chasse, sylviculture et élevage » (37,5%) ; « transport, entreposage, communication » (33,3%) ; « activités financières » (28,6%). Dans l'ensemble, les fonds mobilisés pour le financement des investissements provenaient : (i) des banques locales (36,2%) ; (ii) des fonds propres (35,6%) ; (iii) de la maison mère ou des entreprises du groupe (19,8%) ; (iv) des banques étrangères (8,4%).

Par ailleurs, 51,6% des entreprises éprouvent des difficultés à financer leurs investissements futurs auprès des sources de financements locales ou étrangères. En outre, 75% de l'ensemble des

entreprises éprouvent ces difficultés de financement auprès des banques locales, et 20% auprès des banques étrangères. Par contre, plus de la moitié des entreprises interrogées n'éprouvent aucune difficulté à se financer auprès de leur maison mère (53,8%), de leurs associés locaux (58,3%) ou de leurs associés étrangers (54,2%).

5.2.2.2 Financements extérieurs du secteur public

En 2018, les financements extérieurs du secteur public enregistrent des entrées nettes de 975,8 milliards, en hausse de 125 milliards par rapport à 2017. Cet accroissement s'explique par les appuis budgétaires obtenus dans le cadre du programme économique et financier conclu avec le FMI. Les financements extérieurs nets du secteur public sont constitués des dons projets (85,9 milliards), des tirages nets (14 milliards) et des emprunts ordinaires (904,3 milliards).

5.2.2.3 Financements extérieurs du secteur bancaire

Les financements extérieurs du secteur bancaire enregistrent des entrées nettes de 52,8 milliards, contre des sorties nettes de 330,2 milliards en 2017. Ces évolutions correspondent à une baisse des avoirs extérieurs nets des banques commerciales relativement aux : (i) créances sur les banques et institutions financières étrangères et autres entités non-résidentes ; (ii) titres de participations et de placements ; (iii) dépôts de la clientèle non-résidente.

5.2.3 Balances des paiements sectorielles

5.2.3.1 Agriculture

En 2018, l'excédent du solde global de l'agriculture se réduit de 49,3 milliards par rapport à 2017 et s'établit à 581,2 milliards, en lien avec la dégradation du solde courant et du solde des financements extérieurs. Le solde courant est excédentaire de 633,1 milliards, après 639,3 milliards en 2017. Cette évolution est essentiellement imputable au poste des « services ». Le déficit des services s'aggrave de 14 milliards pour se situer à 103,1 milliards. L'excédent des biens s'améliore de 11,1 milliards et se situe à 736,4 milliards. Les « revenus primaires » sont déficitaires d'un milliard, alors que les « revenus secondaires » sont excédentaires de 700 millions. Les financements extérieurs se soldent par des sorties nettes de 52 milliards.

5.2.3.2 Exploitation forestière

En 2018, le solde global est excédentaire de 262,8 milliards, après 291,4 milliards en 2017. L'excédent du solde courant s'améliore de 8,5 milliards et se situe à 276 milliards. Cette évolution est imputable à la balance des biens, dont l'excédent s'améliore de 5,3% pour se situer à 280,3 milliards, en lien avec l'accroissement des recettes d'exportation de bois bruts et bois sciés. Le déficit des « services » se situe à 3,9 milliards, en aggravation de 100 millions par rapport à l'année précédente. Ce déficit demeure essentiellement généré par les dépenses de fret à l'importation, qui s'élèvent à 3 milliards. Le poste « revenus primaires » est déficitaire de 200 millions. Les financements extérieurs se soldent par des sorties nettes de 13,2 milliards, contre des entrées nettes de 24 milliards en 2017.

5.2.3.3 Exploitation pétrolière

L'excédent global s'améliore de 89,6 milliards pour se situer à 612,4 milliards en 2018. Cette amélioration est attribuable à la remontée des cours du baril et au démarrage des exportations de gaz. Le solde courant est excédentaire de 697,9 milliards, après 621,9 milliards enregistrés en 2017. Cet excédent est généré par les transactions sur « biens » (805,8 milliards) et « revenus secondaires » (16,5 milliards). Le déficit des revenus primaires s'aggrave de 32 milliards et se situe à 111 milliards, en lien avec les dividendes versés à l'extérieur. Le déficit des financements extérieurs se réduit de 13,6 milliards et s'établit à 85,5 milliards, du fait d'un meilleur rapatriement des recettes d'exportation et d'une augmentation des flux d'investissements directs étrangers.

5.2.3.4 Industrie

Le déficit du solde global se creuse de 245,6 milliards et s'établit à 1 513,9 milliards en 2018. Cette évolution est induite par l'aggravation du déficit du compte courant de 250,9 milliards, pour se situer à 1 605,9 milliards. Le déficit des biens s'accroît de 127 milliards et se situe à 1 264 milliards, du fait essentiellement d'une baisse des exportations des produits industriels, notamment dans l'agro-industrie. Les services sont déficitaires de 232 milliards. Les financements extérieurs nets augmentent de 5,3 milliards et s'établissent à 92 milliards.

Tableau 61 : Balances des paiements sectorielles (en milliards)

LIBELLES	AGRICULTURE		FORET		PETROLIER		INDUSTRIE	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
I-SOLDE COURANT	639,3	633,1	267,5	276,0	621,9	697,9	-1355,0	-1605,9
1- Balance des biens	725,3	736,4	266,1	280,3	709,8	805,8	-1137,1	-1263,9
2- Balance des services	-89,1	-103,1	-3,8	-3,9	-14	-14	-229,7	-231,9
3- Balance des revenus primaires	-1,2	-1,0	5,2	-0,2	-79	-111	5,2	-106,9
4- Balance des revenus secondaires	4,2	0,7	0,0	-0,2	5,2	16,5	6,7	-3,0
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	-8,8	-52,0	24,0	-13,2	-99,1	-85,5	86,7	92,0
1-Secteur privé non bancaire	-8,8	-52,0	24,0	-13,2	-99,1	-85,5	86,7	92,0
Investissements Directs Etrangers (IDE)	-11,4	0,0	-16,1	0,2	90,4	100,4	73,8	89,3
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	2,6	-52,0	40,1	-13,4	-189,5	-185,9	12,9	2,7
2-Banques créatrices de monnaie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
III-SOLDE GLOBAL	630,5	581,2	291,4	262,8	522,8	612,4	-1268,3	-1513,9

Source : MINFI

5.2.3.5 Commerce, restaurants et hôtels

En 2018, le déficit du solde courant se creuse de 326,6 milliards et se situe à 1 007,6 milliards. Cette dégradation du déficit est principalement imputable à la balance des biens, en lien avec l'accroissement des importations de biens de consommation finale. Les balances des services et des revenus primaires sont déficitaires de 28 milliards et de 11,2 milliards, respectivement. Dans l'ensemble, les transactions dégagent un solde global déficitaire de 917,1 milliards après 621,8 milliards.

5.2.3.6 Transports

L'excédent courant se chiffre à 174,8 milliards, en amélioration de 19 milliards par rapport à 2017. Cette évolution est essentiellement générée par les services, dont l'excédent passe de 223,6 milliards en 2017 à 239 milliards en 2018. Les soldes des biens et des revenus primaires enregistrent des déficits respectifs de 23,1 milliards et 38,6 milliards. Les revenus secondaires sont déficitaires de 2,6 milliards, après un excédent de 1,1 milliard un an plutôt. Les financements extérieurs s'élèvent à 16,2 milliards et sont constitués de flux d'IDE de 17,4 milliards et de tirages nets de 1,3 milliard. L'ensemble des transactions du secteur des transports aboutit à un solde global excédentaire de 190,9 milliards, en hausse de 35,1 milliards par rapport à 2017.

5.2.3.7 Télécommunications

Le déficit du compte courant s'aggrave de 23,1 milliards par rapport à 2017, pour se situer à 92,2 milliards. Cette évolution est principalement imputable à la balance des biens, dont le déficit se creuse de 18,9 milliards. Les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 17,5 milliards, constituées essentiellement de flux d'investissements directs étrangers. L'aggravation du

déficit courant et la quasi-stabilité des financements extérieurs aboutissent à un solde global déficitaire de 74,7 milliards, en aggravation de 23,6 milliards par rapport à 2017.

5.2.3.8 Activités financières

En 2018, le déficit du solde courant du secteur financier se réduit de 12,4 milliards pour se situer à 19 milliards. Cette amélioration résulte principalement des services (+8,8 milliards), des revenus primaires (+6,3 milliards) et des revenus secondaires (+3,1 milliards).

Le secteur financier affiche un solde global excédentaire de 71,2 milliards, contre un déficit de 328,3 milliards en 2017. Cette évolution résulte principalement de l'amélioration du rapatriement des avoirs extérieurs des banques, consécutivement aux mesures prises par la BEAC dans le cadre de la réglementation de change.

Tableau 62 : Balances des paiements sectorielles (en milliards)

LIBELLES	COMMERCE		TRANSPORTS		TELECOM		FINANCIER	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
I-SOLDE COURANT	-681,0	-1007,6	155,7	174,8	-69,1	-92,2	-31,4	-19,0
1- Balance des biens	-587,4	-875,4	-34,1	-23,1	-105,8	-124,7	-16,6	-22,4
2- Balance des services	-109,3	-137,3	223,6	239,0	34,2	34,7	40,1	48,9
3- Balance des revenus primaires	-8,8	-20,0	-34,9	-38,6	1,9	-1,2	-58,2	-51,9
4- Balance des revenus secondaires	24,5	25,1	1,1	-2,6	0,6	-1,1	3,3	6,4
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	59,2	90,5	0,1	16,2	18,0	17,5	-296,9	90,2
1-Secteur privé non bancaire	59,2	90,5	0,1	16,2	18,0	17,5	63,3	37,4
Investissements Directs Etrangers (IDE)	57,5	84,1	2,3	17,4	18,0	18,0	58,0	37,5
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	1,7	6,4	-2,2	-1,3	0,0	-0,5	5,3	-5,2
2-Banques créatrices de monnaie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-360,2	52,8
III-SOLDE GLOBAL	-621,8	-917,1	155,8	190,9	-51,2	-74,7	-328,3	71,2

Source : MINFI

5.2.4 Balances des paiements bilatérales

En 2018, le solde global est déficitaire avec le Nigeria (-279,7 milliards), la Chine (-120,5 milliards), et les Etats-Unis (-48,1 milliards). Par contre, il est excédentaire avec la CEMAC (+771,4 milliards), la France (+79 milliards) et l'Union européenne (+334,1 milliards).

5.2.4.1. Nigeria

Le déficit du solde global avec le Nigeria se creuse, passant à 279,7 milliards, après 142 milliards en 2017. Cette évolution provient de la dégradation du déficit du compte courant de 99,3 milliards, en liaison avec les balances des biens, des services et des revenus primaires. L'aggravation de 41,5 milliards du déficit des biens s'explique par l'augmentation des dépenses d'importation de pétrole brut. Le déficit des « services » s'aggrave à 99,2 milliards, en lien avec l'augmentation des dépenses de fret. Les financements extérieurs se soldent par des sorties nettes de 34,1 milliards, après des entrées nettes de 4,3 milliards en 2017.

5.2.4.2 Chine

Le solde global avec la Chine est déficitaire de 120,5 milliards, en aggravation de 70,1 milliards par rapport à 2017. L'aggravation du déficit global se justifie par la baisse des financements en provenance de la Chine. Le déficit du compte courant se réduit de 146,3 milliards pour se situer à 210,6 milliards, en lien avec l'augmentation des exportations de bois sciés. L'excédent des

financements extérieurs se réduit de 216,3 milliards, pour se situer à 90,1 milliards. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des tirages nets de l'administration publique de 171,2 milliards.

5.2.4.3 Etats-Unis

Le solde global de la balance bilatérale avec les Etats-Unis est déficitaire de 48,1 milliards, en aggravation de 25,7 milliards par rapport à 2017. Le solde du compte courant est déficitaire de 63,2 milliards, après 59,1 milliards en 2017, consécutivement à la dégradation des soldes des balances des biens et des services. Les financements extérieurs nets, constitués essentiellement des investissements directs étrangers, baissent de 21,6 milliards pour se situer à 15,1 milliards. Les tirages nets du secteur privé sont déficitaires de 8,8 milliards.

Tableau 63 : Balance des paiements avec le Nigéria, la Chine et les Etats-Unis (en milliards)

LIBELLES	NIGERIA		CHINE		USA	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
ANNEES						
I-SOLDE COURANT	-146,3	-245,6	-356,8	-210,6	-59,1	-63,2
1- Balance des Biens	-78,9	-120,3	-189,0	-3,3	-49	-62
2- Balance des Services	-68,9	-99,2	-81	-99,1	16,3	10,0
3- Balance des Revenus Primaires	0,5	-26,1	-84	-99,5	-64,6	-53,4
4- Balance des Revenus Secondaires	0,9	0,0	-3,1	-8,7	38,0	42,4
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	4,3	-34,1	306,4	90,1	36,7	15,1
1-Secteur privé non bancaire	4,3	-34,0	54,8	12,3	36,7	15,3
Investissements Directs Etrangers (IDE)	2,6	-32,0	47,0	24,2	36,3	24,2
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	1,7	-2,0	7,8	-11,9	0,4	-8,8
2- Administration publique	0,0	0,0	251,6	80,4	0,0	0,0
Dons projets (y compris C2D)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets sur emprunt obligataire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	0,0	0,0	251,6	80,4	0,0	0,0
3-Banques Créatrices de monnaie	0,0	-0,1	0,0	-2,6	0,0	-0,3
III-SOLDE GLOBAL DE LA BALANCE	-142,0	-279,7	-50,4	-120,5	-22,4	-48,1

Source : MINFI

5.2.4.4 France

Le solde global avec la France est excédentaire de 79 milliards, en baisse de 195,2 milliards par rapport à 2017. Cette évolution est imputable par l'aggravation du déficit du compte courant, du fait notamment de l'augmentation des revenus des investissements versés à l'étranger à hauteur de 158,4 milliards. Le déficit du compte courant s'aggrave à 194,1 milliards, après 26,4 milliards en 2017. Ce déficit est imputable aux balances des « biens » (-94,3 milliards), des « services » (-6,2 milliards) et des « revenus primaires » (-203,5 milliards). Le solde des « revenus secondaires » est excédentaire de 109,9 milliards. Les financements dégagent des entrées nettes de 273,1 milliards, générées par les investissements directs étrangers (193,9 milliards) et des tirages nets du secteur public (109,7 milliards).

5.2.4.5 CEMAC

L'excédent du solde global se chiffre à 771,4 milliards, en amélioration de 41,9 milliards par rapport à 2017. Le compte courant est excédentaire de 745,8 milliards, après 715,7 milliards un an plus tôt. L'excédent des biens se situe à 453,9 milliards. La balance des services est excédentaire de 260 milliards, et celle des revenus primaires est déficitaire de 9,7 milliards. La balance des revenus secondaires demeure excédentaire de 41,6 milliards, en hausse de 4,2 milliards. Les financements se soldent par des entrées nettes de 25,5 milliards.

5.2.4.6 Union européenne

Le solde global avec l'Union européenne est excédentaire de 334,1 milliards, en baisse de 182,3 milliards, du fait principalement de la dégradation du solde courant. Cette dégradation provient, entre autres, de la réduction de l'excédent de la balance des biens de 173 milliards et de l'aggravation du déficit de la balance des revenus primaires de 181,6 milliards. Les financements extérieurs se soldent par des entrées nettes de 378,1 milliards, essentiellement constitués des entrées nettes du secteur privé non bancaire (46,7 milliards), des appuis budgétaires (321,8 milliards). Les tirages nets du secteur privé sont négatifs de 158,8 milliards.

Tableau 64 : Balance des paiements avec la France, la CEMAC et l'Union Européenne (en milliards)

LIBELLES	FRANCE		CEMAC		UE	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
I-SOLDE COURANT	-26,4	-194,1	715,7	745,8	167,6	-44,0
1- Balance des Biens	-53,7	-94,3	453,3	453,9	201,8	28,8
2- Balance des Services	-41,1	-6,2	261,0	260,0	-127,7	-38,2
3- Balance des Revenus Primaires	-45,1	-203,5	-36,0	-9,7	-38,8	-220,4
4- Balance des Revenus Secondaires	113,5	109,9	37,4	41,6	132,3	185,8
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	300,6	273,1	13,8	25,5	348,8	378,1
1-Secteur privé non bancaire	160,1	66,1	13,8	12,0	208,4	46,7
Investissements Directs Etrangers (IDE)	132,8	193,9	-1,6	3,0	150,3	205,6
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	4,8	0,0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	27,3	-127,7	15,4	4,2	58,1	-158,8
2- Administration publique	140,4	195,6	0,0	-14,4	140,4	321,8
Dons projets (y compris C2D)	15,1	85,9	0,0	0,0	15,1	85,9
Tirages nets sur emprunt obligataire	0,0	0,0	0,0	-14,4	0,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	125,3	109,7	0,0	0,0	125,3	235,9
2-Banques Créatrices de monnaie	0,0	11,4	0,0	27,9	0,0	9,6
III-SOLDE GLOBAL DE LA BALANCE	274,2	79,0	729,5	771,4	516,5	334,1

Source : MINFI

5.2.5 Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2019

La balance des règlements mensuelle présente l'ensemble des paiements et transferts effectués au cours d'un mois, au titre des règlements des transactions économiques avec l'extérieur. Au cours des six premiers mois de l'exercice 2019, les balances des règlements mensuelles enregistrent un déficit cumulé du solde courant de 342,3 milliards, en baisse par rapport aux 517,7 milliards obtenus sur la même période en 2018. Cette évolution est tirée par la réduction du déficit de la balance des biens et l'amélioration de l'excédent des revenus secondaires, dominés par les transferts de la diaspora.

Tableau 65 : Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2019 (en milliards)

Libellés	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jan.-Juin 2019	Jan.-Juin 2018
I- SOLDE COURANT	-45,6	-82,0	-6,0	-110,0	-85,8	-13,0	-342,3	-517,7
1- Balance des biens	-50,5	-76,5	11,2	-98,2	-26,5	44,5	-196,1	-595,2
2- Balance des services	-10,9	-16,8	-18,2	-12,3	-23,8	-22,8	-104,9	-48,7
3- Balance des revenus primaires	-9,0	-5,8	-14,7	-31,3	-52,0	-42,0	-154,8	30,7
4- Balance des revenus secondaires	24,8	17,2	15,8	31,8	16,5	7,4	113,5	95,5
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	20,6	137,5	14,5	119,8	203,8	64,0	560,2	454,8
1-Secteur privé non bancaire	35,6	16,2	24,3	107,8	141,6	-115,0	210,5	0,5
Investissements Directs Etrangers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissements de Portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets	35,6	16,2	24,3	107,8	141,6	-115,0	210,5	0,5
2-Administration publique	10,6	40,2	32,8	32,6	63,9	87,0	267,1	399,5
Dons projets (y compris C2D)	1,3	4,4	2,6	5,4	2,6	7,1	23,4	8,4
Tirages nets sur emprunt obligataire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets	9,3	35,8	30,2	27,2	61,3	79,9	243,7	391,1
3- Banques créatrices de Monnaie	-25,7	81,1	-42,6	-20,7	-1,7	92,1	82,5	54,7
III- ERREURS ET OMISSIONS	0,6	2,0	0,3	0,4	0,1	-0,1	3,3	-3,6
IV- SOLDE GLOBAL	-24,4	57,6	11,9	10,2	118,1	51,0	224,3	-66,6
V- FINANCEMENT DU SOLDE	24,4	-57,6	-11,9	-10,2	-118,1	-51,0	-224,3	66,6

Source : MINFI

Le déficit de la balance des biens se réduit à 196,1 milliards, après 595,2 milliards en 2018 ; celui de la balance des services s'aggrave de 56,2 milliards pour s'établir à 104,9 milliards. Le solde des revenus primaires est déficitaire sur les six mois, pour un déficit cumulé de 154,8 milliards, en lien avec l'accroissement des dividendes versés à l'étranger et des paiements d'intérêts sur la dette publique extérieure. Le cumul de l'excédent des revenus secondaires s'améliore de 17,5 milliards et atteint 113,5 milliards, en lien avec l'augmentation des transferts de la diaspora.

Les financements extérieurs cumulés sur l'ensemble du premier semestre 2019 dégagent un excédent de 560,2 milliards, après 454,8 milliards sur la même période de 2018. Ils restent dominés par les tirages nets hors obligations du trésor, qui s'élèvent à 267,1 milliards. Le secteur privé non bancaire enregistre des entrées nettes de 210,5 milliards, en augmentation par rapport au 0,5 milliard enregistré en 2018. Cette évolution s'explique par l'amélioration du rapatriement des recettes d'exportation. Le secteur bancaire enregistre des entrées nettes de 82,5 milliards, après 54,7 milliards en 2018, en lien avec l'amélioration du rapatriement de leurs avoirs à l'étranger.

Il se dégage des différents règlements effectués avec l'extérieur au premier semestre 2019, un excédent du solde global de 224,3 milliards, contre un déficit de 66,6 milliards sur la même période de 2018. Cet excédent s'est accumulé au cours des mois de février (+57,6 milliards), mars (+11,9 milliards), avril (+10,2 milliards), mai (+118,1 milliards) et juin (+51 milliards).

Tableau 66 : Balance des paiements de 2013 à 2019 (en milliards)

LIBELLES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
I- SOLDE COURANT (Transferts publics inclus)	-556,9	-692,2	-693,9	-613	-540,8	-777,6	-678,8
SOLDE COURANT (Transferts publics exclus)	-602,4	-746,7	-736,5	-660	-591,6	-828,8	-737,4
1- Balance des biens	-97,3	-221,9	-220	-136,8	-117	-295	-151,9
Exportations des biens FOB	3 003,7	3245	3085,6	2724,7	2674,8	2885,2	3156,3
dont Exportations douanières FOB	2230,7	2558	2400	1959,7	1881,9	1959,7	2345,9
Importations des biens FOB	-3101	-3466	-3306	-2862	-2792	-3180	-3308,2
dont Importations douanières CAF	-3285	-3747	-3575	-3087	-2615	-3087	3575,2
2- Balance des services	-306,2	-310,2	-403	-350,9	-285,7	-324,3	-335,3
Transports	-213	-213,7	-261	-204	-144,6	-179,9	-185,9
- Passagers	-75	-82,3	-87,4	-117,9	-110,6	-97,7	-110,2
Recettes	15,5	16,8	15,5	1,4	10,4	29	27,8
Dépenses	-90,5	-99,1	-102,9	-119,3	-121,1	-126,7	-138,0
- Fret	-170,3	-164,9	-208,4	-132,8	-98,3	-137,9	-151,0
Recettes	222,4	239,3	212,2	236	253,1	262,5	272,2
Dépenses	-392,7	-404,2	-420,6	-368,8	-351,3	-400,3	-423,2
- Autres transports	32,3	33,5	34,8	46,7	64,5	55,7	75,3
Recettes	42,6	44,9	47,2	49,8	77,4	80,4	97,1
Dépenses	-10,3	-11,4	-12,4	-3,1	-12,9	-24,7	-21,9
Assurances et pensions	-28,8	-34	-42,2	-47,8	-38,8	-42,4	-77,5
Recettes	34,6	35,4	31,1	33,7	34,8	37,2	38,3
Dépenses	-63,4	-69,4	-73,3	-81,5	-73,6	-79,6	-115,8
Voyages	-18	-17	-70	-65,7	-65	-56,8	-55,5
Recettes	284,6	294,4	266,1	299,6	306,5	324,5	382,9
Dépenses	-302,6	-311,4	-336,1	-365,3	-371,5	-381,3	-438,4
Autres services	-46,4	-45,5	-29,8	-33,4	-37,2	-45,2	-16,4
Recettes	361,7	372,1	324,5	362,6	437	453,1	475,3
Dépenses	-408,1	-417,6	-354,3	-396,1	-474,3	-498,3	-491,7
dont Assistance technique et services divers aux entretiens	-79,9	-79	-35,6	-37	-120,5	-142,4	-75,1
Recettes	199,8	205,1	154,6	167,3	173,9	175,1	218,0
Dépenses	-279,7	-284,1	-190,2	-204,3	-294,4	-317,6	-293,1
3- Balance des revenus primaires	-303,9	-337,5	-258,3	-330,6	-384,5	-410,8	-476,9
Recettes	82,9	80,3	107,8	120,5	111,6	113,4	136,3
Dépenses	-386,8	-417,8	-366,1	-451,1	-496,1	-524,2	-613,2
Rémunération des salariés	-17,9	-18	-19,9	-20,7	-21	-21,2	-22,0
Investissements directs	-320	-326,3	-243,3	-251,1	-294,5	-337,8	-408,6
Investissements de portefeuille et prod. fin. dérivés	-10,6	-11,9	-12,4	-57,1	-59,6	-58,4	-55,3
Autres investissements avoirs de réserves et aut. rev.	-38,3	-61,6	-90,5	-122,2	-111,8	-106,8	-127,3
dont intérêt sur la dette Publique Extérieur	-47,4	-59,5	-51,4	-92,1	-92,5	-105,2	-125,0
4- Balance des revenus secondaires	150,5	177,4	187,4	205,2	246,4	252,5	285,3
Privés	105	122,9	144,8	158,2	195,6	201,3	226,7
Entrants	218,7	253,4	278,9	302,1	335,8	344,1	367,0
Sortants	-113,7	-130,5	-134,1	-143,8	-140,2	-142,8	-140,3
Publics	45,5	54,5	42,6	47	50,8	51,2	58,6
Entrants	55	63	68,2	74,6	71,7	72,4	80,3

LIBELLES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Sortants	-9,5	-8,5	-25,6	-27,6	-20,9	-21,2	-21,7
II- COMPTE DE CAPITAL & D'OPERATIONS FIN.	586,2	763,6	1 226,4	-203,1	776,9	947,5	1105,2
1- Compte de Capital	48,1	47,1	60,0	58,2	67,9	91	101,8
Administrations publiques	46,3	45,3	58,2	58,2	65,6	85,9	100,0
dont : dons (PPTE, C2D, IADM)	46,3	45,3	58,2				
Autres secteurs	1,8	1,8	1,8	0	2,3	5,1	1,8
2- Compte d'opérations financières	538,1	716,5	1166,4	-261,4	708,9	856,6	1003,4
Investissements Directs	348,1	364,2	377,5	416,5	459,1	364,6	299,2
Entrants	280,2	359,2	371,1	390,8	472,1	425,5	373,8
Sortants	67,9	5	6,4	25,7	-13	-60,9	-74,6
Investissements de portefeuille et produits fin. dériv.	-34,5	-31,5	416,5	-24,5	14,2	-16,1	26,8
Avoirs (baisse +)	-24,3	-21	-13,5	-20,5	37,7	-6,7	36,2
Engagements (baisse -)	-10,2	-10,5	430	-4	-23,5	-9,4	-9,4
Autres Investissements	224,5	383,8	372,4	-653,4	235,7	508,1	677,4
Administrations publiques	475	484	403,4	340	785,2	904,3	792,7
dont Engagements	475	484	403,4	340	785,2	904,3	792,7
- Tirages	532,3	554,5	486	453	919,7	1124,1	1174,3
- Amortissements	-57,3	-70,5	-82,6	-113	-134,5	-219,8	-381,6
Banques et Institutions financières	-137,2	-67,7	-40,6	-51,1	-360,2	59,6	70,9
Avoirs (baisse +)	-149,3	-24,3	-71,9	-39,5	-417,1	74,2	13,0
- Dépôts	-28,1	21,8	15,1	-36,9	-387,1	37,3	35,2
- Autres avoirs	-121,2	-46,1	-87	-2,6	-30	36,9	-22,2
Engagements (baisse -)	12,1	-43,4	31,3	-11,5	56,9	-14,6	57,9
-Dépôts	10,8	-45,9	-7,2	-24,4	56,9	40,7	91,1
-Autres Engagements	1,3	2,5	38,5	12,8	0	-55,3	-33,2
Privé non bancaire	-113,3	-32,5	9,6	-942,4	-189,3	-455,8	-186,3
Avoirs (baisse +)	43,3	-1,5	-35,7	-988,9	-218,8	-481,4	-366,2
Engagements (baisse -)	-156,6	-31	45,3	46,5	29,5	25,7	179,9
III- ERREURS ET OMISSIONS	-73	-42,5	-2,4	-8,2	-19,8	-14,7	4,0
IV- SOLDE GLOBAL	-43,7	28,9	483	-824,5	216,2	155,4	430,6
V- FINANCEMENT	43,7	-28,9	-483	824,5	-216,2	-155,4	-430,6
1- Variations des réserves officielles (baisse +)	43,7	-28,9	-483	824,5	-216,2	-155,4	-430,6
FMI (net)	-5,2	2,6	-13,3	-17,6	141,5	76,4	-3,1
Compte d'opérations (net)	394,2	171,3	-348,8	673,6	-1136	-368,6	-208,6
2- Financements Exceptionnels	0	0	0	0	0	0	20,0

Source : MINFI *Estimations

CHAPITRE 6 : SECTEUR SOCIAUX

La politique sociale du Gouvernement reste axée sur l'amélioration des conditions de vie des populations et le renforcement des capacités humaines. Dans le cadre des objectifs de développement durable pour 2030, les secteurs sociaux ont bénéficié en 2019 d'une dotation de 1 184,2 milliards, en hausse de 17,4% par rapport à 2018. Cette enveloppe qui représente 22,7% du budget de l'Etat, est renforcée par des appuis multiformes des partenaires au développement, qui accompagnent le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique sociale.

Les actions mises en œuvre concernent entre autres : (i) l'universalisation de l'éducation et le renforcement de la professionnalisation ; (ii) l'amélioration de la santé des populations ; (iii) la promotion de la jeunesse et de l'emploi ; (iv) le développement de l'habitat social ; (v) la protection sociale des personnes vulnérables ; (vi) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes.

6.1. Education

L'objectif du Gouvernement est de garantir une éducation équitable, inclusive, de qualité et un apprentissage pour tous. Il s'agit de mettre à la disposition du pays, un capital humain capable de soutenir le développement. En 2019, l'enveloppe allouée aux ministères en charge de l'éducation s'élève à 672 milliards et représente 12,9% du budget national.

Les efforts dans ce secteur en 2018 ont été obérés par la crise sécuritaire dans les régions de l'Extrême-nord, du Nord-ouest et du Sud-ouest, qui a eu pour conséquence les perturbations des cours, la fermeture de plusieurs écoles, le déplacement des populations et les actes de vandalisme sur les infrastructures scolaires. A cela, s'ajoute l'afflux des réfugiés dans la région de l'Est en raison de l'instabilité politique en RCA.

6.1.1 Enseignements de base

En 2019, une enveloppe de 222,3 milliards est réservée à l'éducation de base, en hausse de 5,6% par rapport à l'exercice 2018. Elle est destinée au préscolaire et au primaire, à l'alphabétisation des personnes déscolarisées et à l'amélioration du cadre de travail des personnels.

6.1.1.1 Développement du préscolaire

En 2019, le taux brut de préscolarisation se situe à 35,2% contre 36,8% en 2018. Cette baisse est imputable à la crise sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, où les effectifs scolarisés ont chuté respectivement de 48,6% et de 22,8%.

Les actions en vue d'améliorer l'offre dans le préscolaire ont porté sur : (i) la construction et l'équipement de 5 centres préscolaires communautaires ; (ii) la construction de 9 blocs maternels, 8 blocs latrines et 3 clôtures ; (iii) l'équipement de 18 salles de classe.

6.1.1.2 Universalisation du cycle primaire

En 2019, le nombre d'enfants scolarisés au cycle primaire a baissé de 3,6% pour se situer à 4 191 992, en liaison avec la situation sécuritaire dans les régions du Sud-ouest et du Nord-ouest qui perturbe les activités scolaires.

Les actions du Gouvernement se sont poursuivies dans le cadre : (i) du renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire ; (ii) du soutien à la scolarisation de la jeune fille ; (iii) de l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires.

En ce qui concerne le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire public, les réalisations suivantes ont été enregistrées : (i) la création de 78 écoles ; (ii) la réhabilitation de 26 écoles ; (iii) la construction de 474 salles de classe et de 63 blocs latrines ; (iv) l'acquisition de 18 180 tables-bancs.

Pour ce qui est du soutien à la scolarisation de la jeune fille, les actions suivantes ont été menées : (i) la distribution de 60 000 kits d'apprentissage aux filles ; (ii) la récupération et la réinsertion de 6 000 filles, y compris les déplacées internes et les réfugiées, dans le système scolaire ; (iii) la prise en charge de 7 000 enfants, dont 3 000 filles.

S'agissant de l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires, l'on enregistre entre autres : (i) la distribution de 680 000 manuels scolaires aux élèves à travers le Programme d'Amélioration de l'Equité et de la Qualité de l'Education (PAEQUE) ; (ii) la formation de 16 000 enseignants sur les nouveaux curricula ; (iii) la validation des nouveaux programmes du primaire ; (iv) le recrutement de 3 105 maîtres des parents au titre de l'exercice 2018. Par ailleurs, l'expérimentation de l'enseignement des langues nationales s'est poursuivie dans 360 écoles primaires publiques.

6.1.1.3 Alphabétisation

Le taux d'alphabétisation correspond au pourcentage des personnes sachant lire et écrire dans une population. D'après l'UNESCO, le taux d'alphabétisation au Cameroun en 2018 est de 77,1% pour les personnes âgées de 15 ans et plus, dont 82,6% pour les hommes et 71,6% pour les femmes. Les actions majeures en faveur de l'alphabétisation dans les langues vivantes ont porté notamment, sur l'élaboration et la production des programmes d'enseignement en alphabétisation fonctionnelle, la conception et la production du matériel didactique d'alphabétisation et le renforcement des capacités des maillons de la chaîne de supervision pédagogique. Dans ce cadre, 26 009 personnes âgées de 15 ans et plus ont bénéficié en 2018 de l'alphabétisation dans les Centres d'Education de Base Non Formel (CEBNF).

6.1.1.4 L'amélioration du cadre de travail des personnels

En 2018, l'amélioration du cadre de travail des personnels s'est poursuivie sur toute l'étendue du territoire et notamment, dans les zones rurales d'accès difficile. Des matériels informatiques ont été acquis pour l'équipement de 39 services centraux et 15 services déconcentrés, ainsi que 668 bureaux pour enseignants. Dans les zones rurales d'accès difficile, l'on enregistre la construction de 19 blocs de 2 logements chacun pour enseignants.

6.1.1.5 Bilan de l'année scolaire 2017/2018 et résultats 2018/2019

Au cours de l'année scolaire 2017/2018, l'enseignement maternel a accueilli 515 895 élèves encadrés par 25 462 enseignants, répartis dans 17 214 salles de classe. Le nombre de salles de classe fonctionnelles est en hausse de 6,9% et celui des enseignants de 2,1% par rapport à 2016/2017. Dans l'enseignement primaire, les effectifs des élèves, des enseignants et des salles de classe reculent respectivement de 4,1%, 2,5% et 1,7% par rapport à 2016/2017. Ces évolutions sont attribuées notamment à la baisse d'environ 50% du nombre des établissements fonctionnels dans le Nord-ouest et 30% dans le Sud-ouest.

Tableau 67 : Nombre de salles de classe fonctionnelles, effectifs des élèves et enseignants dans l'enseignement maternel et primaire

Enseignement		2016/2017			2017/2018		
		Salles de classe	Enseignants	Elèves	Salles de classe	Enseignants	Elèves
Maternel	Public	4 972	9 856	201 487	5 003	9 638	181 937
	Privé	10 921	14 733	315 472	11 915	15 469	318 760
	Communautaire	207	347	9 568	296	355	15 198
	Total	16 100	24 936	526 527	17 214	25 462	515 895
Primaire	Public	52 653	59 823	3389956	50 322	56 386	3 214 310
	Privé	30 136	35 499	923 812	30 957	36 622	911 962
	Communautaire	729	850	56 179	817	715	65 720
	Total	83518	96 172	4 369 947	82 096	93 723	4 191 992

Source : MINEDUB

Entre les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018, les ratios élèves/salle de classe et élèves/enseignant dans le préscolaire passent respectivement de 32,7 à 30 et de 21,1 à 20,3. Dans l'enseignement primaire, ces ratios baissent également et passent de 52,3 à 51,1 pour le ratio élèves/salle de classe et de 45,4 à 44,7 pour le ratio élèves/enseignant. Ces ratios sont influencés par l'impact des crises sécuritaires que connaissent certaines régions du pays, entraînant un afflux des élèves vers d'autres régions, mais aussi des déperditions en ce qui concerne la scolarisation.

Tableau 68: Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans l'enseignement maternel et primaire

Enseignement		2016/2017		2017/2018	
		Elèves/enseignant	Elèves/salle de classe	Elèves/enseignant	Elèves/salle de classe
Maternel	Public	20,4	40,5	18,9	36,4
	Privé	21,4	28,9	20,6	26,8
	Communautaire	27,6	46,2	42,8	51,3
	Ensemble	21,1	32,7	20,3	30,0
Primaire	Public	56,7	64,4	57,0	63,9
	Privé	26,0	30,7	24,9	29,5
	Communautaire	66,1	77,1	91,9	80,4
	Ensemble	45,4	52,3	44,7	51,1

Source : MINEDUB

S'agissant des résultats de l'année scolaire 2018/2019, les taux de réussite aux examens officiels se sont détériorés, par rapport à 2017/2018. Au Certificat d'étude primaire, le taux de réussite passe de 88,1% à 77,8%. Au First School Leaving Certificate, il passe de 90,9% à 86,8%.

Pour la rentrée scolaire 2020/2021, il est prévu dans l'enseignement de base, l'entrée au programme pour une période de 6 ans, de nouveaux manuels dans les deux classes de la maternelle et au premier niveau (SIL/CP), en remplacement de ceux qui y sont pour la période transitoire. Ce changement se fera de façon graduelle sur trois ans dans tout le cycle primaire.

6.1.2 Enseignements secondaires

En 2019, le budget alloué au Ministère des enseignements secondaires s'élève à 387,6 milliards, en hausse de 6,1% par rapport à 2018. La stratégie dans cet ordre d'enseignement reste axée sur : (i) le développement des infrastructures et des équipements scolaires ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire ; (iii) l'intensification de la professionnalisation et l'optimisation de la formation.

Dans le souci de professionnaliser les enseignements dès le secondaire, les séries et disciplines des classes du second cycle de l'enseignement secondaire général ont été redéfinies. Selon l'arrêté n° 227/18/MINESEC/IGE du 23 août 2018, portant redéfinition des séries et des disciplines des

classes du second cycle de l'enseignement général, l'on compte dorénavant les séries littéraires (A1, A2, A3, A4, A5, ABI) ; les séries scientifiques et technologiques (C, D, TI) ; une série sciences humaines (SH) et une série arts cinématographiques (AC).

Cette réforme prévoit également qu'en série A4, de la seconde en terminale, les cours de sciences de la vie et de la terre (SVT) et de physique-chimie (PC) ne seront plus dispensés. La série D et la Première C ne recevront plus les cours d'histoire ; la géographie disparaîtra également en Terminale C. Ces réformes s'appliquent de manière graduelle à partir de la rentrée scolaire 2018/2019.

Le paiement des frais de scolarité et d'examen connaît une réforme depuis l'année scolaire 2017/2018. En effet, le processus de paiement est désormais électronique et a pour nom de baptême « *e-governing* ». Cette réforme vise non seulement la transparence, la traçabilité et la sécurité dans la gestion financière des établissements scolaires publics d'enseignement secondaire, mais aussi la maîtrise en temps réel, des effectifs et des fonds. Pour corriger les dysfonctionnements observés dans sa phase d'implémentation, le MINESEC a signé le 17 juillet 2019, une convention avec Afriland First Bank, qui fait de cette banque l'unique dépositaire des fonds collectés par les opérateurs agréés que sont MTN Cameroun, Express Union, CAMPOST et United Bank for Africa. Sur instruction du MINESEC, le dépositaire approvisionne les comptes des établissements scolaires.

6.1.2.1 Développement des infrastructures et équipements scolaires

En 2018, les actions menées en faveur du développement des infrastructures ont porté essentiellement sur : (i) la construction de 88 blocs de 2 salles de classe chacun, avec bureau ordinaire ; (ii) la construction de 7 blocs de 2 salles de classe chacun en matériaux locaux, de 20 latrines et de 5 forages ; (iii) l'équipement de 240 salles de classe en tables-bancs dans 120 établissements scolaires.

6.1.2.2 Amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire

En 2018, l'amélioration de la qualité de l'éducation a concerné : (i) la production et l'implémentation de 46 programmes des classes de seconde de l'enseignement général ; (ii) l'élaboration de 5 référentiels de formation en technique industrielle ; (iii) le recyclage de 1 200 inspecteurs et de 10 686 enseignants à la maîtrise des nouveaux curricula et à l'utilisation des guides pédagogiques ; (iv) l'attribution de 884 palmes académiques aux enseignants méritants, de 108 prix d'excellence aux meilleurs enseignants des 10 régions et de 293 prix d'excellence aux meilleurs lauréats aux examens officiels.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie en milieu scolaire, plusieurs actions ont été menées, en matière de lutte contre la recrudescence de la consommation de la drogue et la propagation des IST/VIH. Il s'agit notamment de : (i) la formation de 160 élèves comme superviseurs et pairs éducateurs pour la sensibilisation dans le cadre de la lutte contre la consommation de la drogue et la propagation des IST/VIH en milieu scolaire ; (ii) l'organisation des activités de lutte contre la consommation de la drogue, avec l'implication de 1 760 élèves.

6.1.2.3 Intensification de la professionnalisation et optimisation de la formation

En 2018, l'intensification de la professionnalisation et l'optimisation de la formation se sont traduites par la poursuite de la révision des programmes d'étude bâtis sur l'approche par compétence. Dans ce cadre, on peut noter la révision de 8 programmes en sciences et technologies du tertiaire ainsi que la validation de 9 programmes de l'enseignement normal technique. D'autres actions ont concerné ; (i) la construction de 15 ateliers de travaux pratiques et de 2 blocs pédagogiques R+1 dans certains CETIC et lycées techniques ; (ii) l'équipement de 243 ateliers en

kits de petits matériels didactiques et de 56 laboratoires en kits microsciences ; (iii) la distribution de 184 ordinateurs complets à 92 établissements scolaires ; (iv) la transformation du lycée technique de Douala-Bonabéri et du lycée technique industriel et commercial de Yaoundé en lycées techniques bilingues.

6.1.2.4 Bilan de l'année scolaire 2017/2018 et résultats 2018/2019

Entre les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018, le nombre d'établissements fonctionnels dans l'enseignement secondaire public baisse, passant de 2 691 à 2 590, du fait de la crise dans les régions anglophones. Dans le privé, le nombre d'établissements légaux fonctionnels est passé de 1 318 à 1 230.

Tableau 69 : Evolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire

Ordre	Types	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Public	Enseignement secondaire général	1 764	1 846	1 882	1 893	1 831
	Enseignement secondaire technique professionnel	623	670	729	723	686
	Polyvalent	1	1	1	1	1
	ENIEG	62	62	62	63	61
	ENIET	9	10	11	11	11
	Total public	2 459	2 589	2 685	2 691	2 590
Privé	Enseignement secondaire général	600	621	665	774	733
	Enseignement secondaire technique professionnel	72	62	69	73	59
	Polyvalent	384	426	451	372	339
	ENIEG	66	78	100	88	88
	ENIET	9	10	17	11	11
	Total privé	1 131	1 197	1 302	1 318	1 230
Ensemble	3 590	3 786	3 987	4 009	3 820	

Source : MINESEC

Le ratio élèves/enseignant est passé de 24,8 à 21,4 dans le public et de 15 à 19,4 dans le privé. Dans l'enseignement normal, ce ratio est passé de 32,4 à 28,8 dans le public. Le ratio élèves/salle de classe quant à lui est passé de 51 à 44,1 dans le public et de 26,7 à 27,1 dans le privé.

Tableau 70 : Evolution des effectifs des élèves, enseignants et salles de classe dans le secondaire

Enseignement	Ordre d'enseignement	2016/2017		2017/2018*	
		Elèves/salle de classe	Elèves/enseignant	Elèves/salle de classe	Elèves/enseignant
Secondaire Général et technique	Public	51,0	24,8	44,1	21,4
	Privé	26,7	15,0	27,1	19,4
	Total	41,2	21,2	37,6	20,9
Normal	Public	32,4	8,9	28,8	7,7
	Privé	9,1	NA	6,7	NA
	Total	21,3	NA	18,0	NA

Source : MINESEC ; NA= non applicable ; *= données provisoires

Au cours de l'année scolaire 2017/2018, les établissements d'enseignement général et technique ont accueilli 1 804 598 élèves, encadrés par 86 534 enseignants dans 47 988 salles de classe. L'enseignement normal a accueilli 21 891 élèves, encadrés par 2 333 enseignants dans 1 218 salles de classe. Les élèves de l'enseignement secondaire public représentent 72,6% des effectifs inscrits. Ils représentent 81,6% des élèves de l'enseignement normal.

Tableau 71 : Evolution des effectifs des élèves, enseignants et salles de classe dans le secondaire et le normal

Enseignement	Ordre d'enseignement	2016/2017			2017/2018*		
		Salles de classe	Enseignants	Elèves	Salles de classe	Enseignants	Elèves
Secondaire Général et technique	Public	27 582	56 752	1 407 432	29 749	61 137	1 310 740
	Privé	18 738	33 319	500 212	18 239	25 397	493 858
	Total	46 320	90 071	1 907 644	47 988	86 534	1 804 598
Normal	Public	621	2 260	20 127	620	2 333	17 859
	Privé	569	ND	5 203	598	ND	4 032
	Total	1 190	2 260**	25 330	1 218	2 333**	21 891

Source : MINESEC ; ND = non déclaré ; *= données provisoires ** = total hors privé

Au terme de l'année scolaire 2018/2019 et par rapport à l'année scolaire 2017/2018, les taux de réussite aux examens officiels relevant de la Direction des Examens, des Concours et de la Certification (DECC) se sont améliorés. Le taux moyen global de réussite a progressé de 6,2 points, pour se situer à 69,7%. Il est tiré par le CAP Industriel (79,2% en 2019 contre 65,2% en 2018), le BEPC Ordinaire (72,1% contre 59,3%) et le CAP STT (59,3% contre 50,1%).

En ce qui concerne les examens officiels relevant de l'Office du Baccalauréat, le taux moyen de réussite est resté quasi stable et se situe à 52,7%. Toutefois, les disparités sont observées dans les évolutions des résultats selon les différents types d'examen. Dans l'enseignement secondaire général, le taux de réussite au BAC-ESG progresse de 8,5 points pour se situer à 60,2%, tandis que celui au Probatoire ESG régresse de 10,5 points pour s'établir à 43,8%. S'agissant des examens de l'enseignement technique, les taux de réussite se sont améliorés, notamment au Brevet de Technicien STT (+39 points), au PROB-EST industriel (+35 points), au PROB de Brevet de Technicien Industriel (+29,3 points) et au PROB de Brevet de Technicien STT (+23 points). Par contre, le taux de réussite s'est dégradé pour le Brevet de Technicien Industriel (-8,1 points). Le Brevet d'Etudes Professionnels Industriels n'a enregistré aucun candidat à la session de 2019.

Pour ce qui est des examens relevant du GCE Board, le taux moyen global de réussite est de 74,2% contre 63,3% en 2018, soit une progression de 11,9 points. Les taux de réussite au GCE-Technical Ordinary Level et au GCE-General Ordinary Level progressent respectivement de 30,3 points et de 12,1 points. Par contre, celui du GCE-Technical Advanced Level perd 7,3 points.

Tableau 72: Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire (en %)

Examens	Session 2018	Session 2019	Variation absolue
BEPC Ordinaire	59,3	72,1	12,8
BEPC Bilingue	85,2	89,7	4,5
CAP STT (Commerciaux)	50,1	59,3	9,2
CAP Industriel	65,2	79,2	14
CAPIEMP	89,6	92,6	3
CAPIET	99,2	99,3	0,1
Moyenne des examens relevant de la DECC	63,5	69,7	6,2
GCE-General Ordinary Level	50,1	62,2	12,1
GCE-General Advanced Level	67,4	78,4	11,0
GCE-Technical Ordinary Level	59	89,3	30,3
GCE-Technical Advanced Level	74,4	67,1	-7,3
Moyenne des examens relevant du GCE Board	62,3	74,2	11,9
BAC-ESG	51,7	60,2	8,5
BAC-EST industriel	47,5	62,9	15,4
Brevet de Technicien Industriel	52,7	44,6	-8,1
BAC-STT commercial	61,3	63,5	2,2
Brevet de Technicien STT (Commerciaux)	39,1	78,1	39,0
Brevet Professionnel Industriel	49,5	65,1	15,6
Brevet Professionnel Commercial	35,3	33,3	-2,0
Brevet d'Etudes Professionnels Industriels	66,7	-	-
PROB-ESG	54,3	43,8	-10,5
PROB-EST industriel	24,1	59,1	35,0

Examens	Session 2018	Session 2019	Variation absolue
PROB de Brevet de Technicien Industriel	45,1	74,4	29,3
PROB-STT Commercial	51,9	58,2	6,3
PROB de Brevet de Technicien STT	47,9	70,9	23,0
Moyenne des examens relevant de l'OBC	51,8	52,7	0,9

Source : MINESEC

6.1.3 Enseignement supérieur

En 2019, le budget alloué à l'enseignement supérieur est de 62,1 milliards, en hausse de 1,1% par rapport à 2018. Les objectifs stratégiques de l'enseignement supérieur demeurent : (i) la professionnalisation des enseignements ; (ii) la modernisation des établissements et facultés ; (iii) le développement de la recherche et de l'innovation.

En ce qui concerne la professionnalisation des enseignements, les actions menées ont concerné : (i) la formation de 3 093 personnels de santé humaine et animale, 7 931 enseignants du secondaire, 10 432 ingénieurs et techniciens supérieurs, 2 077 ingénieurs agronomes et techniciens agricoles et halieutiques et 3 132 professionnels de tourisme ; (ii) l'opérationnalisation des filières normales à l'ENS de Bertoua et à l'ENSET d'Ebolowa.

Pour ce qui est de la modernisation des établissements, l'offre s'est améliorée à travers les constructions et les réhabilitations des infrastructures académiques. La capacité d'accueil des établissements universitaires s'est enrichie de 29 422 nouvelles places. Dans cette mouvance, on relève entre autres que l'université de Douala a bénéficié, de la construction d'un bloc administratif avec bibliothèque de 3 000 places, de l'achèvement d'un bâtiment annexe 1 (R+3) comprenant un amphithéâtre de 850 places et 2 salles de 40 places chacune, ainsi qu'un bloc pédagogique de 2 695 places. L'université de Buea a enregistré la construction et l'équipement d'un amphithéâtre de 500 places avec restaurant. La faculté de médecine de l'université de Yaoundé I a bénéficié de la construction et l'équipement d'un bloc pédagogique de 1 000 places. Par ailleurs, plusieurs salles de cours d'une capacité globale de 500 places ont été réhabilitées et équipées au comprehensive college of art, sciences and technology de Bamenda et la construction de 02 résidences universitaires de 140 lits chacune achevée. Un complexe sportif et 7 bâtiments sont achevés à l'ENS de Maroua.

Au cours de l'année académique 2017/2018, la carte de l'offre dans l'enseignement supérieur public au Cameroun est restée inchangée, avec 8 universités d'Etat, 226 Instituts Privés d'Enseignement Supérieurs et 3 établissements à statut particulier (INJS, INSTP, SUP'PTIC). Le nombre total d'étudiants inscrits progresse de 7,3% pour s'établir à 316 631 étudiants contre 295 058 en 2017. Dans les universités d'Etat, on compte 79 établissements dont 33 facultés classiques et 46 facultés technologiques et professionnels.

Le nombre d'enseignants est passé de 4 682 à 5 345 en 2018 dans les universités d'Etat, pour un ratio d'encadrement qui s'améliore de 3 points, passant de 53 en 2017 à 50 étudiants/enseignant en 2018. Dans le cadre du programme de recrutement de 2 000 enseignants annoncé par le Chef de l'Etat, 1 000 enseignants-chercheurs sont en cours de recrutement. L'université a produit 59 226 diplômés contre 53 389 en 2017, soit une hausse de 10,9%. Les diplômés des Universités d'Etat y représentent 73,7%.

Tableau 73 : Evolution du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur

Universités/instituts	2015	2016	2017	2018
Université d'Etat	214 521	234 569	244 500	262 516
Instituts privés d'enseignement supérieur (IPES)	38 095	47 066	48 049	51 297
Instituts sous-tutelles des universités d'Etat	3 333	3 192	2 509	2 818
Total	255 949	284 827	295 058	316 631

Source : MINESUP

6.2. Santé

En 2019, le budget alloué à la santé progresse de 18,7% par rapport à 2018 pour se situer à 207,9 milliards. Les actions du Gouvernement en faveur de la santé des populations restent axées sur : (i) la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ; (ii) la lutte contre la maladie et la promotion de la santé ; (iii) la viabilité des districts de santé.

6.2.1 Santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent

En matière de santé de reproduction, les interventions ont concerné notamment, la prise en charge de la femme enceinte et des nouveaux-nés dans les formations sanitaires et, la prévention des maladies par la vaccination. Par ailleurs, les capacités d'accueil du personnel de santé ont été renforcées pour une meilleure prise en charge.

6.2.1.1 Santé de la mère et du nouveau-né

En 2018, les actions du Gouvernement pour l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge de la mère et du nouveau-né se sont poursuivies à travers : (i) la réhabilitation de 4 pavillons mère et enfant ; (ii) le renforcement des capacités de 42 personnels de district en soins obstétricaux d'urgence, 64 en soins essentiels du nouveau-né et 1 291 en planification familiale ; (iii) l'assistance de 361 466 femmes par un personnel qualifié lors de l'accouchement. Par ailleurs, les femmes enceintes continuent de bénéficier gratuitement, lors des consultations prénatales, du vaccin contre le tétanos, du traitement préventif du paludisme et de la prise en charge de celles infectées par le VIH.

Le programme « chèque santé », mis en œuvre dans les districts de santé des régions prioritaires du septentrion, financé conjointement par l'AFD et KFW à hauteur de 311,6 millions, continue de faciliter la prise en charge des futures mamans et leur nouveau-né. Cette prise en charge concerne, les consultations prénatales, l'accouchement y compris la césarienne en cas de nécessité, les complications développées par la mère ou le bébé dans les 42 jours après accouchement. Pour en bénéficier, la future mère paye un « chèque santé » d'un montant de 6 000 francs, pour un coût total estimé à 60 000 francs.

6.2.1.2 Programme Elargi de Vaccination

En 2018, la couverture vaccinale des principaux antigènes traceurs (Penta3, RR, Rota2 et BCG) s'est dégradée par rapport à 2017. En effet, les taux de vaccination des principaux antigènes traceurs sont en baisse. Il s'agit du Penta3 qui passe de 86% à 79%, de l'antigène traceur RR (77% à 71%), du BCG (91% à 88%) et du Rota2 (83% à 78%). Ces évolutions sont attribuables notamment : (i) à la réduction du nombre de rotation, en raison des crises sécuritaires dans les zones du Nord-ouest et du Sud-ouest, (ii) aux réticences des populations dues à certaines idéologies dans la zone septentrionale. Au premier semestre 2019, les couvertures vaccinales sont de 65,1% pour le penta3 et 57% pour le RR.

La surveillance épidémiologique a permis de détecter 755 cas de paralysies flasques aiguës (PFA), dont 665 malades, 1 559 cas suspects de rougeole, dont 55 testés positifs, 2 068 cas confirmés de fièvre jaune et 26 cas confirmés de tétanos maternel et néonatal. Tous ces cas ont été pris en charge dans les districts de santé.

Tableau 74: Evolution de la couverture vaccinale (en %)

Antigènes	2015	2016	2017	2018	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2019
BCG	74	70	91	88	89	/
RR	79	78	77	71	68,6	57,6
VAT2+	60	58	72	/	/	/
VAA	77	78	78	74	69	/

Antigènes	2015	2016	2017	2018	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2019
Penta3	84	85	86	79	79,4	65,1
VPI	63	68	76	78	73	/
Rota2	73	79	83	78	73	/

Source : MINSANTE

N.B : RR = Anti-rougeoleux ; VAT2+= antitétanique pour femmes enceintes ; VAA = Vaccin Anti-Amariel (fièvre jaune) ; Penta3=combinaison de plusieurs antigènes (Hépatite B-Hib-DTC3) ; VPI = antipoliomyélitique ; Rota2= anti Rotavirus

6.2.2 Lutte contre la maladie et promotion de la santé

6.2.2.1 SIDA

Les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS), réalisée par l'Institut National de la Statistique, montrent qu'en 2018, la prévalence du VIH est de 2,7% dans la tranche d'âge 15-49 ans et de 2,8% dans la tranche 15-64 ans.

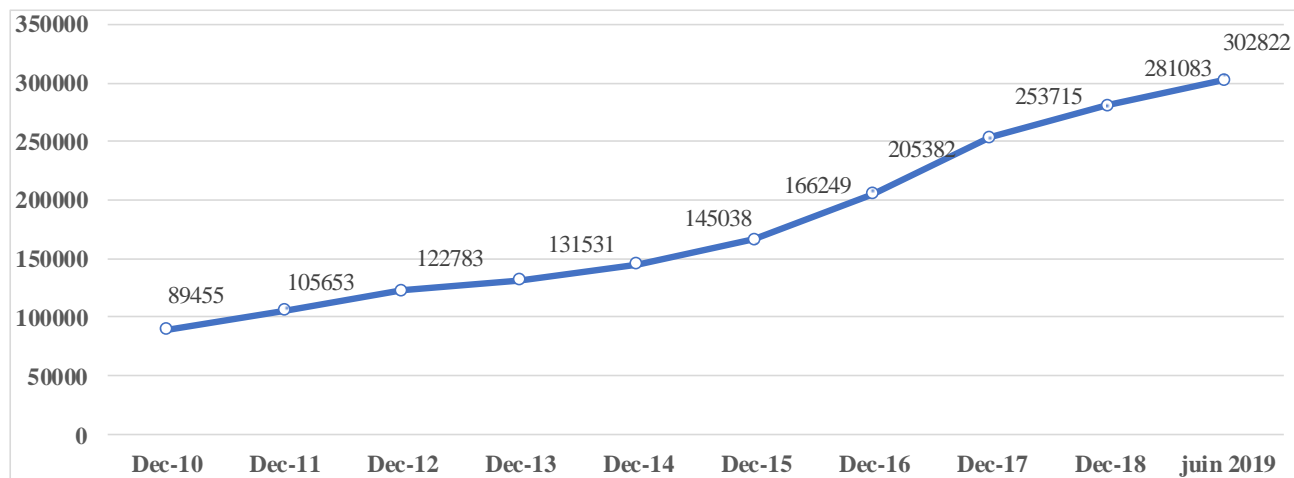
Au cours de l'année 2018, le Cameroun a poursuivi sa démarche vers l'atteinte de l'objectif 90-90-90 défini par l'ONUSIDA. Celui-ci envisage que d'ici 2020, 90% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, 90% des personnes séropositives connaissant leur statut soient sous traitement et 90% de personnes sous traitement aient une charge virale indétectable. Pour atteindre cet objectif, les actions du Gouvernement ont principalement porté sur la prévention et la prise en charge des malades.

En matière de prévention, près de 4 millions de jeunes ont été sensibilisés sur le VIH et le dépistage volontaire. En outre, 1 159 602 gels lubrifiants, 46 686 574 préservatifs masculins et 5 291 110 préservatifs féminins ont été distribués. Par ailleurs, 3 079 382 personnes ont été testées au VIH sur l'ensemble du territoire, dont 96 124 diagnostiquées séropositives, soit un taux de prévalence de 3,1%. Sur les 729 172 femmes enceintes dépistées en première consultation prénatale, 25 571 ont été déclarées séropositives, soit un taux de prévalence de 3,5%. Parmi celles-ci, 11 942 ont été mises sous traitement ARV. Des tests réalisés sur 34 903 partenaires des femmes enceintes, qui se sont présentées en consultation prénatale, 1 386 se sont révélés positifs au VIH, soit un taux de prévalence de 3,97%. Le dépistage précoce du VIH sur les enfants nés de mères séropositives, a porté sur 16 638 enfants, dont 958 diagnostiqués positifs, soit un taux de séropositivité de 5,8%.

Dans le cadre de la prise en charge, la file active des personnes vivant avec le VIH croît de 10,5% par rapport à 2017 et se chiffre à 281 083. La couverture programmatique en ARV chez les femmes enceintes est de 81,4% et celle prophylactique chez les enfants exposés au VIH de 83,5%. Par ailleurs, 96,7% d'enfants nés dans une formation sanitaire, de mères séropositives ont bénéficié de la Polymerase Chain Reaction et le taux de couverture ARV des enfants diagnostiqués positifs est de 55,9%. Sur les 37 197 jeunes âgés de 20 à 24 ans testés positifs au VIH, 15 225 sont sous traitement ARV, soit un taux de 40,9%. Dans la tranche d'âge de 10 à 19 ans, 9 404 personnes sont sous traitement ARV sur les 34 566 testés positifs et 6 423 jeunes âgés de moins de 10 ans sur les 27 839 détectés positifs sont pris en charge.

Au premier semestre 2019, sur les 376 883 femmes enceintes captées par le système de santé, 336 046 ont été testées pour la première fois au VIH au cours de leur grossesse, et 10 350 déclarées positives, soit une prévalence de 3,1%. Le nombre total de personnes sous traitement ARV est de 302 822 à fin juin 2019.

Graphique 19 : Evolution de la file active des personnes sous traitement ARV



Source : MINSANTE

6.2.2.2 Paludisme

En 2018, les résultats du test de diagnostic rapide, réalisé dans le cadre de l'EDS, montrent que la prévalence du paludisme chez les enfants âgés de 6 à 59 mois est de 24%. Cette prévalence est plus élevée en milieu rural (32%) qu'en milieu urbain (14%). Selon le programme national de lutte contre le paludisme, le taux de mortalité due au paludisme chez les femmes enceintes est de 9%.

Pour prévenir la maladie, 327 939 femmes enceintes ont reçu gratuitement au moins une dose de traitement préventif intermittent et 150 000 autres, une moustiquaire imprégnée à longue durée d'action. Par ailleurs, 1 500 000 enfants de 3 à 59 mois ont bénéficié de la chimio-prévention du paludisme saisonnier dans les régions du Nord et de l'Extrême-nord.

Concernant la prise en charge, le traitement gratuit a été administré aux enfants de moins de 5 ans, dont 110 093 souffrants du paludisme simple et 67 345 du paludisme grave. Par ailleurs, 4 400 agents de santé communautaires polyvalents ont administré les premiers soins du paludisme simple, après le test gratuit de diagnostic rapide dans 69 districts de santé.

6.2.2.3 Tuberculose

En 2018, le nombre de cas de tuberculose est de 23 741 contre 24 899 en 2017, soit une baisse 4,7%. Parmi ceux-ci, on dénombre 13 445 nouveaux cas. Le taux de succès thérapeutique est de 78%, en baisse de 6,9 points par rapport à 2017.

Au premier semestre 2019, 89 malades ont la tuberculose multi résistante et sont sous traitement dans les 10 centres de prise en charge de la maladie à travers le pays. Le nombre de co-infection au VIH/SIDA s'élève à 3 056.

6.2.2.4 Cancer

En 2018, la lutte contre le cancer a porté sur : (i) la formation à Yaoundé et à Ebolowa, de 61 personnels de santé sur le dépistage des cancers du col de l'utérus, du sein et de la prostate ; (ii) la sensibilisation dans le cadre des causeries éducatives de plus de 1 000 personnes ; (iii) l'organisation d'un atelier de formation sur la chirurgie des cancers à la Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales de l'Université de Yaoundé I. Par ailleurs, pour la prise en charge des malades, une subvention de 81,1 millions a été mise à la disposition du Comité national de lutte contre le cancer, pour l'achat et la mise à disposition des hôpitaux, des médicaments et des vaccins anti-HPV.

6.2.2.5 Lèpre, pian et ulcère de buruli

En 2018, le programme de lutte contre la lèpre, le pian et l'ulcère de buruli a permis de dépister et de traiter 480 nouveaux cas de pian dans la région de l'Est. Le nombre de nouveaux cas dépistés d'ulcère de buruli est de 155, ce qui porte à 241 le nombre de malades mis sous traitement. En ce qui concerne la lèpre, 219 nouveaux cas ont été dépistés et sont sous traitement.

6.2.2.6 Hépatites

En 2018, la sensibilisation sur les hépatites virales a été menée auprès de 13 000 personnes, parmi lesquelles 10 ont été dépistées positives et 2 089 ont été vaccinées. Les prises en charge se sont poursuivies dans les 10 centres de traitement opérationnels des régions du Centre, Littoral, Nord, Ouest et Nord-ouest.

Les coûts des traitements des hépatites C et B ont été revus à la baisse. S'agissant de l'hépatite C, dont le traitement est de 3 mois, le coût est passé de 840 000 francs à 360 000 francs pour les génotypes 1 et 4, et de 450 000 francs à 300 000 francs pour le génotype 2. Pour ce qui est de l'hépatite B, dont la prise en charge se fait sur plusieurs années, les coûts mensuels sont passés de 5 000 francs à 3 000 francs pour le tenofovir, de 3 000 francs à 2 500 francs pour la lamivudine, de 5 500 francs à 3 500 francs pour l'association tenofovir + Emtricitabine et, de 228 000 francs à 200 000 francs pour l'interféron pégylé alpha. Au premier semestre 2019, un nouveau centre de traitement a été créé dans la région du Sud, portant ainsi à 11 le nombre de centre de traitement opérationnel pour la prise en charge de l'hépatite virale.

6.2.2.7 Choléra

En 2018, le bilan de l'épidémie de choléra détectée au mois de mai fait état de 1 539 cas, dont 472 à l'Extrême-Nord, 988 au Nord, 72 au Centre et 7 au Littoral. On dénombre 165 cas confirmés (146 au Nord, 11 à l'Extrême-nord, 4 au Littoral et 4 au Centre), parmi lesquels 88 décès (60 au Nord, 27 à l'Extrême-nord et 01 au Centre). Le taux de létalité, correspondant à la proportion des décès parmi les malades, est de 5,7%. Il est plus élevé au Nord (6,1%) et à l'Extrême-nord (5,3%), moins élevé au Centre (1,4%) et nul au Littoral.

En Septembre 2019, des cas de choléra continuent d'être enregistrés dans les régions du Nord et de l'Extrême-nord. Les ripostes se poursuivent en termes de prise en charge des malades, d'interventions d'hygiène et assainissement, de sensibilisation des communautés et de réhabilitation des centres de traitement du choléra.

6.2.2.8 Onchocercose et filariose lymphatique

En 2018, on dénombre 12 272 communautés exposées à l'onchocercose, parmi lesquelles 12 215 sont couvertes par la distribution du mectizan. La couverture thérapeutique en zones hyper/méso/hypo endémiques a permis de traiter 7 393 951 personnes, avec l'utilisation de 20 268 405 comprimés de mectizan et 939 676 comprimés d'abendazole. On dénombre 113 districts de santé en zones hyper et méso-endémiques et 76 en zones hypo-endémiques. Pour la filariose lymphatique, sur les 137 districts de santé des zones endémiques, 136 ont arrêté la distribution du traitement médicamenteux de masse au profit de la distribution communautaire, qui s'avère plus efficace. Dans le district restant d'Akwaya, la formation des distributeurs communautaires est en cours. Dans l'ensemble, 2 660 personnels de santé et 41 399 distributeurs communautaires ont été formés et recyclés au niveau régional, tandis que 02 responsables du programme national de lutte contre l'onchocercose ont été capacités à la conduite des enquêtes de couverture et de dépistage.

6.2.3 Lutte contre la maladie et promotion de la santé

En 2018, le Gouvernement a achevé les travaux de réhabilitation de l'hôpital régional de Garoua, la construction et l'équipement des centres d'hémodialyse de Limbe et de Maroua, ainsi que ceux du Centre des urgences de Yaoundé (CURY).

Au premier semestre 2019, les travaux de construction du centre d'hémodialyse de Ngaoundéré, des hôpitaux de district de Nkolndongo et de Mbongue se sont achevés. Les travaux de réhabilitation de l'hôpital central de Yaoundé, de l'hôpital Laquintinie de Douala et de l'hôpital régional de Bafoussam se poursuivent.

6.3 Emploi et sécurité sociale

En 2018, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de sa politique d'insertion professionnelle, d'amélioration de l'offre d'emploi et de la qualité du travail. Les actions du gouvernement se déclinent à travers : (i) la promotion de l'emploi décent ; (ii) le développement de la formation professionnelle ; (iii) la promotion de la protection au travail et de la sécurité sociale.

6.3.1 Promotion de l'emploi décent

Selon le ministère en charge de l'emploi et de la formation professionnelle, le nombre d'emplois créés en 2018 est estimé à 459 563 contre 473 303 en 2017. Les emplois créés à travers les administrations publiques (départements ministériels et EPA) sont de 91 469 contre 96 173 en 2017. Dans le cadre de la réalisation des grands travaux, près de 6 225 nationaux ont été recrutés, dont 4 454 dans les chantiers de la CAN.

La politique de l'auto-emploi s'est poursuivie à travers le Fonds National de l'Emploi (FNE) qui a permis de créer 5 785 emplois en finançant 2 780 projets. En outre, le FNE a inséré 42 635 chercheurs d'emplois.

Le Projet Intégré d'Appuis aux Acteurs du Secteur Informel (PIASSI) a renforcé les capacités techniques de plus de 3 000 promoteurs dans diverses filières. Les principales filières concernées sont l'élevage, l'agriculture, la pisciculture, l'apiculture, le métier du bois, la savonnerie et la teinture artisanale.

Dans le cadre de la promotion des emplois décents, le Gouvernement a signé des conventions avec plusieurs organismes publics et privés notamment l'Office National des Opticiens du Cameroun (ONOC), les sociétés Sud Hévéa et ENEO, et les partenaires internationaux. Par ailleurs, le Gouvernement a accordé 51 agréments à des entreprises de travail temporaire et offices privés de placement.

6.3.2 Développement de la formation professionnelle

En 2018, la loi N°2018/010 régissant la formation professionnelle au Cameroun a été promulguée. Elle accorde à la formation professionnelle un caractère de priorité nationale. Le développement de la formation professionnelle s'est poursuivi, avec la mise en place progressive sur toute l'étendue du territoire, des structures de formation de divers types de métiers des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Les apprenants accueillis dans les structures publiques et privées agréées sont passés de 38 160 en 2017 à 39 731, dont 4 371 pour les métiers du primaire, 9 138 pour ceux du secondaire et 26 222 pour les métiers du tertiaire. Par ailleurs, 386 bourses de formation ont été attribuées aux jeunes en quête de qualification professionnelle, dont 30 par le Maroc, 48 par l'Algérie et 308 bourses nationales.

S'agissant de l'amélioration de l'offre de formation professionnelle, 200 travailleurs ont bénéficié du renforcement des capacités dans les centres de formation professionnelle d'excellence de Douala, Limbé et Sangmélina, dont 33 en ingénierie pédagogique selon l'approche par compétence. Par ailleurs, 730 structures privées de formation professionnelle ont reçu leur agrément.

6.3.3 Promotion de la protection et de la sécurité sociale

En 2018, les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail ont porté principalement

sur : (i) la promotion de la sécurité sociale pour le grand nombre ; (ii) l'amélioration de la protection au travail.

En ce qui concerne la promotion de la sécurité sociale pour le grand nombre, la proportion de la population active intégrée dans le système de sécurité sociale, hormis les agents de l'Etat, reste stable à 22,5%. Le nombre de nouveaux assurés sociaux est de 45 213 pour l'assurance obligatoire et de 6 799 pour l'assurance volontaire. Le total d'assurés sociaux est de 1 408 234, dont 164 646 assurés volontaires, 891 214 assurés actifs et 352 374 pensionnés. Le nombre d'employeurs actifs affiliés à la CNPS est de 36 701. L'effectif de leurs employés assurés représente 63,2%.

Pour ce qui est de l'amélioration de la protection au travail, des élections ont été organisées dans plusieurs entreprises du territoire national et ont permis, d'élire 12 014 délégués du personnel pour la mandature 2018-2020.

6.4 Urbanisme et habitat

La mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'urbanisme et d'habitat s'est traduite par la poursuite des actions relatives : (i) au développement de l'habitat ; (ii) à l'assainissement de l'environnement urbain ; (iii) au développement des infrastructures de transport urbain.

6.4.1 Développement de l'habitat

En 2018, le programme gouvernemental de construction de 10 000 logements sociaux et d'aménagement de 50 000 parcelles constructibles, lancé depuis décembre 2009, pour résorber le déficit en logements, se poursuit ainsi qu'il suit : (i) pour la phase pilote qui portait sur la construction par des PME camerounaises de 1 675 logements, dont 500 à Olembé et 1 175 à Douala (Mbanga et Bakoko), 420 logements ont été achevés et réceptionnés, dont 340 à Douala et 80 à Yaoundé. Par rapport à l'objectif initial, les contrats de construction de 875 logements ont été résiliés, faute de financement. Pour les 383 logements restants, les travaux sont réalisés à 74% ; (ii) pour la composante réalisée avec la coopération chinoise, relative à la construction de 1520 logements dans les villes de Yaoundé, Douala, Limbé, Bafoussam, Bamenda et Sangmélina, les logements ont été réceptionnés ; (iii) pour ce qui est du PLANUT, qui porte sur la construction de 100 logements accompagnés des infrastructures de base (école, centre de santé et centre commercial) dans chaque chef-lieu de région, hormis Yaoundé et Douala, les 100 logements construits à Ebolowa ont été réceptionnés.

Les programmes municipaux de construction des logements dans les villes de Douala, Yaoundé, Mfou, Bamenda et Limbe se poursuivent. Il s'agit entre autres de : (i) la construction des cités des cinquantenaires de Douala et Yaoundé pour 3 000 logements, dont la première phase à Douala qui porte sur la construction de 450 appartements, des bureaux et des centres commerciaux est en cours d'exécution. Des études complémentaires (techniques et géotechniques) pour la première phase à Yaoundé, qui porte sur la construction de 500 logements, sont en cours de finalisation ; (ii) la construction en cours par le Crédit Foncier à travers le FEICOM, de 15 cités municipales de 20 logements dans 15 villes du pays.

Au premier semestre 2019, dans le cadre du PLANUT, le niveau d'avancement des travaux de construction des logements sociaux se présente ainsi qu'il suit : Bertoua (70%), Maroua (70%), Garoua (65%), Ngaoundéré (95%), Bafoussam (68%). Les travaux à Buea et Bamenda sont restés quasi stables, respectivement à 62% et 20% à cause de l'instabilité qui règne dans ces deux villes.

6.4.2 Amélioration de l'environnement et assainissement en milieu urbain

En 2018, l'amélioration de l'environnement s'est poursuivie à travers notamment,

l'embellissement des communes, l'aménagement des quartiers et, l'enlèvement des déchets solides et liquides.

En ce qui concerne l'embellissement des villes, il s'est traduit par l'aménagement de 3 658 m² d'espaces publics et de carrefours dans les communes de Bafut, Akonolinga, Tonga et Mora. Par ailleurs, 338 points d'éclairage public ont été créés dans 9 communes. Dans le cadre de la troisième phase du programme participatif d'amélioration des bidonvilles, les travaux de restructuration de l'îlot de Nkolbikok à Yaoundé ont été achevés avec la réalisation d'un chemin piétonnier, d'une voie en terre et des ouvrages de franchissement (ponts, ponceaux, dalot). Les études des projets du programme capitales régionales (voiries, équipements marchands, espaces publics) ont été réalisées à 80%.

S'agissant de l'assainissement en milieu urbain, les ordures ménagères (déchets solides hormis ceux des hôpitaux), sont gérées par les communes et par la société HYSACAM. Ainsi, des contrats d'enlèvement des ordures sont signés entre la société HYSACAM et 18 communes, sur les 360 que compte le pays. La phase de précollecte est gérée par les communes et celles de collecte, de transport et de traitement par la société HYSACAM. Pour améliorer la collecte des ordures et pallier l'insalubrité, la communauté urbaine de Douala a segmenté la ville et a passé des marchés de précollecte à des sous-traitants. À Yaoundé, des plates-formes pour bacs à ordures ont été construites dans plusieurs quartiers.

Pour ce qui est des eaux usées et pluviales (déchets liquides), un programme de construction des stations d'épuration et de dépotage de boue de vidange, est en cours de mise en œuvre dans les villes de Garoua, Yaoundé et Douala. Ainsi, les travaux de construction à Yaoundé, des stations d'épuration de la Cité verte, Niki Biyem-assi, et Olembé ont été achevés. Ceux de la station de Roundé-Adjia à Garoua et des stations d'épuration de Mendong et de Biyem-assi montée Jouvence à Yaoundé, sont en cours. A Douala, la station d'épuration de Bonamoussadi a été réhabilitée. Concernant les eaux pluviales, Le projet de drainage pluvial de Douala, financé majoritairement par l'AFD et portant sur un linéaire de 42 km est réalisé à 57,5%. Ce drain contourne la ville en couvrant cinq des six communes de Douala. Dans le cadre de la deuxième phase du projet d'assainissement de la ville de Yaoundé (PADY2), le taux de réalisation de 14 km de drain du canal du Mfoundi et ses affluents est de 91,5% contre 83% en 2018.

Au premier semestre 2019, les travaux d'aménagement dans les villes de Yagoua, Edéa, Foumban et Dschang sont en cours. Par ailleurs, 442 points d'éclairage ont été aménagés dans les villes de Kaélé, Bazou, Mokolo, Mvegue, Idenau, Bangangté et Batcham.

6.4.3 Développement des infrastructures de transport urbain

En 2018, le développement des infrastructures de transport urbain a porté sur les constructions et les réhabilitations des voiries. Ces travaux se sont exécutés sur financements BIP et sur financements spéciaux.

Les travaux sur financement BIP concernent : (i) la réhabilitation d'une voie d'accès d'un linéaire de 1,1 km dans l'arrondissement de Soa ; (ii) la réhabilitation du tronçon brigade de gendarmerie-hôpital des sœurs au quartier Mvog-Betsi ; (iii) l'aménagement de la voie d'accès aux logements chinois à Douala.

En ce qui concerne les constructions, la section rase campagne de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen est effectuée à 85%. Les travaux de désenclavement des quartiers Golf à Yaoundé se poursuivent avec un taux d'exécution de 32%. Le démarrage des travaux de bitumage de la voie d'accès à la zone industrielle MAGZI de Bamenda sur un linéaire de 1,15 Km est en cours de même que la contractualisation des travaux d'aménagement de la voirie urbaine de Maroua. Les travaux sur financement C2D-Fonds routier relatifs aux capitales régionales ont été lancés. Il s'agit de la

construction/réhabilitation de 19,89 Km de voirie et drainage à Bafoussam, de 14,51 km à Garoua et de 29,48 km à Bertoua.

S'agissant des réhabilitations et constructions sur financements spéciaux, les travaux prioritaires sont en cours dans les villes d'accueil de la CAN sur financement fonds routier et sur financement budget spécial CAN. Les travaux de réhabilitation et de construction sur financement fond routier portant sur un linéaire de voirie de 18,5 Km, pour un montant total de 5,9 milliards, sont réalisés à 70%. Ceux sur financement budget spécial CAN d'un montant de 26 milliards, portant sur la réhabilitation de 114 km de voie d'accès et la construction de 386 800 m² de parkings, se poursuivent. Dans le cadre du projet de réhabilitation d'urgence des routes urbaines dans certaines régions du Cameroun, portant sur un linéaire total de 102,7 km, financé à hauteur de 50 milliards, les travaux sont exécutés à 15%. Pour ce qui est de la composante voirie du PLANUT, portant sur un linéaire de 116,381 km de voies secondaires dans les villes de Douala et Yaoundé, la première phase d'un montant global de 31,9 milliards pour 32, 4 km a été entièrement achevée. La deuxième phase sur un linéaire de 84,3 km, pour un financement de 92,1 milliards, a été réalisée à 75%.

6.5 Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse

En 2018, les priorités du Gouvernement demeurent orientées entre autres vers : (i) l'assistance sociale à travers l'insertion socioéconomique des enfants en détresse, des inadaptés sociaux et des personnes marginales ; (ii) la promotion de la femme et de la famille, (iii) l'encadrement de la jeunesse.

6.5.1 Affaires sociales

L'objectif majeur de la politique sociale est de placer la personne humaine au centre de toute initiative de développement. Les actions du Gouvernement sont orientées notamment vers : (i) la promotion de la prévention et de la protection sociale ; (ii) la solidarité nationale et la justice sociale.

6.5.1.1 Promotion de la prévention et de la protection sociale

En 2018, le contexte social a été marqué entre autres par la recrudescence du phénomène des « Enfants de la rue (EDR) » et de la consommation de la drogue en milieu scolaire. Pour y apporter des solutions, le Gouvernement a mené des activités relatives à l'amélioration des conditions de vie des populations et la prise en charge des Personnes socialement vulnérables (PSV). Il s'est agi entre autres de : (i) la formation de 42 points focaux des administrations au soutien psychosociologique des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA; (ii) la formation de 30 députés juniors pour la sensibilisation des ménages sur la nécessité de l'enregistrement des naissances ; (iii) la réhabilitation et l'équipement de l'Institution Camerounaise pour l'enfance à Bétamba ; (iv) le renforcement du plateau technique du Centre de Rééducation des Personnes Handicapées (CRPH) de Maroua ; (v) la poursuite des travaux de construction du bâtiment central du CRPH de Yaoundé ; (vi) l'établissement de 53 attestations de placements administratifs provisoires et de 57 agréments en vue de l'accueil provisoire des enfants abandonnés ; (vii) la prise en charge psychosociale de 23 052 enfants en détresse, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation ; (viii) la prise en charge de 9 656 PSV dans les institutions spécialisées ; (ix) la prise en charge sociale et économique de 628 340 PSV parmi lesquelles 311 migrants retournés de Libye ; (x) l'accompagnement de 4 communes pour les aides sociales ponctuelles.

6.5.1.2 Solidarité nationale et justice sociale

Dans ce cadre, le Gouvernement continue entre autres de faciliter la réinsertion socio-économique des PSV, afin de les sortir d'une situation d'assistantat pour les transformer en véritables acteurs de développement et producteurs de richesses.

En 2018, les actions menées ont porté sur : (i) le retrait de la rue de 1 403 EDR parmi lesquels

1 185 ont été resocialisés ; (ii) la formation de 79 personnes handicapées au montage des projets et le financement de 90 projets de PSV ; (iii) l'octroi des appuis en matériels à 6 202 PSV pour la réalisation des activités génératrices de revenus ; (iv) le financement des activités génératrices de revenus et l'octroi des appareils roulants au profit de 144 100 indigents de 216 communes.

Au premier semestre 2019, les actions se sont poursuivies dans le cadre notamment de : (i) l'inclusion socioéconomique des populations autochtones vulnérables ; (ii) le renforcement de l'offre des services en matière de rééducation, de réhabilitation et de prise en charge des PSV ; (iii) le renforcement des activités d'information et d'éducation sur les handicaps, les risques et les fléaux sociaux ; (iv) la protection et la promotion des droits de l'enfant ; (v) la modernisation des instituts d'encadrement.

6.5.2 Promotion de la femme et de la famille

En 2018, la fragilisation de la cohésion et la stabilité des familles persistent, du fait notamment de l'accroissement des familles recomposées et monoparentales, l'aggravation de la pauvreté au sein de certaines familles et, l'effritement des valeurs morales et culturelles. Par ailleurs, l'insécurité sociale, les exactions des sécessionnistes et de boko haram, ont contribué à aggraver la vulnérabilité des populations concernées. L'usage inapproprié et malveillant des réseaux sociaux et de certains médias impacte négativement la communication au sein des familles et accentue les risques de conflit et de violence.

Les actions menées pour y apporter des solutions ont porté notamment sur : (i) la promotion et la protection de la famille ; (ii) la mobilisation des communautés pour les services de santé et les pratiques familiales essentielles ; (iii) la promotion et la protection des droits de l'enfant.

En ce qui concerne la promotion et la protection de la famille, on peut citer entre autres: (i) la célébration de 2 773 mariages collectifs; (ii) l'éducation prénuptiale, matrimoniale et familiale de 77 141 personnes; (iii) la vulgarisation du code pénal auprès de 1 932 057 personnes parmi lesquelles, les leaders communautaires et les femmes des réseaux d'associations ; (iv) la prise en charge et le suivi de 969 conflits conjugaux et familiaux; (v) le renforcement des capacités de 1 543 veuves à la création et la gestion des activités génératrices de revenus; (vi) la formation de 25 personnes ressources dans le domaine de la santé, des activités génératrices de revenus et de montage des projets, pour l'encadrement des familles.

Pour ce qui est de la mobilisation des communautés pour les services de santé et les pratiques familiales essentielles, les réalisations ont porté notamment sur: (i) la formation de 60 personnels de santé dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest sur la prise en charge des survivants des violences ; (ii) la formation de 35 responsables et formateurs des centres de promotion de la femme et de la famille en éducation sexuelle intégrée ; (iii) la formation de 20 membres de clubs des hommes sur la stratégie d'implication des hommes dans la lutte contre la mortalité maternelle; (iv) le plaidoyer auprès de 203 leaders traditionnels et religieux en faveur de la lutte contre les pratiques culturelles néfastes à la santé de la mère et de la fille ; (v) l'octroi d'aide financière et le secours moral à certaines personnes opérées dans le cadre de la mission MERCY SHIP.

S'agissant de la promotion et la protection des droits de l'enfant, les actions ont concerné: (i) la vulgarisation des instruments juridiques relatifs à la protection des droits de l'enfant auprès de 1 798 789 personnes et familles ; (ii) la formation de 400 leaders et relais communautaires, accoucheuses traditionnelles et personnels de santé à la sensibilisation sur l'enregistrement des actes de naissances et la lutte contre les violences et les mariages précoces; (iii) la validation des normes et standards applicables aux crèches et haltes garderies.

6.5.3 Encadrement de la jeunesse et intégration nationale

Dans ce domaine, la stratégie du Gouvernement est orientée entre autres vers la formation du

capital humain. Les actions menées ont porté notamment sur : (i) l'éducation civique et l'intégration nationale ; (ii) l'insertion socioéconomique.

6.5.3.1 Education civique et intégration nationale

En 2018, l'intensification des activités d'encadrement des jeunes s'est poursuivie en vue de leur permettre de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux, d'améliorer leurs conditions de vie et de s'assumer socialement. Ces activités sont relatives à : (i) la promotion de l'éducation civique et de l'intégration nationale ; (ii) la promotion du volontariat.

La promotion de l'éducation civique et l'intégration nationale s'est intensifiée à travers : (i) la sensibilisation de 2 000 000 de personnes sur les valeurs civiques, citoyennes et patriotiques et de 7 700 personnes sur les valeurs du vivre ensemble harmonieux ; (ii) l'enrôlement de 1 303 « Appelés » par l'agence du service civique national de participation au développement ; (iii) l'opérationnalisation de 429 comités et équipes mobiles d'animation, d'éducation et d'intégration nationale ; (iv) la création à titre expérimental d'un réseau de 55 clubs d'éducation civique et d'intégration nationale.

La promotion du volontariat s'est traduite notamment par : (i) l'enregistrement de 12 776 volontaires pour les activités de volontariat et de 1 830 volontaires de mission ; (ii) la création et l'opérationnalisation de 97 clubs de volontariat.

6.5.3.2 Insertion socioéconomique des jeunes

En 2018, l'insertion socioéconomique des jeunes s'est poursuivie à travers notamment, le Fond National d'Insertion des Jeunes (FONIJÉ) qui a permis de financer 31 projets d'élevage, d'agriculture et de services pour un montant de 110 millions. Le plan triennal spécial-jeunes a également permis de financer 214 projets pour 500 millions. Par ailleurs, 5 000 jeunes ont été formés et accompagnés en entrepreneuriat et en métiers agropastoraux dans les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ). En outre, 2 856 jeunes ont bénéficié des formations en montage de projets et plans d'affaires. Le développement des structures d'encadrement s'est traduit par l'achèvement des travaux de construction du CMPJ de Lolodorf.

Le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U), dont les activités de financement se sont déroulées de 2008 à 2015, a permis de financer 4 637 projets pour un montant global de 4,2 milliards, et est entré dans sa phase de remboursement. Au 31 décembre 2018, les remboursements se chiffrent à 1,4 milliard et sont logés dans un compte bloqué au trésor public.

6.4. Lutte contre la pauvreté : Filets sociaux

Le projet « filets sociaux », dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations en état de pauvreté chronique et des groupes vulnérables, se déploie à travers trois axes. Il s'agit : (i) des transferts monétaires ordinaires, avec de mesures d'accompagnement ; (ii) des transferts monétaires d'urgence et ; (iii) de la réalisation des travaux publics à haute intensité de main d'œuvre.

La phase expérimentale du programme de transferts monétaires ordinaires, entièrement financée par le Gouvernement, sur la période 2013-2016, a porté sur 2 000 ménages des communes de Soulédé-Roua (région de l'Extrême-nord) et Ndop (région du Nord-ouest). La phase actuelle du Projet, d'une durée de 5 ans, bénéficie d'un financement IDA, à hauteur de 50 millions de dollars US et concerne 82 000 ménages dans cinq (05) régions (Extrême-nord, Nord, Adamaoua, Est, Nord-ouest) et les villes de Yaoundé et Douala.

A fin septembre 2019, le **programme de transferts monétaires ordinaires, doté de mesures d'accompagnement** a bénéficié à 40 000 ménages dans 1 200 villages, 64 quartiers et 35 communes. Les ressources transférées s'élèvent à 13,43 milliards. Le **programme de transferts monétaires d'urgence**, qui a touché 12 000 ménages, s'est réalisé dans certaines communes de la

région de l'Extrême-nord, pour répondre aux problèmes liés à l'afflux massif des personnes déplacées et des réfugiés. Les paiements se sont achevés en janvier 2019 et le montant total des transferts a été de 2,16 milliards. Le **programme de travaux publics à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO)**, s'est déroulé dans les 5 régions et a bénéficié à 30 000 personnes dans les chantiers de microprojets communautaires. Le montant total des transferts monétaires distribués s'élève à 2,34 milliards.

Le Gouvernement compte étendre le projet filets sociaux à l'ensemble du territoire, dans le cadre de la mise en place de sa politique nationale de protection sociale des couches vulnérables. Dans cette perspective, le Gouvernement s'est engagé à mettre des ressources budgétaires d'au moins 9 milliards par an, de manière progressive à partir de 2020 pour ce projet. Des négociations sont en cours avec l'Agence française de Développement, pour un financement d'environ 13,5 milliards, dans le cadre de l'appui budgétaire sectoriel pour le triennat 2020-2022, au titre du 3ème C2D. Par ailleurs, le projet a bénéficié d'un financement additionnel de la Banque mondiale, d'un montant de 60 millions de dollars US, pour la période 2019-2022 dans le cadre du Guichet IDA-18.

CHAPITRE 7 : EXECUTION DU BUDGET 2019 ET PROJET DE BUDGET 2020

Le contexte dans lequel s'exécute le budget de l'exercice 2019 de l'Etat est marqué par : (i) l'adoption d'une loi de finances rectificative suite à l'évolution favorable de l'environnement économique et budgétaire ; (ii) l'incendie qui a détruit une bonne partie de l'outil de production de la SONARA ; (iii) le succès des opérations d'émissions d'OTA et de BTA sur le marché monétaire, avec un accroissement significatif des montants mobilisés ; (iv) la quatrième revue du programme économique et financier qui s'est conclue par l'approbation du dossier du Cameroun par le conseil d'administration du FMI, garantissant ainsi les appuis budgétaires attendus ; (v) la poursuite du démantèlement tarifaire lié aux APE avec comme corolaire la réduction des recettes de porte à l'entrée ; (vi) la persistance des problèmes sécuritaires qui perturbent les activités socio-économiques, notamment dans les régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême-nord ; (vii) la tenue du grand dialogue national pour la résolution des problèmes sociopolitiques du pays. Certains de ces facteurs ont impactés les prévisions élaborées pour l'année en cours, d'autres les réalisations ainsi que les prévisions pour l'année 2020.

7.1. Loi de finances rectificative et débat d'orientation budgétaire

L'exercice 2019 a connu l'adoption d'une loi de finances rectificative et l'organisation du premier DOB de l'histoire du pays. La loi de finances rectificative a pour but de prendre en compte l'évolution récente de l'environnement économique et budgétaire. S'agissant du DOB, qui est une exigence du nouveau régime financier adopté en juillet 2018, il permet d'associer le parlement en amont du processus d'élaboration de la loi de finances, pour ainsi participer pleinement à la définition des choix budgétaires.

Les hypothèses de base de la loi de finances initiale 2019 ont été fortement influencées par certains faits majeurs observés au niveau de l'environnement économique et budgétaire. Il s'agit notamment pour les ressources : (i) d'une augmentation de la production pétrolière ; (ii) des réalisations des recettes fiscales et non fiscales à fin décembre 2018 plus importantes que celles estimées lors de la préparation du budget de l'année 2019 ; (iii) de la réévaluation à la hausse des ressources du C2D ; (iv) d'un accroissement significatif des émissions des titres publics. Au niveau des dépenses, l'on peut relever les économies budgétaires réalisées dans le cadre de l'opération de Comptage Physique du Personnel de l'Etat (COPPE), ainsi que l'accélération des décaissements sur financements extérieurs. Dans ce contexte, il a été décidé de procéder à un reprofilage du budget de l'Etat 2019, pour mieux prendre en compte ces éléments et les priorités du Gouvernement, tout en maintenant l'objectif du déficit budgétaire à 2% du PIB, arrêté dans le cadre du programme économique et financier. A cet effet, une loi de finances rectificative, matérialisée par l'ordonnance N°2019/001 du 29 mai 2019 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019, a été adoptée.

Les ressources budgétaires totales connaissent ainsi une hausse de 361,5 milliards (+7,5%), faisant passer le budget de l'Etat de 4 850,5 milliards dans la loi de finances initiale à 5 212 milliards. Cette nouvelle marge en terme de ressources a permis faire des provisions de ressources pour prendre en charge des besoins supplémentaires sur le budget de 2019, notamment : (i) la réduction du stock d'arriérés intérieurs ; (ii) la recapitalisation de la Banque des Petites et Moyennes Entreprises; (iii) l'organisation des élections régionales et la mise en place des conseils régionaux envisagés pour le premier trimestre 2020 ; (iv) le soutien du prix des carburants à la pompe ; (v) les dépenses sécuritaires.

Concernant les ressources on note que :

- les recettes pétrolières augmentent de 56 milliards ;

- les recettes fiscales croissent de 24,5 milliards, dont 16 milliards pour les impôts et taxes intérieurs et 8,5 milliards pour les recettes douanières ;
- les recettes non fiscales connaissent une hausse de 20 milliards ;
- les dons et les appuis budgétaires progressent respectivement de 21 milliards et 29 milliards ;
- les émissions des titres publics s'accroissent de 90 milliards ;
- les prêts projets enregistrent une hausse de 159 milliards ;
- l'Etat attend de la SONARA un remboursement de prêt de 27 milliards ;
- le financement bancaire diminue de 65 milliards.

Pour ce qui est des dépenses on note que :

- les dépenses de personnel baissent de 26 milliards ;
- les achats de biens et services diminuent de 93,2 milliards ;
- les transferts et subventions augmentent de 104,7 milliards ;
- les dépenses d'investissement sur financements extérieurs croissent de 158 milliards ;
- les dépenses d'investissement sur ressources propres régressent de 17,6 milliards ;
- les dépenses de restructuration progressent de 10 milliards ;
- le service de la dette publique augmente de 225,6 milliards, dont 80 milliards pour la dette extérieure et 145,6 milliards pour la dette intérieure.

7.2 Exécution du budget 2019

A fin août 2019 et par rapport à la loi de finances rectificative, le taux de réalisation des ressources est de 62,2%, dont 59,4% pour les recettes internes et 68,7% pour les emprunts et dons. Le taux d'exécution des dépenses budgétaires est de 58,5%, dont 64,9% pour les dépenses courantes hors intérêts, 54,2% pour les dépenses d'investissement et 43,1% pour le service de la dette. Le déficit du solde primaire est de 313,9 milliards, et celui du solde primaire non pétrolier est de 711 milliards.

7.2.1 Ressources budgétaires

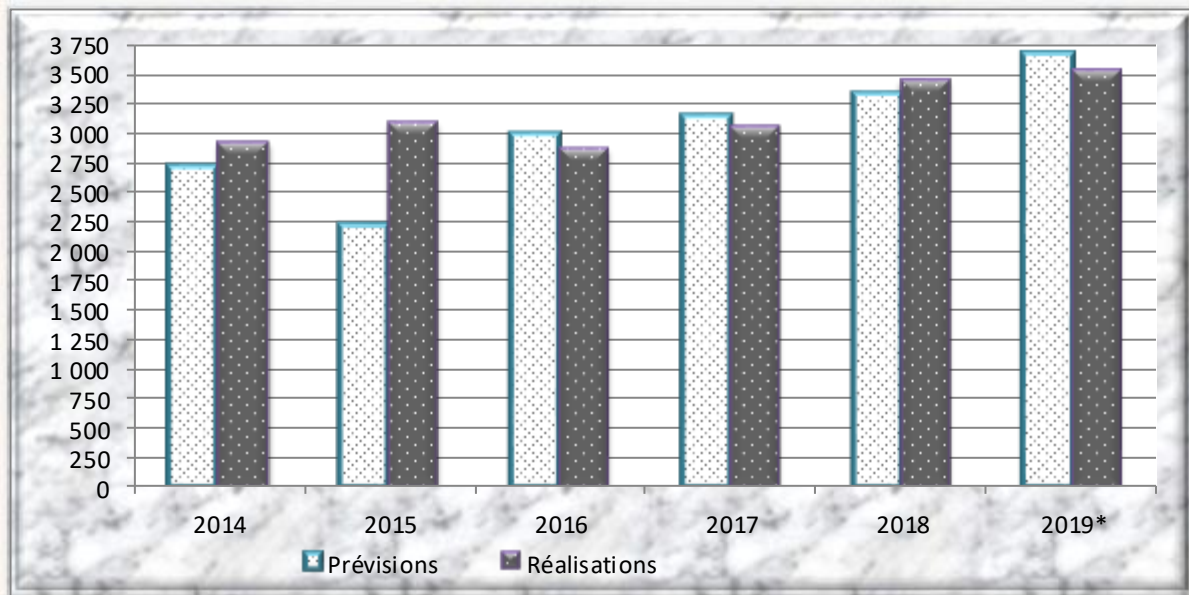
La loi de finances initiale de l'exercice 2019 a prévu les ressources d'un montant de 4 850,5 milliards, dont 3 529,5 milliards de recettes internes (72,8% du budget) et 1 321 milliards d'emprunts et dons (27,2%). La loi de finances rectificative a revu ces ressources à la hausse pour les situer à 5 212 milliards, dont 3 657 milliards de recettes internes et 1 555 milliards d'emprunts et dons.

A fin août 2019, les ressources recouvrées se chiffrent à 3 241,5 milliards, soit un taux de réalisation de 62,2% comparativement aux prévisions de la loi de finances rectificative. Elles s'accroissent de 198,7 milliards (+6,5%) en glissement annuel. A fin décembre 2019, elles seraient de 5 380,8 milliards, en augmentation de 195,8 milliards par rapport à la loi de finances rectificative.

7.2.1.1 Recettes budgétaires internes

Elles se composent des recettes pétrolières, des recettes non pétrolières et des remboursements de prêts. A fin août 2019, les recettes budgétaires internes s'établissent à 2 173,2 milliards, soit un taux de réalisation de 59,4% par rapport aux prévisions de l'exercice. En comparaison à fin août 2018, elles sont en hausse de 82,1 milliards (+3,9%), du fait principalement de l'augmentation des recettes pétrolières. Les autres ressources internes qui intègrent uniquement les remboursements de prêts avalisés et rétrocédés à la SODECOTON et à la SONARA ont été prévues à 27 milliards.

Graphique 20 : Prévisions et réalisations des recettes internes de 2014 à 2019 (en milliards)

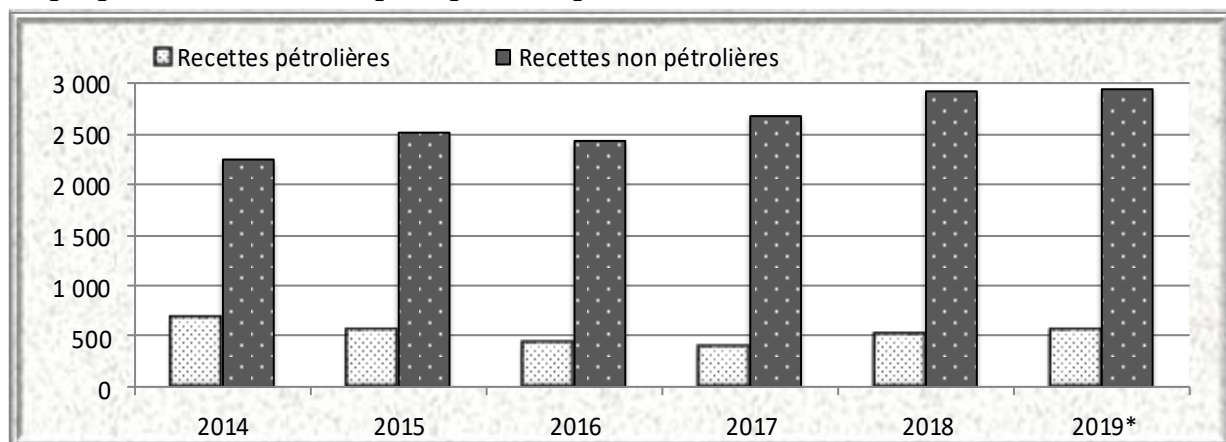


Source : MINFI *=-Estimations

7.2.1.1.1 Recettes pétrolières

Les recettes pétrolières se chiffrent à 397 milliards à fin août 2019, dont 317,9 milliards de redevance SNH et 79,1 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Leur taux de réalisation est de 78,5% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles progressent de 87 milliards (+28,1%) en glissement annuel. Au terme de l'exercice 2019, les recettes pétrolières seraient de 532 milliards, en dépassement de 24 milliards par rapport aux prévisions de la loi de finances rectificative.

Graphique 21 : Evolution des principales composantes des recettes internes de 2014 à 2019



Source : MINFI *=-Estimations

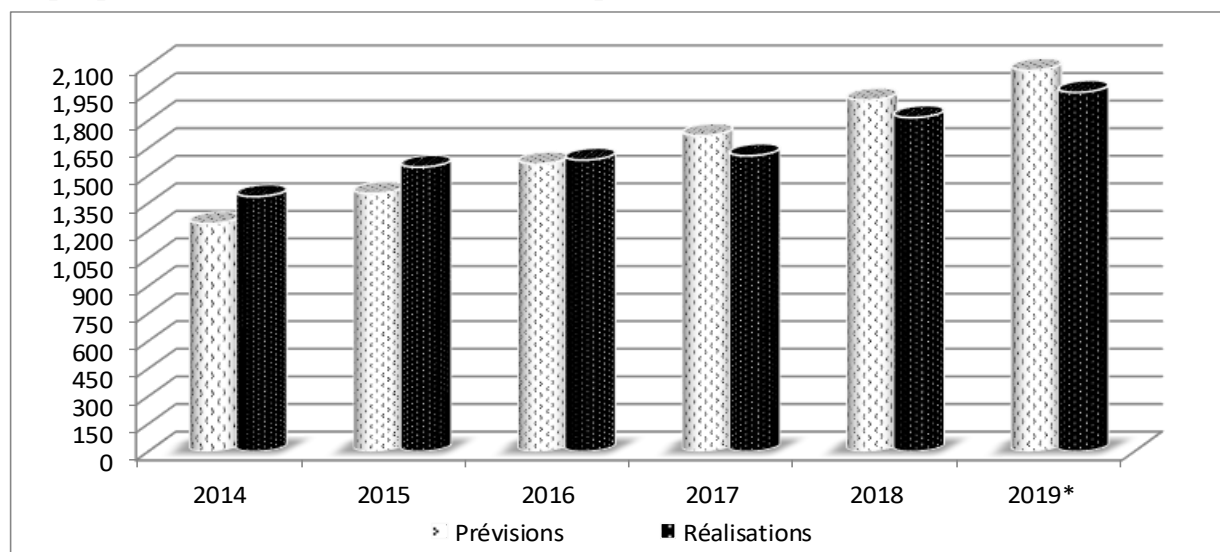
7.2.1.1.2 Recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières comprennent les recettes des impôts et taxes intérieurs, les recettes douanières et les recettes non fiscales. Au terme des huit premiers mois de l'exercice 2019, les recettes recouvrées se chiffrent à 1 747,1 milliards, soit un taux de réalisation de 55,9% par rapport aux prévisions de l'exercice. Elles baissent de 34 milliards (-1,9%) comparativement à la même période de l'exercice précédent. A fin décembre 2019, elles devraient se situer à 3 164 milliards. Les recettes fiscales (impôts et taxes intérieurs et recettes douanières) devraient subir l'impact négatif de l'incendie de la SONARA.

Impôts et taxes intérieurs

A fin août 2019, les recouvrements des impôts et taxes intérieurs sont de 1 165,3 milliards, soit un taux de réalisation de 56,2% par rapport aux prévisions annuelles. Ces recettes diminuent de 41,2 milliards (-3,4%) en glissement annuel. Au niveau des principales rubriques, l'on observe les baisses de la TVA (-73,3 milliards) et de la TSPP (-1,7 milliards) atténuées par l'augmentation de l'IRPP (+22,1 milliards), des droits d'accises (+5,6 milliards) et de l'impôt sur les sociétés non pétrolières (+1,1 milliard). Le recouvrement des impôts et taxes a été impacté négativement par : (i) le recul du chiffre d'affaires de certains contribuables majeurs ; (ii) la baisse de la commande publique ; (iii) les problèmes sécuritaires dans les régions de l'Extrême-nord, du Nord-ouest et du Sud-ouest ; (iv) le retard observé dans la mise en œuvre des mesures nouvelles de la loi de finances 2019 génératrices de recettes. A fin décembre 2019, les recettes des impôts et taxes se chiffraient à 2 070 milliards, en retrait de 4 milliards par rapport à la loi de finances rectificative.

Graphique 22 : Prévisions et réalisations des impôts et taxes de 2014 à 2019 (en milliards)

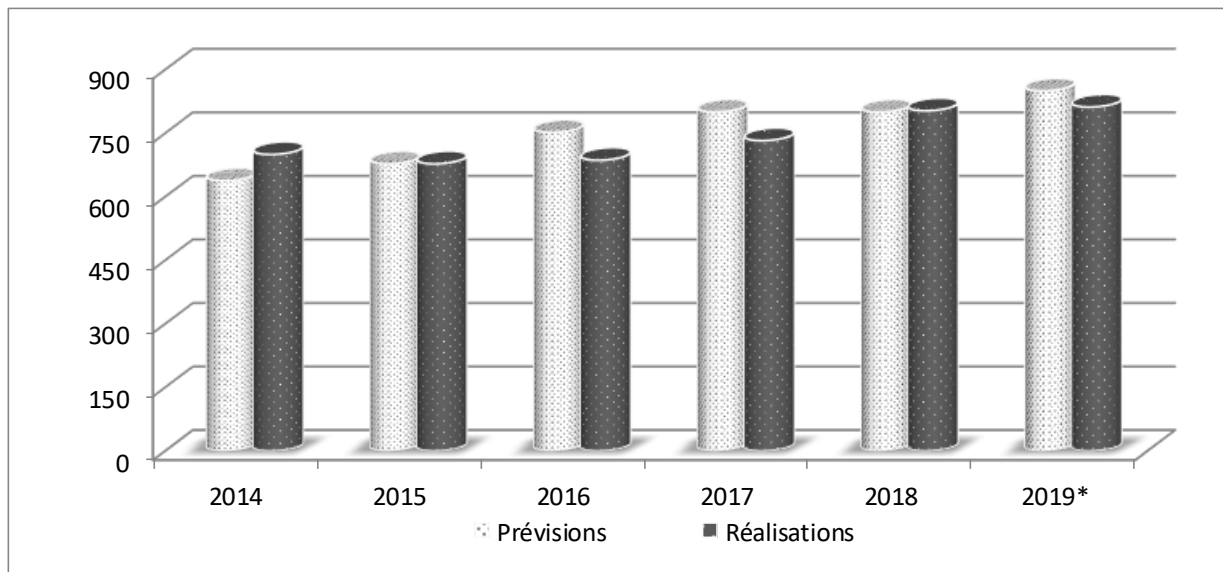


Source : MINFI *=-Estimations

Recettes douanières

Au terme des huit premiers mois de l'année 2019, les recettes douanières recouvrées s'élèvent à 489,8 milliards, soit un taux de réalisation de 57,6% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles contiennent notamment 204,2 milliards de droits de douane et 220 milliards de TVA à l'importation. En comparaison à fin août 2018, ces recettes augmentent de 19,8 milliards (+4,2%). Au 31 décembre 2019, les recettes douanières sont estimées à 912 milliards, en augmentation de 62 milliards par rapport aux prévisions de la loi de finances rectificative. Le recouvrement des recettes douanières serait affecté par : (i) la diminution de 6% du nombre de manifestes au port autonome de Douala qui résulterait en partie de l'incendie de la SONARA ; (ii) l'accélération du démantèlement tarifaire relatif aux APE.

Graphique 23 : Prévisions et réalisations des recettes douanières de 2014 à 2019 (en milliards)



Source : MINFI *=-Estimations

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont principalement constituées des revenus du domaine, des recettes des services, des cotisations pour la retraite, des dividendes et du droit de transit pétrolier. A fin août 2019, elles se chiffrent à 92 milliards, soit un taux de réalisation de 46% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles enregistrent une baisse de 12,6 milliards (-12%) par rapport à la même période de l'année 2018. Au 31 décembre 2019, les recettes non fiscales devraient s'établir à 182 milliards, inférieures de 18 milliards aux prévisions annuelles.

Emprunts et dons

La loi de finances rectificative pour l'exercice 2019 situe les emprunts et dons à 1 555 milliards, dont 747 milliards de prêts projets, 350 milliards d'émissions de titres publics, 270 milliards d'appuis budgétaires, 100 milliards de dons et 88 milliards de prêts FMI. A fin août 2019, les emprunts et dons sont de 1 068,2 milliards, soit un taux de réalisation de 68,7%. Ils intègrent 418,7 milliards de prêts projets, 495,3 milliards d'émissions de titres publics, 65,6 milliards des appuis budgétaires, 44,8 milliards de prêts FMI et 43,8 milliards de dons. A fin décembre 2019, les emprunts et dons devraient être conformes aux prévisions de l'exercice, en raison notamment de la poursuite satisfaisante du programme économique et financier en cours, qui permet d'envisager les décaissements au titre des appuis budgétaires.

S'agissant particulièrement des titres publics, à fin août 2019, les émissions concernent les Obligations du Trésor Assimilables (OTA) pour 218,3 milliards et les Bons du Trésor Assimilables (BTA) pour 277 milliards. Les remboursements concernent uniquement les BTA et s'élèvent à 204 milliards. Le recours à l'émission de BTA et OTA sur le marché monétaire prend une grande importance comme mode de financement du budget de l'Etat. Pour l'exercice 2019, outre une hausse significative des ressources mobilisées à travers les BTA, l'Etat a pris l'option de remplacer l'emprunt obligataire prévu par une série de trois émissions d'OTA de 50 milliards chacune, de maturité 3 ans, 4 ans et 5 ans, qui ont connu un franc succès. En effet, sur un montant cumulé de 150 milliards sollicité par le Trésor public, 174,6 milliards ont été mobilisés entre mai et juin 2019. Les fonds encaissés sont orientés vers le financement des travaux de finalisation ou de construction des projets structurants tels que le barrage hydroélectrique de Lom-Pangar, le deuxième pont sur le Wouri, le port en eau profonde de Kribi, l'autoroute Yaoundé-Nsimalen, les routes Kumba-Mamfe et Mengong-Sangmelima, ainsi que le désenclavement du bassin agricole de l'Ouest.

Tableau 75 : Ressources budgétaires de l'exercice 2019 (en milliards, sauf indication contraire)

Libellés	L.F.I. 2019	L.F.R. 2019	Réalisation au 31/08/18	Réalisation au 31/08/19	Estimations au 31/12/19	Taux de réalisation au 31/08/19	Ecart au 31/12/2019	Variations	
								(c/b)	(c/b)
		(a)	(b)	(c)	(d)	(c/a) (%)	(d-a)	(abs)	(%)
A- RECETTES INTERNES	3 529,50	3 657,00	2 091,10	2 173,20	3 696	59,4	39,0	82,1	3,9
I-Recettes pétrolières	450	506	310	397	553,5	78,5	47,5	87	28,1
1-Redevance SNH	358,5	414,5	250,1	317,9	419	76,7	4,5	67,8	27,1
dont : Interventions directes			134,3	124,7			0,0	-9,6	-7,1
2- IS pétrole	91,5	91,5	59,9	79,1	113	86,4	21,5	19,2	32,1
II- Recettes non pétrolières	3 079,50	3 124,00	1 781,10	1 747,10	3 164	55,9	40,0	-34	-1,9
1- Recettes Fiscales	2899,5	2924	1676,5	1655,1	2 982,00	56,6	58,0	-21,4	-1,3
a- Recettes des impôts et taxes intérieurs	2 058,00	2 074,00	1 206,50	1 165,30	2 070	56,2	-4,0	-41,2	-3,4
dont - IRPP	278	292	179,4	201,4	333,6	69	41,6	22,1	12,3
- TVA	863	864	447,6	374,3	837,6	43,3	-26,4	-73,3	-16,4
- IS non pétrole	350	360	246,1	247,2	367,8	68,7	7,8	1,1	0,4
- Droits d'accises	220	215	127,9	133,5	203,3	62,1	-11,7	5,6	4,4
- Droits d'enreg.et timbre	123,6	117,5	70,2	70,2	108,2	59,8	-9,3	0	0,1
- TSPP	135	130	87,2	85,5	128,7	65,7	-1,3	-1,7	-1,9
b- Recettes douanières	841,5	850	470	489,8	912	57,6	62,0	19,8	4,2
dont - Droit de douane/import.	376,4	355,9	211,6	204,2	436,4	57,4	80,5	-7,4	-3,5
- TVA import	422,6	372,6	214	220	468,6	59,1	96,0	6,1	2,8
- Droits d'accises/import.	12,8	57	10,1	32,3	67,2	56,7	10,2	22,2	220,6
- Droits de sortie	20,4	43,6	25	23,2	44,6	53,2	1,0	-1,8	-7,4
2- Recettes non fiscales	180	200	104,6	92	182	46	-18,0	-12,6	-12
B- EMPRUNTS ET DONS	1 321,00	1 555,00	951,7	1 068,20	1 684,00	68,7	129,0	116,5	12,2
- Prêts projets	588	747	529,4	418,7	747	56,1	0,0	-110,6	-20,9
- Dons	79	100	49,2	43,8	100	43,8	0,0	-5,4	-10,9
- Prêts FMI	86	88	0	44,8	88	50,9	0,0	44,8	-
- Appuis budgétaires	243	270	184,1	65,6	270	24,3	0,0	-118,5	-64,4
- Emission titres publics	260	350	189	495,3	350	141,5	0,0	306,3	162,1
- Emprunts bancaires	65	0	0	0	25	-	25,0	0	-
Autres emprunts					104		104,0		
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	4 850,50	5 212,00	3 042,80	3 241,50	5 380,80	62,2	168,8	198,7	6,5

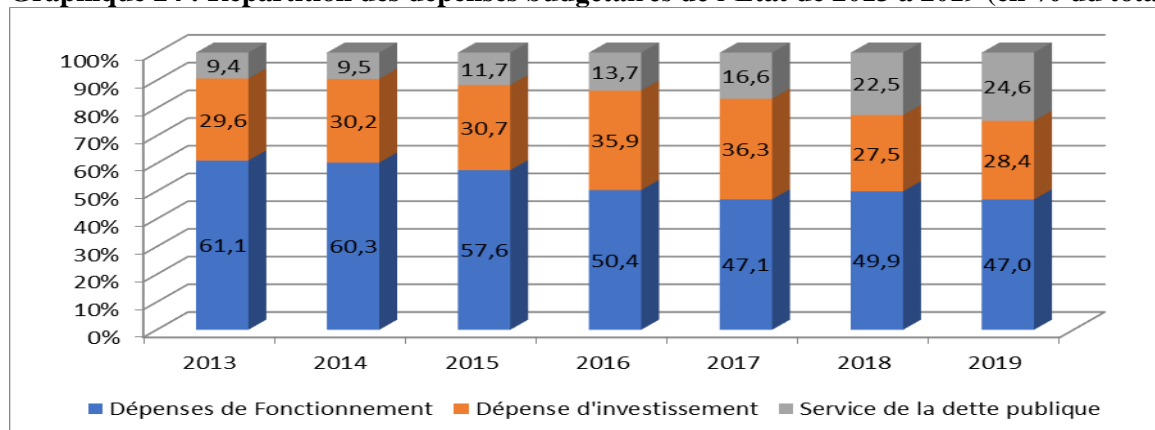
Source : MINFI/DP

7.2.2 Exécution des dépenses budgétaires

Les prévisions des dépenses budgétaires dans la loi de finances rectificative sont de 5 212 milliards. Elles se répartissent en 2 451 milliards de dépenses courantes hors intérêts de la dette (47% du total), 1 478 milliards de dépenses d'investissement public (28,4%) et 1 283 milliards au titre du service de la dette publique (24,6%). Le poids du service de la dette publique dans les dépenses totales croît continuellement depuis plus de 5 ans, passant de 9,4% en 2013 à 24,6% en 2019. Le service de la dette grève considérablement les recettes internes, avec un poids de 35,1% en 2019. Dans le souci de garantir une exécution satisfaisante des dépenses publiques dans un contexte économique et social difficile, des mesures visant l'assainissement du fichier solde de l'Etat et une régulation budgétaire plus stricte ont été prises, en lien avec le respect des critères du programme économique et financier.

A fin août 2019, les dépenses budgétaires s'élèvent à 3 083,5 milliards, soit un taux d'exécution de 58,5% par rapport à la loi de finances rectificative. En glissement annuel, elles augmentent de 234,9 milliards (+8,3%). Au terme de l'année, les dépenses totales exécutées devraient se situer à 5 380,8 milliards, en augmentation de 195,8 milliards par rapport à la loi de finances rectificative.

Graphique 24 : Répartition des dépenses budgétaires de l'Etat de 2013 à 2019 (en % du total)



Source : MINFI

7.2.2.1 Dépenses courantes hors intérêts

Les dépenses courantes hors intérêts se chiffrent à 1 590,5 milliards, soit un taux de réalisation de 64,9% par rapport à la loi de finances rectificative. En glissement annuel, elles augmentent de 244,7 milliards (+18,2%), en raison notamment de la pression exercée par les dépenses sécuritaires sur les dépenses de fonctionnement. Elles sont composées des dépenses de fonctionnement courant et, des dépenses de transferts et pensions. Au terme de l'année, l'exécution de ces dépenses devrait être conforme à la loi de finances rectificative.

7.2.2.1.1 Fonctionnement courant

Le fonctionnement courant regroupe les dépenses de personnel et les achats de biens et services. Après la réduction induite par la loi de finances rectificative, la dotation des dépenses de fonctionnement courant pour l'exercice 2019 est passée de 1 869,8 milliards à 1 834 milliards, dont 1 032 milliards pour les dépenses de personnel et 802 milliards pour les achats de biens et services.

A fin août 2019, les dépenses de fonctionnement courant se chiffrent à 1 232,1 milliards, soit un taux d'exécution de 67,2% par rapport à la loi de finances rectificative. Comparées à fin août 2018, elles croissent de 124,4 milliards (+11,2%), essentiellement du fait des achats de biens et services qui augmentent de 124 milliards (+27,4%). Les dépenses de personnel se stabilisent, mais les économies sont prévues au terme de l'exercice en lien avec le COPPE. Par rapport aux prévisions annuelles, les taux d'exécution sont de 63,6% pour les dépenses de personnel et 71,8% pour les achats de biens et services.

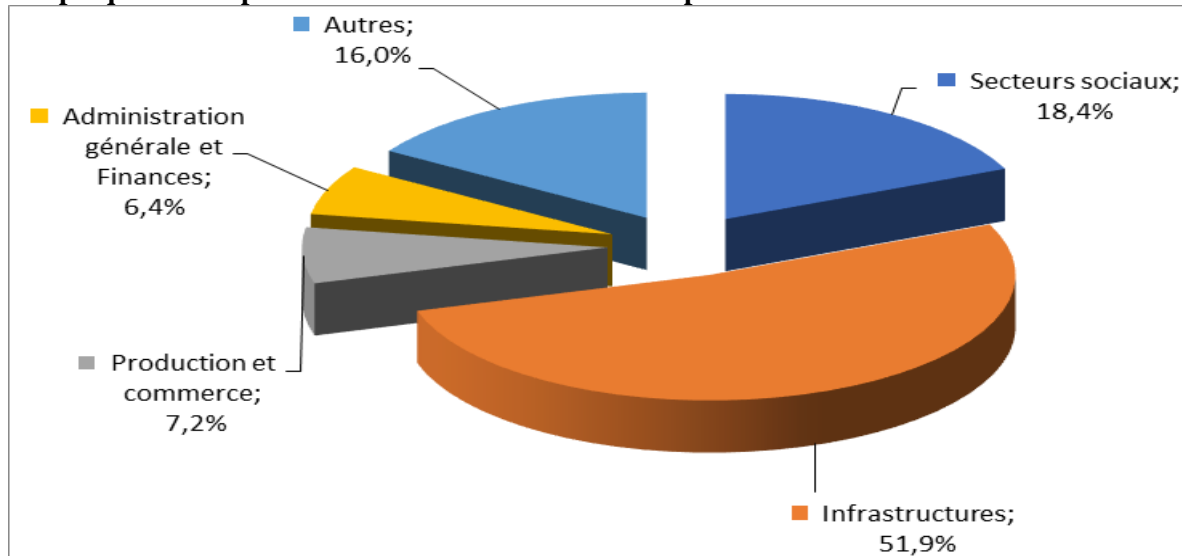
7.2.2.1.2 Transferts et pensions

Les dotations au titre des transferts et pensions sont de 617 milliards, dont 385,5 milliards de subventions et 215,2 milliards pour les pensions. Au 31 août 2019, les dépenses effectuées s'élèvent à 358,5 milliards, soit un taux d'exécution de 58,1% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles comprennent, entre autres, 213,8 milliards de subventions exécutées à 55,4% et 144,8 milliards de pensions, dont le taux d'exécution est de 67,3%. En glissement annuel, les transferts et pensions augmentent de 102,3 milliards (+50,5%). Les subventions croissent de 107,5 milliards, du fait de l'augmentation des cours du pétrole. Les pensions progressent de 12,8 milliards (+9,7%).

7.2.2.2 Dépenses d'investissement public

Les dépenses d'investissement public augmentent de 150,4 milliards, passant de 1 327,6 milliards à 1 478 milliards dans la loi de finances rectificative. Elles comprennent 775 milliards de dépenses d'investissement sur financements extérieurs, 653 milliards d'investissement sur ressources propres et 50 milliards de dépenses de restructuration. Le secteur des infrastructures bénéficie de l'allocation la plus importante (51,9% du BIP), suivi des secteurs sociaux (18,4%).

Graphique 25 : Répartition du BIP de l'exercice 2019 par secteurs



Source : MINFI

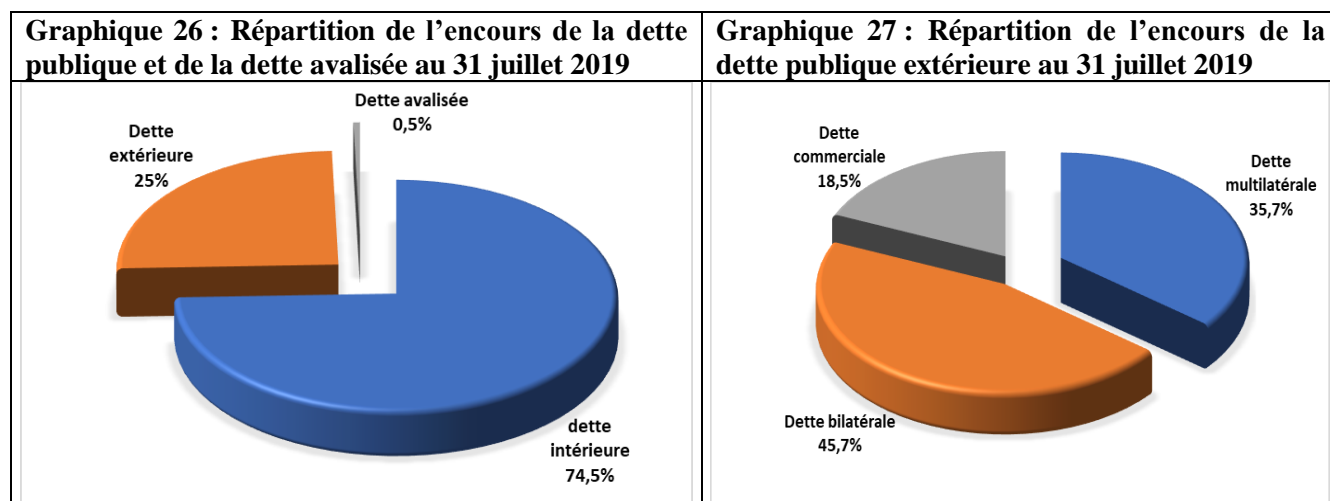
Au terme des huit premiers mois de l'exercice 2019, les dépenses d'investissement public s'élèvent à 800,7 milliards, soit un taux d'exécution de 54,2% par rapport à la loi de finances rectificative. Par rubriques, les taux d'exécution sont de 49,3% pour les dépenses sur ressources propres, 59,7% pour celles sur financements extérieurs et 32,7% pour les dépenses de restructuration. En glissement annuel, les dépenses d'investissement public diminuent de 144,6 milliards (-15,3%), notamment du fait de la fin des travaux liés au gros œuvre dans les chantiers de la CAN. Au terme de l'année, l'exécution des dépenses d'investissement devrait être conforme à la loi de finances rectificative.

7.2.2.3 Dette publique

Le service de la dette publique prévu dans la loi de finances rectificative est de 1 283 milliards, dont 541 milliards pour la dette extérieure et 742 milliards pour la dette intérieure. Le service de la dette extérieure comprend 381 milliards de principal et 160 milliards d'intérêts. Le service de la dette intérieure comprend notamment 364,1 milliards d'amortissement du principal et 248,5 milliards d'arriérés intérieurs.

A fin août 2019, les paiements au titre de la dette publique se chiffrent à 553,5 milliards, soit un taux d'exécution de 43,1% par rapport à la loi de finances. En glissement annuel, ces paiements sont en hausse de 86,6 milliards (+18,6%), du fait principalement des remboursements des prêts contractés pour la réalisation des grands projets de première génération, et des efforts d'apurement de la dette intérieure. Le service de la dette extérieure est de 305,9 milliards, dont 100,4 milliards d'intérêts et 205,5 milliards de principal. Le service de la dette intérieure se chiffre à 247,6 milliards, soit un taux d'exécution de 33,4%. Il est composé de 36 milliards d'intérêts ; 29,6 milliards d'amortissement du principal ; 48 milliards de remboursement des crédits de TVA ; et 133,9 milliards d'arriérés intérieurs. Au terme de l'année, les dépenses exécutées au titre du service de la dette devraient se situer à 1 345,2 milliards, en augmentation de 62,2 milliards par rapport à la loi de finances rectificative.

A fin juillet 2019, l'encours de la dette publique et à garantie publique est estimé à 8 032 milliards (37,8% du PIB). Il comprend 7 993 milliards de dette publique directe et 39 milliards de dette avalisée. La dette directe est répartie en 74,8% de dette extérieure et 25,2% de dette intérieure. La dette extérieure est évaluée à 5 982 milliards (28,2% du PIB) dont 2 137 milliards de dette multilatérale ; 2 736 milliards de dette bilatérale ; et 1 109 milliards de dette commerciale. La dette intérieure se chiffre à 2 011 milliards, et est composée de 745 milliards de titres publics, 606 milliards de dette structurée, 577 milliards de dette consolidée BEAC et 83 milliards de dette non structurée.



Sources : CAA ; MINFI

7.2.3 Variation des arriérés de paiement et soldes budgétaires de base

Au terme des huit premiers mois de l'exercice 2019, le stock des arriérés de paiement augmente de 57,3 milliards. Cet accroissement résulte de l'accumulation de 450,4 milliards d'instances nouvelles de l'exercice 2019, conjuguée à des paiements de 393,1 milliards effectués sur les arriérés des exercices antérieurs.

Les opérations de l'Etat, reflétant les ressources mobilisées et les dépenses effectuées, se soldent par un déficit budgétaire global de 402,4 milliards à fin août 2019. Le solde primaire est de -313,9 milliards. Le solde primaire non pétrolier s'établit à - 711 milliards.

Tableau 76 : Dépenses budgétaires de l'exercice 2019 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F I	L.F.R	Exécution	Exécution	Estimations	Taux	Variations	
	2019	2019	au 31/08/18	au 31/08/19	au 31/12/19	d'exécution	(d/c)	(d/c)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	au 31/08/19	(abs)	(%)
I-Dépenses courantes (hors intérêts)	2 465,5	2 451,0	1 345,9	1 590,5	2 531,0	64,9	244,7	18,2
Fonctionnement courant	1 869,8	1 834,0	1 107,7	1 232,1	1 834,0	67,2	124,4	11,2
Dépenses de personnel	1058,2	1032,0	655,7	656,2	1 012,0	63,6	0,4	0,1
Dépenses de Biens & Services	811,6	802,0	452,0	575,9	802,0	71,8	124,0	27,4
Transferts et pensions	595,7	617,0	238,2	358,5	717,0	58,1	120,3	50,5
dont - Subventions	368,8	385,5	106,1	213,6	485,5	55,4	107,5	101,3
- Pensions	215,2	215,2	132,0	144,8	215,2	67,3	12,8	9,7
II- Dépenses d'investissement	1 327,6	1 478,0	945,3	800,7	1 428,8	54,2	-144,6	-15,3
Sur financements extérieurs	617,0	775,0	546,1	462,6	775,0	59,7	-83,5	-15,3
Sur ressources propres	670,6	653,0	381,4	321,8	603,8	49,3	-59,6	-15,6
Dépenses de restructuration	40,0	50,0	17,8	16,3	50,0	32,7	-1,5	-8,2
III- Dépenses diverses à régulariser	0,0	0,0	58,2	106,4	0,0	-	48,2	82,8

RUBRIQUES	L.F.I 2019	L.F.R 2019	Exécution au 31/08/18	Exécution au 31/08/19	Estimations au 31/12/19	Taux d'exécution au 31/08/19	Variations	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(d/b) (%)	(d/c)	(d/c)
							(abs)	(%)
Prêts nets	-	-27	27,3	75,8	75,8			
IV- Service de la dette publique	1 057,4	1 283,0	466,9	553,5	1 345,2	43,1	86,6	18,6
Dette extérieure	461,0	541,0	227,7	305,9	595,0	56,6	78,3	34,4
- Intérêts	156,6	160,0	100,8	100,4	151,9	62,8	-0,3	-0,3
- Principal	304,4	381,0	126,9	205,5	343,1	53,9	78,6	62,0
Dette intérieure	596,4	742,0	239,2	247,6	850,2	33,4	8,4	3,5
- Intérêts	49,9	48,0	20,0	36,0	48,0	75,1	16,1	80,6
- amortissement du principal	445,0	364,1	33,7	29,6	364,1	8,1	-4,1	-12,2
- Remboursement crédits TVA	100,0	81,4	48,0	48,0	81,4	59,0	0,0	-0,1
- Arriérés intérieurs	0,0	248,5	137,5	133,9	356,7	53,9	-3,6	-2,6
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	4 850,5	5 212,0	2 816,2	3 051,2	5 083,5	58,5	234,9	8,3

Source : MINFI

7.3 Exposé de motifs des mesures nouvelles

Les mesures nouvelles douanières proposées rentrent en droite ligne des directives du Président de la République contenues dans la Circulaire n° 001/CAB/PRC du 24 juillet 2019 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2020. Elles concernent les dispositions relatives aux *impôts et taxes intérieurs*, aux *droits et taxes de douanes* et aux autres dispositions financières.

7.3.1 Dispositions relatives aux droits et taxes de douanes

Pour l'essentiel, les mesures douanières nouvelles proposées visent trois principaux objectifs :

- L'augmentation des recettes de l'Etat à travers l'élargissement de l'assiette fiscale et la réduction de la dépense fiscale ;
- L'amélioration de l'environnement des affaires et des conditions de vie des populations à travers notamment une meilleure protection des entreprises citoyennes ;
- La lutte contre la fraude douanière à travers notamment le renforcement des pouvoirs opérationnels de l'administration des douanes.

A. Mesures relatives à l'élargissement de l'assiette fiscale

a) A l'exportation

S'agissant des exportations, l'avant-projet de projet de loi de finances 2020 nourrit trois ambitions. Le premier objectif est **d'adapter la politique de taxation douanière à la porte au niveau de transformation des marchandises exportées** pour encourager la transformation locale de nos matières premières. A ce titre, il est proposé de taxer les marchandises exportées en trois groupes :

- Le premier groupe est constitué des produits exportés à l'état brut sans transformation qui seront soumis au droit de sortie au taux de 5 % de la valeur imposable à l'exclusion de certaines marchandises telles que le bois et la banane ;
- Le deuxième groupe est composé des produits semi-finis qui seront soumis au droit de sortie au taux de 1 % ;
- Le troisième Groupe est constitué des produits manufacturés, des produits du cru et de la banane qui resteront totalement exonérées du droit de sortie.

Dans cette même logique, il est proposé que le droit de sortie sur les bois exportés en grumes passe

de 30 % à 35 % de la valeur imposable des essences et de 5,65 % à 10 % pour les bois ouvrés et semi-ouvrés.

La deuxième ambition de la taxation à l'exportation est **de tirer au maximum profit de la richesse de notre sol et de notre sous-sol lors de l'exportation de certaines marchandises particulièrement prisées sur le marché mondial**. A ce titre, il est suggéré de relever le droit de sortie de 5 % à 10 % sur certaines matières précieuses telles : l'or, le diamant et le cobalt.

Le troisième objectif est de taxer fortement certaines marchandises produites localement et réexportées à l'étranger alors que la demande locale n'est pas entièrement satisfaite. Pour ces types de produits, le droit de sortie devrait passer de 5% à 10% de la valeur imposable. Il s'agit : du soja, du maïs et de l'huile de palme d'origine camerounaise.

b) A l'importation

Sans créer d'impôt nouveau, les mesures de taxation à la porte sont dictées par deux ordres de considérations : l'accroissement des recettes de l'Etat à travers la réduction de la dépense fiscale d'une part et la transposition de la directive CEMAC relative au droit d'accises d'autre part.

S'agissant des droits d'accises *ad valorem*, ils devraient frapper certains produits qui sont considérés comme produits de luxe, ou produits nuisant à la santé et à l'environnement. A cet égard, les innovations sont :

- l'institution d'un droit d'accise au taux de 50% sur l'hydroquinone (290722.00000) ou les produits cosmétiques contenant de l'hydroquinone qui contribuent à la dépigmentation de la peau ;
- le relèvement du droit d'accise sur les tabacs de 25% à 30% ;
- la soumission des consoles et machines de jeux vidéo, articles pour jeux de casino et les billards au droit d'accise au taux de 25% ;
- l'institution du droit d'accise au taux moyen de 12,5% sur les motos d'une cylindrée supérieure à 250 cm³ (grosses motos de sport), les parties de motos, ainsi que sur les mèches et perruques ;
- la soumission des produits à forte teneur en sucre du 1704 ou en chocolat du 1806 ainsi que certains assaisonnements tels que le cube et les glaces importés au droit d'accises au taux réduit de 5% en vue de réduire progressivement la consommation de ces produits à externalités négatives telles que le diabète et l'obésité d'une part, et financer le programme de la Couverture Universelle Santé d'autre part.

B. Mesures relatives à l'amélioration du climat social, des affaires et à la facilitation des échanges

Au titre de la facilitation des échanges, de l'amélioration du climat social et des affaires, il est proposé :

- La fixation du taux réduit du TEC à 5% pour les taxis et autocars, acquis neufs auprès des concessionnaires automobiles agréés, et affectés exclusivement au transport en commun des personnes en prélude au CHAN 2020 et à la CAN 2021 ;

- la mise sur pied d'une procédure de régularisation volontaire des droits et taxes de douane à la suite d'une constatation des erreurs survenues lors du dédouanement, sans amende, avant tout contrôle douanier ;
- l'institution d'un dispositif spécial permettant à l'Administration des Douanes de compenser par convention conventionnellement la créance des redevables insolvable avec certains éléments de leur patrimoine immobilier ;
- l'aménagement d'un régime fiscal incitatif à la porte en faveur des importations destinées à la réalisation de nouveaux investissements dans les zones sinistrées et à la réhabilitation des infrastructures dégradées.

C. Les mesures relatives à la lutte contre la fraude douanière et le renforcement des capacités opérationnelles de l'administration des douanes

Dans le cadre de la lutte contre l'incivisme fiscal, deux mesures douanières sont proposées :

- l'institution d'un quitus douanier exigible pour les entreprises exportatrices et exportatrices lors de la commande publique, de la mise en œuvre ou du renouvellement des avantages douaniers contenus dans les codes sectoriels ou les textes particuliers ;
- l'institution d'une obligation pour les contribuables de fournir des informations exhaustives relatives à leur localisation.

7.3.2 Dispositions relatives au Code Général des impôts

Article 7 A-1-d.- Réduction de la quotité déductible des frais généraux de siège et des rémunérations de certains services.

Il est proposé de réduire le plafond de déductibilité des frais de siège et des frais d'études, d'assistance technique, comptable et financière qui passent de :

- 5% à 2,5% du bénéfice imposable avant déduction des frais en cause pour les entreprises de droit commun ;
- de 5% à 1% du chiffre d'affaires pour les entreprises de travaux publics et de ;
- 7,5% à 5% du chiffre d'affaires pour les bureaux d'études.

Ces ajustements devraient ainsi contribuer à une meilleure maîtrise de l'assiette de l'impôt sur les sociétés et à la promotion de l'expertise locale.

Articles 7 D.- Limitation à 10 ans du report des amortissements réputés différés (ARD).

Il est attendu de cette mesure une amélioration du rendement de l'Impôt sur les Sociétés (IS) à hauteur de FCFA 500 millions.

Articles 7 E.- Encadrement des conditions de déductibilité des provisions pour créances douteuses.

Etant donné qu'il n'est pas précisé les critères déterminant le caractère douteux d'une créance, il est prévu dans le présent projet d'encadrer la déductibilité des provisions pour créances douteuses en consacrant :

- d'une part, la déductibilité exclusive des provisions constituées sur des créances douteuses inscrites à l'actif du bilan et non couvertes par une garantie réelle ; et
- d'autre part, l'exigence de justification du caractère douteux de la créance par l'engagement d'une procédure judiciaire à l'encontre du débiteur ou le recours à un huissier de justice aux fins de constatation du caractère douteux de la créance.

Articles 18 ter, 19, L 19 et L 40.- Renforcement du dispositif de lutte contre les prix de transfert.

Article 73 (2). – Substitution de l’obligation de tenue d’une comptabilité conforme au système allégé par celle de tenue d’une comptabilité conforme au système minimal de trésorerie.

Articles 90 et 305.- Ouverture de la possibilité de règlement par l’acquéreur des impôts dus sur les transactions immobilières.

Article 105.- Prorogation du régime fiscal de promotion de l’emploi jeune.

Au regard de la pertinence de ce dispositif de promotion de l’emploi jeune et de l’intérêt manifesté par le secteur privé pour celui-ci, il est proposé de le rendre pérenne tout en limitant son bénéfice à trois ans à compter de la date de recrutement et non plus de celle de l’entrée en vigueur de la loi.

Article 121.- Renforcement des facilités fiscales accordées aux entreprises exploitant dans les zones économiquement sinistrées (ZES).

Le régime des zones économiquement sinistrées, consacré par la loi de finances 2017 et renforcée par celle de 2019, vise à soutenir et à accompagner la relance économique dans les régions affectées par des sinistres à l’instar des catastrophes naturelles ou des crises sécuritaires.

C’est ainsi que par décret N° 2019/3179/PM du 02 septembre 2019, les régions de l’Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont été reconnues comme ZES.

Afin de résoudre ces difficultés des entreprises et d’assainir les bilans de ces, il est proposé de renforcer les incitations en faveur des entreprises implantées dans ces zones, à travers :

- l’exonération de la TVA sur les acquisitions des intrants destinés à la production des entreprises nouvelles ;
- l’abattement de 75% des arriérés fiscaux des entreprises existantes dont le siège social et les activités sont situés dans ces zones, avec possibilité d’étalement du paiement du reliquat sur une période de 24 mois.

Ces facilités additionnelles devraient ainsi permettre aux entreprises installées dans ces régions d’accéder à des financements nécessaires à leur relance.

Articles 127 (15) et 149.- Assujettissement du commerce en ligne à la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Il est proposé de consacrer les innovations ci-après visant à renforcer l’efficacité de la collecte de TVA sur les opérations de commerce en ligne :

- la soumission à la TVA des ventes de biens et des prestations de service rendues en ligne sur le territoire camerounais à travers les plateformes de commerce électronique, ainsi que les commissions y relatives perçues par les opérateurs desdites plateformes ;
- l’assujettissement à la TVA des plateformes de commerce électronique, impliquant l’obligation pour celles-ci de calculer, déclarer et de reverser la TVA sur les transactions numériques effectuées par les consommateurs camerounais ainsi que les commissions y afférentes ;
- la consécration de modalités simplifiées d’immatriculation, de collecte et de reversement

pour lesdites plateformes, à travers des procédures en ligne.

Articles 128 (13).- Exonération de TVA sur les contrats et commissions d'assurance vie ayant un caractère d'épargne.

Prenant en compte ces nuances et dans le souci de promouvoir l'épargne longue indispensable au financement de l'économie, le présent projet de loi propose d'exonérer les seuls contrats ayant un caractère d'épargne, les produits de prévoyance à l'instar de l'assurance décès devant être taxés.

Articles 131.- Elimination de la double imposition des intrants aux droits d'accises.

Article 142 (6).- Elargissement du champ d'application des droits d'accises aux bouquets des programmes et contenus audiovisuels numériques.

Article 223.- Affectation d'une quote-part du produit de la taxe de séjour au Compte d'affectation pour le soutien et le développement des activités de tourisme et de loisirs.

S'inspirant ainsi de ces bonnes pratiques et en vue de renforcer la compétitivité du secteur touristique tel que recommandé par le Conseil National du Tourisme, il est proposé d'affecter 40% du produit de la taxe de séjour au Compte d'affectation pour le soutien et le développement des activités de tourisme et de loisirs. La nouvelle clé de répartition du produit de la taxe de séjour est fixée ainsi qu'il suit :

- Etat : 40%
- Compte d'affectation pour le soutien et le développement des activités de tourisme et de loisirs : 40%
- Commune du lieu de situation de l'établissement d'hébergement : 20%

Articles 242, 245, L 99 et L 104.- Renforcement du régime de sanction pour non-respect des obligations fiscales par les entreprises forestières.

Il est proposé un renforcement des sanctions liées au défaut de production de la caution exigée des entreprises forestières en garantie de leurs obligations. Ainsi, outre la suspension ou le retrait du titre au plan administratif, il est proposé de sanctionner le défaut de production d'une caution par l'application d'une amende fiscale forfaitaire pouvant aller jusqu'à FCFA 5 millions.

Articles 558 et 573 bis.- Réforme de l'enregistrement des actes judiciaires.

Dans le cadre de la modernisation des procédures fiscales, l'administration fiscale a entrepris de dématérialiser l'enregistrement des actes judiciaires. La bonne réalisation de cette réforme implique cependant les ajustements législatifs ci-après :

a) Le réaménagement des modalités de décompte du délai d'enregistrement des actes judiciaires (article 558)

Il est proposé d'aménager les modalités de décompte du délai imparti pour l'enregistrement des actes judiciaires en consacrant comme point de départ du délai la date de production de la décision (l'instrumentum) et non plus celle du prononcé de celle-ci.

b) L'encadrement de la procédure de recouvrement des droits d'enregistrement sur les actes enregistrés en débet (article 573 bis)

Il est proposé une refonte de leurs modalités de comptabilisation afin qu'elles soient enregistrées comme des recettes fiscales.

Article 558 bis.- Consécration de la dématérialisation de la formalité d'enregistrement.

Il est proposé de consacrer, en droite ligne des réformes de dématérialisation des procédures, l'octroi de

la formalité d'enregistrement par voie électronique. Laquelle formalité donnerait lieu à délivrance d'une attestation d'enregistrement sécurisé, notamment par un dispositif de code barre ou tout autres procédés.

Cette mesure permettrait de sécuriser les recettes de droits d'enregistrement tout en améliorant les conditions de travail du personnel.

Articles 354, 357, 358, 359, 372, 374, 382, 384, 385, 474, 481, 483 et 496.- Renforcement des sanctions de certaines obligations spécifiques en matière de droit d'enregistrement et de timbre.

Les ajustements proposés dans le cadre du présent projet s'inscrivent dans une démarche d'arrimage de notre législation nationale au dispositif CEMAC susvisé.

En effet, la directive N° 01/13-UDEAC-219-CM-25 du 30 septembre 2013 portant révision de l'acte N° 10/83-UDEAC-257 relatif à l'harmonisation des droits d'enregistrement du timbre et de la curatelle, a relevé le montant de ces amendes. Il en est ainsi notamment de l'amende ci-dessus évoquée qui est passée de FCFA 2 000 à 100 000, et celle sanctionnant la vente de timbres sans commission de l'administration, qui est passée de FCFA 10 000 à FCFA 10 000 000.

Articles 343 et 543.- La suppression du droit proportionnel d'enregistrement sur les commandes passées par les entreprises publiques.

Articles 470 bis et 557 bis.- Instauration d'un timbre fiscal spécifique pour certains documents.

Il est proposé d'instituer un droit de timbre spécifique de FCFA 25 000 sur toutes les réclamations contentieuses et gracieuses, les demandes de compensation, de remboursement ou de restitution d'impôts et taxes, les demandes d'incitations fiscales et d'abattement, les demandes de transactions fiscales et d'agrément ou d'autorisation d'exercer une profession.

Article 597, 598, 598 bis et 598 ter.- Modification des modalités de perception du droit de timbre automobile des motocyclistes.

Il est proposé de revoir les modalités de collecte de ce prélèvement pour les motocyclettes. Ainsi, le droit de timbre automobile sur les motocyclettes devrait faire l'objet d'un prélèvement unique par les concessionnaires lors de leur vente ou par les services douaniers lors de leur mise à la consommation. Et une fois acquitté à l'achat, aucun droit de timbre ne sera réclamé par la suite au propriétaire.

S'agissant des tarifs applicables à ces types engins, ils sont revus à FCFA 10 000 pour les motocyclettes à deux roues et à FCFA 15 000 pour les motocyclettes à trois roues, les droits étant dorénavant collecté en un prélèvement unique.

Toutefois, le souci d'équité a conduit à considérer que pour les motocyclettes dont la puissance fiscale est égale ou supérieure à 02 chevaux, les tarifs et les modalités de collecte sont ceux applicables aux véhicules.

Cette réforme devrait ainsi permettre une meilleure collecte des droits de timbre automobile et par conséquent un renforcement des finances locales.

Article 598 quater.- Renforcement du suivi de la collecte des droits de timbre automobile.

Afin de réduire le risque de déperdition de recettes lorsque les souscriptions des polices d'assurance automobile sont faites auprès des intermédiaires, il est proposé, sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à FCFA 5 000 000, l'instauration d'une obligation pour les compagnies d'annexer à leur déclaration annuelle, le fichier de leurs intermédiaires précisant leur nom ou raison sociale, leur numéro d'identifiant unique, leur adresse et localisation.

Articles L 1 bis et L 100.- Renforcement du système d'identification fiscale.

Dans ce sillage, il est proposé le renforcement de notre système d'immatriculation à travers l'exigence du Numéro Identifiant Unique (NIU) pour certaines opérations économiques courantes réalisées par des contribuables, notamment :

- l'ouverture d'un compte bancaire ;
- la souscription d'un contrat d'assurance ;
- la signature des contrats de branchement ou d'abonnement au réseau d'eau et d'électricité ;
- l'immatriculation foncière ;
- l'agrément à une profession réglementée.

Afin de garantir le respect de cette obligation, celle-ci est assortie d'une sanction consistant en une amende forfaitaire de FCFA 5 millions.

Cette mesure d'élargissement de l'assiette fiscale devrait également permettre de renforcer le dispositif actuel de collecte et d'exploitation des renseignements à but fiscal.

Article L 2 ter.- Extension de l'exigence d'inscription au fichier des contribuables actifs de la DGI aux opérations d'exportation.

L'assainissement du fichier des contribuables engagé par l'administration fiscale a permis la publication et la mise à jour systématique des contribuables régulièrement inscrits audit fichier. Capitalisant les acquis de cette réforme, la loi de finances 2018 a fait de l'inscription au fichier des contribuables actifs une condition préalable pour procéder aux opérations d'importations, la seule détention d'un NIU n'étant plus suffisante.

Alors que cette exigence d'appartenance au fichier est ainsi érigée en critère d'appréciation de la régularité de la situation fiscale des contribuables pour les importateurs, les exportateurs sont demeurés en dehors de ce dispositif de promotion du civisme fiscal.

Afin de corriger cette omission, il est proposé d'étendre l'exigence d'inscription au fichier des contribuables actifs aux exportations également.

Article L 104 bis.- Adaptation du régime de sanction aux nouvelles modalités de déclaration et de paiement des impôts et taxes.

Afin de dissuader toute tentative de fraude et sécuriser davantage les recettes fiscales, il est proposé l'instauration d'une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à FCFA 100 millions à l'encontre des personnes qui participeraient, directement ou indirectement, à une entreprise de fraude visant l'accomplissement d'une obligation fiscale ou l'obtention de documents fiscaux en ligne.

Article L 105 bis.- Renforcement du régime de sanctions applicables aux établissements financiers qui effectuent des transferts de fonds à l'étranger sans présentation de l'ANR.

Article L 121 (6).- Exclusion du sursis à exécution du champ d'application des procédures fiscales.

Article L 140 bis.- consécration de la médiation comme mode alternatif de règlement des litiges fiscaux.

Article L 141.- Codification de la procédure de moratoire.

Articles L 142 et L 143.- Clarification des dispositions relatives aux remises et modérations.

7.3.3 Autres Dispositions financières

Article ().- Mise en place d'une transaction spéciale pour certaines créances.

Dans le souci d'assainir les bilans des contribuables et mobiliser la part utile des arriérés fiscaux, le

présent projet se propose d'ouvrir la possibilité aux débiteurs des impôts et taxes, dont les recours sont en instance contentieuse ou dont les recours juridictionnels sont épuisés, d'apurer par voie transactionnelle leurs charges fiscales.

Au regard du caractère exceptionnel de cette mesure, il est proposé de la limiter à l'exercice 2020 et aux seuls impôts et taxes émis avant le 31 décembre 2018.

Ainsi, les taux d'abattement ci-après sont proposés :

- ❖ *Transactions relatives aux impositions en procédure contentieuse :*
 - ✓ pour les contentieux en phase administrative : abattement de 50% sur le montant contesté non encore acquitté, les cautions payées étant acquises au Trésor. Dans ce cas, le montant à payer peut faire l'objet d'un échéancier qui ne saurait dépasser trois (03) mois ;
 - ✓ pour les contentieux en phase juridictionnelle : abattement de 65% sur le montant contesté non encore acquitté, les cautions payées étant acquises au Trésor. Dans ce cas, le montant à payer peut faire l'objet d'un échéancier qui ne saurait dépasser trois (03) mois ;
- ❖ *Transactions relatives aux arriérés fiscaux non contestés :*
 - ✓ pour les entités publiques ou parapubliques : abattement de 60% avec possibilité d'étalement des paiements sans dépasser douze (12) mois ;
 - ✓ pour les entités privées : abattement de 30% avec possibilité d'étalement des paiements sans dépasser six (06) mois.

Dans un souci d'encadrement de cette procédure spéciale, il est rappelé l'exigence de satisfaction des conditions relatives aux cautions prévues en matière de recours contentieux. De même, il est proposé d'exclure les arriérés fiscaux dont le règlement se fait par la procédure de compensation des dettes réciproques.

Cette mesure devrait rapporter des recettes additionnelles d'environ FCFA 20 milliards.

7.4 Projet de budget de l'exercice 2020

Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2020 repose sur les hypothèses macroéconomiques clés suivantes : (i) une croissance réelle du PIB de 4% dont 4,2% pour le PIB non pétrolier ; (ii) un taux d'inflation projeté à 2,2% ; (iii) un déflateur du PIB non pétrolier de 1,7% ; (iv) un cours du baril de pétrole camerounais à 54,4 dollars (prenant déjà en compte une décote de 3,5 dollars) et une production pétrolière de 26,5 millions de barils ; (v) une production de gaz projetée à 72,8 milliards de scf (standard cubic feed) ; (vi) un prix du baril de gaz à 5,9 dollars ; (vii) un taux de change du dollar à 555,1 FCFA ; (viii) un déficit du solde budgétaire de 2,1% du PIB ; (ix) un déficit extérieur courant plafonné à 2,7% du PIB.

Sur la base de ces éléments, le projet de budget 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de FCFA 4 951,7 milliards contre 5 212 milliards dans la loi de finances rectificative de 2019, soit une diminution de 260,3 milliards en valeur absolue et de 5% en valeur relative. Les recettes non pétrolières représentent 64,1% du budget.

7.4.1 Analyse des recettes

La ventilation des recettes est présentée dans le tableau ci-dessous :

(Unité: millions FCFA)			
IMPUTATION	LIBELLE	2019	2020
	A - RECETTES PROPRES	3 730 000	3 719 200
	<i>TITRE I - RECETTES FISCALES</i>	<i>2 924 000</i>	<i>2 962 200</i>

(Unité: millions FCFA)

IMPUTATION	LIBELLE	2019	2020
721	IMPOTS SUR LES REVENUS DES PERSONNES PHYSIQUES	291 600	315 320
723	IMPOTS SUR LES BENEFICES DES SOCIETES NON PETROLIERES	360 000	370 000
724	IMPOTS SUR LES REVENUS SERVIS AUX PERSONNES DOMICILIEES HORS CAMEROUN	68 000	100 000
728	IMPOTS SUR LES MUTATIONS ET LES TRANSACTIONS	60 350	60 370
730	TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE ET LE CHIFFRE D'AFFAIRES	1 290 588	1 210 928
731	TAXES SUR DES PRODUITS DETERMINES ET DROITS D'ACCISES	358 003	404 908
732	TAXES SUR DES SERVICES DETERMINES	5 280	2 600
733	IMPOTS SUR LE DROIT D'EXERCER UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE	12 270	13 680
735	AUTRES IMPOTS ET TAXES SUR LES BIENS ET SERVICES	9 200	10 930
736	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	380 084	359 361
737	DROITS ET TAXES A L'EXPORTATION ET AUTRES IMPOTS SUR LE COMMERCE EXTERIEUR	30 325	47 103
738	DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	57 300	65 800
739	AUTRES IMPOTS ET TAXES NON CLASSES AILLEURS	1 000	1 200
	TITRE II – DONS, FONDS DE CONCOURS ET LEGS	100 000	102 000
769	DONS EXCEPTIONNELS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	100 000	102 000
	TITRE III – COTISATIONS SOCIALES	65 048	60 000
761	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET ASSIMILES RELEVANT DES APU	65 048	60 000
	TITRE IV - AUTRES RECETTES	640 952	595 000
710	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	21 170	60 183
714	VENTES ACCESSOIRES DE BIENS	86	79
716	VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES	29 244	21 623
719	LOYERS DES IMMEUBLES ET REVENUS DES DOMAINES	4 553	4 200
741	REVENUS DU SECTEUR PETROLIER	531 000	468 000
745	PRODUITS FINANCIERS A RECEVOIR	53 365	39 500
771	AMENDES ET CONDAMNATIONS PECUNIAIRES	1 534	1 415
	B - EMPRUNTS	1 482 000	1 232 500
150	TIRAGES SUR LES EMPRUNTS MULTILATERAUX DIRECTS A L'EXTERIEUR	245 416	251 987
151	TIRAGES SUR LES EMPRUNTS BILATERAUX DIRECTS A L'EXTERIEUR	445 427	457 353
152	APPUI BUDGETAIRES	358 000	115 500
153	TIRAGES SUR EMPRUNTS A DES ORGANISMES PRIVES EXTERIEURS	56 157	57 661
161	EMISSIONS DES BONS DU TRESOR SUPERIEURS A DEUX ANS	377 000	350 000
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE L'ETAT (A+B)	5 212 000	4 951 700

7.4.1.1 Recettes fiscales

Les recettes fiscales s'élèvent à 2 962,2 milliards, en augmentation de 1,3%. Les composantes les plus importantes sont la TVA qui se chiffrent à 1 210,9 milliards, les impôts sur les bénéfices des sociétés non pétrolières qui s'élèvent à 370 milliards et les droits et taxes à l'importation qui sont de 359,4 milliards.

7.4.1.2 Autres recettes

Les autres recettes de l'Etat sont en diminution de 7,2% en raison essentiellement de la baisse du poste traditionnel le plus important de cette rubrique « les revenus du secteur pétrolier » qui passe de 531 milliards à 468 milliards, soit une diminution de 11,9%.

7.4.1.3 Emprunts et dons

Les ressources attendues au titre des emprunts et dons se chiffrent à 1 232,5 milliards contre 1 482 milliards en 2019, soit une diminution de 16,8%. Ce qui s'explique par la réduction importante des appuis budgétaires en relation avec la clôture du programme conclu avec le FMI en fin 2019 ; ceux-ci passent de 358 milliards en 2019 à 115,5 milliards en baisse de 67,7%.

7.4.2 Analyse des dépenses

Le tableau ci-dessous présente la structure des dépenses du projet de budget de l'exercice 2020. Cette structure est dictée par la nécessité de réconcilier l'exigence d'honorer les charges récurrentes, d'assurer un minimum de dépenses pour le bon fonctionnement des administrations, d'honorer les obligations d'endettement, d'assurer la sécurité dans l'ensemble du territoire national, d'amorcer l'implémentation des recommandations du Grand Dialogue National et de mener à bien les projets en conformité avec le DSCE, le plan d'urgence pour l'accélération de la croissance, le plan triennal spécial jeunes et les préparatifs de la Coupe d'Afrique des nations de football 2021.

Tableau 77 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)

Libellés	2019	2020	Variations	
			%	Absolue
Dépenses de personnel	1 032,0	1 066,2	3,3	34,2
Achats de biens et services	802,0	780,0	-2,7	-22,0
Transferts et subventions	617,0	597,3	-3,2	-19,7
Dépenses en capital	1 478,0	1 496,3	1,5	18,3
Dette publique	1 283,0	1 011,9	-21,1	-271,1
Total	5 212,0	4 951,7	-5,0	-260,3

7.4.2.1 Dépense de personnel

Les dépenses de personnel augmentent de 34,2 milliards ; cet accroissement est à mettre en relief avec la prise en charge de nouveaux enseignants sortis des Ecoles Normales Supérieures, des élèves fonctionnaires, ainsi que des recrutements dans les forces armées et la police.

7.4.2.2 Achat de biens et services

Les achats de biens et services sont destinés au fonctionnement des administrations. Ils connaissent une diminution de 22 milliards, soit 2,7%. Cette baisse s'explique par la nécessité du respect des hautes directives du Chef de l'Etat prescrivant la poursuite de la réduction du train de vie de l'Etat malgré le besoin de financement provenant des élections, des dépenses de sécurité et des charges récurrentes suite aux nombreux investissements réalisés ces dernières années. A cet effet, un accent a été mis dans le choix pertinent des activités à mettre en œuvre et une évaluation rigoureuse de leur coût.

7.4.2.3 Transferts et subventions

Afin d'entreprendre les opérations de l'Etat dispose pour l'année 2020 d'une enveloppe de 597,3 milliards pour les transferts aux autres organismes publics, les pensions et les contributions aux organismes internationaux. Cette enveloppe est en diminution de 3,2%, soit 19,7 milliards par rapport à l'année précédente. Cette ressource a permis non seulement la budgétisation du soutien du prix des carburants à la pompe à hauteur de 140 milliards FCFA, des pensions à un niveau réaliste qui est sans cesse en augmentation ; mais aussi la prise en charge de nombreux Etablissements Publics, créés ces dernières années et qui ne bénéficiaient pas jusque là d'une inscription budgétaire au titre des subventions. Ce chapitre a connu un toilettage important grâce à la réforme des comptes d'affectation spéciale qui désormais sont financés sur recettes propres.

7.4.2.4 Dépenses en capital

Les crédits alloués aux dépenses en capital s'élèvent à 1 496,3 milliards, comparés aux 1 478 milliards de 2019, soit une augmentation relative de 1,5% et de 18,3 milliards en valeur absolue. Cet accroissement est en droite ligne avec l'option du Gouvernement d'augmenter d'au moins 1% du PIB, les dépenses en capital. La répartition des dépenses en capital est la suivante : (i) 1 450,3 milliards d'opérations de développement dont 796 milliards sur financements extérieurs et 102,7 milliards pour les interventions en investissements ; (ii) 16 milliards pour les réhabilitations ; (iii) 30 milliards pour les participations.

7.4.2.5 Dette publique

Le service prévisionnel de la dette publique pour l'exercice 2020 est en diminution de 21,1% et se chiffre à 1 011,9 milliards, il se répartit ainsi qu'il suit : (i) la dette extérieure pour 472,2 milliards contre 541,0 milliards en 2019 ; (ii) la dette intérieure pour 539,7 milliards contre 742,0 milliards l'exercice précédent.

La répartition par chapitre de l'ensemble des prévisions de dépenses nécessaires aux opérations du budget général de l'Etat se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 78 : Propositions de crédits ouverts pour l'exercice 2020 (en millions)

CHAPITRES	LIBELLES	2019	2020
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	45 138	49 860
02	SERVICES RATTACHES A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	7 559	6 938
03	ASSEMBLEE NATIONALE	20 724	20 682
04	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	16 214	17 926
05	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1 730	1 712
06	RELATIONS EXTERIEURES	34 049	34 236
07	ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DECENTRALISATION	27 868	30 697
08	JUSTICE	60 443	61 334
09	COUR SUPREME	4 504	5 503
10	MARCHES PUBLICS	15 882	16 536
11	CONTRÔLE SUPERIEUR DE L'ETAT	4 775	5 091
12	DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE	107 831	104 486
13	DEFENSE	234 009	234 214
14	ARTS ET CULTURE	4 752	5 117
15	EDUCATION DE BASE	222 331	235 315
16	SPORT ET EDUCATION PHYSIQUE	101 782	72 436
17	COMMUNICATION	3 525	6 167
18	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	62 100	65 228
19	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION	11 094	10 902
20	FINANCES	57 875	56 234
21	COMMERCE	7 771	8 213
22	ECONOMIE, PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	59 421	63 559
23	TOURISME ET LOISIRS	8 682	14 392
25	ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	387 606	404 935
26	JEUNESSE ET EDUCATION CIVIQUE	15 247	23 238
27	DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL	43 524	44 447
28	ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE ET DEV DURABLE	6 072	7 458

CHAPITRES	LIBELLES	2019	2020
29	MINES, INDUSTRIE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	10 974	10 575
30	AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL	83 074	90 851
31	ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES	35 860	34 888
32	EAU ET ENERGIE	226 610	244 210
33	FORETS ET FAUNE	22 382	17 312
35	EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	20 482	19 319
36	TRAVAUX PUBLICS	408 924	459 609
37	DOMAINES, CADASTRE ET AFFAIRES FONCIERES	14 847	16 589
38	DEVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT	147 149	146 108
39	ECONOMIE SOCIAL ET ARTISANAT	11 600	11 545
40	SANTE PUBLIQUE	206 712	213 651
41	TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	4 922	5 360
42	AFFAIRES SOCIALES	9 418	10 426
43	PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	6 460	8 380
45	POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	55 352	39 193
46	TRANSPORTS	5 951	13 918
48	COMITE NATIONAL DE DESARMEMENT, DE DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION		5 000
49	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	2 744	3 244
50	FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE	8 992	11 623
51	ELECTIONS CAMEROON	9 556	10 683
52	COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES	868	1 046
53	SENAT	15 191	15 162
54	COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME	2 780	2 980
95	REPORTS DE CREDITS	8 000	8 000
	TOTAL CHAPITRES ET ORGANISMES	2 891 354	3 006 526
	dont DEPENSES COURANTES (i)	1 580 156	1 658 803
	dont DEPENSES EN CAPITAL	1 311 198	1 347 724
55	PENSIONS	216 158	222 686
60	INTERVENTIONS DE L'ETAT	293 384	267 242
65	DEPENSES COMMUNES	361 302	268 960
	TOTAL CHAPITRES COMMUNS FONCTIONNEMENT (ii)	588 295	294 739
	TOTAL DEPENSES COURANTES (i) + (ii) [A]	2 451 000	2 443 470
56	DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	541 000	472 200
57	DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	742 000	539 720
	TOTAL SERVICE DE LA DETTE [B]	1 283 000	1 011 920
	DEPENSES EN CAPITAL CHAPITRES ET ORGANISMES	1 311 198	1 347 724
	Dont FINANCEMENT EXTERIEUR	596 000	796 000
92	PARTICIPATIONS	40 000	30 000
93	REHABILITATION/RESTRUCTURATION	10 000	15 900
94	INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT	116 802	102 687
	TOTAL DEPENSES EN CAPITAL [C]	1 478 000	1 496 310

CHAPITRES	LIBELLES	2019	2020
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE L'ETAT [A]+[B]+[C]	5 212 000	4 951 700

GLOSSAIRE DES SIGLES

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
ADC	Aéroports du Cameroun
AFD	Agence Française de Développement
ALUCAM	Compagnie Camerounaise d'Aluminium
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
APPME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
APU	Administration Publique
ARV	Antirétroviraux
BAD	Banque Africaine de développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BID	Banque Islamique de Développement
BIP	Budget d'Investissement Public
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BTA	Bons du Trésor Assimilables
C2D	Contrat Désendettement Développement
CAMAIR CO	Cameroon Airlines Corporation
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CAMRAIL	Cameroon Railways
CAMTEL	Cameroon Télécommunications
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CAPIEMP	Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire
CAPIET	Certificat d'Aptitude pédagogique d'Instituteurs de l'Enseignement Technique
CARFIC	Cameroon Rural Financial Corporation
CBC	Commercial Bank Cameroon
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNCC	Conseil National des Chargeurs du Cameroun
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce Extérieur
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CES	Collège d'Enseignement Secondaire
CIEP	Comité Interministériel Chargé de l'Evaluation des Programmes
CETIC	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CICAM	Cotonnière Industrielle du Cameroun
CIMENCAM	Les Cimenteries du Cameroun
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
CFCE	Centre de Formalités et de Création d'Entreprises
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CGA	Centre de Gestion Agréé
COBAC	Commission Bancaire d'Afrique Centrale
CPM	Comité de Politique Monétaire
DAE	Direction des Affaires Economiques
DGD	Direction Générale des Douanes
DGTFCM	Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSX	Douala Stock Exchange
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
ECMR	Emprunt Cameroun
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
EMF	Etablissement de Micro finance
ENIEG	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général
ENIET	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Technique

ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSAI	Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-industrielles
ENSET	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Emploi
FODECC	Fonds de développement du Cacao et du Café
GCE	General Certificate of Education
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GUCE	Guichet Unique du Commerce Extérieur
HEVECAM	Société d'Hévéa du Cameroun
IADM	Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale
IARDT	Incendies, Assurances, Risques Divers et Transport
IDA	Association Internationale de Développement
IDE	Investissements Directs Etrangers
IFC	International Financial Coopération
INS	Institut National de la Statistique
IPG	Indication Géographique protégée
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
IS	Impôt sur les Sociétés
MAETUR	Mission d'Aménagement et d'Equipeement des Terrains Urbains et Ruraux
MINADER	Ministère de L'Agriculture et du Développement Rural
MINMIDT	Ministère des Mines et du Développement Technologique
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
MIRAP	Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation
MINTOUL	Ministère du Tourisme et de Loisirs
MMBTU	Million de British Thermal Units
OBC	Office du Baccalauréat du Cameroun
OCDE	Organisation de la Coopération et de Développement Economique
ODR	Organisme de Développement Régional
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OT	Obligation du Trésor
OTA	Obligation du Trésor assimilables
PAD	Port Autonome de Douala
PERFAR	President's Emergency Plan for Aids Relief
PIIASI	Programme Intégré d'Appui aux Activités du Secteur Informel
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNLP	Plan stratégique National de Lutte contre le Paludisme
RFA	Redevance Forestière Annuelle
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SCB	Société Commerciale de Banques au Cameroun
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon

SEMC	Société des Eaux Minérales du Cameroun
SEMR	Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SGBC	Société Générale de Banques du Cameroun
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraies
SOCATRAL	Société Camerounaise de transformation d'aluminium
SOECAO	Société de Développement du Cacao
SOECOTON	Société de Développement du Coton
SOEPA	Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
TPME	Très Petites et Moyennes Entreprises
TSPP	Taxe Spéciale sur la vente des Produits Pétroliers
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WEO	World Economic Outlook

